

Sénégal 50

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION



Masterplan **2025 - 2034**

Sommaire

Mot du Président de la république	5	Axe 3 Aménagement et développement durables	180
Résumé Exécutif	6	OS.3.1. Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée	183
Introduction	14	OS.3.2. Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels	189
Axe 1 - Économie compétitive	18	OS.3.3. Fournir un accès universel à une énergie durable, compétitif et à moindre coût	197
OS.1.1. Bâtir un secteur agroalimentaire performant, durable et compétitif, moteur de la transformation économique et sociale du pays	22	OS.3.4. Promouvoir des modes de production et de consommation durables	203
OS.1.2. Faire des industries extractives le catalyseur du Sénégal industriel	38	OS.3.5. Mettre en place des infrastructures de connectivité	206
OS.1.3. Bâtir une plateforme industrielle manufacturière compétitive	54	OS.3.6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS)	220
OS.1.4. Développer des services à haute valeur ajoutée de rang mondial	66	Axe 4 - Bonne gouvernance et engagement Africain	224
OS.1.5. Mettre en place un cadre macro-économique soutenable	79	OS.4.1. Consolider l'État de droit et la citoyenneté	226
OS.1.6. Développer le financement domestique, la microfinance et les financements innovants	83	OS.4.2. Réformer l'Administration publique centrale et décentralisée	234
OS.1.7. Construire un cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et l'investissement étranger	89	OS.4.3. Renforcer la sécurité nationale	242
OS.1.8. Bâtir un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique	94	OS.4.4. Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine et de la marque pays "Sénégal 2050"	246
OS.1.9. Accélérer la transformation numérique de l'économie	100	Tables des Illustrations	254
Axe 2 - Capital humain de qualité et équité sociale	110		
OS.2.1. Asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité	112		
OS.2.2. Mobiliser la diaspora autour de l'agenda national de transformation	124		
OS.2.3. Mettre en place un système de santé performant et accessible à tous	130		
OS.2.4. Construire un système de protection sociale inclusif et efficient	141		
OS.2.5. Renforcer et sécuriser l'accès aux services sociaux de base	151		
OS.2.6. Mettre en place une politique d'emploi efficace	161		
OS.2.7. Promouvoir l'activité sportive	168		
OS.2.8. Promouvoir les valeurs culturelles et sociales sénégalaises	175		



MOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Chers compatriotes,

Le Sénégal s'est résolument engagé dans une nouvelle ère, portée par une aspiration forte à la souveraineté, à la justice et à la prospérité partagée. À l'horizon 2050, nous voulons bâtir une Nation forte, confiante, ancrée dans ses valeurs, ouverte au monde et capable d'offrir à chacun de ses enfants les conditions d'une vie digne, épanouie et solidaire. Tel est le cap que trace notre Vision Sénégal 2050, fruit d'une réflexion nationale approfondie et d'une ambition collective.

Elle repose sur quatre axes stratégiques, à savoir une économie compétitive, un capital humain et une équité sociale renforcés, un aménagement durable du territoire, et une gouvernance renouvelée et engagée pour l'Afrique.

Cette vision à long terme ne saurait rester un horizon lointain : elle doit prendre vie dès aujourd'hui à travers des actions concrètes, des politiques cohérentes et des résultats tangibles. C'est tout l'enjeu du Masterplan 2025-2034, première étape stratégique de notre Agenda national de transformation. Ce Masterplan constitue la charpente des programmes (réformes prioritaires et projets structurants) qui amorcent la transformation en profondeur de notre modèle économique, social, territorial et institutionnel.

Ce plan décennal n'est pas une simple compilation de programmes sectoriels : il représente un véritable changement de paradigme dans la manière de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre les politiques publiques. Il traduit les quatre axes de la Vision en objectifs stratégiques, déclinés en programmes stratégiques englobant des projets et des réformes structurants.

À travers ce Masterplan, nous voulons donner une impulsion décisive à la transformation du Sénégal. Les réformes qui y sont prévues jettent les bases d'un État plus efficace, d'une économie plus inclusive, et d'une société plus juste. Les projets qui y sont inscrits matérialisent notre engagement à créer de la valeur ajoutée locale, à dynamiser nos territoires et à offrir des opportunités à notre jeunesse.

Le défi majeur réside dans la mise en œuvre du Masterplan qui s'opérera au travers d'un pilotage stratégique et opérationnel efficient et conforme aux meilleurs standards. Ce défi interpelle tout d'abord l'Administration publique pour un changement de paradigme dans la prise en charge des projets et réformes, notamment la stricte efficacité opérationnelle en termes d'approche inclusive, de structuration, de respect des délais et de coûts. J'invite également l'ensemble des institutions, des partenaires techniques, financiers et sociaux, du secteur privé, des collectivités territoriales et de la société civile à se mobiliser pour mettre en œuvre, ensemble, les fondations de notre avenir commun.

C'est le moment d'agir. L'histoire s'écrit maintenant pour redresser le pays, impulser les réformes et projets et accélérer le développement socio-économique du Sénégal. »

BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Résumé exécutif

Introduction

Le Masterplan 2025–2034 constitue la première déclinaison stratégique et opérationnelle de la Vision Sénégal 2050, qui incarne l'ambition collective d'un pays en quête de souveraineté, de justice sociale et de prospérité partagée. Cette vision repose sur la conviction qu'un développement harmonieux et durable ne peut se réaliser qu'à travers une refondation profonde du modèle économique, une transformation sociale inclusive, une gouvernance renouvelée et un aménagement équilibré du territoire. Le Sénégal, dans un contexte de mutations économiques mondiales, de transition démographique rapide et de crise environnementale, se donne les moyens d'engager une rupture avec les modèles antérieurs, en définissant un cap clair à travers un cadre d'intervention cohérent, planifié et mesurable et périodiquement mis à jour.

Le Masterplan s'inscrit ainsi dans une architecture de planification ambitieuse, articulant la prospective à 25 ans, la planification stratégique décennale, la programmation quinquennale et la budgétisation triennale. Cette chaîne de résultats permet de garantir la continuité des politiques publiques, d'assurer leur alignement sur les priorités de développement national et de faciliter un pilotage rigoureux basé sur l'évaluation de la performance. Il fera l'objet de mises à jour périodiques pour prendre en charge, si besoin, les réorientations et ajustements induits par l'exercice de monitoring du pilotage des impacts de l'Agenda national de transformation.

Dans cette perspective, le Masterplan 2025–2034 repose sur quatre axes structurants, représentant les piliers fondamentaux de la transformation nationale : (i) bâtir une économie compétitive et souveraine ; (ii) renforcer le capital humain et promouvoir l'équité sociale ; (iii) aménager le territoire de manière durable ; et (iv) assurer la sécurité, une gouvernance efficace et un engagement renforcé en Afrique. Ces axes traduisent la Vision Sénégal 2050, reflet des aspirations profondes du peuple sénégalais déclinées en objectifs clairs, en programmes prioritaires et en réformes structurantes à mettre en œuvre sur dix ans.

Axe 1

Bâtir une économie compétitive et souveraine

Défis et problématiques

Le modèle économique actuel reste limité dans sa capacité à créer massivement des emplois décents, à transformer les ressources locales, à générer une croissance inclusive et à renforcer la souveraineté économique. Le poids important du secteur informel, la dépendance aux importations de biens essentiels, la faible compétitivité industrielle, la sous-valorisation des ressources minières, énergétiques et agricoles, ainsi que le faible taux d'accès au financement par les entreprises et ménages constituent des contraintes majeures. Le coût de l'énergie, la faiblesse du tissu entrepreneurial, l'insuffisance d'innovation et la lenteur de la transformation numérique entravent l'atteinte du plein potentiel économique du pays.

Réponses stratégiques et axes d'action

Le Masterplan entend impulser une dynamique de transformation structurelle autour de neuf (09) objectifs stratégiques (OS).

La première priorité (**OS 1.1**) est la transformation du secteur agroalimentaire pour en faire un moteur de croissance, de sécurité alimentaire et d'industrialisation. Cela implique notamment la professionnalisation des acteurs, la mécanisation, la création d'agropoles, la valorisation des chaînes de valeur, le renforcement des infrastructures et la promotion de l'agroécologie.

L'**OS 1.2** entend faire des industries extractives un levier d'industrialisation à travers notamment la valorisation locale des ressources minières, la structuration de pôles miniers régionaux, la transformation pétrochimique et la formalisation de l'orpaillage. L'objectif est de maximiser la valeur ajoutée nationale, renforcer les chaînes locales d'approvisionnement et créer des emplois durables tout en assurant la transparence et la durabilité environnementale.

L'**OS 1.3** vise à développer une plateforme industrielle manufacturière compétitive fondée sur des Zones Économiques Spéciales, l'amélioration de la logistique et l'accès à l'énergie, afin d'attirer les investisseurs dans des filières comme la métallurgie, le textile, ou l'agro-industrie. Il s'agit de dynamiser les territoires et d'améliorer la compétitivité des exportations sénégalaises.

L'**OS 1.4** ambitionne de faire des services à haute valeur ajoutée (Technologies de l'information et de la communication, tourisme, industries créatives) des vecteurs de croissance inclusive en favorisant la création de start-ups, la professionnalisation des métiers culturels et la structuration de filières innovantes autour du numérique, du patrimoine et des services financiers.

L'**OS 1.5** cherche à garantir un cadre macroéconomique stable et prévisible à travers une politique budgétaire rigoureuse, la rationalisation des dépenses publiques, l'élargissement de l'assiette fiscale et une régulation efficace des prix, notamment des produits de première nécessité.

L'**OS 1.6** vise à développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir les secteurs productifs et les infrastructures stratégiques, à travers des instruments tels que les obligations patriotiques, la finance islamique, les fonds souverains ou les partenariats public-privé structurés.

L'**OS 1.7** entend améliorer l'environnement des affaires par la simplification administrative, la sécurisation du foncier, la digitalisation des procédures et le renforcement des cadres de gouvernance économique, pour attirer les investissements nationaux et étrangers.

L'**OS 1.8** vise à bâtir un écosystème national de recherche et d'innovation connecté aux besoins du secteur privé et aux défis de développement, par le financement de projets innovants, la valorisation de la recherche appliquée et le développement de pôles technologiques.

L'**OS 1.9** a pour ambition d'accélérer la transformation numérique du pays au travers notamment du déploiement de l'identité numérique, de la couverture en très haut débit, la digitalisation des services publics et la stimulation de l'économie numérique.

Agir

Des programmes concrets sont prévus, parmi lesquels : le développement de plateformes numériques, d'agropoles, la création de hubs industriels à Matam et Kédougou notamment, l'aménagement du réseau gazier, la construction d'usines d'engrais et de raffinage, le déploiement d'un fonds Tech, la réforme du Code minier et la digitalisation des procédures douanières et fiscales.

Impacts attendus :

- Valeur ajoutée agricole : volume doublé entre 2023 et 2034 ;
- Réduction du déficit agroalimentaire : de 500 milliards FCFA en 2023 à moins de 100 milliards FCFA en 2034 ;
- Part de la transformation locale dans les filières agricoles, halieutiques et d'élevage : de 20 % à 60 % ;
- Augmentation de la production industrielle : +75 % d'ici 2034 ;
- Part des exportations manufacturières dans les exportations totales : de 15 % à 35 % ;
- Taux d'accès au financement pour les PME/PMI : de 22 % à 50 % ;
- Taux de digitalisation des services économiques et fiscaux : 90 % des procédures dématérialisées en 2034.

Axe 2

Renforcer le capital humain et promouvoir l'équité sociale

Défis et problématiques

Le capital humain demeure sous-exploité. Le système éducatif est confronté à l'inadéquation formation-emploi, à la faiblesse des capacités de formation, au décrochage scolaire, au fort taux d'abandon précoce dans le supérieur et à une offre de formation professionnelle insuffisante. Le système de santé peine à garantir un accès universel et de qualité, notamment en milieu rural. La protection sociale reste partielle, la pauvreté multidimensionnelle affecte des millions de ménages et les services sociaux de base demeurent inégalement répartis. Par ailleurs, les jeunes et les femmes rencontrent des obstacles persistants à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Réponses stratégiques et axes d'action

Le Masterplan structure ses réponses autour de huit (08) objectifs stratégiques.

L'**OS 2.1** vise à moderniser le système éducatif et la formation professionnelle en renforçant l'offre d'enseignement technique, en adaptant les curricula aux besoins socio-économiques, en intégrant les outils numériques et en améliorant la qualité et l'efficacité externe et interne à tous les niveaux du système de formation. Il s'agit de produire les compétences adaptées à la transformation du pays et en particulier mieux préparer les jeunes à l'emploi.

L'**OS 2.2** entend mobiliser la diaspora comme levier stratégique de développement à travers des dispositifs de transfert de compétences, d'investissement productif et d'influence diplomatique, contribuant à la transformation du pays.

L'**OS 2.3** cherche à renforcer l'accès universel à la santé en étendant la couverture maladie universelle, en construisant des hôpitaux modernes, en améliorant les ressources humaines sanitaires et en développant la télémédecine.

L'**OS 2.4** vise à bâtir un système de protection sociale inclusif et efficace à travers le registre social unique, les filets sociaux adaptatifs et les transferts monétaires intelligents, afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle.

L'**OS 2.5** s'efforce de garantir un accès équitable aux services sociaux de base (eau, assainissement, énergie) à travers une meilleure planification, des investissements ciblés et la réduction des inégalités géographiques.

L'**OS 2.6** fait référence à la mise en œuvre d'une politique d'emploi dynamique à travers des programmes d'insertion dont le service civique professionnalisant, des plateformes d'intermédiation régionale, l'appui à l'auto-emploi et l'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ainsi qu'une meilleure formalisation de la migration régulière de main d'œuvre.

L'**OS 2.7** valorise le sport comme vecteur d'intégration sociale, de santé publique et de rayonnement international, par la construction d'infrastructures, le développement des talents et le renforcement des filières sportives locales et des capacités dans les compétitions de haut niveau.

L'**OS 2.8** considère la culture comme un levier de cohésion nationale et d'économie créative, en structurant les filières des ICC, en finançant la création et en valorisant le patrimoine culturel dans les territoires. Ce faisant, la culture constituera un levier pour une société fière de son corpus socio-culturel et le rayonnement international et l'influence globale (soft power) du Sénégal seront renforcés.

Agir

Les actions prévues incluent : la construction d'universités, de lycées, collèges et de centres de formation professionnelle et technique, les pôles de formation régionaux, la mise en place d'un cadre propices pour la mise à l'échelle de la formation duale massive, les hôpitaux de référence, les maisons de la jeunesse, les programmes de bourses ciblées, les plateformes de services publics digitalisés, les programmes sport-école, la Cité du Cinéma et de l'audiovisuel et les incubateurs culturels territorialisés.

Impacts attendus :

- Réduction du taux de jeunes (15-24 ans) NEET : de 46,8% à 10% ;
- Indice de développement humain (IDH) : de 0,51 à 0,65 d'ici 2034 ;
- Taux de couverture sociale (maladie, retraite, protection de base) : de 47 % à plus de 70 % ;
- Taux d'accès à un médecin de base en milieu rural : +80 % d'ici 2034 ;
- Réduction du taux de pauvreté multidimensionnelle : de 38 % à 20 % ;
- Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés : de 30 % à 60 % ;
- Taux de diplômés de la formation professionnelle par contrats d'apprentissage : 40% ;
- Taux de participation des jeunes et femmes à des programmes d'insertion ou d'entrepreneuriat : +500 000 bénéficiaires cumulés
- Part de la population disposant d'un logement décent : de 56 % à 75 %.

Axe 3**Aménagement durable du territoire et résilience écologique****Défis et problématiques**

Le déséquilibre territorial est marqué par une urbanisation désordonnée, une concentration excessive des services et des infrastructures à Dakar, une faible attractivité des régions de l'intérieur et des écarts de développement persistants entre zones rurales et urbaines. À cela s'ajoutent une pression croissante sur les ressources naturelles, la déforestation, l'érosion côtière, les risques climatiques, ainsi qu'un accès limité aux infrastructures logistiques, énergétiques et technologiques.

Réponses stratégiques et axes d'action

Le Masterplan apporte six (06) réponses majeures.

L'**OS 3.1** vise à promouvoir une urbanisation planifiée et équitable en développant des pôles territoriaux, en mettant en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et en assurant la maîtrise foncière pour réduire les déséquilibres régionaux.

L'**OS 3.2** s'attache à préserver les écosystèmes fragiles par une gestion durable des ressources naturelles, le reboisement, la valorisation des produits forestiers non ligneux, la lutte contre l'érosion et la conservation de la biodiversité.

L'**OS 3.3** propose de favoriser un accès universel à une énergie durable, compétitif et à moindre coût, en augmentant la part des énergies renouvelables, en développant les capacités de production décentralisées et en promouvant l'efficacité énergétique dans les secteurs productifs.

L'**OS 3.4** encourage la consommation responsable et l'économie circulaire à travers la promotion du recyclage, l'éco-certification, la gestion durable des déchets et le soutien aux modes de production sobres en ressources.

L'**OS 3.5** vise à améliorer la connectivité logistique et numérique à l'échelle nationale par des investissements dans les infrastructures de transport, de communication et de digitalisation de l'économie et des services publics.

L'**OS 3.6** renforce l'économie sociale et solidaire (ESS) comme instrument de développement local, à travers le soutien aux mutuelles, aux coopératives et aux entreprises communautaires, pour une meilleure inclusion socio-économique.

Agir

Les actions comprennent : les corridors logistiques régionaux, les infrastructures de transports terrestres, aériens et ferroviaires modernes, les centrales hybrides, les centres multifonctionnels ruraux, les filières de recyclage, les hubs ESS et les zones vertes urbaines.

Impacts attendus :

- Part PIB national généré hors région de Dakar : 65% contre 55% en 2023 ;
- Accès à l'électricité : 100 % des ménages en 2034 (contre 69 % en 2023) ;
- Réduction des émissions agricoles : de 12,4 à 2,5 MtCO₂e ;
- Hausse de la couverture forestière : +20 % d'ici 2034 ;
- Allongement du réseau logistique stratégique : +1 500 km de corridors d'ici 2034 ;
- Taux de couverture numérique (internet haut débit) : 90 %.

Axe 4**Gouvernance renouvelée et engagement africain renforcé****Défis et problématiques**

La gouvernance publique au Sénégal est confrontée à plusieurs défis structurels. Il est noté un déficit de confiance entre l'État et les citoyens, alimenté par une complexité institutionnelle qui limite la lisibilité et la cohérence de l'action publique. La faible transparence des processus décisionnels et une centralisation excessive des pouvoirs freinent l'efficacité de l'administration. Par ailleurs, l'inefficacité organisationnelle, la faible effectivité des mécanismes de redevabilité et l'insuffisance de l'ancrage de la culture citoyenne et du civisme, limitent la performance de l'action publique et la consolidation démocratique.

Au plan externe, le rôle régional et continental du Sénégal reste sous-exploité. Le pays dispose pourtant d'atouts stratégiques pour renforcer son positionnement dans les dynamiques africaines d'intégration, de sécurité collective, de diplomatie économique et de leadership institutionnel; mais ces leviers ne sont pas encore pleinement mobilisés.

Réponses stratégiques et axes d'action

Le Masterplan structure son action autour de quatre (04) objectifs.

L'**OS 4.1** vise à renforcer l'État de droit, la gouvernance démocratique et la citoyenneté active par la réforme du système judiciaire, la modernisation des institutions républicaines et la promotion de la participation citoyenne.

L'**OS 4.2** entend transformer l'administration publique par la digitalisation, la déconcentration, l'évaluation de la performance et le développement de compétences adaptées aux défis du XXI^e siècle.

L'**OS 4.3** renforce la sécurité humaine, territoriale et numérique par la prévention des conflits, la lutte contre la cybercriminalité et le renforcement des forces de sécurité dans le respect des droits humains.

L'**OS 4.4** ambitionne d'affirmer le leadership et l'engagement africain du Sénégal en renforçant son rôle dans les organisations régionales, en promouvant une diplomatie économique proactive, en soutenant l'intégration africaine et en mettant en exergue la « marque Sénégal ».

Agir

Les instruments incluent : la révision de la Constitution, la réforme du système judiciaire et du système électoral, le renforcement des institutions de contrôle, la réforme de l'Administration, la plateforme de digitalisation des services publics, l'évaluation des politiques publiques, la généralisation des contrats de performance, les observatoires citoyens, la refonte de l'architecture de défense et de sécurité nationale du territoire, la sécurisation des données, la réforme des dispositifs de prévention des risques et catastrophes, la réforme de la carte diplomatique et les stratégies d'influence continentales ainsi que la promotion de l'image du Sénégal à l'international.

Impacts attendus :

- 100 % des services administratifs essentiels digitalisés d'ici 2030 ;
- 80 % des citoyens satisfaits du service public en 2034 (contre 40 % en 2023) ;
- Taux de réponse judiciaire dans les délais légaux : 85 % en 2034 ;
- Hausse du budget alloué à la coopération régionale : +50 % ;
- Taux de participation citoyenne locale : 60 % en 2034.

Conclusion

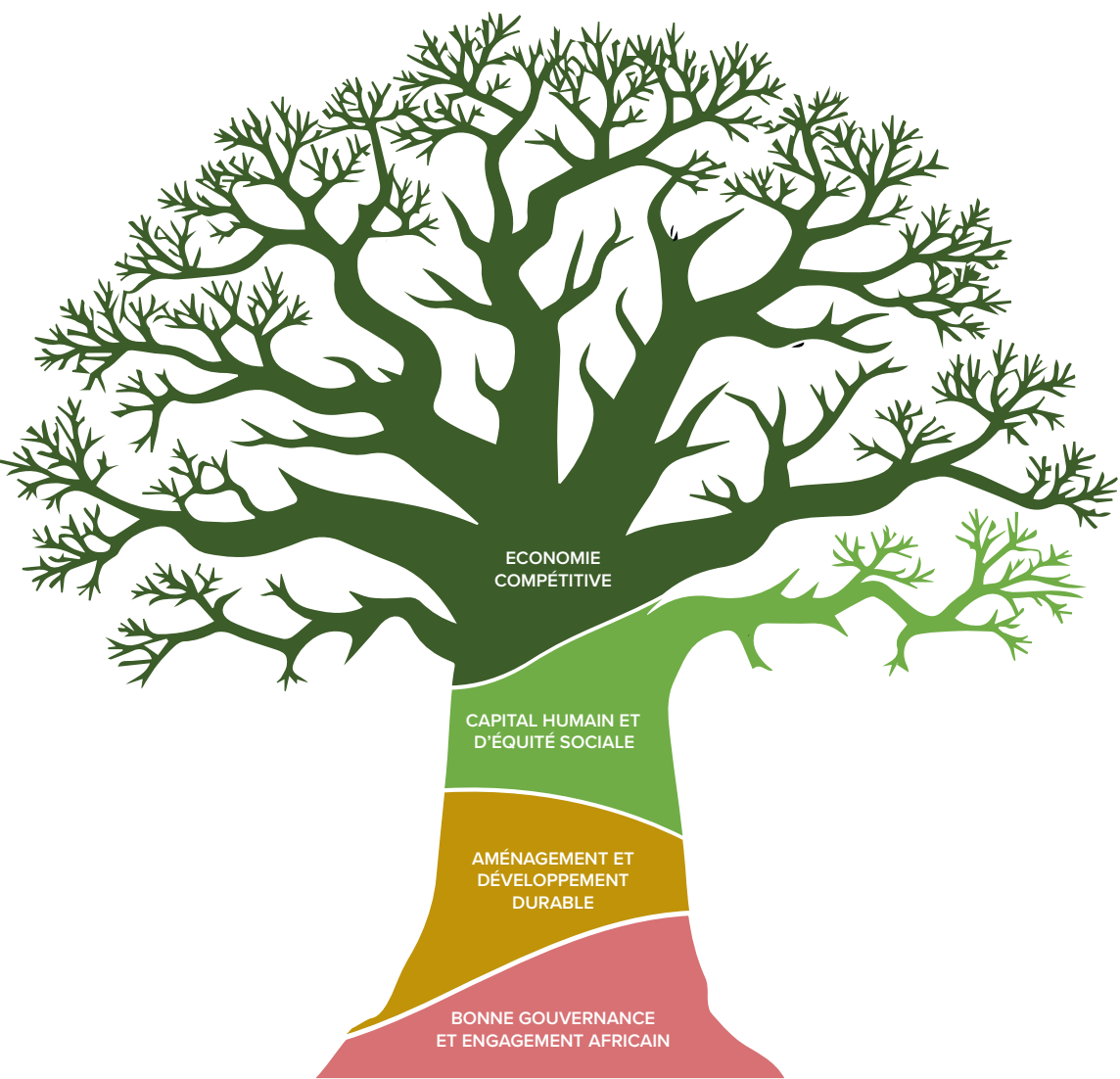
Le Masterplan 2025–2034 constitue l'outil de convergence et de pilotage stratégique de la Vision Sénégal 2050. Il organise, dans une logique systémique, l'ensemble des réformes, programmes et projets structurants nécessaires à la transformation nationale. Au-delà de son rôle de cadrage, il établit une méthodologie de mise en œuvre fondée sur l'efficacité, la transparence et la redevabilité, tout en assurant une cohérence renforcée entre planification, financement et exécution.

Ce référentiel d'action invite à une mobilisation nationale articulée à une ouverture au monde et à des partenariats stratégiques, pour relever les défis majeurs liés à la compétitivité économique, au développement du capital humain, à l'aménagement durable du territoire et à la gouvernance. En s'appuyant sur les avantages comparatifs du Sénégal aux plans humain, naturel, culturel scientifique et technologique, le Masterplan projette un horizon de souveraineté renforcée, de justice sociale consolidée et de prospérité partagée, dans un cadre d'intégration africaine et de rayonnement international. Sa mise en œuvre est accompagnée d'un dispositif de pilotage et de suivi-évaluation rigoureux, incluant une mise à jour périodique pour ajuster les priorités, intégrer les leçons apprises et maintenir la trajectoire vers la Vision Sénégal 2050.

INTRODUCTION

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, souhaitant marquer un nouveau départ pour le pays et faire émerger une nation résolument tournée vers l'avenir, a proposé au Peuple de travailler ensemble pour réussir la Vision de faire du Sénégal, à l'horizon 2050, un pays souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes.

Cette Vision se fonde sur quatre grands axes stratégiques: (i) la construction d'une économie compétitive, (ii) le renforcement de notre capital humain et de l'équité sociale; (iii) l'aménagement durable de notre territoire; (iv) la gouvernance et l'engagement africain.



L'Agenda de Transformation Sénégal 2050 ainsi défini est la feuille de route de la Nation pour les 25 prochaines années. Son opérationnalisation se fait en le déclinant en stratégies décennales et en Plans quinquennaux (Stratégies nationales de Développement). C'est un moyen efficace de s'adapter continuellement aux réalités du contexte international, régional et national qui évolue en permanence, de mesurer les progrès, d'ajuster les actions et d'optimiser nos efforts en temps réel, tout en conservant intacts les choix stratégiques définis pour le long terme.

FIGURE 1 : ARCHITECTURE DE LA PLANIFICATION NATIONALE



Dans cette perspective, la conception d'un **Masterplan, d'une durée de 10 ans**, est la première étape pour passer de la Vision à l'action et définir, rationnellement et en profondeur, les politiques publiques et les grands programmes qui vont être mis en œuvre sur la période (2025-2034), dans les différents secteurs.

Ce choix de systématiser la planification des politiques publiques sur dix ans est guidé, tout à la fois, par le souci du réalisme et par l'exigence d'efficacité. Il est réaliste car, dans beaucoup de domaines, il s'avère quasi impossible de définir une politique, de préparer son application, de la mettre en œuvre et d'obtenir des résultats d'impact sur une période de 5 ans. Ce choix favorise également l'efficacité des politiques publiques et l'obtention de résultats concrets, palpables et qui bénéficient aux populations.

Ainsi, l'Agenda National de Transformation consacre deux ruptures et met en évidence deux types d'innovation.

Une première **innovation dans l'architecture du système de planification**, avec l'application effective d'une **chaîne de résultats de développement** qui va de la Prospective (25 ans), à la Planification (10 ans), à la Programmation (5 ans pour les choix de programmes ministériels définis dans les SND), à la Budgétisation (Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - DPPD - de 3 ans et Budgets Annuels), au Suivi et à l'Évaluation. Le respect strict de cet **alignement stratégique** est indispensable pour assurer la pertinence et la cohérence des programmes sectoriels mis en œuvre et pour obtenir durablement des résultats. La Loi d'orientation relative au **Système national de Planification** sera en conséquence révisée.

La deuxième innovation sera dans la façon de faire.

D'abord, le Masterplan défini repose sur des programmes phares qui mobiliseront fortement le secteur privé dans leur mise en œuvre. Le Gouvernement veillera à ce que ce ne soit pas uniquement un vœu pieux, mais que le secteur privé devienne réellement le moteur de la transformation structurelle du pays. La contribution active de toutes les forces vives de la Nation sera également sollicitée, y compris la Diaspora qui pourra participer au développement national avec ses idées, son savoir-faire, ses investissements et son épargne. Les Collectivités territoriales prendront également un nouveau départ pour leur développement local avec l'émergence des pôles territoriaux et la territorialisation des politiques publiques qui va accompagner leur développement.

L'autre façon de faire, c'est dans le suivi et l'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes. De nouvelles méthodes et procédures seront conçues et adoptées, concernant le suivi et l'évaluation, et un dispositif rigoureux sera établi pour que l'ensemble des acteurs réalisent effectivement les objectifs annuels et intermédiaires qui leur seront fixés.

En définitive, le Masterplan, présenté dans le présent document, offre une nouvelle perspective de pilotage des politiques publiques.

Les lignes qui suivent présentent le schéma de planification retenu qui repose sur une structure hiérarchisée et cohérente, intégrant les différents niveaux de conception et de mise en œuvre. Les axes stratégiques définissent les grandes priorités nationales, traduisant la vision à long terme en orientations majeures. Ces axes se déclinent en objectifs stratégiques, qui établissent les résultats attendus pour chaque domaine prioritaire. Les objectifs stratégiques sont détaillés en objectifs spécifiques, plus ciblés, qui identifient les actions nécessaires pour concrétiser les ambitions fixées. La réalisation de ces objectifs s'opère à travers des programmes, chacun structuré en projets et réformes. Les projets traduisent les interventions concrètes sur le terrain, tandis que les réformes introduisent les changements systémiques indispensables à la transformation escomptée.

Ce cadre méthodologique est reflété dans la structure du document, qui s'organise en plusieurs parties principales. Après une présentation de la Vision à l'horizon 2050 et des axes stratégiques qui la soutiennent, chaque axe est décliné en objectifs stratégiques et spécifiques, accompagnés des programmes, projets et réformes correspondants. Des indicateurs mesurables sont également définis pour garantir une mise en œuvre efficace des dispositifs de suivi et d'évaluation et un pilotage optimal.

AXE 1

ÉCONOMIE COMPÉTITIVE

En 2050, le Sénégal ambitionne de se hisser parmi les économies les plus compétitives grâce à une transformation profonde de ses structures économiques et sociales. Les grandes orientations stratégiques qui soutiendront cette vision placent l’innovation, l’industrialisation et la digitalisation au cœur de la croissance économique et du développement durable.

Une économie compétitive et tournée vers l’industrialisation

Le Sénégal s’engagera dans une transformation structurelle de son économie en réduisant le poids du secteur informel et des activités agricoles à faible productivité, au profit de filières à forte valeur ajoutée. Ce modèle permettra au pays de devenir un exportateur de produits finis tout en répondant aux besoins du marché local. Une augmentation substantielle du nombre d’entreprises nationales favorisera la création de richesses et d’emplois, mobilisant 40% de la population en 2050 contre 20% en 2023.

TABEAU 1 : ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES CLÉS

	2022	2034	2050
PIB (En milliards FCFA)	17 228	36 789	105 000
Nombre d’entreprises formelles (pour 10 000 habitants)	10	120	284
Emplois (En millions)	4	6	13
Nombre de champions Entreprises Sénégalaises réalisant une part significative de leurs chiffres d’affaires à l’export sur des produits à forte valeur ajoutée	20	200	500

Sources : ANSD, Projections du Gouvernement

Un cadre macroéconomique assaini

Pour garantir sa souveraineté économique, l’État limitera son endettement à des niveaux soutenables et augmentera significativement sa capacité de collecte de recettes fiscales, qui atteindront 30% du PIB à l’horizon 2034. La rationalisation des dépenses publiques et la priorité donnée à l’investissement permettront d’allouer davantage de ressources aux secteurs stratégiques comme l’éducation et la santé, tout en favorisant une forte réduction des subventions coûteuses grâce à la production locale de produits essentiels.

TABLEAU 2 : UN CADRE MACROÉCONOMIQUE ASSAINI

		2023	2034	Leviers
Secteur réel	Croissance	4,6 %	6,5%	• Impulsion des moteurs de coisance • Efficacité de l’investisment public • Qualité du cadre des affaires • Synergies public privé
	Inflation	5,9%	2%	
Finances publiques	Croissance de la masse salariale	10,6%	6,9%	• Elargissement de l’assiette fiscale • Maîtrise de la masse salariale • Reprofilage de la dette publique • Baisse des subventions à l’énergie
	Déficit public en % du PIB	12,3%	3%	
	Pression fiscale en % du PIB	18,3%	25%	
	Dette publique en % du PIB	99,67%	65%	
Equilibre extérieur	Déficit courant en % du PIB	10,3%	3%	Augmentation des exportations de produits transformés et baisse des importations

Le déficit courant présenté correspond à la moyenne sur la période 2014–2023
Sources : ANSD, 2023, DGPPE 2024, Cour des Comptes 2025

Un système de financement plus performant et innovant

Les actions sur le système de financement viseront le renforcement des fonds propres des banques à capitaux publics et la mise en œuvre de mesures incitatives permettant un accroissement sensible du financement des PME et PMI. Dans le même sillage, une nouvelle doctrine de financement sera implantée mettant en avant des mécanismes de financement innovants, tels que les fonds locaux en capital-investissement, la finance islamique, le refinancement d’actifs. Des plateformes de collaboration entre instruments d’investissement en capital et de financement en dette (banque, microfinance) permettront de répondre de façon globale et cohérente aux besoins de financement des entreprises. Les Patriot bonds et les solutions numériques permettront de mobiliser l’épargne domestique et de la diaspora et canaliseront les ressources privées et les transferts de fonds vers des projets publics et privés stratégiques.

Une transition numérique pour un Sénégal agile

Le Sénégal adoptera une transformation numérique profonde, facilitée par la création d’une identité numérique unique pour chaque citoyen et la digitalisation des services publics. L’accès généralisé à Internet haut débit et une gestion optimisée des données favoriseront l’inclusion financière et la régularisation progressive du secteur informel. En parallèle, le développement des technologies de pointe comme l’intelligence artificielle et la cybersécurité renforcera la compétitivité des entreprises sénégalaises.

L’ambition sera ainsi de faire du Sénégal une nation technologique, à l’image de pays comme l’Inde, la Chine, les États-Unis d’Amérique, la France ou la Corée du Sud. Cette ambition passera par une déclinaison de la stratégie autour des chantiers suivants :

- Maîtrise des technologies clés (IA, data, cybersécurité, biotechnologie, etc.) avec les acteurs clés (opérateurs télécom, Sénégal Numériques, Start Up, SSII etc.) ;
- Capacité d’innovation locale (universités, R&D, startups, brevets) ;
- Infrastructure numérique développée (réseaux, cloud, data centers) ;
- Utilisation de la technologie dans la gouvernance et les services publics ;
- Dispositif incitatif pour le développement des entreprises numériques et l’émergence de licornes sénégalaises (Loi sur les start-ups, labellisation et accompagnement) ;
- Financement des entreprises de la technologie avec par exemple une montée en puissance du fonds Tech SEN en cours de structuration par le FONSIS.

Une population active mobilisée et technologiquement outillée

La montée en compétences des citoyens, rendue possible par une intégration du numérique dans les programmes éducatifs et des efforts de formation continue, soutiendra une productivité trois fois supérieure à celle de 2023. La digitalisation des processus et une plus forte intensité technologique dans les activités économiques permettront de mobiliser pleinement la population active, soutenant ainsi la transformation globale du pays.

Le Sénégal de 2050 se prépare à relever les défis d’une économie compétitive et souveraine, bâtie sur une base industrielle solide et une transition numérique inclusive. Ces orientations stratégiques définissent une vision claire pour un développement économique durable et une meilleure qualité de vie pour tous.



BÂTIR UN SECTEUR AGROALIMENTAIRE PERFORMANT, DURABLE ET COMPÉTITIF, MOTEUR DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS



Le secteur agroalimentaire sénégalais est confronté à une performance insuffisante, illustrée par des rendements agricoles faibles, des pertes importantes de récolte dues à l'insuffisance d'infrastructures de stockage, des terres inexploitées une grande partie de l'année et une faible pénétration de la mécanisation et des innovations en techniques culturales des micro-exploitations qui représentent la majorité des exploitations. La part des exploitants pratiquant des méthodes modernes et performantes est trop faible pour accroître significativement la productivité et une part importante des productions n'accède jamais à des marchés structurés. Ce manque de productivité se traduit par une dépendance accrue aux importations, compromettant la souveraineté alimentaire et la sécurité nutritionnelle du pays. Les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche font également face à des problématiques de faibles productivités liées à des méthodes et des outils de productions sous-performants. Il s'y ajoute l'insuffisance des moyens affectés à la recherche et à l'innovation dans ces différents sous-secteurs. Pour inverser cette tendance, un changement complet de paradigme est donc nécessaire pour passer de modèles d'agriculture, d'élevage et de pêche sous-performants et non durables à un modèle technique et productif, avec des filières organisées, des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs formalisés et une connexion accrue aux marchés et à l'écosystème économique national.

Répondre au défi



Face aux nombreux défis auxquels est confronté le secteur agroalimentaire, la politique agricole sénégalaise établira un cadre structurant qui permettra sa transformation durable et résiliente selon des trajectoires définies. La transformation du secteur agroalimentaire sénégalais commence par une professionnalisation des acteurs à tous les niveaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, intermédiaires, transformateurs) ainsi que par le développement des métiers de services qui soutiennent le secteur. Un effort sera consenti pour relever le niveau global de connaissances et de compétences afin de bâtir des modèles plus techniques et performants. Parallèlement, la modernisation des techniques de production et d’exploitation sera essentielle, avec un accompagnement de proximité offert aux producteurs et exploitants à travers des coopératives jouant un rôle de relais pour diffuser les bonnes pratiques, mettre du matériel et des intrants à disposition, afin d’améliorer les rendements.

Une meilleure maîtrise du foncier et des données agricoles sera rendue possible par une collecte systématique de données et une digitalisation accrue du secteur, permettant une gestion plus efficace des terres et des ressources. Un meilleur niveau de connaissances à l’échelle nationale permettra une sécurisation accrue du foncier agricole, garantissant aux producteurs la stabilité et la visibilité nécessaires pour investir durablement dans leurs parcelles ou dans leurs outils productifs. La durabilité du secteur sera, en outre, un pilier central, avec une ambition forte pour le déploiement des principes de l’agroécologie et la promotion d’une agriculture écologiquement intensive, capable de répondre aux défis climatiques et de préserver l’environnement contre la dégradation des terres.

Enfin, un effort particulier sera porté sur des solutions complémentaires de production comme l’aquaculture et sur la recherche et la surveillance, notamment dans le sous-secteur de la pêche, afin de protéger les ressources halieutiques et assurer une exploitation responsable et durable des stocks sur l’ensemble des pêcheries.

TABEAU 3 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.1

OS.1.1. Bâtir un secteur agroalimentaire performant, durable et compétitif, moteur de la transformation économique et sociale du pays	
Objectifs spécifiques	Résultats
Construire un modèle agricole plus productif et plus durable	Les rendements agricoles convergent vers les standards internationaux Le modèle agricole est écologiquement intensif, sa performance bénéficie des services écosystémiques et contribue à la préservation de la biodiversité Les ménages sont plus résilients et leurs activités sont pérennisées pendant les situations de crise, notamment climatique Les orientations et engagements de la Déclaration de Kampala (janvier 2025) sont opérationnalisés, en cohérence avec le nouveau cadre stratégique du PDDAA pour 2026–2035
Renforcer le rôle de la pêche et de l’aquaculture dans la sécurité alimentaire et la compétitivité économique	Le potentiel maritime, lagunaire et fluvial est pleinement exploité Les revenus sont diversifiés Le secteur contribue pleinement à la sécurité nutritionnelle La réglementation efficace de la pêche permet de lutter contre la surpêche, la pêche INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée) et les pratiques de pêche destructrices
Moderniser et rendre durable le secteur de l’élevage, pour qu’il contribue à la sécurité alimentaire et au développement économique des zones rurales	L’élevage est formalisé et intensifié Les infrastructures de traitement et d’abattage sont densifiées et modernisées Un écosystème de services aux éleveurs se déploie sur toute la chaîne de valeur Le surpâturage est réduit La maîtrise de l’eau permet un maillage stratégique des points d’eau Les effluents d’élevage sont traités et valorisés (biogaz, engrais organique...)
Créer des filières agro industrielles modernes et compétitives pour valoriser la production sur les marchés locaux et internationaux	La production destinée aux acteurs industriels est augmentée et les chaînes d’approvisionnement sont fiabilisées La production agro-industrielle locale augmente et permet de diminuer le déficit commercial agroalimentaire du pays Des champions industriels émergent, dynamisent l’innovation et créent un effet d’entraînement sur leur écosystème Le commerce intra-africain des produits agroalimentaires est multiplié par trois d’ici 2035 conformément aux cibles de la Déclaration de Kampala
Maîtriser l’inflation sur les produits de première nécessité	Accessibilité des produits de première nécessité à des prix abordables pour tous les ménages, garantissant un pouvoir d’achat soutenu

AGIR

L’ambition de la Vision 2050 est de faire du Sénégal une puissance agricole moderne.

La politique agro-sylvo-pastorale et de la pêche du Sénégal repose sur quatre piliers majeurs pour transformer le secteur primaire :

- Une gouvernance renforcée et une meilleure organisation du secteur permettront une gestion optimisée des terres agricoles grâce à la planification territoriale et l’aménagement, ainsi qu’à la valorisation accrue du foncier ;
- L’innovation et la formation seront soutenues avec la création d’instituts spécialisés et le renforcement des structures de recherche, pour soutenir la modernisation et l’intensification des pratiques et l’accroissement des rendements.
- Le développement d’écosystèmes de services aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs facilitera l’accès aux intrants, aux équipements et aux infrastructures nécessaires, en s’appuyant sur le réseau des coopératives pour un soutien direct, au plus près des utilisateurs.
- La politique se concentrera sur des filières à haute valeur ajoutée, en mettant l’accent sur des productions locales stratégiques comme les céréales, les oléagineux, les cuirs et peaux et les produits halieutiques, pour répondre aux besoins du marché intérieur et stimuler les exportations.

TABEAU 4 : PROGRAMMES, PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.1. Bâtir un secteur agroalimentaire performant, durable et compétitif, moteur de la transformation économique et sociale du pays		
Programmes	Projets	Réformes
Agriculture : Programme de coopératives agricoles communautaire & Intensification et Modernisation de l’agriculture Programme de développement des filières arachides, oléagineux, horticoles, céréalières et de chaînes de valeurs Programme de modernisation des marchés, des circuits de distribution, des infrastructures commerciales et de la régulation économique	Coopératives agricoles communautaires Plateforme numérique de gestion agricole intégrée AgriTech Labs, Agri Innovation Hubs et fermes-écoles Production des semences certifiées Autosuffisance en Riz Opérationnalisation des filières Mil, Fonio, Sorgho, Maïs, Tomates, Fruits et légumes, PFNL Pistes rurales Mécanisation de l’Agriculture Incorporation des Céréales locales et tubercules dans la panification Promotion du Consommer local et du Made in Senegal PROMAGEM Plus : Projet de modernisation des marchés, des circuits de distribution et des infrastructures commerciales Plateformes de stockage agro-alimentaire Développement du système de récépissé d’entrepôts Aménagement des périmètres agricoles (grands bassins, coopératives etc.) Projets de résilience économique de la Casamance Projet de réhabilitation et d’extension des périmètres irrigués du Bassin de l’Anambé Bourse des matières premières Système d’information commerciale (Stock et prix des produits) et de prospective économique Projet des Grands Périmètres de cultures fourragères Projet d’aménagement de 1000 ha de vallées et bas-fonds et 40 ha de périmètres maraîchers dans les régions de Fatick et Kaolack	Loi d’orientation agro-sylvo- pastorale Réforme foncière Réforme du statut d’agriculteur et Structuration des Coopératives Agricoles Communautaires (CAC) Planification territoriale
Pêche et aqua-culture : Programme de restructuration de la pêche artisanale et de valorisation des produits halieu-tiques	Création de fermes aquacoles industrielles Développement de la Pêche artisanale Gestion durable des Pêcheries continentales Restructuration des habitats et fonds marins Projet Sénégal Ressources Management (SENRM)	Révision du code de la pêche maritime Code de la pêche continentale Révision de la politique de quotas Encadrement strict des usines de farines et d’huiles de poisson Collaboration transfrontalière Mise en place d’un régime foncier pour l’aquaculture

Élevage : Programme de développement de la filière élevage et des chaînes de valeurs	Développement industriel de la filière Lait Soutien à l'Aviculture, Œufs à Couver (OAC) et viande blanche Autosuffisance en Moutons Développement des fermes industrielles bovines et ovines et promotion de races améliorées Modernisation et certification des abattoirs	Définition de couloirs de transhumance sécurisés et zones de pâturage avec une gouvernance renforcée. Surveillance accrue des réserves sylvo-pastorales Intégration de l'approche « One Health » pour améliorer la santé des cheptels, des écosystèmes et des éleveurs
Agro-Industrie : Programme de développement des agropoles Programme d'appui à la transformation agro-industrielle	Développement accéléré des agropoles notamment (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est)	Transition vers une agriculture contractuelle Appui au financement Harmonisation des politiques publiques autour des filières prioritaires Statut de la ZES à vocation Agro-industrielle

La réforme majeure du secteur agricole portera sur la révision en profondeur de la loi agro-sylvo-pastorale, afin de poser les fondations d'un nouveau modèle productif, inclusif et orienté vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité régionale.

Cette transformation sera portée par un ensemble cohérent de programmes agricoles et agro-industriels, articulés autour du développement de filières à haute valeur ajoutée.

Ils'agira d'intégrer l'ensemble des maillons – production, transformation, distribution, consommation – en valorisant au mieux les ressources naturelles et le travail des producteurs. Cela passera notamment par une meilleure coordination entre agriculteurs, coopératives, transformateurs et acteurs logistiques, ainsi que la structuration d'écosystèmes de services adaptés.

Dans cette perspective, la stratégie adoptée distingue deux grandes orientations prioritaires pour le choix et le développement des filières : d'une part, celles présentant un fort potentiel d'import/substitution et contribuant à la souveraineté alimentaire, et d'autre part, celles disposant d'un potentiel d'exportation significatif. Sans brider le développement naturel et organique de filières ne s'inscrivant pas dans ce champ, la stratégie se concentrera principalement sur les filières prioritaires répondant à ces critères, pour maximiser les impacts économiques et stratégiques des investissements.

1. Agriculture

L'objectif principal du sous-secteur agricole est d'augmenter le niveau des productions, en capitalisant un maximum sur l'augmentation des rendements et un minimum sur l'augmentation des surfaces. Ainsi, la productivité du travail et du capital sera au cœur de la stratégie : avec comme objectif, une professionnalisation et une spécialisation des acteurs.

Gouvernance

Une gouvernance plus structurée et efficace du secteur agricole sénégalais est essentielle pour maximiser son potentiel et renforcer sa durabilité. Une réforme foncière et une planification territoriale rigoureuse permettront de valoriser les terres agricoles, de sécuriser les droits des producteurs et de protéger les espaces agricoles contre l'urbanisation non planifiée, favorisant ainsi les investissements à long terme sur les parcelles.

Un pilier central de ce programme est le développement des Coopératives Agricoles Communautaires (CAC). En s'associant au sein de ces coopératives, les agriculteurs peuvent se professionnaliser, accéder aux marchés formels et bénéficier d'un accompagnement ciblé sur les sujets agricoles et de gestion d'une exploitation. Les CAC servent de relais sur le terrain pour la mise en œuvre de la politique agricole de l'État, facilitant ainsi la diffusion des bonnes pratiques, l'accès aux intrants, et la coordination des activités. En plus de favoriser la professionnalisation, les coopératives dynamisent les zones rurales en créant des opportunités économiques locales, contribuant ainsi à limiter l'exode rural. Aussi, une cellule d'appui à la création des CAC sera opérationnalisée et déployée sur le terrain, afin d'accompagner la création des coopératives selon un cahier des charges précis.

Un autre élément essentiel est la création d'une Plateforme numérique de gestion agricole intégrée. Cette base permettra l'identification individuelle des agriculteurs, pêcheurs, ou éleveurs et le suivi de leurs flux d'activité (achats, ventes, production...), offrant ainsi une vue d'ensemble précise des acteurs et de leurs besoins. Elle permettra également de fournir des recommandations adaptées (par exemple, prévisions météorologiques ou conseils techniques en fonction des cultures et de la localisation), de gérer les intrants en fonction des besoins réels, et de faciliter l'accès au crédit en prouvant un volume d'activité stable, ouvrant ainsi la voie à la bancarisation. Accessible aux industriels, elle permettra également de connaître les niveaux de production pour fiabiliser les chaînes d'approvisionnement. La digitalisation des processus administratifs et la collecte de données fiables permettront une prise de décision plus transparente et informée, tout en facilitant l'accès des producteurs aux services et financements grâce à la traçabilité des flux.

Innovation

L'évolution du modèle agricole sénégalais doit permettre d'élever le niveau de professionnalisation des acteurs, en utilisant l'innovation et les bonnes pratiques agricoles pour renforcer la résilience face aux défis environnementaux. La création de l'Institut Régional des Métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Géosciences fournira des formations spécialisées pour les producteurs, techniciens et entrepreneurs agricoles, en formation initiale ou à travers les coopératives, afin de construire un modèle agricole plus technique et performant. En parallèle, des efforts seront déployés pour renforcer les capacités de recherche et d'innovation, notamment à travers des AgriTech Labs et des fermes-écoles, permettant de diffuser des pratiques agricoles modernes et de promouvoir des solutions technologiques adaptées. Un renforcement des capacités et un suivi rapproché des

instituts spécialisés nationaux (ISRA, ITA, INP notamment), permettra de bâtir des programmes de recherche précis, alignés avec les attentes du secteur privé, pour optimiser les synergies recherche-développement-innovation. Un accent particulier sera mis sur le développement des semences améliorées et sur le développement d'une agriculture intelligente face au climat. Parallèlement, la mise en place d'activités de recherche et de veille, notamment sur la base des données remontées par les coopératives et la plateforme numérique de gestion agricole intégrée, permettra de détecter et prévenir les risques de pénuries ou d'apparition de menace biologiques (virus, ravageur, etc.).

Services et infrastructures

Le développement d'un écosystème de services diversifié constitue une priorité pour soutenir l'ensemble des activités agricoles et renforcer la compétitivité du secteur. Autour des coopératives agricoles communautaires (CAC) et des agropoles, cet écosystème jouera un rôle central dans l'intégration des différents acteurs de la chaîne de valeur. L'objectif est de fournir aux agriculteurs un environnement de services spécialisés, leur permettant de se concentrer sur le cœur de leur activité et d'exploiter de manière optimale leurs surfaces et leur matériel.

Tous les types de services seront mobilisés : la production d'intrants (semences, engrais minéraux et organiques, bio-activateurs, etc.), la mise à disposition de matériel (serres, pépinières, plaques alvéolées, kits d'irrigation), les prestations mécanisées (labour, pulvérisation, récolte), ainsi que des services de conseil et d'appui technique. Ces services spécialisés contribueront à créer des emplois qualifiés, à améliorer les niveaux de production, à réduire les pertes post-récolte et à renforcer la résilience et la durabilité du secteur. Les CAC seront des nœuds stratégiques pour centraliser les producteurs et les prestataires, mutualiser l'acquisition de machines agricoles modernes et professionnaliser leur usage, permettant ainsi un saut qualitatif dans la productivité et l'augmentation des rendements.

Parallèlement, la mise à niveau des infrastructures rurales représentera un chantier déterminant. Des pistes rurales modernes désenclaveront les zones de production et faciliteront la circulation rapide et compétitive des produits. Un maillage précis, défini sur la base des volumes traités par les coopératives, reliera efficacement les zones de production aux sites de conditionnement, de transformation, de consommation ou d'export.

Ce développement agricole s'inscrit dans un modèle écologiquement intensif, où la durabilité environnementale occupe une place centrale. À ce titre, le sous-secteur de la sylviculture verra sa gouvernance renforcée pour assurer la protection du couvert forestier et promouvoir des pratiques durables. La valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) deviendra un levier essentiel de diversification et de résilience, en particulier dans les zones rurales. Portées par des initiatives telles que la Grande Muraille Verte, les filières PFNL permettront aux communautés locales de tirer profit de la préservation des forêts, tout en contribuant à l'entretien des services écosystémiques indispensables à la performance du secteur agricole.

Ainsi, en conjuguant l'intensification des services agricoles, la mécanisation, l'amélioration des infrastructures et la valorisation des ressources forestières, le Sénégal posera les bases d'une agriculture moderne, résiliente et durable, au service de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois et de la préservation du patrimoine naturel.

2. Pêche et aquaculture



Gouvernance

La gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture sera renforcée par une série de mesures visant à structurer et formaliser les activités. Cela inclut l'identification des pêcheurs, l'immatriculation des pirogues et le renouvellement progressif de la flotte artisanale. Une revue de la politique de quotas sera effectuée pour les navires industriels, alignée avec les niveaux des stocks halieutiques. Elle sera accompagnée de mesures strictes pour garantir le respect des périodes de repos biologique et la préservation des aires protégées.

Les usines de farines et d'huiles de poisson feront l'objet d'un encadrement rigoureux afin de prévenir la surexploitation des stocks de petits pélagiques, une ressource essentielle pour l'équilibre des écosystèmes marins et la durabilité des activités halieutiques.

Innovation

Des activités de recherche et d'innovation seront mises en œuvre pour mesurer et contrôler les ressources naturelles, tout en anticipant et en prévenant les risques pour le secteur. Un suivi régulier des stocks halieutiques permettra de lutter efficacement contre la surpêche et d'orienter les décisions politiques en faveur d'une gestion durable des pêcheries.

La réussite de ces initiatives repose sur une coopération étroite avec les ministères concernés, les instituts de recherche nationaux (ISRA, ITA, INP) et internationaux, ainsi qu'avec les services de recherche des pays voisins. Cette collaboration multisectorielle et transfrontalière est essentielle pour gérer les ressources partagées, comme les stocks de poissons marins et les bassins hydrographiques intérieur. À travers cette approche intégrée, la résilience et la durabilité de la pêche sénégalaise seront considérablement renforcées.

Services et infrastructures

Un écosystème de services diversifié sera développé pour soutenir les activités de pêche et d'aquaculture. L'objectif est de créer un environnement complet permettant aux pêcheurs et aquaculteurs de disposer d'outils de travail productifs, modernes et sécurisés.

Pour les pêcheurs, cela inclut des services de maintenance des embarcations, la préparation et l'entretien des filets, la fabrication de caisses normalisées, la production de glace et l'organisation de la logistique réfrigérée. Des métiers spécifiques, tels que ceux de mareyeurs, ramendeurs ou producteurs de glace, joueront un rôle clé dans cet écosystème, en apportant un soutien technique qui réduira les pertes post-capture et améliorera la qualité des produits. Ces services permettront également de créer des emplois qualifiés dans les zones côtières.

Au niveau des infrastructures, des points de débarquement modernes et équipés seront aménagés sur l'ensemble du littoral. Ces installations offriront des conditions optimales pour le débarquement des captures et leur première vente en étant équipées de station de lavage et de production de glace. Elles permettront de conserver la qualité des produits, de rationaliser l'évolution des prix, de contrôler les volumes de captures, et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ces infrastructures viendront compléter les ports existants, où les quais de pêche seront également modernisés. Une politique stricte d'accessibilité des ports et points de débarquement favorisera des conditions élevées de suivi, de contrôle de la traçabilité et d'hygiène.

Focus aquaculture

L'aquaculture, encore peu développée au Sénégal, représente un fort potentiel pour diversifier les revenus des ménages ruraux, augmenter la production de protéines et contribuer à l'équilibre de la balance commerciale agricole, avec une pression moindre sur les écosystèmes naturels. Actuellement, la contribution de l'aquaculture à la production halieutique reste bien inférieure à la moyenne africaine et mondiale, malgré le dynamisme observé depuis la création de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). L'aquaculture continentale constitue un levier important pour la diversification des revenus et une source nouvelle de protéines, contribuant à l'atteinte de la sécurité nutritionnelle. De son côté, l'aquaculture marine et lagunaire permettra d'élever des espèces à haute valeur ajoutée (crustacées, dorade, bar, etc.), principalement destinées à l'exportation.

Un soutien accru sera apporté à l'ANA pour favoriser le développement accéléré de l'aquaculture sous toutes ses formes. La production d'alevins, ainsi que la fabrication du matériel de culture et des intrants, seront en grande partie réalisées localement, renforçant ainsi les capacités industrielles nationales. Les produits nécessitant des technologies complexes feront l'objet d'un régime d'importation spécifique afin de garantir la compétitivité de la filière.

Les coopératives seront encouragées à s'équiper en matériel de pisciculture, ce qui permettra de diversifier leurs sources de revenus, notamment pendant les périodes de contre-saison.

Grâce à ces investissements et initiatives, l'aquaculture sénégalaise pourra devenir à moyen terme, un moteur de croissance et un secteur clé pour la sécurité alimentaire.

3. Élevage



Gouvernance

La gouvernance du secteur de l'élevage sera renforcée par un soutien accru à la création et à l'animation des réseaux régionaux d'organisations d'éleveurs. Ces réseaux faciliteront les échanges public-privé, ainsi que le suivi des mouvements de cheptels, y compris dans le cadre des transhumances transfrontalières, et permettront une meilleure gestion des ressources pastorales. En coopération avec les organisations d'éleveurs, des couloirs de transhumance et des zones de pâturage sécurisés seront définies. Des activités de recherche et de veille seront mises en place pour mesurer les risques liés au surpâturage et à la déforestation. La réussite de cette initiative repose sur une collaboration étroite avec les autorités concernées, les instituts spécialisés, ainsi que les services de recherche des pays limitrophes ou partenaires. Cette collaboration multisectorielle et transfrontalière est décisive, car les couloirs de transhumance et les ressources pastorales sont souvent partagés entre plusieurs pays. Cette approche intégrée permettra de renforcer la résilience et la durabilité de l'élevage sénégalais, tout en garantissant une gestion équilibrée des ressources naturelles.

Innovation et écosystème de services

Un écosystème de services diversifiés sera développé pour moderniser le secteur de l'élevage et améliorer sa productivité. Parmi ces services figurent la production de fourrage, l'insémination artificielle, les soins vétérinaires et le marquage électronique des animaux. Ces prestations permettront non seulement de créer des emplois qualifiés, mais aussi d'améliorer les rendements, en diminuant fortement la mortalité des cheptels et les risques de vols.

4. Industrie agroalimentaire

L'extension des fermes semi-intensives et la promotion de races améliorées, importées et/ou adaptées seront encouragées pour accroître la production de viande et de lait. Une sédentarisation partielle des troupeaux favorisera le développement d'activités spécifiques de services, telles que l'équarrissage, la production de fourrage et l'insémination. Ces initiatives contribueront à faire évoluer le secteur vers un modèle plus productif, garantissant des revenus décents pour les éleveurs. En cohérence avec les principes de l'approche One Health, des actions spécifiques seront menées pour améliorer la santé des cheptels, des écosystèmes et les conditions de vie des éleveurs. Cela inclut l'identification numérique des animaux, la disponibilité et la traçabilité accrues des médicaments vétérinaires. Par ailleurs, la valorisation des sous-produits comme le fumier, la production de biogaz, ou encore la production de peaux de bonne qualité, renforceront les liens entre durabilité environnementale et développement économique.

Infrastructures

Des infrastructures modernes seront mises en place pour répondre aux besoins croissants du secteur. En premier lieu, la remise en état des réserves sylvopastorale (type ranch Djibo Leyti KA de Dolly) et la restauration d'une gouvernance et d'une surveillance renforcées dans ces parcs, permettront de disposer d'infrastructures de production de qualité, à même de répondre à la demande intérieure, y compris pendant les événements religieux, mettant la filière sous tension.

Un plan dédié à la modernisation des abattoirs, des installations de stockage, de traitement et d'emballage, permettra de traiter la production dans des conditions optimales de qualité et de sécurité, augmentant ainsi la compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. D'ici 2034, un réseau d'abattoirs modernes sera opérationnel, dimensionnés pour absorber une partie de la production régionale et optimiser les rendements des carcasses.



Les agropoles, véritables moteurs du développement agro-industriel, joueront un rôle central en facilitant l'accès des producteurs aux industries de transformation. Conçus selon une logique de clusters, ces pôles généreront un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale, favorisant la création d'emplois directs et indirects tout en stimulant l'innovation et la compétitivité. Leur développement accéléré et leur appropriation par le secteur privé figureront parmi les priorités stratégiques des dix prochaines années.

En rapprochant physiquement les zones de production des unités de transformation, les agropoles permettront de réduire les pertes post-récolte, d'améliorer la visibilité sur les stocks et d'optimiser la gestion des volumes de production. Ces infrastructures intégrées deviendront également des vecteurs d'innovation technologique, contribuant à la montée en qualité des produits transformés et à leur compétitivité sur les marchés.

Les coopératives agricoles joueront un rôle essentiel en établissant un pont entre les producteurs et les transformateurs. En facilitant la contractualisation entre ces deux parties, elles offriront aux industriels la possibilité de passer commande, de définir des cahiers des charges précis et d'obtenir une bonne visibilité sur les volumes, les prix et les délais. Ce modèle d'agriculture contractuelle marquera une transition stratégique, passant d'un mode de production « poussé » (basé sur une offre excédentaire) à un mode « tiré » (axé sur les besoins des marchés). Cette approche contractuelle assurera des débouchés fiables pour les producteurs, stabilisant leurs revenus tout en renforçant la compétitivité des produits sénégalais sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. À terme, les coopératives pourront également prendre en charge un premier niveau de transformation, augmentant ainsi la valeur ajoutée des produits avant leur transfert vers les transformateurs.

Pour garantir l'émergence de chaînes d'approvisionnement industrielles intégrées, des stratégies filières spécifiques seront développées. Ces stratégies permettront d'identifier précisément les besoins en investissements, en infrastructures, ainsi que les opportunités commerciales au Sénégal et à l'international. Ce cadre stratégique facilitera la fédération de tous les acteurs des chaînes de valeur, créant un écosystème dynamique et coordonné qui maximisera l'impact économique des filières prioritaires.

5. Maîtrise de l'inflation

Les différents programmes développés ci-dessus devront permettre que les prix des produits de première nécessité restent à des niveaux supportables pour la majorité des ménages, particulièrement les plus vulnérables.

Quatre actions stratégiques vont permettre l'achèvement de ces résultats :

- **Mécanismes de régulation et stabilisation des prix des biens essentiels** : Mettre en place un dispositif de surveillance des prix afin de détecter les hausses injustifiées et d'intervenir rapidement en cas de spéculation.
- **Former et doter la Commission de régulation du commerce intérieur des outils nécessaires pour surveiller et réguler les marchés** : Mise en place de rapports trimestriels de régulation des prix.
- **Amélioration de la transparence du marché** : Développer un système d'information accessible au public pour suivre les prix des produits de base et fournir des alertes sur les fluctuations importantes et favoriser une densification du réseau de distribution et de vente.
- **Appui par la commande publique dans l'approvisionnement des produits de première nécessité** : mettre en place un dispositif d'approvisionnement utilisant la capacité de négociation de l'État pour disposer de prix plus compétitifs en période de tensions sur les marchés internationaux.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Contribution du secteur au PIB (en milliards de FCFA)	4 505	9 179
Emplois (millions)	1,5	2,6
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (%)	5,7	0
Balance commerciale agroalimentaire (en milliards de FCFA)	-418	>0
Réduction des pertes agricoles post-récolte	-	- 50%
Part de la production transformée localement	-	35%
Augmentation de la production agroalimentaire		60%

Sources : DGPPE 2024 ; ANSD - RGPH-5 ; Sustainable Development Report (SDR 2024)

Mesurer les activités

Indicateurs d'activités	2023	2034
Production céréalières (t)	4 015 165	6 487 624
Production horticole (t)	3 811 207	5 433 870
Production halieutique (t)	551469	563 724
Production aquacole (t)	1 804	239 902
Production de viande et d'abats (t)	335 044	717 052
Production de lait (Ml)	300	888
Rendements céréaliers : riz, mil, maïs (t/ha)	1,93	7
Productivité moyenne des vaches laitières (L/an)	1000	2500
Surface des terres cultivées (ha)	4 213 054	4 825 200
Émissions de gaz à effets de serre liés aux activités agricoles (Millions T CO2e)	12,43	2,5
Part des producteurs adhérents à une coopérative (CAC)	NA	70%

Sources : ANSD – BMSEF (Mai 2024) ; Sustainable Development Report (SDR 2024)



FAIRE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES LE CATALYSEUR DU SÉNÉGAL INDUSTRIEL

Le Sénégal est un pays riche en ressources minérales diverses. Les produits issus de leur extraction ou de leur transformation (Phosphate, or, zircon, acide phosphorique, ciment,) constituent les principales exportations du pays. Grâce à eux, les industries extractives comptent pour un tiers des exportations en 2023. Paradoxalement, ce secteur ne représente que 4,5% du PIB avec un taux de transformation très faible et une contribution dans l'emploi qui reste marginale. Souvent fièrement affiché comme un des piliers de l'économie sénégalaise, ce secteur reste en réalité très faiblement valorisé, et demeure un moteur en friche.

Il en est de même dans le secteur des hydrocarbures. Les réserves nationales prouvées en 2024 font état de plus de 930 millions de barils de pétrole sur le site de Sangomar et de 1300 milliards de mètres cube de gaz répartis aux larges des côtes Sénégalaises. A cela s'ajoute près de 1 milliard de barils de pétrole lourd au Sud du pays. Cette abondance en ressources naturelles contraste avec la situation actuelle du pays qui importe tous ses besoins en hydrocarbures, avec un poids particulièrement lourd, soit 20% (net des exportations) total des importations. Au-delà de ces importations, on constate un coût moyen de l'énergie très élevé, à plus de 128 FCFA/KWh pour les industries. Ce coût élevé est une contrainte non négligeable à la compétitivité du secteur industriel sénégalais. S'ajoute à ces défis une empreinte carbone défavorable, due au mix énergétique dominé par encore le fuel, malgré les efforts pour développer les énergies renouvelables.

Répondre au défi

La VISION SÉNÉGAL 2050 est de faire des industries extractives le catalyseur du Sénégal industriel.

Pour les hydrocarbures, l'ambition est de maximiser l'impact local du secteur et d'en faire la locomotive du Sénégal industriel. Le Sénégal pourra ainsi sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur en hydrocarbures, promouvoir l'émergence d'une industrie pétrochimique et de raffinage compétitive et devenir le hub de services hydrocarbures du bassin régional MSGBC¹.

La filière phosphate-engrais sera également un symbole fort du changement de paradigme de la vision Sénégal 2050. Désormais, le Sénégal privilégiera la création de valeur ajoutée locale, pour produire localement ses engrais et subvenir aux besoins de ses voisins. La production locale d'engrais transformera les pôles économiques Nord et Nord-Est et renforcera la souveraineté alimentaire régionale.

Par ailleurs, pour une urbanisation durable, la Vision 2050 ambitionne la création d'une industrie locale forte de matériaux de construction. En capitalisant sur ses ressources minérales (argile, basalte, calcaire), le Sénégal bâtira d'ici 2050 une filière locale compétitive et assurera son propre approvisionnement.

En outre, grâce à des investissements structurants (chemin de fer, énergie, pôle industriel), le Sénégal se positionnera en 2050 comme un hub métallurgique régional. Il deviendra un producteur important de fer, notamment par la mise en valeur du gisement de fer à haut potentiel de la Falémé. La contribution du gaz sénégalais et des minerais de la sous-région pourrait transformer le Sénégal en un hub régional métallurgique.

1- Mauritanie – Sénégal – Gambie – Bissau (Guinée-Bissau) – Conakry (Guinée)

TABLEAU 5 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.2

OS.1.2. Faire des industries extractives le catalyseur du Sénégal industriel	
Objectifs spécifiques	Résultats
Améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources	- Les audits et révisions des contrats sont réalisés pour garantir une gestion transparente et équitable des ressources. - Un système de suivi efficace des revenus issus des ressources gazières, pétrolières et minières est établi pour une meilleure traçabilité financière. - Notre engagement national envers la transparence par la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) est renforcé. - Un système d'information stratégique du secteur minier est mis en place.
Renforcer la gouvernance et les stratégies de contenu local	- Les politiques de contenu local sont développées, accompagnées d'un plan concret de mise en œuvre pour maximiser les retombées économiques nationales. - Les capacités de l'administration à garantir la mise en œuvre efficace de la stratégie adoptée sont renforcées.
Renforcer la gestion des données géologiques et minières	Les capacités techniques et opérationnelles du Service géologique national sont renforcées pour une meilleure gestion des ressources.
Promouvoir la durabilité environnementale et l'efficacité dans l'utilisation des ressources minérales	- La gestion durable des ressources minérales est optimisée pour garantir leur exploitation rationnelle et leur préservation à long terme. - L'évaluation environnementale est systématisée pour l'ensemble des projets miniers. - Le Fonds de réhabilitation minier est opérationnalisé.
Promouvoir le bassin sénégalais à l'échelle régionale et internationale	- Une stratégie de marketing et de communication est élaborée pour valoriser le secteur minier et pétrolier sénégalais à l'échelle nationale et internationale. - Des événements stratégiques, tels que des forums et conférences internationales, sont organisés pour promouvoir les opportunités du secteur minier et pétrolier. - Des partenariats avec des organisations internationales et des institutions financières sont établis pour renforcer les investissements et le transfert d'expertise. - La visibilité en ligne du secteur minier et pétrolier sénégalais est améliorée grâce à une stratégie digitale optimisée.
Réduire l'impact environnemental des sites de production	- Les capacités sont développées pour une évaluation approfondie des impacts environnementaux (EIE) et une gestion efficace des risques liés aux activités minières. - Les Plans d'Action Biodiversité (PAB) sont systématisés autour des profits miniers afin de renforcer la résilience des écosystèmes. - Un système de suivi environnemental en temps réel est installé pour une gestion proactive des impacts. - Les communautés locales actives dans les mines artisanales sont impliquées à travers des campagnes de sensibilisation et des consultations sur la gestion environnementale. - Les technologies avancées sont adoptées pour le traitement des déchets et une gestion durable des ressources en eau. - La coopération internationale est renforcée à travers des partenariats stratégiques pour améliorer la gestion environnementale.

Sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur en gaz naturel	- Le recours aux droits d'achat de gaz sur le champ gazier de GTA est exercé dans l'immédiat, associé à terme au lancement de la production du champ gazier Yakaar-Teranga, pour renforcer l'approvisionnement énergétique national. - Le développement des phases 1+, 2 et 3 du projet GTA est accéléré pour maximiser la production gazière et soutenir la consommation locale et les exportations. - Le gaz associé de Sangomar est exploité pour optimiser les ressources disponibles et réduire le gaspillage. - Le développement du Réseau Gazier du Sénégal (RGS) est accéléré avec une priorité donnée à la réalisation du tronçon Nord pour améliorer la distribution.
Sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur en pétrole brut	- La production pétrolière de Sangomar est maximisée et les phases ultérieures lancées pour assurer une exploitation durable et rentable. - L'exploration pétrolière est stimulée afin d'identifier de nouveaux gisements et d'accroître les réserves nationales. - Les potentialités des réserves de l'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau (AGC) sont réévaluées en s'appuyant sur les avancées technologiques et les opportunités émergentes d'écoulement.
Opérationnaliser les filières pétrochimique et de raffinage	- Le projet SAR 2.0 est réalisé pour renforcer les capacités de raffinage et répondre aux besoins croissants du secteur énergétique. - Une ville industrielle et énergétique est aménagée pour accueillir la SAR 2.0, une usine d'urée, ainsi que les projets pétrochimiques et énergétiques futurs.
Faire du Sénégal un hub de services hydrocarbures du bassin régional MSGBC et booster son contenu local Oil and Gas	2 à 3 bases logistiques pétrolières stratégiques sont établies à Saint-Louis, Ndayane, et éventuellement Nikine, pour soutenir les opérations offshores. - Un pôle de formation et de certification destiné à renforcer les compétences dans l'industrie offshore est développé. - La sécurité et la gestion des risques dans les activités en amont (upstream) est améliorée pour garantir des opérations fiables et durables.
Développer une chaîne de valeur intégrée pour la production et la transformation des phosphates en engrais	- Les capacités de production de phosphates sont augmentées pour répondre à la demande croissante et renforcer la compétitivité du secteur. - Des unités intégrées de production d'engrais sont mises en place ou renforcées pour soutenir l'agriculture nationale et les exportations (Senchim, Matam, Urée.) - Une infrastructure logistique performante est établie pour assurer une distribution efficace des engrais sur le territoire.
Créer une chaîne de valeur locale pour les matériaux de construction allant de l'extraction des matières premières (sables, granulats, pierres, argiles) jusqu'à la transformation et la distribution des produits finis	- Les capacités de production locale de ciment et de béton sont augmentées pour répondre à la demande croissante dans le secteur de la construction. - L'industrie locale est soutenue pour la fabrication de briques, blocs, carreaux et autres matériaux de construction afin de stimuler l'économie nationale. - Les réseaux de distribution sont améliorés pour garantir un approvisionnement régulier et efficace en matériaux de construction. - Des normes strictes sont mises en place pour assurer la qualité et la conformité des matériaux de construction avec les standards internationaux. - Une école dédiée à la construction et à la formation professionnelle est créée pour développer les talents nationaux et régionaux.
Assurer la compétitivité du secteur des matériaux de construction à l'échelle nationale et régionale	Des plateformes industrielles soutenues par un cadre des affaires attractif sont établies pour favoriser le développement de l'industrie des matériaux de construction.

Promouvoir une urbanisation durable avec des matériaux de construction écologiques et durables	• Les matériaux de construction à faible empreinte carbone sont intégrés dans tous les programmes de logements économiques et sociaux pour promouvoir la durabilité. • Des campagnes de sensibilisation sont lancées pour mettre en avant les avantages des matériaux écologiques et leur impact positif sur l'environnement et la santé.
Réduire l'exploitation illégale et promouvoir l'orpaillage artisanal responsable	• Une politique de régulation est adoptée et mise en œuvre pour encadrer les exploitations minières artisanales et réduire leur impact négatif.
Valoriser localement les métaux précieux par la transformation	• Une unité de transformation locale est installée pour valoriser les métaux précieux au niveau national.
Formaliser les acteurs locaux et renforcer les capacités locales	• Des programmes de formalisation pour les travailleurs du secteur minier et de la transformation sont mis en place afin de renforcer leur intégration dans l'économie formelle.
Développer des comptoirs de l'or et améliorer la traçabilité et de la transparence dans la filière de l'or	• Des comptoirs de l'or sont établis pour structurer et dynamiser la filière. • Un système de certification et de traçabilité des métaux précieux est déployé pour garantir leur conformité et leur origine éthique. • Une usine de raffinage d'or et d'autres métaux précieux détenue par des nationaux est mise en place.

AGIR

La stratégie du Sénégal en matière d'hydrocarbures et de mines vise à transformer ces ressources naturelles en leviers de développement industriel et économique. Dans le secteur minier, la création d'un pôle industriel dédié au phosphate et aux engrais à Matam permettra de renforcer la chaîne de valeur locale et de positionner le Sénégal comme un acteur clé de l'industrie des engrais en Afrique de l'Ouest. En parallèle, le renforcement des capacités du Service géologique national garantira une meilleure exploitation et une gestion durable des ressources. Une stratégie filière dédiée aux métaux précieux sera également déployée pour valoriser ces minerais et maximiser les retombées économiques locales.

Dans le domaine des hydrocarbures, le Réseau Gazier du Sénégal (RGS) jouera un rôle central pour optimiser la distribution du gaz naturel à l'échelle nationale, soutenant ainsi l'accès à l'énergie pour les industries et les ménages. Le recours aux droits d'achat de gaz du gisement GTA et le développement du champ gazier Yakaar-Teranga renforceront la production nationale de gaz, assurant une autonomie énergétique accrue et stimulant la compétitivité industrielle. Enfin, la création de la ville énergétique/pétrochimique de Ndayane constituera une plateforme stratégique pour accueillir les activités liées à l'exploitation des hydrocarbures et des mines, en intégrant des infrastructures modernes et une logistique avancée.

Cette approche intégrée, alliant exploitation industrielle, renforcement des capacités locales et diversification économique, vise à garantir une gestion durable des ressources tout en maximisant leur impact sur le développement national.

TABLEAU 6 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.2. Faire des industries extractives le catalyseur du Sénégal industriel		
Programmes	Projets	Réformes
Mines : Programme de développement de hubs miniers régionaux	- Révision des contrats et pratiques en place - Renforcement des capacités du Service géologique national - Écosystème du savoir et de la formation aux métiers des mines et de la géologie - Cité technologique des Mines et de la Géologie de Thiès - Stratégie pour le contenu local et la valeur ajoutée créée - Industrialisation du fer et de la métallurgie - Industrialisation de l'iode - Hub minier régional (Kédougou) - Pôle industriel Phosphates-engrais (Matam) - Projet industriel des phosphates/engrais de Louga - Projet Usine d'Engrais : Urée, Engrais Organo-minéraux - Développement d'une usine de raffinage de l'or au niveau local - Industrialisation du sel - Industrialisation du marbre	- Procéder à la révision du Code minier - Élaboration d'un modèle de contrat de partage de production et de règles de mise en concurrence - Élaboration d'un projet de Code minier modifié et de ses textes d'application - Opérationnalisation du Fonds de Réhabilitation des Sites Miniers et de Carrières (FRSMC) - Révision du Décret n°89-1539 du 19 décembre 1989 réglementant la fabrication, l'importation, la conservation, le transport et l'emploi des explosifs à usage civil - Effectivité du Fonds d'Appui au Développement Local (FADL) - Mise à jour du cadastre minier - Mise à jour du cadre fiscal pour favoriser la transformation locale des ressources
Hydrocarbures : Programme de développement et de renforcement des capacités nationales en hydrocarbures Programme d'optimisation de l'exploitation d'hydrocarbures	- Développement du Gaz master plan - Construction du réseau gazier du Sénégal - Accélération de la production de gaz : Sangomar gaz, Yakaar-Teranga et GTA1+ - Promotion des blocs non attribués - Opérationnalisation des filières pétrochimiques - Cité de l'énergie y compris les industries de raffinage (SAR 2.0), les industries pétrochimiques, et les projets énergétiques - Création de deux à trois bases pétrolières amont - Développement d'une stratégie pour le contenu local et la valeur ajoutée créée dans le pays - Connexion au Gazoduc Africain Atlantique	- Mise à jour du cadre réglementaire pour favoriser la prospection - Amélioration de la gouvernance - Renforcement du capital humain



PROGRAMME MINES



La Vision Sénégal 2050 est d'allumer ce moteur et de faire émerger une véritable industrie de valorisation des matières premières minières, à travers :

1. L'optimisation de la gouvernance et de la réglementation minière

Dans le cadre de l'optimisation de la gouvernance et de la réglementation minière, trois points stratégiques essentiels doivent être abordés pour garantir une gestion durable et efficace du secteur :

- **Révision des contrats et pratiques en place** : Il est impératif de revoir les contrats miniers existants, afin de s'assurer qu'ils répondent aux standards internationaux en matière de transparence, de durabilité et de responsabilité sociale et environnementale. Une réévaluation des pratiques contractuelles permettra de rectifier les éventuelles dérives et d'améliorer la relation entre les autorités locales, les investisseurs et les communautés, tout en garantissant des retombées économiques équitables.
- **Revue et mise à jour de la politique et de la réglementation minière** : L'adaptation constante de la réglementation minière aux évolutions du marché, des technologies et des normes environnementales est un enjeu crucial. Il est nécessaire de procéder à une mise à jour régulière des politiques et des régulations pour intégrer les meilleures pratiques internationales, assurer la protection des ressources naturelles et maximiser les bénéfices socio-économiques de l'exploitation minière.
- **Renforcement du Service géologique national** : Le Service géologique joue un rôle clé dans l'identification et l'évaluation des ressources minières. Pour mieux encadrer l'exploitation, il est essentiel de renforcer ses capacités techniques et humaines. Cela passe par l'amélioration des compétences, la modernisation des équipements de recherche et la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle plus rigoureux, afin d'assurer une exploitation minière plus transparente et responsable.

2. La création de valeur ajoutée locale

La création de valeur ajoutée locale dans le secteur sera un levier clé pour le développement économique durable. Quatre initiatives stratégiques majeures doivent être mises en œuvre pour maximiser l'impact local :

- **Une stratégie pour le contenu local et la valeur ajoutée sera mise en place** : L'intégration du contenu local est essentielle pour stimuler l'économie nationale et créer des emplois durables. Il s'agit de favoriser l'implication des entreprises locales dans les chaînes de valeur des secteurs minier et industriel, d'encourager la formation de compétences locales et de promouvoir des partenariats entre les acteurs locaux et étrangers. Cela permettra non seulement de maximiser les retombées économiques, mais aussi de renforcer l'autonomie et la résilience des communautés locales.
- **Un Pôle industriel Phosphate-Engrais sera établi à Matam** : Le développement d'un pôle industriel dédié à la production d'engrais à partir des ressources phosphatées présentes à Matam permettra de valoriser les richesses locales tout en répondant aux besoins croissants en produits agricoles. Ce projet contribue à l'augmentation de la productivité agricole nationale et à la création d'emplois dans la région, tout en réduisant la dépendance aux importations d'engrais.
- **Des Pôles d'Accélération Industrielle dédiés aux matériaux de construction seront implantés dans les ZES de Diass et de Diamniadio** : La création de Pôles d'Accélération Industrielle dédiés à la production de matériaux de construction dans les Zones Économiques Spéciales (ZES) de Diass et de Diamniadio représente une opportunité de stimuler l'industrie locale tout en répondant aux besoins d'infrastructures du pays. L'érection de ces Pôles favorisera l'implantation d'entreprises locales et internationales, tout en générant des emplois et en soutenant le développement d'un secteur de la construction plus compétitif et autonome.
- **Un Hub minier régional sera créé à Kédougou** : Le renforcement de Kédougou en tant que hub minier régional permettra de structurer un écosystème autour de l'exploitation minière, avec des infrastructures adaptées et un cadre favorable à la création d'entreprises locales. Ce pôle attirera des investissements et offrira des opportunités pour l'industrialisation des ressources minières locales, tout en générant une forte valeur ajoutée pour les communautés et l'économie régionale. Le projet de Hub logistique en cours permettra de démarrer la réalisation de cette ambition, mais la mise en place d'infrastructures lourdes comme les rails et l'énergie à un coût compétitif permettra de viabiliser les ressources disponibles comme le fer de la Falémé, etc.)

3. La Formation et l'Innovation

La formation et l'innovation sont des leviers essentiels pour accompagner le développement du secteur minier et géologique, en particulier à travers la montée en compétences des ressources humaines et la stimulation de l'innovation technologique. Trois initiatives stratégiques majeures doivent être mises en place pour renforcer cet écosystème :

- **Un Écosystème du savoir et de la formation aux métiers des mines et de la géologie sera installé à Thiès** : Il s'agit de développer un écosystème académique et professionnel offrant des programmes de formation adaptés aux besoins du secteur. Cela commence par le regroupement de nos institutions existantes et compétentes sur un même campus pour les remettre à niveau et leur apporter les moyens nécessaires à leur mission.
- **Des Partenariats stratégiques seront conclus pour développer les formations spécialisées** : La collaboration avec des institutions internationales de renom et des experts du secteur minier est cruciale pour assurer une formation de qualité et adaptée aux standards mondiaux. Des partenariats stratégiques avec des universités, des centres de recherche et des entreprises internationales permettront d'enrichir les programmes locaux, d'offrir des certifications reconnues et de faciliter des échanges de savoir-faire. Ces partenariats pourront aussi favoriser les stages, les programmes d'apprentissage et les formations continues pour le personnel déjà en activité.
- **Des Initiatives stratégiques seront lancées pour stimuler l'innovation et la mise au marché** : L'innovation technologique est essentielle pour moderniser le secteur minier, réduire son empreinte écologique et améliorer la rentabilité des exploitations. Il est nécessaire de mettre en place des plateformes d'innovation ouvertes et des incubateurs pour encourager les start-ups et les entreprises locales à développer des solutions innovantes pour le secteur. Cela inclut le soutien à la recherche appliquée et l'incitation à la commercialisation de technologies locales.

4. Une déclinaison stratégique autour de quatre grandes filières :

- **La filière phosphates-engrais dont la mise à niveau permettra de répondre aux défis de la souveraineté alimentaire nationale.** Le Sénégal dispose d'un potentiel considérable en matière de production de phosphate, une ressource essentielle pour la fabrication d'engrais. Cependant, les ressources sont actuellement principalement orientées vers l'export, près de 90% de l'acide phosphorique produit par les ICS étant exporté vers l'Inde, tandis que 100% du phosphate extrait des mines de Matam sont exportés sans aucune transformation. Par ailleurs, cette filière représente un enjeu stratégique pour le développement agricole du pays et sa souveraineté alimentaire qui fait face à plusieurs défis avec 27,9% des ménages sénégalais qui souffrent d'insécurité alimentaire, dont 0,5% sous une forme sévère. Pour un besoin total d'environ 600 000 tonnes d'engrais, le marché sénégalais ne consomme qu'environ 150 000 tonnes, soit un déficit de 450 000 tonnes. Cette faible consommation d'engrais impacte négativement les rendements agricoles, qui sont parmi les plus faibles de la sous-région. Une optimisation de l'utilisation des engrais qui seront produits sur le sol sénégalais pourrait favoriser une amélioration des rendements.

L'ambition pour l'agenda 2050, est de développer une filière industrielle phosphate-engrais forte et compétitive afin de répondre à ces défis et de se positionner comme leader régional dans l'exportation des engrais. Ce développement passe notamment par :

La mise à niveau de l'existant, avec SENCHIM et les ICS, qui devront contribuer activement à la satisfaction de la demande intérieure en engrais

La création d'un grand groupe industriel pour la production d'engrais customisés à Matam, capable de servir les marchés national et régional en engrais de haute qualité et qui deviendra ainsi une grande multinationale sénégalaise et un champion industriel national.

- **La filière des matériaux de construction dont la montée en gamme influencera positivement la satisfaction des besoins nationaux.**

Malgré le développement de son offre locale, le Sénégal importe plus de la moitié de ses besoins en matériaux de construction. Pourtant, le pays est doté, sur l'ensemble de son territoire, de

diverses ressources minérales (calcaire, basalte, argile céramique, etc.) pouvant lui permettre de développer cette offre. Le potentiel de développement industriel basé sur ces ressources à travers une diversification des activités en aval et en amont est encore sous-exploité. Pour satisfaire la demande en forte croissance, le Sénégal devra développer et mieux structurer sa filière des matériaux de construction, notamment en renforçant l'utilisation des éco-matériaux (terre, paille, bambou, typha, etc.).

À l'horizon 2050, le Sénégal devra développer progressivement une offre locale diversifiée et compétitive de matériaux de construction pour soutenir la forte urbanisation du pays.

- **La filière fer/métallurgie où le Sénégal devra s'appuyer sur ses ressources naturelles et développer des compétences locales pour devenir un acteur important dans la production de produits métallurgiques en Afrique.**



Le Sénégal affiche un fort potentiel de transformation du « fer » reposant aujourd'hui principalement sur l'activité de collecte et de recyclage de la ferraille. Au-delà de cette activité de recyclage, le Sénégal a le potentiel de devenir un hub métallurgique régional avec son gros gisement de fer de la Falémé non encore valorisé. Pour exploiter et valoriser pleinement les ressources minérales de fer, plusieurs défis majeurs devront être relevés : (i) mettre à jour la réglementation et assurer une régulation plus optimale du secteur notamment les importations et exportations; (ii) mettre à profit l'important potentiel d'import-substitution et d'exportation ; (iii) mobiliser des financements pour développer les infrastructures et encourager les investissements privés et (iv) renforcer les capacités des acteurs du secteur.

Le développement de la filière du fer pourrait soutenir fortement le secteur de la construction. L'ambition de l'Agenda National de Transformation est de faire du Sénégal, en 2050, un hub métallurgique régional, en partenariat avec des industriels mondiaux de référence.

- **Le secteur des métaux précieux, en particulier l'or**, constitue une ressource stratégique pour le développement économique du Sénégal. Cependant, ce secteur souffre de plusieurs défis, notamment l'exploitation illégale, la faible valeur ajoutée locale, les impacts environnementaux et la difficulté à garantir la traçabilité et la transparence. Le programme de formalisation et de valorisation locale de la filière des métaux précieux vise à structurer cette filière, renforcer la compétitivité locale, promouvoir une exploitation responsable et durable, et maximiser les bénéfices économiques pour le pays et ses communautés.

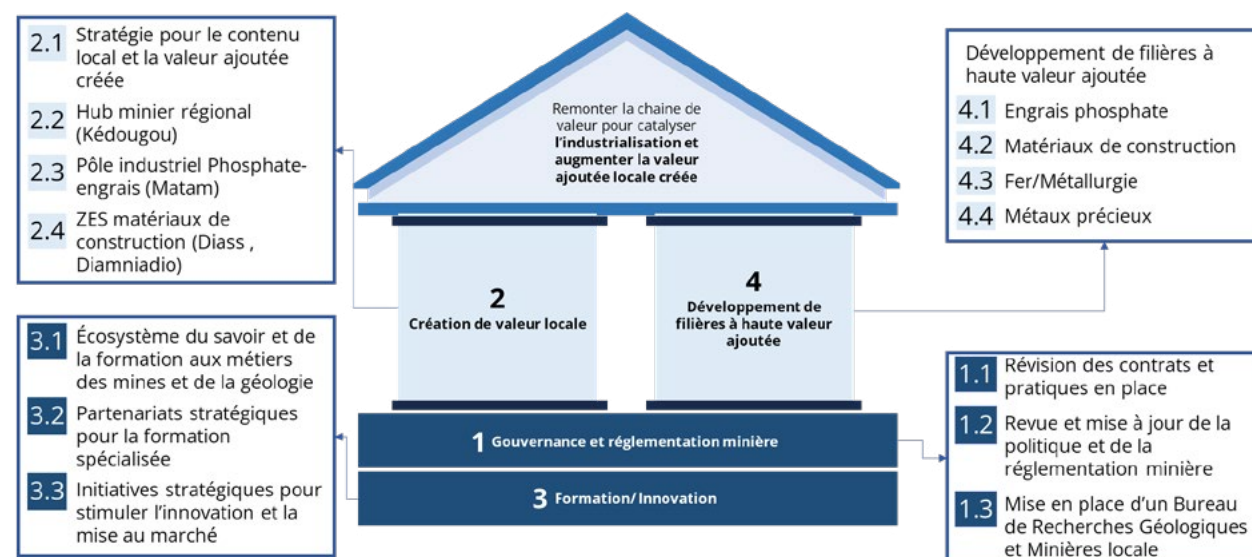
Pour valoriser pleinement les métaux précieux, plusieurs actions clés seront à mettre en œuvre :

- (i) élaboration d'un cadre législatif et réglementaire complet: révision de la législation minière et de l'orpaillage pour permettre la régularisation du secteur artisanal et industriel de l'or ;
- (ii) création d'infrastructures de raffinage et de transformation : construction de raffineries d'or dans des zones industrielles stratégiques avec une mobilisation des acteurs nationaux ;
- (iii) mise en œuvre d'un programme de formation continue ;
- (iv) renforcement des systèmes de contrôle et de suivi : mise en place d'un système de suivi en temps réel de la production et du commerce de l'or ;
- (v) promotion de la filière sur les marchés internationaux.

La mise en œuvre du programme Mines passe par quatorze projets dont deux critiques pour impulser et accélérer :

- Le pôle industriel Phosphate-engrais (Matam)
- Le renforcement des capacités du Service Géologique National.

FIGURE 2 : PROGRAMME MINES



PROGRAMME HYDROCARBURES



Les hydrocarbures serviront la souveraineté énergétique du Sénégal. La substitution du fuel, gasoil et charbon importés en gaz sourcé localement pour l'alimentation de nos centrales thermiques de production d'électricité, aura un impact radical sur la baisse des coûts du kWh ainsi que sur l'empreinte carbone de notre énergie.

Sur cette base, le Sénégal va construire une industrie diversifiée, axée sur la production plus en aval de la chaîne de valeur pétrolière et gazière (raffinage et pétrochimie), qui maximisera les effets multiplicateurs et la valeur ajoutée, avec une forte création d'emplois et un effet correcteur sur la balance commerciale. La réalisation de cette ambition passe par la réalisation de quatre chantiers stratégiques.

- **Revisiter la gouvernance du secteur, tant au niveau légal et réglementaire que dans la capacité d'exécution par le pouvoir public de la stratégie.**

Le cadre réglementaire pour les hydrocarbures est régi au Sénégal par un code pétrolier, un code gazier et une loi sur le contenu local.

Le cadre organisationnel est composé d'entités de régulation et de suivi telles que la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) et le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL). Toutefois, malgré ce cadre légal et organisationnel, force est de constater, à date, que l'ambition du gouvernement peine à se matérialiser dans le secteur. Depuis l'avènement du nouveau code pétrolier en 2019, le Sénégal n'a pas attribué de nouveaux blocs, ceci à l'heure où l'exploration et l'exploitation des ressources en hydrocarbures doivent être accélérées pour satisfaire les besoins actuels en énergie, et booster l'industrialisation ; mais aussi et surtout pour gagner la course contre la montre et éviter un durcissement de la réglementation et une réduction de l'appétit des partenaires techniques et financiers pour les projets de production d'hydrocarbures.

- **Mettre à disposition les volumes de Gaz nécessaires pour la politique énergétique du pays.**

Afin de concrétiser l'objectif d'une énergie propre, à prix modéré et accessible à tous, sera déployée la stratégie "Gas to Power" avec en particulier la construction d'infrastructures de production d'électricité à partir du gaz local et la construction d'un réseau de pipelines de transport du gaz pour acheminer le gaz vers les centrales de la SENELEC ou vers les centrales d'autoproduction des grands industriels.

- **Développer la filière pétrochimique et satisfaire la demande régionale.**

La balance commerciale du pays et de toute la sous-région reste négative pour plusieurs produits dérivés des hydrocarbures. Le lancement de la filière pétrochimique sera un pilier de la politique de substitution des importations et le démarrage d'une industrie qui, au fil des années, pourra augmenter son degré de complexité et de technicité pour poser les bases d'une industrialisation nécessaire au développement du pays.

- **Maximiser la valeur ajoutée du contenu local sur les coûts pétroliers.**

Le contenu local demeure faible, avec très peu d'emplois créés pour les Sénégalais et un retard dans l'émergence de champions locaux. Il est impératif d'améliorer le dispositif d'implémentation en revisitant la cohérence entre les lois sur le contenu local qui co-existent, tels que le code du travail, en améliorant les moyens à disposition pour la mise à niveau des entreprises et de la main d'œuvre (exemple centre de certification BOSIET). Il est aussi nécessaire de donner aux régulateurs les moyens de surveillance de la conformité. Au-delà même de la notion de contenu local, le Sénégal mettra en place une stratégie pour accroître la valeur ajoutée générée localement par les entreprises opérant dans le pays, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier, pour stimuler l'économie locale et encourager le développement des capacités industrielles nationales.

- Critères de calcul : Les entreprises soumissionnaires pour des contrats gouvernementaux doivent démontrer comment elles vont contribuer à la création de valeur locale. Cela peut inclure des éléments comme une joint-venture avec une entreprise locale, la co-traitance et la sous-traitance sur des volets importants du projet, le développement de la main-d'œuvre locale, l'utilisation de fournisseurs locaux, et l'augmentation des achats de biens et services produits localement.
- Évaluation et certification : Un système de notation sera utilisé pour évaluer les propositions des entreprises en fonction de leur capacité à générer de la valeur ajoutée dans le pays. Les entreprises pourront obtenir une certification qui améliore leur position lors des appels d'offres.
- Impact sur l'économie : En encourageant les entreprises à investir localement, le programme cherche à diversifier l'économie du Sénégal en réduisant la dépendance aux importations et en créant des emplois pour les citoyens.

FIGURE 3 : MASTERPLAN HYDROCARBURES

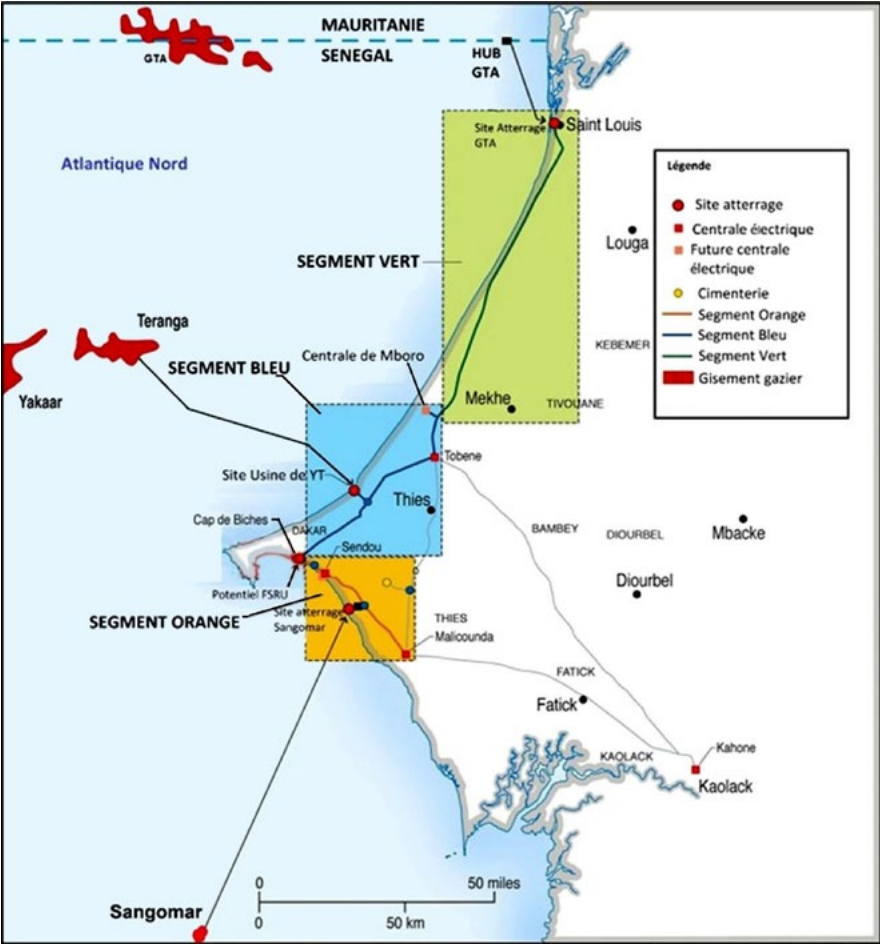


La mise en œuvre du programme Hydrocarbures passe par dix projets dont trois critiques pour impulser et accélérer :

1. La construction du réseau gazier du Sénégal (RGS)

La mise en service du gazoduc est un point critique pour maîtriser le coût d'approvisionnement en Gaz pour les centrales électriques (en priorité Gandon dans la région de St Louis), les industries existantes, et la future ville pétrochimique.

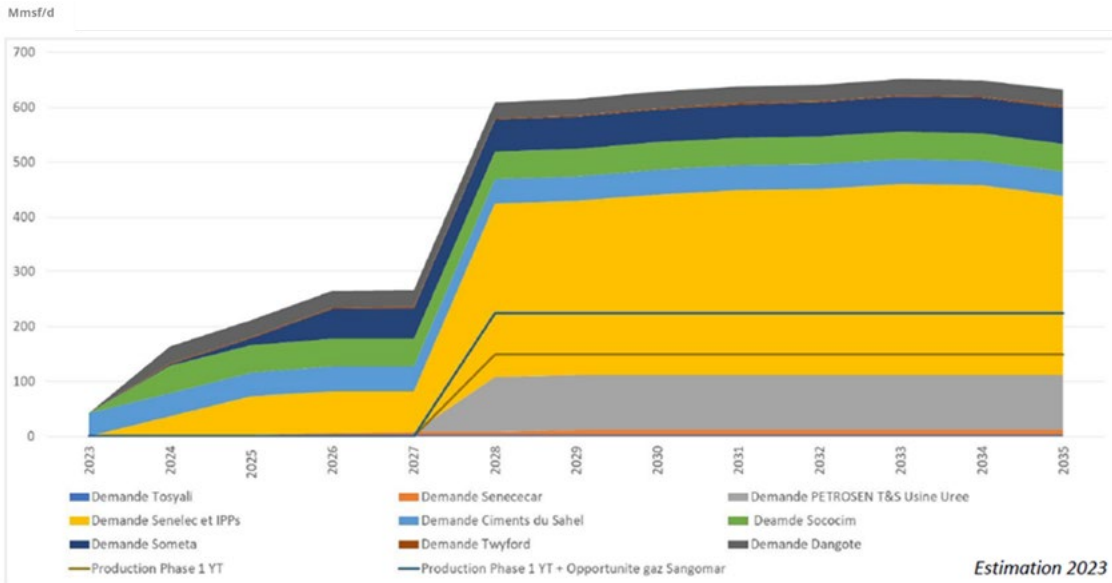
FIGURE 4 : PLAN DU RÉSEAU GAZIER DU SÉNÉGAL



2. L'accélération de la mise en production du champ gazier Yakaar-Teranga

La première phase de ce projet est aujourd'hui une nécessité pour satisfaire la demande des industries existantes ; la mise en œuvre des phases subséquentes permettra de mettre à disposition la matière première pour la nouvelle industrie

FIGURE 5 : ESTIMATION DE LA DEMANDE DE GAZ À L'HORIZON 2030



3. La création d'une ville énergétique / pétrochimique à Ndayane

(Cité des énergies) pour accueillir la SAR 2.0, l'usine d'urée et les projets pétrochimiques à venir :

- Localisation : ZES attenante au Port de Ndayane.
- Phase 1 - Base logistique, SAR 2.0 et usine d'urée.
- Phase 2 - Usines de méthanol, d'ammoniac bleu sous réserves d'études de faisabilité.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
VA des industries extractives en milliards de FCFA	1 969	5 653
Nombre d'emplois directs dans le secteur des industries extractives	186 714	350 000
Taux de couverture des besoins locaux par les produits industriels issus des industries extractives		100%

Sources : ANSD – RGHP-5 ; DGPPE 2024

MESURER

Mesurer les activités

Indicateurs d'activités	2023	2034
Taux d'accès aux rapports de performance sur les projets extractifs, tels que les audits externes, et les rapports de revenus (%)	-	100
Publication des contrats et accords du secteur extractif	Oui	Oui
Taux de mise en œuvre des politiques de contenu local (%)	-	100
Pourcentage du territoire national couvert par des études géologiques actualisées et des cartes géologiques précises	-	100
Qualité et compliance des données d'évaluation disponible (e.g. JORC compliance)	Non	Oui
Nombre de nouvelles licences de prospections délivrées depuis le début de la campagne de promotion	0	10
Part de sites ayant atteint les normes de qualité de l'air, de l'eau et des sols établies par les réglementations environnementales nationales et internationales (%)	-	80
Pourcentage de la demande nationale de gaz naturel qui est couverte par la production locale	0	100
Taux de disponibilité des infrastructures critiques	-	90
Part de la demande nationale en produits pétroliers couverte par la production locale	-	100
Taux de couverture des besoins locaux en engrais		100
Part des importations de matériaux de construction dans les besoins (%)	60	30
Réduction des émissions de CO ₂ liées à la production et à la construction avec des matériaux écologiques	-	30
Volume de recettes fiscales et économiques provenant des métaux précieux (Mds XOF)	242,3	



BÂTIR UNE PLATEFORME INDUSTRIELLE MANUFACTURIÈRE COMPÉTITIVE

Pendant les premières décennies suivant son indépendance, le Sénégal a développé un tissu industriel dynamique qui s'est épanoui dans divers secteurs stratégiques. Des industries emblématiques telles que ICOTAF, SOTEXKA dans le textile et Bata dans le cuir ont marqué cette période de progrès économique.



Cependant, ce mouvement prometteur a subi un coup d'arrêt dans les années 1980, lorsque l'ouverture des marchés a mis en difficulté ces industries, insuffisamment préparées à affronter la concurrence internationale. Cette désindustrialisation progressive a conduit à une stagnation, voire à une régression, de la valeur ajoutée manufacturière, entraînant un affaiblissement du tissu productif national et une dépendance accrue vis-à-vis des importations de biens de consommation et d'équipement.

Le Sénégal fait aujourd'hui face à des défis liés notamment au développement de la transformation industrielle, au développement de l'emploi industriel formel, au redressement de la balance commerciale mais également à la disponibilité de plateformes compétitives pour l'industrie à la fois sur l'accès au foncier aménagé et l'intégration de l'industrie par rapport au marché.

À ces enjeux s'ajoute la nécessité d'assurer une prise en compte des impacts sanitaires de l'industrialisation, en veillant à ce que les politiques industrielles soient alignées avec les objectifs de préservation de la santé publique.

Répondre au défi

Pour relever les défis, le Sénégal s'engage dans une transformation profonde de son tissu industriel, visant à construire une offre compétitive et durable capable de répondre aux besoins locaux tout en s'intégrant dans le marché sous-régional et régional de la ZLECAF. Cette ambition repose sur le développement d'industries stratégiques capables de réduire la dépendance aux importations et de positionner le pays comme une plateforme industrielle majeure en Afrique de l'Ouest.

La relance de l'industrie manufacturière s'articulera autour de **quatre filières prioritaires**, identifiées pour leur potentiel de croissance et leur impact structurant sur l'économie :

- **La filière industrie pharmaceutique** pour renforcer la souveraineté sanitaire du pays, réduire la dépendance aux importations de médicaments, garantir l'accès aux soins de qualité et assurer une meilleure résilience face aux crises sanitaires ;
- **Les filières cuir et textiles** pour créer de la valeur locale, soutenir l'artisanat et réduire l'importation de produits parfois nocifs ou non conformes aux normes sanitaires ;
- **La filière industrie d'assemblage**, pour générer des emplois techniques et des compétences nouvelles pour les jeunes ainsi que le recyclage des déchets, permettant l'intégration de pratiques d'économie circulaire.

En parallèle, des clusters industriels seront mis en place autour de donneurs d'ordre stratégiques, accompagnés par un réseau de MPME innovantes capables d'apporter des solutions durables, de dynamiser les chaînes de valeur et de favoriser les transferts de compétences systématisés.

Ces priorités s'accompagnent d'une vision intégrée reposant sur des **infrastructures modernes**, un **cadre réglementaire adapté** ainsi que des **mesures d'attractivité** visant à mobiliser les investissements, les capitaux et technologies.

En misant également sur le renforcement des compétences locales, l'innovation industrielle et la cohérence multisectorielle, cette stratégie vise à bâtir un écosystème industriel résilient et compétitif, moteur de croissance économique, d'inclusion sociale et d'amélioration du bien-être des populations.

TABEAU 7 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.3

OS.1.3. Bâtir une plateforme industrielle manufacturière compétitive	
Objectifs spécifiques	Résultats
Renforcer les plateformes industrielles intégrées	Sénégal développe 1000 hectares de zones économiques spéciales et de plateformes industrielles manufacturières. Les pôles industriels de Touba, Diamniadio, Diass, Ndayane et le parc automobile sont renforcés. Les infrastructures commerciales et les plateformes d’exportation compétitives sont déployées.
Promouvoir les investissements et les exportations	L’APIX est réformée, pour en faire une structure d’appui aux échanges extérieures (investissements et exportations) La stratégie de promotion à l’international et de développement des échanges est bâtie La stratégie de développement des exportations est élaborée et mise en œuvre
Favoriser la mobilisation de capitaux privés dans les projets stratégiques de transformation	Le FONSIS est renforcé à travers un transfert d’actifs marchands ou à potentiel marchand, devant lui permettre une mobilisation accrue de capitaux privés vers les projets stratégiques de transformation Les investissements dans les projets stratégiques sont renforcés avec un objectif d’effet de levier sur la mobilisation des capitaux privés La loi PPP est évaluée et actualisée dans un objectif de mieux booster les financements PPP Le cadre des affaires est amélioré (incitations fiscales, protection sociale, disponibilité d’intrants compétitifs en particulier l’électricité, etc.)
Améliorer la gouvernance et la régulation	Un cadre réglementaire adéquat est mis en place pour accompagner le développement industriel Le rôle de l’ASN dans la supervision de la qualité des produits et services industriels est renforcé
Promouvoir le capital humain	La main d’œuvre qualifiée et compétente est disponible Les investissements sont accentués dans la formation spécialisée aux métiers industriels Les partenariats entre les universités et les industries sont encouragés, afin de développer des compétences adaptées L’approche « Santé dans toutes les politiques » (SdTP) visant à intégrer les enjeux de santé publique dans la politique industrielle nationale est respectée
Promouvoir la recherche	La recherche appliquée pour le développement des technologies adaptées aux besoins locaux est fortement encouragée La culture technologique est renforcée
Bâtir une souveraineté sur la production des médicaments	Le Sénégal assure 50% de ses besoins nationaux en approvisionnement de médicaments grâce à la production nationale Les populations ont un accès plus élargi aux médicaments essentiels La sécurité sanitaire est renforcée Le coût des médicaments est réduit Le Sénégal garantit la distribution d’au moins 20% des produits pharmaceutiques pour l’Afrique de l’Ouest

Bâtir des filières cuir et textile sénégalaises intégrées d’amont en aval et compétitives	Les filières cuir et textile sont plus compétitives, innovantes et à forte valeur ajoutée La part des produits finis locaux sur les marchés national et international a triplé Les importations de textile et de produits en cuir ont baissé Les exportations de produits en cuir et coton sénégalais vers l’Afrique de l’Ouest et d’autres marchés internationaux ont fortement augmenté
Substitution des importations par une production locale	Des industries d’assemblage sont mises en place pour une économie innovante et compétitive au service du marché régional Le taux d’intégration des filières est amélioré (augmentation du taux de transformation des unités d’assemblage en unités intégrées)
Transition vers un recyclage des déchets performant	Les déchets sont soumis à une gestion intégrée Les capacités de recyclage du Sénégal sont renforcées

AGIR

Le rôle premier pour le gouvernement est de créer un cadre des affaires favorable et attractif. Ce qui nécessitera la création des ZES et des plateformes industrielles. Ces initiatives doivent répondre aux défis structurels, financiers et technologiques, tout en valorisant les opportunités locales et internationales.

1. Le développement des plateformes industrielles

Le développement des plateformes industrielles repose sur deux axes majeurs : la mise en place de plateformes industrielles et de zones économiques spéciales (ZES) et la modernisation du réseau de transport.

- **Établir des plateformes industrielles et des zones économiques spéciales (ZES)** : ce volet vise à accélérer la création et le développement de plateformes industrielles et de ZES pour attirer davantage d’investisseurs privés industriels. Cela passe par le déploiement d’infrastructures essentielles telles que des routes, des ports, et des sources d’énergies renouvelables pour rendre ces zones attractives et compétitives. De plus, il s’agit d’encourager l’installation d’industries de transformation au sein des plateformes industrielles et des ZES afin de maximiser la valeur ajoutée des ressources locales et de promouvoir leur transformation sur place.
- **Moderniser les plateformes logistiques**: la modernisation du transport et de la logistique est essentielle pour garantir une interconnectivité efficace entre les différentes régions du pays, les sources d’approvisionnement et les marchés cibles. Cela inclut des investissements stratégiques dans les réseaux routiers, ferroviaires, et maritimes afin de faciliter la logistique industrielle, réduire les coûts de transport, et améliorer les délais de livraison pour les entreprises opérant dans les industries manufacturières.

2. Développer des filières industrielles stratégiques

Des stratégies de compétitivité industrielles seront progressivement mises en œuvre, portées par cinq filières prioritaires, choisies pour développer les grands moteurs qui porteront la croissance de l'économie sénégalaise en 2050.

- **Le développement d'une industrie pharmaceutique capable de garantir** la souveraineté pharmaceutique. Le Sénégal est confronté à une dépendance accrue aux importations des produits pharmaceutiques (plus de 90 % d'importation). Cependant, d'importants défis liés au développement de cette industrie sont à relever : (i) une taille de marché limitée, réduisant les économies d'échelle et donc les perspectives de rentabilité pour les acteurs pharmaceutiques ; (ii) une réglementation nationale en matière d'autorisation de mise sur le marché (AMM) impliquant des procédés longs et complexes ; (iii) un régime fiscal et douanier favorisant largement les importations de médicaments ; (iv) un coût de l'énergie au Sénégal extrêmement élevé, limitant fortement la compétitivité des acteurs locaux et (v) un capital humain formé aux métiers de la pharmacie industrielle plus limité que dans d'autres pays. L'objectif est, avec l'ensemble des acteurs de la filière, d'apporter des solutions aux difficultés relevées sur l'ensemble des maillons de la chaîne. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, dans le cadre de la stratégie d'opérationnalisation, permettra de lever les blocages aux différents maillons de la chaîne et de re-développer une industrie pharmaceutique sénégalaise compétitive. L'ambition pour la prochaine décennie est qu'au minimum 50% des besoins nationaux en médicaments soient fournis par l'industrie locale. La mise en place d'un fonds Capital Santé par le FONSIS pourra soutenir via l'investissement en capital le financement des entreprises dans le secteur de la santé (laboratoires, cliniques, équipements médicaux, hôpitaux, etc.).
- **Les deux filières du cuir et du textile**, où des filières entièrement intégrées seront développées (de la peau à la maroquinerie, et du coton au vêtement), faisant du Sénégal, grâce à son riche patrimoine artisanal, la capitale de la mode et de la culture africaines. Les filières cuir et textile sénégalaises disposent d'un important potentiel et représentent un enjeu social et culturel majeur. Aujourd'hui, ce potentiel est peu valorisé avec près de 80% du marché du prêt à porter inondé par les produits importés. De plus, le taux de transformation dans ce secteur est très faible avec 70% des peaux brutes qui sont exportées et près de 90% du coton brut produit qui est exporté. L'ambition pour le Sénégal est de bâtir une filière cuir et textile locale compétitive pour accompagner un artisanat innovant et à forte valeur ajoutée.
- **L'industrie automobile, pour l'assemblage puis la fabrication au niveau local** de biens de consommation courants (équipements industriels, équipements de mobilité...) pour le marché national et régional. Portée par 4 acteurs formels (SENBUS, Mia, SENIRAN AUTO) et de nombreux petits acteurs informels, l'industrie d'assemblage sénégalaise est peu compétitive et détériore fortement la balance commerciale. Cette filière de l'industrie manufacturière fait face à plusieurs problématiques : (i) un coût élevé des intrants (foncier, électricité, logistique, etc.) ; (ii) des procédures fiscales lourdes et faibles incitations fiscales à la transformation locale par rapport aux importations ; (iii) une forte dépendance aux importations pour l'approvisionnement en équipements et accessoires ; (iv) faible efficience des services de transport et logistique et

(v) une concurrence internationale accrue, en particulier des pays offrant des produits à faible coût. L'ambition sera de se positionner comme une plateforme privilégiée de développement de l'industrie d'assemblage à destination des marchés régionaux et internationaux. Une première phase sera de mettre en place une industrie d'assemblage et de progresser rapidement vers une intégration et une installation de producteurs des pièces détachées et matières premières pour une industrie intégrée au Sénégal.

- **L'industrie du recyclage des déchets**, d'abord pour assurer une gestion intégrée des déchets locaux dans le cadre d'une économie circulaire, et pour se positionner dans des segments du marché mondial à forte demande et où les risques environnementaux sont entièrement maîtrisés. Le Sénégal affiche un faible taux de collecte et de traitement de ses déchets à l'instar des pays de l'Afrique sub-saharienne. Néanmoins, des progrès remarquables sont enregistrés au niveau de la région de Dakar où le taux de collecte a atteint 99% en 2023. Le Sénégal affiche un intéressant potentiel de valorisation des déchets, encore inexploité, dont le recyclage majoritairement porté aujourd'hui par les récupérateurs. Le caractère informel des acteurs qui évoluent sur le maillon traitement de la chaîne de valeur de la gestion des déchets fait qu'ils ne sont pas très connus et sont confrontés aux contraintes de développement et de financement liées à la faible formalisation de leurs entreprises. L'ambition pour le Sénégal consiste à développer une filière locale de valorisation des déchets performante et à se positionner comme un acteur compétitif du marché mondial du recyclage.

3. Favoriser le financement et l'investissement

Le développement industriel du Sénégal repose sur une stratégie ambitieuse visant à mobiliser des financements diversifiés et à créer un environnement fiscal attractif pour les investisseurs. Ce plan s'articule autour de deux grands axes :

- **Mobilisation des financements privés et publics** : L'objectif est de mettre en place des partenariats public-privé (PPP) pour soutenir les projets industriels structurants. Ces partenariats encouragent la collaboration entre l'État et le secteur privé, permettant d'attirer des capitaux privés tout en s'appuyant sur l'expertise publique pour la réalisation des projets stratégiques. Cela inclut le financement d'infrastructures et plateformes industrielles, la création de zones économiques spéciales (ZES), le renforcement des fonds de Capital-investissement (liquidités et cadre légal et réglementaire) et le développement des chaînes de valeurs locales.
- **Promouvoir l'investissement en capital comme dispositif complémentaire de financement des entreprises** : Le financement en capital constitue un moyen aux entreprises d'accéder au financement patient sans disposer de garanties à côté des instruments de dette pour une offre globale de solutions de financement pour les entreprises en particulier pour les PME.
- **Renforcement des incitations fiscales** : Pour stimuler les investissements dans le secteur industriel, des mesures fiscales incitatives sont prévues :
 - **Réduction des charges fiscales** : Alléger les taxes et droits de douane sur les équipements industriels importés pour faciliter l'acquisition de matériel.
 - **Exonérations fiscales temporaires** : Offrir des allègements fiscaux, notamment durant les premières années d'activité des industries locales, afin de soutenir leur démarrage et leur développement.

4. Améliorer la gouvernance et la régulation

Le développement industriel du Sénégal nécessite une gouvernance efficace et un cadre réglementaire solide pour soutenir une croissance durable et compétitive. Cette action repose sur les points suivants :

- **Renforcement des capacités institutionnelles** : Il s'agit de consolider les institutions en charge du secteur industriel en leur fournissant les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour mieux planifier, coordonner et suivre les projets industriels. Ces capacités accrues garantiront une gestion efficace et transparente des initiatives industrielles.
- **Mise en place d'un cadre réglementaire moderne** : Un cadre réglementaire adapté est indispensable pour accompagner le développement industriel. Cela implique la révision et la modernisation des lois et règlements liés à la production, à la distribution et à l'exportation des produits industriels. L'objectif est de créer un environnement juridique stable et attractif pour les investisseurs tout en garantissant des pratiques industrielles durables et éthiques.
- **Renforcement du rôle de l'Autorité de Surveillance Nationale (ASN)** : L'ASN jouera un rôle clé dans la supervision et le contrôle de la qualité des produits industriels. Cela inclut (1) la mise en œuvre de normes de qualité conformes aux standards internationaux, (2) le suivi rigoureux des processus de fabrication pour garantir des produits fiables et compétitifs et (3) la lutte contre les produits contrefaits ou de mauvaise qualité sur le marché local.

5. Promouvoir le capital humain et la recherche

Le développement du secteur industriel au Sénégal repose sur un capital humain qualifié et une recherche appliquée qui répondent aux besoins du marché. Pour cela, il est essentiel de mettre en œuvre des actions stratégiques dans les domaines de la formation et de la collaboration entre le monde académique et l'industrie.

- **Encourager la formation technique et professionnelle :**

L'État doit investir dans le développement de programmes de formation spécialisés dans les métiers industriels. Cela inclut : i) création ou la modernisation des centres de formation technique et professionnelle, ii) introduction de cursus adaptés aux besoins spécifiques des industries, notamment dans les domaines de la mécanique, de l'électronique, de la chimie, et des technologies de pointe, iii) mise en place de formations continues pour renforcer les compétences des travailleurs déjà en activité.

- **Favoriser les partenariats entre universités et industries :**

Il est nécessaire de promouvoir une collaboration étroite entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises industrielles. Ces partenariats permettront : i) de développer des compétences adaptées grâce à des programmes éducatifs co-construits, ii) de stimuler l'innovation par la recherche appliquée orientée vers la résolution de problématiques industrielles concrètes, iii) d'encourager les stages et les programmes d'apprentissage en entreprise pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

- **Intégrer l'approche « Santé dans toutes les politiques » (SdTP)**

À ces enjeux s'ajoute la nécessité d'assurer une prise en compte des impacts sanitaires de l'industrialisation, en veillant à ce que les politiques industrielles soient alignées avec les objectifs de préservation de la santé publique. Cela implique la promotion de conditions de travail sûres, la réduction des pollutions industrielles et la mise en place de mécanismes de prévention des risques sanitaires, dans le cadre d'une approche multisectorielle cohérente avec le principe de « Santé dans toutes les politiques ».

TABLEAU 8 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.3. Bâtir une plateforme industrielle manufacturière compétitive		
Programmes	Projets	Réformes
Financement, formation, recherche	Renforcement du FONSIS, pour le financement, avec effet de levier sur les capitaux privés, de projets structurants et de champions nationaux Renforcement de la promotion des investissements et des exportations (APIX) Appui à la normalisation et à la mise à niveau des entreprises Renforcement des formations sur les process industriels Expansion de la formation duale et des cursus d'ingénierie Promotion des filières STEM et renforcement des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) Création de l'Institut des métiers d'art d'Afrique de l'Ouest	Réforme fiscale (mise en place d'un cadre fiscal plus favorable à la valorisation locale et aux fonds de Capital-Investissement) Sécurisation des brevets de production industrielle Simplification et digitalisation des opérations portuaires et douanières Amélioration de la gouvernance et de la régulation, avec une priorité donnée au développement industriel
Opérationnalisation des stratégies filières	Programme de développement d'industries pharmaceutiques, bio-médicales et chimiques Programme d'industrialisation des cuirs et peaux Programme Stratégie filière Coton et Textile	Déploiement accéléré des Zones Économiques Spéciales et hubs industriels Projet de relance de l'industrie pharmaceutique locale Pôle industriel pharmaceutique Pôle industriel biomédical Opérationnalisation de la stratégie filière Cuir et peaux Opérationnalisation de la stratégie filière Coton et Textile Opérationnalisation Stratégie filière recyclage des déchets Zones industrielles Touba, Diamniadio/Diass, Ndayane, Parc industriel automobile)



PROGRAMME **FINANCEMENT, FORMATION, RECHERCHE**

Le développement des industries manufacturières nécessite un cadre des affaires solide, attractif et favorable à l'investissement.

Le programme Financement, Formation, Recherche vise à créer un environnement économique et réglementaire propice à l'émergence d'un secteur industriel compétitif et durable en encourageant la recherche et le développement (R&D), pour stimuler l'innovation dans les processus de production et l'adoption de technologies modernes.

1. Un investissement massif dans la formation professionnelle

Le développement de l'industrie manufacturière sénégalaise sera accompagné par **un investissement massif dans la formation professionnelle**, pour favoriser la montée en compétences des techniciens sénégalais, améliorer de façon significative les processus de production, développer les services supports à l'industrie, en particulier la maintenance, et encourager l'innovation sur l'ensemble du territoire national.

2. La mise en place d'un cadre fiscal favorable à la valorisation locale

Un niveau d'engagement politique élevé et la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour tout le secteur seront nécessaires.

Ceci se traduira par **la mise en place d'un cadre fiscal plus favorable à la valorisation locale et le renforcement de la promotion des investissements et des exportations**, favorisant ainsi la création de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, pour faciliter la circulation des biens et l'exportation vers les marchés régionaux, la mise en place d'une infrastructure logistique adéquate constitue un levier capital.

3. La digitalisation intégrale des opérations portuaires et douanières

La digitalisation intégrale des opérations portuaires et douanières sera aussi importante pour optimiser, gérer et automatiser les processus logistiques pour une meilleure efficacité, une plus grande transparence et une meilleure compétitivité.

4. La mise à niveau des normes

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, il sera également nécessaire de **miser sur la normalisation et la mise à niveau**, en établissant des normes et standards techniques destinées à harmoniser l'activité du domaine de l'industrie, assurant ainsi une promotion active du label «Made in Senegal» et du consommateur local tout en aidant le développement dans toutes ces filières de champions locaux.



PROGRAMME **OPÉRATIONNALISATION DES STRATÉGIES FILIÈRES**

Le programme opérationnalisation des stratégies filières vise à structurer et à dynamiser les secteurs clés afin de maximiser leur contribution à la croissance économique, à la création d'emplois et à la compétitivité internationale. Ce programme repose sur une approche intégrée qui mobilise les acteurs publics, privés et communautaires. Quatre filières prioritaires ont été choisies : industrie pharmaceutique, cuir et peaux, coton et textile et le recyclage des déchets. En appui, viennent se déployer des zones économiques spéciales et hubs industriels.

Certains de ces projets, considérés prioritaires, sont ici présentés.

1. Le développement d'une industrie pharmaceutique locale

La production de médicaments en lien avec la relance de champions nationaux comme MEDIS (formes sèches), Parenterus (perfusions) et d'autres unités pharma existantes, ainsi que la mise en place d'une unité de fabrication de vaccins en lien avec le projet Madiba de l'Institut Pasteur de Dakar, constitueront une bonne base pour le développement de la filière industrie pharmaceutique.

Le Sénégal ambitionne de devenir un acteur clé dans la production pharmaceutique et vaccinale en Afrique, en s'appuyant sur des initiatives innovantes telles que le projet Madiba de l'Institut Pasteur de Dakar ou encore la prise de participation de l'État dans des entreprises jugées stratégiques comme une entreprise spécialisée dans la production locale de médicaments et une autre dans la production locale de solutés intraveineux via le FONSIS. Le projet Madiba vise, à titre illustratif, à établir une industrie locale capable de répondre aux besoins nationaux et régionaux en vaccins essentiels, tout en renforçant l'autonomie sanitaire du pays. Ce projet permettra de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et garantir un approvisionnement continu en produits de santé essentiels. Cette initiative, en plus de répondre aux besoins sanitaires locaux, pourrait faire du pays un modèle de souveraineté sanitaire en Afrique. Le succès de ce programme repose sur une coordination étroite entre les acteurs publics, privés et internationaux, ainsi que sur un investissement soutenu dans les infrastructures et les compétences humaines.

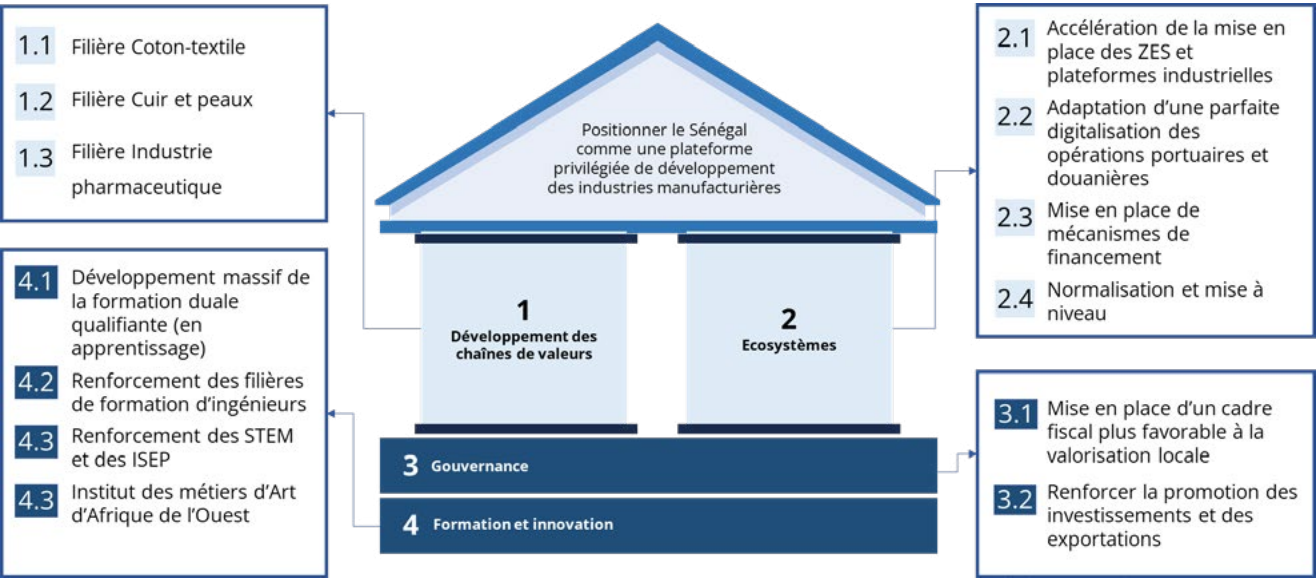
2. Le développement de zones économiques spéciales et hubs industriels en appui à l’opérationnalisation des filières

Le Sénégal s’est engagé dans une dynamique de transformation économique visant à stimuler son industrialisation et opérationnaliser les stratégies filières.

Les Zones Économiques Spéciales (ZES) et les plateformes d’accélération industrielle jouent un rôle central dans cette stratégie, en offrant un environnement favorable aux entreprises pour s’installer, produire et exporter. Accélérer la mise en place de ces zones et de ces plateformes, partout sur le territoire national, est essentiel pour attirer les investissements, créer des emplois, et renforcer la compétitivité du pays dans des secteurs clés. L’objectif est d’offrir des infrastructures modernes et des incitations pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers mais également de générer des opportunités d’emploi directes et indirectes dans les secteurs manufacturiers.

Le développement des Plateformes d’accélération industrielle et des ZES vise la création et l’aménagement de zones dédiées aux activités manufacturières, avec des incitations fiscales et douanières pour les entreprises des ZES, mais également la mise en place d’infrastructures modernes, incluant des routes, des systèmes d’approvisionnement en énergie et des réseaux de communication.

FIGURE 6 : MASTERPLAN INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES



MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Contribution du secteur (*) au PIB (en milliards de FCFA)	4 505	9 179
Emplois formels et informels (millions)	1,5	2,6
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (%)	5,7	0
Balance commerciale agroalimentaire (en milliards de FCFA)	-418	>0

Sources : DGPPE 2024 ; ANSD - RGPH-5 ; Sustainable Development Report (SDR 2024)

(*) Le secteur couvre, pour le PIB et les emplois, les activités de production agricole et de transformation agroindustrielle à l'exception des industries textiles, de transformation du cuir et des autres industries manufacturières prises en compte dans la filière des industries manufacturières.

MESURER

Indicateurs d’activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Valeur ajoutée des industries pharmaceutiques, milliards de FCFA	10,1	59,2
Nombre d'emplois dans les industries pharmaceutiques	3 980	295 126
Taux de couverture des besoins en médicaments	<10%	50%
Valeur ajoutée de la filière cuir, milliards de FCFA	15	86,6
Valeur ajoutée de la filière textile, milliards de FCFA	331	1 063
Part des filières cuir et textile dans les exportations	2,1%	
Valeur ajoutée des industries d'assemblage, milliards de FCFA	301,2	631
Taux de collecte de déchets à l'échelle nationale	40%	50%
Taux de recyclage des déchets à l'échelle nationale	22%	30%
Taux de tri au niveau des producteurs	-	20%

Sources : ANSD – RGHP-5 ; DGPPE 2024



DÉVELOPPER DES SERVICES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE DE RANG MONDIAL

L'économie sénégalaise est aujourd'hui une économie de services à faible valeur ajoutée. En 2023, 60% du PIB du Sénégal et 50% des emplois du pays sont liés à des services à faible valeur ajoutée, portés en majorité par des entreprises ou des auto-entrepreneurs informels dédiés au marché intérieur : commerce de détail, services à la personne, transport, restauration, sous-traitance semi-informelle. Faiblement capitalisés, privés de financement pour soutenir leur croissance, peu outillés, confrontés à un marché local aux débouchés limités, ces opérateurs de services informels ont une faible productivité et des marges de croissance réduites.



RÉPONDRE AU DÉFI

La Vision Sénégal 2050 veut faire émerger des services à forte valeur ajoutée, qui ciblent non seulement la clientèle nationale, mais également régionale et internationale, et peuvent donc apporter des devises à l'économie nationale. Trois filières de services à haute valeur ajoutée demeurent faiblement développées au Sénégal, mais présentent un fort potentiel de croissance : le tourisme et les services d'hospitalité (incluant le tourisme médical, l'accueil d'étudiants étrangers et l'économie du sport) ; les industries culturelles et créatives et les services numériques. Ils représentent, en 2023, 15% du PIB national, mais sont appelés à devenir en 2050 les locomotives d'un secteur tertiaire sénégalais à forte valeur ajoutée. D'autres filières de services domestiques (transports et logistique, commerce, services financiers) se moderniseront également, en s'appuyant notamment sur la révolution numérique, et contribueront à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

Les services à haute valeur ajoutée sont appelés à contribuer d'ici à 2050 à 21% du PIB du Sénégal, contre 15% actuellement. Un mouvement de balancier contraire s'opèrera pour les services à faible valeur ajoutée, qui ne représenteront plus que 15% du PIB du Sénégal en 2050 et ne dépasseront pas 20% des emplois.

Le développement à l'international des filières sénégalaises à forte valeur ajoutée (ICC, numérique et tourisme, dont la réception de clients africains dans l'enseignement supérieur, la santé, la formation professionnelle ou l'économie du sport) renforcera le rayonnement et le soft power du Sénégal, qui se fera connaître par ses talents créatifs et sportifs, se positionnera comme la capitale mondiale de la mode et de la culture africaines, et attirera des touristes du monde entier, venant à la découverte du riche patrimoine naturel et culturel de l'Afrique du XXI^e siècle.

TABEAU 9 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.4

OS.1.4. Développer des services à haute valeur ajoutée de rang mondial	
Objectifs spécifiques	Résultats
Faire du Sénégal l'une des principales destinations touristiques d'Afrique	Une offre touristique compétitive est développée sur les cinq segments d'offre touristiques à fort potentiel (MICE, tourisme balnéaire, éco-tourisme, tourisme religieux, tourisme mémoriel, tourisme culturel). Une marque nationale forte est créée et promeut activement le tourisme intérieur.
Bâtir un leadership continental dans les Industries Culturelles et Créatives	La production des Industries Culturelles et Créatives sénégalaises dynamique se distingue sur le marché mondial. Le patrimoine culturel matériel et immatériel du Sénégal est préservé, valorisé et rendu accessible à la jeunesse nationale. Le Sénégal s'est imposé comme une plateforme d'exposition et de distribution culturelle leader d'Afrique francophone.
Développer les services numériques à l'export et pour le marché intérieur	Le Sénégal est un hub de services numériques compétitif à l'international : services d'externalisation CRM, ITO, BPO, et ESO.
Gagner des parts de marché à l'international, notamment auprès des clients africains, sur les services au capital humain à haute valeur ajoutée (éducation supérieure, formation professionnelle, santé, sport)	Le Sénégal est une destination privilégiée des clients étrangers à la recherche de services à haute valeur ajoutée dans l'éducation supérieure, la formation professionnelle, la santé et le sport.

AGIR

L'appui aux filières Tourisme, Industries culturelles et créatives, Services numériques, constitueront des piliers d'action prioritaires. A ces trois piliers, s'ajoute l'objectif stratégiquement prioritaire pour la transformation nationale de réussir, à travers les Jeux Olympiques de la Jeunesse, à assurer un impact durable et utile pour le pays.

1. Tourisme

Le soutien à l'investissement privé pour le renforcement de l'offre hôtelière et touristique dans les cinq sous-segments à fort potentiel du Sénégal, permettra de valoriser les atouts naturels et culturels du pays. Ces cinq sous-segments sont le tourisme balnéaire ; l'écotourisme ; le tourisme religieux ; le tourisme mémoriel, le tourisme culturel et le tourisme d'affaires (*Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions / Events*). Le label « *Visit Senegal* » contribuera à l'identité et à l'image du Sénégal dans le monde. Ce label sera mis en valeur dans tous les grands marchés internationaux émetteurs de touristes.

2. Industries Culturelles et Créatives

S'agissant de l'optimisation de la production des Industries Culturelles Créatives sénégalaises, la Vision Sénégal 2050 identifie quatre principaux Chantiers d'intervention : i) améliorer le capital humain par une meilleure formation et un soutien à l'innovation technique ; ii) renforcer les droits de la propriété intellectuelle des créateurs et les droits sociaux des travailleurs des ICC ; iii) améliorer les mécanismes de financement des activités des ICC ; et iv) soutenir la hausse de la productivité par la mutualisation des investissements et le renforcement des synergies entre les acteurs des filières concernées. Parmi les mesures phares qui sont proposées dans ce cadre, figurent la construction et la réforme de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC) et un appui à l'ouverture par le secteur privé d'écoles de formation spécialisées d'ambition panafricaine ; la mise en place d'un fonds de garantie qui facilite le financement par les banques et microfinances des initiatives des porteurs de projets des ICC, la mise en place d'incubateurs pour l'entrepreneuriat ainsi que des nouvelles lois protégeant les droits des artistes.

3. Services Numériques

Le développement de l'écosystème numérique national en infrastructures numériques, en plateforme de paiement et généralisation des paiements en monnaie électronique, en services administratifs dématérialisés, en identifiant unique des personnes physiques et morales, en géolocalisation optimisée des clients, facilitera le développement et la croissance des services numériques. Plusieurs pans de l'économie nationale basculeront dans la sphère de l'économie digitale, dans le commerce, la vente de services de transport et de logistique, les services aux personnes et aux entreprises, ou encore la santé et l'éducation. Le digital contribuera à effacer les frontières nationales des marchés et donnera accès aux opérateurs nationaux à une clientèle internationale, avec un potentiel de croissance de leur chiffre d'affaires beaucoup plus important que dans l'économie traditionnelle. L'État facilitera, stimulera et accompagnera l'émergence de champions nationaux qui capitaliseront sur cet écosystème pour créer des emplois qualifiés et augmenter la richesse nationale. Le secteur technologique sera un moteur économique du pays avec des start-up innovantes dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la robotique, des services satellitaires, de la virtualisation et de la cybersécurité.

TABLEAU 10 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.4. Développer des services à haute valeur ajoutée de rang mondial		
Programmes	Projets	Réformes
Tourisme : Programme de développement du tourisme Programme de renforcement de la compétitivité du tourisme	Fonds de garantie et mobilisation de capitaux pour la diversification touristique Maison du tourisme Eco-parcs touristiques Soutien à une offre touristique compétitive sur les segments d'offre touristique à fort potentiel (MICE, tourisme balnéaire, éco-tourisme, tourisme religieux, tourisme mémoriel, tourisme médical, tourisme événementiel) Déploiement de JOJ Impact Promotion du tourisme via la marque «Visit Senegal» Renforcement des compétences et des capacités des acteurs du secteur Modernisation du Secteur artisanal Réhabilitation des sites naturels et culturels Aménagement des Zones touristiques intégrées	Modernisation du cadre d'investissement : digitalisation, collecte de données et simplification des procédures Mise en place de référentiels pour la formation duale
Programme de développement du patrimoine et des industries culturelles et créatives	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de la filière ICC Création d'Incubateurs d'entreprises culturelles Création de la Cité du Cinéma et de l'audiovisuel du Sénégal Création de maisons d'art et des Industries Culturelles et Créatives Construction et réforme de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture	Revue du cadre fiscal des plateformes numériques et opérateurs télécom pour dédier des ressources aux créateurs de contenu. Structuration des collectifs professionnels ICC et mise en place de référentiels de formation et de système d'accréditation des formations.
Soutien au développement des services numériques	Mise à disposition d'infrastructures et de ressources pour l'écosystème numérique (Datacenter, Supercalculateur , environnement de développement, etc.) Création d'une industrie manufacturière du numérique (assemblage, production de composants et d'équipements électroniques) Mutualisation et mise en cohérence des initiatives d'accélération de l'économie numérique (PTN, Fablabs, incubateurs, living labs, etc.)	Promotion pour l'implantation au Sénégal de fonds d'amorçage et fonds de capital-investissement internationaux et nationaux Promotion des investissements privés dans le cloud



PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TOURISME

Soutien au développement des services au capital humain à l'export dans l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, à la santé et au sport	Création d'un fonds de garantie pour inciter les banques à accorder des prêts aux porteurs de projets des ICC (réorienter l'usage des fonds du FOPICA vers de la garantie et augmenter les ressources mobilisables) Promotion des investissements privés nationaux dans les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur attirant des étudiants étrangers Promotion des investissements privés pour le développement de cliniques et hôpitaux accueillant des touristes médicaux Promotion des investissements privés dans le développement d'académies sportives (sports collectifs, arts martiaux, lutte, athlétisme, sports individuels) connectés aux fédérations et marché international du sport à travers des Partenariat public-privé.
--	---



En 2050, le tourisme constituera un pilier majeur de l'économie sénégalaise. L'Agenda National de Transformation entend relancer le tourisme sénégalais, jadis une référence et libérer pleinement le vaste potentiel de créations d'emplois et de richesses de ce secteur. Des réformes radicales seront engagées. Le déploiement du programme de développement et de renforcement de la compétitivité du tourisme sénégalais s'appuiera sur quatre leviers principaux.

1. Renforcer l'accessibilité de la destination Sénégal

L'objectif est de faire de Dakar un véritable hub aéroportuaire africain, capable d'accueillir 10 millions de passagers en 2050. Pour atteindre cette ambition, les entraves réglementaires (accords bilatéraux de transport aérien) et fiscales seront levées progressivement afin de multiplier les liaisons aériennes, attirer le maximum de compagnies et relancer le pavillon national Air Sénégal, qui est appelé à jouer un rôle central pour agréger la demande en vols intercontinentaux de la clientèle d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, dans le cadre de partages de codes aériens et plus-value judicieux sur ces vols longue distance.

2. Développer une offre spécifique de circuits touristiques et d'hébergement

Une offre spécifique de circuits touristiques pourra être déployée pour chacun des six sous-segments touristiques à fort potentiel du Sénégal : le tourisme balnéaire, l'écotourisme, le tourisme religieux, le tourisme mémoriel, le tourisme d'affaires et l'événementiel.

3. Stimuler et faciliter l'investissement privé

Le rôle de l'État consistera à stimuler et faciliter l'investissement privé dans les différents maillons de la chaîne de valeur de ces secteurs. Ce travail s'effectuera par i) l'opérationnalisation de la stratégie de la filière Tourisme, ii) un dialogue public-privé soutenu avec les organisations professionnelles du secteur, iii) la systématisation de la formation en apprentissage duale, pour améliorer le niveau de formation et la qualité du service aux clients, iv) la mise en place d'un fonds de garantie et appui à la mobilisation de capitaux propres nationaux et internationaux, v) un accompagnement par les banques pour la diversification de l'offre touristique.

4. Porter un marketing international et national fort

La constitution d'une marque autour de la destination Sénégal, à travers « Visit Senegal », permettra de porter un narratif national actualisé à la nouvelle offre touristique portée et de renforcer le soft power sénégalais à l'étranger.

À ces quatre leviers principaux, s'ajoute l'impérieuse nécessité à travers les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'assurer un impact durable et utile pour le pays.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026 de Dakar seront les premiers Jeux olympiques organisés sur le continent africain. Cet événement représente une opportunité unique pour le Sénégal d'accélérer, par le sport, son développement dans plusieurs secteurs stratégiques pour la transformation du pays.

En tant que accélérateurs des politiques publiques transverses, les Jeux laisseront une trace durable et seront utiles aux territoires et à leurs habitants, par le déploiement d'un plan coordonné de projets, politiques publiques, équipements et infrastructures, soucieux des critères de rentabilité et de pérennité pour le pays, avec des mécanismes de financements adaptés au contexte économique national et international contraint.

Par ailleurs, le succès de l'événement contribuera à valoriser l'image du Sénégal comme une destination moderne, dynamique et stable, pour l'investissement international.

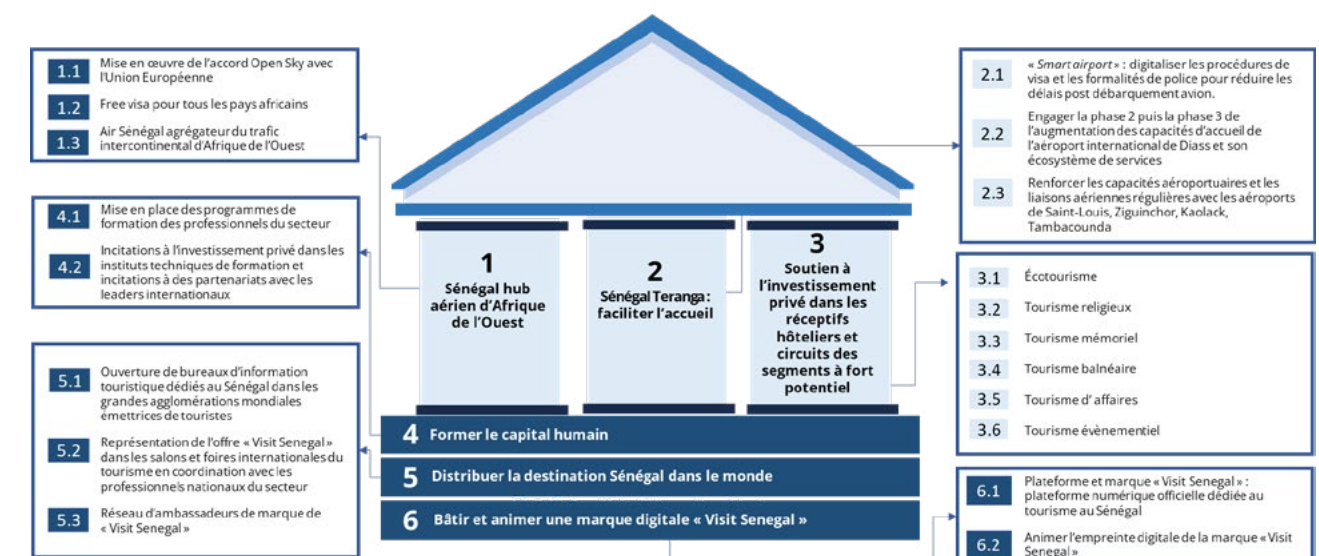
La mise en place d'un dispositif d'impact structuré et ambitieux constitue ainsi un levier essentiel pour transformer l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026 en un catalyseur de développement et de transformation durable pour le Sénégal et la sous-région.

La structuration et le déploiement d'un Programme Impact aligné à l'Agenda National de Transformation permettra d'inscrire les **trois phases de déploiement** de la séquence JOJ (préparation, déroulement, héritage) dans une logique de long terme répondant aux objectifs stratégiques portés par la Vision 2050 **dans des domaines stratégiques** tels que: les infrastructures, l'urbanisme, le transport et la mobilité, l'environnement, la diplomatie économique, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, le tourisme et la culture.

Par ailleurs, le dispositif constituera un instrument stratégique pour **renforcer le secteur privé national, structurer des filières économiques et industrielles locales et attirer l'adhésion des partenaires institutionnels et financiers** en offrant une vision claire des retombées attendues, en garantissant une gestion responsable et transparente des investissements.

Dans le contexte actuel, la définition d'un programme d'impact rigoureux devient un impératif pour maximiser les bénéfices à long terme. Car au-delà de l'événement sportif lui-même, le véritable succès des JOJ se mesurera à leur capacité à laisser un impact tangible et durable sur les territoires, les populations et les écosystèmes économiques et sociaux.

FIGURE 7 : MASTERPLAN TOURISME





PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ET DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

En 2050, les Industries Culturelles et Créatives (ICC) seront un pilier majeur de l'économie sénégalaise. L'accompagnement vers la hausse de productivité et la distribution à l'international des produits des entreprises et des travailleurs de ce secteur contribueront, en 2050, à multiplier par 7,7 la contribution économique de ce secteur au PIB et à porter le nombre d'actifs dans ce secteur à 700 000 personnes. Pour réaliser cette vision, les travailleurs de ces filières seront mieux accompagnés **dans la fonction de Production** et seront soutenus **dans la distribution nationale et internationale** de leurs produits.

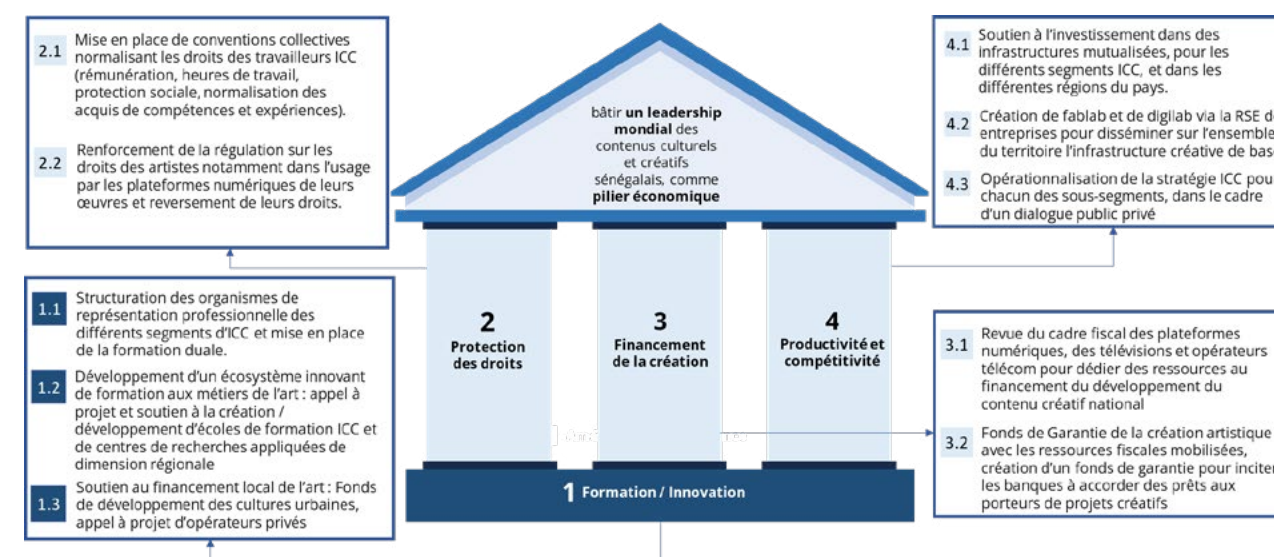
L'optimisation de la production des Industries Culturelles Créatives sénégalaises passera par quatre principaux axes d'intervention : i) améliorer le capital humain par une meilleure formation et un soutien à l'innovation technique ; ii) renforcer les droits de la propriété intellectuelle des créateurs et les droits sociaux des travailleurs des ICC ; iii) améliorer les mécanismes de financement des activités des ICC et iv) soutenir la hausse de la productivité par la mutualisation des investissements et le renforcement des synergies entre les acteurs des filières concernées.

À cet effet, le programme de développement du patrimoine et des industries culturelles et créatives aura pour objet prioritaire d'opérationnaliser la stratégie de la filière industries culturelles et créatives.

Parmi les mesures phares qui sont proposées dans ce cadre, figurent également i) la redynamisation de l'École Nationale des Arts et Métiers de la Culture, ii) la création d'incubateurs d'entreprises culturelles, iii) la création de la Cité du cinéma et de l'audiovisuel du Sénégal et de iv) maisons d'art et des industries culturelles et créatives.

En appui, des leviers transverses interviendront notamment à travers i) le renforcement de la formation, par l'ouverture grâce au secteur privé d'écoles de formation spécialisées d'ambition panafricaine, ii) la mise en place d'un fonds de garantie qui facilite le financement par les banques et la microfinance des initiatives des porteurs ou encore iii) la revue du cadre fiscal des plateformes numériques et opérateurs télécom pour dédier des ressources aux créateurs de contenu et la structuration des collectifs professionnels ICC et la mise en place de référentiels de formation.

FIGURE 8 : MASTERPLAN ICC VOILET PRODUCTION





PROGRAMME DE **SOUTIEN** **AU DÉVELOPPEMENT DES** **SERVICES NUMÉRIQUE**

En parfaite synergie avec les ambitions du New Deal Technologique, le Programme de soutien au développement des services numériques ambitionne de propulser le Sénégal vers le statut de Nation Digitale pleinement intégrée à l'ère de la quatrième révolution industrielle. Ce programme stratégique vise à catalyser une transformation numérique profonde et inclusive, en redéfinissant les paradigmes de gouvernance, d'innovation économique et d'accès équitable aux opportunités numériques pour tous les citoyens.

Pour concrétiser cette ambition, il est impératif d'orchestrer une refonte numérique des processus fondamentaux qui sous-tendent le fonctionnement des services publics. Cette transformation vise à optimiser l'efficacité opérationnelle, à renforcer la transparence et à garantir une prestation de services en ligne fluide, accessible et centrée sur les besoins des citoyens et des entreprises. À cet effet, le programme met l'accent sur le développement d'infrastructures numériques robustes, notamment une couverture internet haut débit fiable et universelle, couvrant l'ensemble du territoire national, y compris les zones rurales et périurbaines, pour éliminer les fractures numériques.

Pour le secteur privé, le programme encourage les entreprises à repenser leurs modèles de production en intégrant les opportunités offertes par la révolution numérique. Cela inclut l'adoption de technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et la blockchain, pour stimuler l'innovation, accroître la compétitivité et favoriser l'émergence d'écosystèmes entrepreneuriaux dynamiques. Parallèlement, un soutien ciblé sera apporté aux startups et PME numériques, à travers des incubateurs, des financements accessibles et des partenariats public-privé, afin de positionner le Sénégal comme un hub technologique régional.

Pour les citoyens, le programme place l'accessibilité, l'inclusion et la confiance au cœur de ses priorités. Il s'engage à garantir un accès abordable à des services numériques de qualité, tout en renforçant la protection des données personnelles grâce à des cadres réglementaires rigoureux et à des technologies de cybersécurité de pointe. En outre, des initiatives de formation et de renforcement des compétences numériques seront déployées à grande échelle pour doter les populations, en particulier les jeunes et les femmes, des outils nécessaires pour prospérer dans une économie numérique.



METTRE EN PLACE UN CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE SOUTENABLE

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Contribution au PIB des services à haute valeur ajoutée, <i>milliards FCFA</i>	3331	8005
Emplois dans les services à haute valeur ajoutée	385 963	769 952
Contribution du tourisme au PIB national, <i>milliards FCFA</i>	178	516
Emplois formels dans le secteur du tourisme	44 900	113 900
Nombres de touristes internationaux	800 000	2 000 000
Dépense moyenne par touriste international, FCFA	518 750	640 500
Contribution des ICC au PIB national, <i>milliards FCFA</i>	417	1325
Emplois formels du secteur ICC	140 770	263 777
Nombre de visiteurs des sites du patrimoine culturel	335 996	1 008 000
Contribution des services numériques au PIB national, <i>milliards FCFA</i>	655	1780
Emplois formels des services numériques	18 893	59 000
Contribution au PIB des services au capital humain, <i>milliards FCFA</i>	1162	2728
Emplois formels des services au capital humain	181 400	333 275

Sources : ANSD – RGHP-5 ; DGPPE 2024

Mesurer les activités

Indicateurs d’activités	2023	2034
Investissement privé annuel dans l’offre touristique, <i>FCFA</i>	12 milliards/ an	60 milliards/ an
Réceptifs hôteliers 4* et 5*	20	100
Partenariats avec les tours opérateurs leader des marchés émetteurs de touristes	0	20
Fonds de garantie pour les investissements privés ICC, <i>milliards FCFA</i>	0	50
Formation annuelle de codeurs aguerris	120	1000
Entreprise nationale championne dans l’offshoring de services numériques	0	>10

Le Sénégal se trouve dans une situation macroéconomique caractérisée par un déficit budgétaire élevé persistant, alimenté par une croissance des dépenses publiques qui excèdent les recettes fiscales. La dette publique a atteint des niveaux préoccupants, ce qui réduit les marges de manœuvre pour financer des investissements productifs et accroît la dépendance du pays envers les créanciers internationaux. Par ailleurs, le taux de collecte des impôts reste faible, limitant les ressources domestiques disponibles pour le développement. Les déséquilibres extérieurs, dus à une balance commerciale déficitaire, exposent davantage l’économie sénégalaise aux fluctuations des marchés mondiaux, rendant urgente la mise en place d’un cadre budgétaire et fiscal plus rigoureux. Le principal défi consiste donc à renforcer la gestion budgétaire et fiscale pour réduire la dette et stabiliser les finances publiques, tout en créant un environnement économique plus résilient et moins dépendant de l’aide extérieure.

RÉPONDRE AU DÉFI

La politique d’assainissement du cadre macroéconomique au Sénégal vise à instaurer une stabilité financière durable, essentielle pour soutenir un développement inclusif et renforcer la souveraineté économique. L’État s’engage à rendre effectives la stratégie de mobilisation de recettes et la réduction du train de vie de l’État. Ce faisant, il réduit progressivement le niveau d’endettement public pour le rendre soutenable, limitant ainsi les risques de vulnérabilité face aux fluctuations des marchés mondiaux. Les réformes attendues visent également à optimiser l’aide publique au développement (APD) en la recentrant sur des projets structurants qui répondent aux priorités nationales, contribuant ainsi de manière tangible au développement socio-économique du pays. En parallèle, cette stratégie vise à renforcer l’actionnariat public dans les secteurs clés pour générer des revenus pour l’État, tout en soutenant les secteurs stratégiques ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) afin de dynamiser le tissu économique local et de promouvoir une croissance inclusive.

TABEAU 11 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.5

OS.1.5. Mettre en place un cadre macro-économique soutenable	
Objectifs spécifiques	Résultats
Promouvoir une gestion efficace et transparente des finances publiques	Le Sénégal augmente les ressources fiscales et optimise la mobilisation des recettes. Les dépenses publiques sont rationalisées avec une orientation stratégique vers les priorités nationales. La gestion de la commande publique est alignée sur les ambitions de développement économique et social du pays. La politique d'actionnariat public est rendue plus efficiente pour maximiser les retombées économiques et sociales. La soutenabilité de la dette nationale est renforcée grâce à une gestion financière prudente et stratégique. La contribution des Partenaires au Développement (PAD) au financement est optimisée et alignée aux objectifs de développement national.

AGIR

Pour renforcer la stabilité et la résilience de l'économie nationale, le Sénégal s'engage à mettre en œuvre des réformes structurelles et des projets stratégiques visant à améliorer la gestion des finances publiques. Cet objectif repose sur deux grands programmes : la mobilisation de recettes et la réduction du train de vie de l'État.

TABEAU 12 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.5. Mettre en place un cadre macro-économique soutenable		
Programmes	Projets	Réformes
Gestion des Finances publiques : Stratégie de mobilisation de recettes Programme de réduction du train de vie de l'État	Mise en place d'une stratégie pour l'augmentation des ressources publiques	Réforme de la politique fiscale
	Rationalisation des dépenses publiques et orientation vers des priorités nationales	Nouveau cadre de gouvernance et de promotion des PPP
	Modernisation et harmonisation de la gestion des marchés publics	Mise à niveau de la politique d'endettement
	Stratégie de gestion durable de la dette nationale	Rationalisation de l'actionnariat public
	Maximisation de l'impact de l'Aide Publique au Développement (APD)	Réforme budgétaire pour une allocation efficace des ressources publiques
	Promotion des PPP dans le financement des projets d'investissement publics prioritaires	Budgétisation à base zéro
	Cession d'actifs marchands non stratégiques et non souverains	Suppression d'agences publiques



PROGRAMMES DE **GESTION**
DES FINANCES PUBLIQUES

Ces programmes stratégiques visent à instaurer une gestion des finances publiques plus transparente, efficace et durable. Par la mise en œuvre de réformes fiscales, une budgétisation à base zéro, et l'optimisation des partenariats public-privé, le Sénégal pourra financer ses projets de développement tout en maintenant la soutenabilité de sa dette et en garantissant une gestion rigoureuse des ressources publiques. La réussite de ces programmes reposera sur une coordination optimale entre les institutions et un suivi rigoureux des résultats. Les programmes se focaliseront sur 7 points stratégiques :

- Augmentation des ressources publiques** : Améliorer l'efficacité de la collecte des recettes fiscales et élargir la base fiscale, tout en optimisant les recettes non fiscales et en diversifiant les sources de financement, y compris au moyen du recyclage d'actifs non stratégiques de l'Etat.
- Rationalisation des dépenses publiques** : Réduire les dépenses inefficaces et concentrer les ressources sur les priorités nationales en matière de développement humain, infrastructurel et social.
- Alignement de la gestion de la commande publique** : Assurer que les achats publics, les investissements et les contrats de service soient en adéquation avec les objectifs de développement à long terme du pays.
- Politique d'actionnariat public efficace** : Optimiser la gestion des entreprises publiques pour en maximiser la rentabilité et leur contribution à l'économie nationale.
- Soutenabilité de la dette publique** : Maintenir une trajectoire de dette publique soutenable, avec une gestion prudente et anticipée de l'endettement.
- Maximisation de l'impact de l'Aide Publique au Développement (APD)** : Maximiser l'impact des financements internationaux sur les projets de développement.
- Optimisation de la structuration des projets d'investissement en PPP (Partenariats Public-Privé)** : Accroître la participation du secteur privé dans le financement et la gestion des projets d'infrastructures publiques prioritaires.



MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Indice de transparence du budget (EBO)	73e/120 (42/100)	Top 20 (65/100)
Taux d’inflation	5,9%	2%
Déficit budgétaire	12,3%	3%
Dette/PIB	99,67%	60%

Sources : ANSD ; Cour des Comptes ; EBO ; IBP

Mesurer les activités

Indicateurs dd’activités	2023	2034
Réforme fiscale adoptée et mise en œuvre	Non	Oui
Mise en place de la budgétisation à base zéro	Non	Oui
Masse salariale (en % des recettes fiscales)	36%	35%
Service de la dette en % des ressources fiscales	56,9%	17,5%
Part de la dette concessionnelle dans la dette totale	36%	15%

Sources : ANSD ; DGPPE 2024 ; MFB (Bulletin statistique de la Dette)

DÉVELOPPER LE FINANCEMENT DOMESTIQUE, LA MICROFINANCE ET LES FINANCEMENTS INNOVANTS



Le financement de l’économie constitue également un obstacle majeur : l’accès au financement reste difficile pour les MPME et les startups, en particulier dans les secteurs clés de l’agriculture, de l’industrie et des services numériques.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal contribuera au renforcement du système bancaire pour soutenir le financement des investissements projetés à plus de 25% du PIB post période d’investissement initial dans les hydrocarbures. Le pôle des banques publiques sera consolidé pour promouvoir l’émergence d’acteurs financiers de grande échelle capables d’accompagner autant le développement des grands projets publics et privés que la mise à disposition de financements adaptés aux besoins des MPME, des opérateurs agricoles et des particuliers. L’État favorisera un développement soutenu de l’épargne, particulièrement de l’épargne longue, en encourageant l’éducation financière, en mettant en place les incitations fiscales nécessaires, en promouvant le développement et la diversification des produits d’épargne à long terme des banques et organismes d’assurance, en favorisant le développement de l’épargne d’entreprise grâce à des dispositifs d’intéressement et de participation aux résultats et en renforçant les systèmes de sécurité sociale et d’assurance retraite. Les sources alternatives de financement, telles que les Patriot Bonds, l’investissement en capital et le financement participatif, viendront compléter le dispositif financier.

TABLEAU 13 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.6

OS.1.6. Développer le financement domestique, la microfinance et les financements innovants	
Objectifs spécifiques	Résultats
Améliorer le financement de l'économie pour soutenir la croissance et les investissements	Les capacités de mobilisation de l'épargne nationale sont renforcées pour soutenir les investissements et la croissance économique.
	Les institutions financières à capitaux publics sont consolidées pour une meilleure capacité de financement de l'économie.
	Les capacités de refinancement des institutions de microfinance sont renforcées.
	Les Partenariats Public-Privé (PPP) participent plus activement au financement des projets d'investissement publics prioritaires.
	Les instruments de financement innovants et à long terme comme les fonds de Capital-investissement (Private Equity) sont plus largement mobilisés.

AGIR

L'accès au financement pour l'économie est un objectif prioritaire.

Optimiser les interventions des banques à capitaux publics majoritaires et des mécanismes de promotion du financement des MPME et des startups. La consolidation des banques publiques de développement et la promotion de la microfinance, alliées au développement de l'épargne longue, renforceront les capacités globales de financement de l'économie. La création de fonds d'investissement dédiés aux petites et moyennes entreprises, ainsi que l'encouragement de l'investissement privé à travers des incitations fiscales et des instruments financiers innovants comme les obligations vertes, seraient des leviers importants. Par ailleurs, le développement du capital-risque et des financements participatifs seront renforcés pour soutenir les projets innovants.

TABLEAU 14 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.6. Développer le financement domestique, la microfinance et les financements innovants		
Programmes	Projets	Réformes
Stratégie de mobilisation de financement de l'Agenda	Capitalisation, mobilisation de l'épargne de la diaspora, fond de remise en état des sites pétroliers et toutes les composantes de l'épargne longue)	
	Consolidation du secteur bancaire public	Renforcement de l'éducation financière dans les références de formation
	Renforcement de l'inclusion financière	
	Création et dynamisation de fonds de capital-investissement dédiés aux PME	Mise en place d'un régime d'assurance retraite par capitalisation couvrant tous les actifs, y compris le secteur informel
	Fonds de soutien à la mise à niveau des entreprises	
Programme de développement des TPE et PME/ PMI	Promotion des marchés de capitaux	Renforcement du système judiciaire pour la facilitation du traitement des contentieux financiers
	Relance des industries en difficulté	Amélioration du cadre juridique, fiscal et du régime des changes des fonds d'investissement
	Développement des marchés de sous traitance avec Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat (BNSTP)	
	Appui et encadrement des TPE, PME et PMI.	
	Promotion des PPP dans le financement des projets d'investissement publics prioritaires.	
	Cession d'actifs marchands non stratégiques et non souverains	



PROGRAMMES DE STRATÉGIE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT DE L'AGENDA

La mobilisation de financements suffisants et durables constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre du programme d'actions gouvernementales du Sénégal à l'horizon 2050.

Une approche globale et intégrée, combinant des politiques macroéconomiques saines, des réformes structurelles et une mobilisation de tous les acteurs, est nécessaire pour relever ces défis.

Afin d'assurer une bonne couverture financière de l'ensemble des projets du programme de transformation, il s'agira pour l'État d'accentuer son intervention autour des orientations suivantes :

• Renforcement du partenariat avec le secteur privé

Le financement de la nouvelle phase de développement s'appuiera sur la meilleure efficience du secteur public et un partenariat fort avec le secteur privé. La répartition des besoins de financement souligne que les 2/3 seront liés à des PPP ou des projets privés et met en exergue la nécessité d'une forte mobilisation du secteur privé, particulièrement dans un contexte marqué par un endettement public particulièrement important qui limite les capacités d'intervention de l'État.

• Renforcement des structures de développement des entreprises et de promotion de l'investissement

Le Sénégal dispose d'un secteur privé faiblement développé et attire encore peu d'investissements directs étrangers en dehors des industries extractives. Il est recommandé de réformer et renforcer les structures de développement des entreprises et de promotion de l'investissement et d'accélérer la mise en œuvre des stratégies de développement des filières. Une nouvelle agence en charge de la promotion des échanges extérieurs (investissements et exportations) sera mise en place et contribuera au déploiement d'une stratégie plus forte de promotion, ciblant les investisseurs en fonction des projets de développement.



PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES TPE, PME ET PMI

• Optimisation de la gestion publique

Un besoin d'optimisation de la gestion publique : Pour les projets publics, l'évaluation de l'espace budgétaire nécessaire montre que, si l'État impose le retour à un déficit budgétaire inférieur à 3% dès les premières années du mandat actuel et, à défaut d'une amélioration du taux de recettes fiscales/ PIB, il sera impossible de réaliser intégralement le programme d'investissement. Une amélioration progressive de ce ratio de 18% en 2023 à 25% à l'horizon 2034 augmenterait fortement la capacité de financement de l'État. Ces simulations mettent en avant les obligations d'une gestion rigoureuse des finances publiques, particulièrement l'amélioration de la gestion des projets et de la collecte des recettes.

• Une gestion stratégique des relations avec les partenaires au développement

Les Partenaires financiers représentent une part prépondérante des créanciers de l'État et devraient rester un pilier majeur dans le financement de l'Agenda National de Transformation avec des objectifs d'impact de développement plus importants. L'une des contraintes perçues est le risque de remontée des coûts de financement avec le nouveau statut de pays à revenus intermédiaires (réduction de l'accès aux guichets concessionnels).

L'État devra renforcer les capacités de mobilisation des financements et d'exécution des projets et optimiser l'allocation des projets entre les PAD selon leurs spécialisations. Il développera aussi une politique plus active de mobilisation des fonds à impact (Fonds vert, Fonds Climat, Blue Bond...) dont les durées et les taux d'intérêt sont plus avantageux.

Une gestion plus dynamique des financements des marchés de capitaux et le renforcement du secteur bancaire : les marchés de capitaux jouent un rôle croissant dans le financement des projets publics et la gestion de la liquidité. Il s'agira de capitaliser sur cet acquis en développant une approche active dans la levée des financements et la gestion des relations avec les investisseurs avec une attention particulière sur le renforcement de la notation et la communication financière. Par ailleurs, le secteur bancaire sera soutenu en vue de bâtir un système financier capable d'accompagner efficacement les projets de développement publics et privés. Les actions incluront le renforcement des interventions des banques publiques, la facilitation de l'acquisition d'une grande banque par le privé national et l'appui au développement de la microfinance.

• Une meilleure valorisation des financements de la diaspora

Au-delà du soutien social aux familles, la diaspora représente un potentiel économique et financier exceptionnel, qui mérite d'être mieux mobilisé pour l'investissement au Sénégal. Il s'agira notamment de mieux les assister dans leurs projets d'investissement, notamment dans l'immobilier, de mieux mobiliser leur épargne à travers des supports d'investissement rentables (Patriot Bonds par exemple) et de mettre en place un guichet qui leur sera dédié au niveau de l'agence de promotion des investissements et des Grands Travaux (APIX).

Ce programme stratégique vise à structurer un dispositif complet de soutien aux très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), afin de stimuler la croissance économique, renforcer la souveraineté productive et favoriser l'émergence d'un tissu entrepreneurial dynamique au Sénégal. Il repose sur l'innovation financière, le renforcement des capacités, l'accès équitable aux opportunités et l'amélioration de l'environnement des affaires. Le programme ambitionne de transformer les TPE/PME/PMI en véritables moteurs de création de valeur, d'emplois et d'industrialisation territorialisée. Ce programme vise à libérer pleinement le potentiel des PME à travers une approche intégrée, fondée sur **six piliers structurants** :

1. Faciliter l'accès au financement durable

Il s'agit de concevoir et déployer des mécanismes financiers adaptés aux profils variés des PME, en s'appuyant sur le microcrédit, les dispositifs de garantie publique, le leasing, le financement islamique ainsi que des fonds d'investissement locaux. Le programme prévoit également la mise en place de plateformes numériques dédiées à l'intermédiation entre porteurs de projets et institutions financières, ainsi qu'un système de notation des PME afin de renforcer leur bancabilité et leur crédibilité auprès des partenaires financiers.

2. Renforcer la compétitivité et stimuler l'innovation

Le programme entend créer des hubs territoriaux d'innovation afin de favoriser l'émergence de solutions technologiques locales. Il accompagne les entreprises dans leur processus de digitalisation, soutient les démarches de certification et de conformité qualité, et prévoit le lancement d'un programme national de transformation numérique des PME, pour les inscrire durablement dans l'économie de demain.

3. Encourager la création et la formalisation des entreprises

En facilitant les démarches administratives, en mettant en place des incitations fiscales ciblées et en assurant un meilleur accès sécurisé au foncier, le programme crée un environnement propice à la création d'entreprise. Il intègre un appui spécifique aux jeunes et aux femmes entrepreneurs, y compris ceux évoluant dans le secteur informel, afin de favoriser leur inclusion économique.

4. Offrir un appui technique renforcé et professionnaliser les structures

Le programme met à disposition un accompagnement de proximité à travers un réseau de guichets d'appui, destinés à fournir des services personnalisés aux entrepreneurs : coaching stratégique, structuration managériale, assistance juridique et comptable, formation à la gestion et à la conduite de projet.

5. Favoriser l’insertion des PME dans les chaînes de valeur

L’intégration des entreprises dans les chaînes de valeur nationales, régionales et internationales constitue un axe fort du programme. Elle repose sur la promotion de l’agriculture contractuelle, la mise en œuvre de dispositifs d’achats publics réservés aux PME, et un appui ciblé pour accéder à de nouveaux débouchés.

6. Améliorer l’environnement général des affaires

Enfin, le programme s’attache à lever les obstacles structurels à la performance des entreprises, en agissant sur la réduction des délais de paiement, le renforcement des droits des entreprises, et la digitalisation des procédures administratives, pour alléger les contraintes pesant sur les porteurs de projet et améliorer la transparence.

Pour assurer la réussite du programme, un ensemble d’acteurs complémentaires est mobilisé, autour d’une gouvernance partagée, garante de l’efficacité et de la cohérence des interventions sur l’ensemble du territoire.

Les **organismes publics spécialisés** jouent un rôle central dans la mise en œuvre opérationnelle: l’ADEPME, la DER/FJ, le FONSIS, le FONGIP, la BNDE, la Banque de l’Habitat du Sénégal (BHS) et La Banque Agricole interviennent pour structurer l’offre de financement, sécuriser les investissements et soutenir l’innovation.

Les **structures de formation et d’accompagnement** telles que le 3FPT, l’ONFP, ainsi que les incubateurs et accélérateurs privés, assurent la montée en compétence des entrepreneurs et la professionnalisation de leurs activités.

Les **acteurs financiers**, incluant les banques commerciales, les institutions de microfinance et les investisseurs privés, sont sollicités pour canaliser les ressources financières vers les projets les plus porteurs, avec des instruments de partage de risque adaptés.

Les **collectivités territoriales et les chambres de commerce** sont intégrées à la stratégie afin de territorialiser l’offre d’appui, de rapprocher les services des bénéficiaires et d’ancrer durablement les dynamiques économiques dans les territoires.

Enfin, les **organisations patronales, syndicats d’employeurs et associations de PME** participent à la co-construction et à l’animation du programme, en jouant un rôle d’interface avec les bénéficiaires et en favorisant l’appropriation des dispositifs par le secteur privé.

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Crédits à l’économie/PIB	33,5%	60%
Taux d’épargne nationale (en % du PIB)	22,8%	30%
Mise en œuvre du cadre de gouvernance des PPP	Non	Oui

Sources : DGPPE 2024 ; Banque Mondiale (WDI)



CONSTRUIRE UN CADRE DES AFFAIRES ATTRACTIF POUR LE SECTEUR PRIVÉ NATIONAL ET L’INVESTISSEMENT ÉTRANGER

En matière de cadre des affaires, le pays a entrepris des réformes pour améliorer l’environnement entrepreneurial, mais la lourdeur administrative, la complexité des procédures et les insuffisances en termes de gouvernance persistent, rendant l’attractivité pour les investisseurs encore modérée.



RÉPONDRE AU DÉFI

Le défi majeur pour améliorer le climat des affaires au Sénégal réside dans la capacité du pays à instaurer un environnement propice aux investissements tout en garantissant une régulation transparente et efficace du marché. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, plusieurs contraintes demeurent, notamment la lourdeur administrative, la difficulté d’accès au financement pour les PME, ainsi que la prévisibilité et la sécurité juridique des investissements.

Pour relever ces défis, une approche structurée et volontariste est nécessaire, reposant sur plusieurs leviers stratégiques notamment la modernisation du cadre réglementaire et la simplification des procédures, la digitalisation des démarches administratives, la mise en place de guichets uniques numériques pour faciliter l’interaction entre l’administration et les acteurs économiques, la réduction des délais et des coûts de création d’entreprise pour encourager l’entrepreneuriat et l’investissement, l’amélioration de l’accès au financement pour les entreprises, le développement d’instruments financiers adaptés aux besoins des PME et des startups, la mise en place d’une justice commerciale efficace et rapide pour le règlement des litiges économiques, l’harmonisation de la fiscalité et la réduction des charges pesant sur les entreprises pour stimuler leur compétitivité.

En outre, la restructuration des grands projets stratégiques en difficultés revêt une urgence particulière au regard des risques qu’ils font peser sur les finances publiques et la perception du climat des affaires.

TABLEAU 15 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.7

OS.1.7. Construire un cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et l’investissement étranger	
Objectifs spécifiques	Résultats
Rendre le cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et les investissements étrangers	La régulation des activités économiques est améliorée pour garantir une compétition équitable et lever les barrières à l’entrée. Les formalités administratives sont simplifiées et accélérées avec une réduction des délais, des coûts et de la parafiscalité. La justice commerciale est renforcée pour assurer le respect de la propriété privée, promouvoir l’arbitrage et garantir l’application des décisions de justice. Les investissements sont stimulés grâce à une promotion active et des mesures incitatives adaptées. L’accès au foncier est facilité pour soutenir les projets d’investissement et de développement économique. La compétitivité des coûts des facteurs de production est améliorée pour renforcer l’attractivité économique.
Mettre à niveau l’économie	Le soutien aux entreprises est renforcé, notamment pour les MPME, pour favoriser leur croissance et leur contribution à l’économie nationale. Des mécanismes d’accompagnement pour les grandes entreprises sont mis en place afin de consolider leur compétitivité et leur impact économique.

AGIR

Pour répondre aux défis de compétitivité auxquels le Sénégal est confronté, deux axes prioritaires d’intervention seront suivis de manière coordonnée, en renforçant les synergies entre les réformes économiques, les investissements publics et privés, ainsi que les initiatives d’innovation :

1. L’amélioration du cadre des affaires

Ici, l’objectif sera de simplifier et numériser les procédures administratives pour rendre l’environnement des affaires plus favorable aux investisseurs. La réforme en profondeur du système judiciaire et fiscal, permettra de réduire la corruption et d’améliorer la transparence. De plus, il est essentiel de renforcer la lutte contre les obstacles à l’entrepreneuriat, notamment en réduisant les coûts et délais liés à l’obtention de permis et licences.

2. La mise à l’échelle du programme de mise à niveau de l’économie

Ici, l’objectif sera d’aider les entreprises sénégalaises, à travers le renforcement des capacités, l’octroi de financements et d’accompagnement technique, l’amélioration de l’accès aux marchés locaux et internationaux, à devenir plus compétitives et à être plus productives, en optimisant les processus internes, en respectant les normes de qualité, en innovant et en adoptant de nouvelles technologies, en modernisant la gestion des ressources humaines et matérielles et en étant plus conquérantes sur leurs marchés.

TABLEAU 16 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.7. Construire un cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et l’investissement étranger		
Programmes	Projets	Réformes
Cadre des affaires attractif Programme d’amélioration du climat des affaires	Digitalisation intégrale des procédures administratives relatives aux investissements et au commerce extérieur Promotion de l’arbitrage Développement des investissements innovants	Refonte de la législation concernant la réglementation des activités économiques Réforme des procédures domaniales Réforme du Code des investissements Renforcement de la justice commerciale Rationalisation de la législation du travail
Mise à niveau de l’économie Programme de restructuration/ réingénierie des grands projets stratégiques et des entreprises en difficulté Programme Compétitivité des entreprises	Formalisation des entreprises informelles Développement des capacités techniques et technologiques Renforcement de l’accès au marché : Valorisation des produits locaux (labels de qualité, campagnes de promotion du consommateur local) Mise à niveau des entreprises Restructuration / Re-engineering des grands projets stratégiques Appui à l’internationalisation des entreprises dans leur démarche d’exportation (participation à des salons, études de marché, création de réseaux de distribution, facilitation de l’accès aux marchés en ligne, développement de l’assurance export) Appui aux entreprises pour les certifications internationales (ISO, HACCP, etc.) pour garantir la conformité de leurs produits aux exigences des marchés étrangers Promotion de champions nationaux	Facilitation des procédures pour l’enregistrement des entreprises Renforcement du dispositif d’appui à l’investissement et à l’exportation Renforcement et développement des mécanismes de financement des entreprises

Pour concrétiser cette ambition, l’État mettra en œuvre une stratégie intégrée, fondée sur quatre leviers complémentaires. Cette approche vise à renforcer durablement l’attractivité du cadre économique national et à stimuler l’émergence d’un tissu entrepreneurial plus dynamique, plus compétitif et mieux structuré. À travers une série de programmes ciblés, l’État entend créer les conditions d’une transformation profonde du modèle économique sénégalais.

1. Transformer en profondeur le climat des affaires

Le premier levier consistera à refondre en profondeur le climat des affaires. L'État engagera une réforme ambitieuse du cadre réglementaire et institutionnel afin de lever les obstacles à l'investissement, à l'entrepreneuriat et aux échanges extérieurs. Il s'agira notamment de digitaliser intégralement les procédures administratives liées à la création d'entreprise, à l'enregistrement des investissements et aux formalités de commerce international, dans le but de réduire les délais, les coûts et les incertitudes. En parallèle, l'État s'emploiera à simplifier et moderniser les principales législations économiques, en révisant notamment le droit du travail et les procédures domaniales. Cette réforme sera complétée par la mise en place de mécanismes alternatifs de règlement des différends, afin de renforcer la sécurité juridique et de restaurer la confiance des acteurs économiques.

2. Renforcer la compétitivité des entreprises sénégalaises

Le deuxième levier visera à renforcer la compétitivité des entreprises sénégalaises. L'État mettra en place des dispositifs d'accompagnement destinés à permettre aux PME/PMI d'améliorer leur performance technique, technologique et organisationnelle. Il encouragera la montée en qualité de la production locale en créant des labels nationaux et en promouvant activement le « consommer local ». Il facilitera également l'accès aux certifications internationales, condition essentielle pour intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales et pour positionner les entreprises locales sur des marchés à forte exigence.

3. Structurer le secteur informel et faire émerger des champions nationaux

Le troisième levier portera sur la structuration du secteur informel et l'émergence de champions nationaux. L'État engagera un effort particulier pour simplifier les démarches d'enregistrement et inciter les acteurs informels à rejoindre l'économie formelle. Il renforcera les dispositifs d'accompagnement à l'investissement, en mettant à disposition des outils adaptés : information ciblée, mécanismes de garantie, services de conseil et accès au financement. Parallèlement, il identifiera et soutiendra les entreprises à fort potentiel, en les accompagnant dans leur processus de croissance et d'internationalisation, avec pour ambition de faire émerger de véritables locomotives économiques capables de porter l'image du Sénégal à l'extérieur.

4. Redynamiser les entreprises publiques et privées stratégiques

Enfin, le quatrième levier concernera la restructuration des entreprises publiques stratégiques. L'État engagera un programme spécifique de remise à niveau de ces entreprises, en intervenant sur leur gouvernance, leur efficacité opérationnelle et leur viabilité financière. Il favorisera la mise en œuvre de partenariats public-privé autour des projets structurants, afin de mobiliser les ressources et les expertises nécessaires à leur redéploiement. À travers cette restructuration, il s'agira de valoriser les actifs publics, de consolider les secteurs clés de l'économie et de garantir une meilleure qualité de service aux citoyens comme aux acteurs économiques. L'État s'engage également à appuyer la redynamisation des entreprises privées en difficulté.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Formation brute de capital (% PIB) ?	35,4%	25%
Volume annuel IDE par secteur industriel (hors hydrocarbures, en Mds FCFA)	2 561	3 500
Taux de satisfaction des investisseurs étrangers et nationaux (%)		80
Taux de formalisation des entreprises informelles (%)	~20	50
Part du secteur privé national dans les marchés publics (%)		60

Sources : DGPPE 2024 ; Banque Mondiale (WDI)

Mesurer les activités

Indicateurs d'activités	2023	2034
Délai moyen de création d'une entreprise (en jours)	2	1
Nombre de PME/PMI accompagnées à la certification ou labellisation		5 000
Nombre d'entreprises bénéficiaires de dispositifs de garantie ou d'accompagnement financier		10 000
Nombre d'entreprises publiques restructurées ou réformées avec plan de viabilité validé		20

Source : ANSD -RGPH



BÂTIR UN SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (R&I) DYNAMIQUE

Le système de recherche, d'innovation et de développement technologique reste encore sous-développé, avec des liens insuffisants entre les universités, les instituts et centres de recherche et le secteur privé, limitant l'innovation et la compétitivité du pays.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le pays disposera d'écosystèmes d'innovation dynamiques, favorisant les start-ups locales dans des domaines comme l'intelligence artificielle et la blockchain, renforçant ainsi sa souveraineté numérique.

TABEAU 17 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.8

OS.1.8. Bâtir un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique	
Objectifs spécifiques	Résultats
Positionner la recherche et l'innovation comme moteur central du développement économique et social.	L'écosystème national de recherche et d'innovation est structuré, performant, connecté aux besoins du tissu productif et des territoires.
Construire la souveraineté scientifique, technologique et numérique du Sénégal.	Les capacités scientifiques et technologiques de l'écosystème national de la recherche et de l'innovation sont renforcées dans les domaines stratégiques de l'industrie des données ainsi que de l'intelligence artificielle et des biotechnologies.
Renforcer les synergies entre opérateurs de la recherche, entreprises et collectivités	La recherche développement produit des résultats valorisables à travers des brevets, startups, et des solutions aux problématiques de développement socio-économiques
Attirer, former et retenir les talents dans les domaines stratégiques.	Une masse critique de chercheurs et d'innovateurs est constituée et connectée à la diaspora et aux réseaux scientifiques internationaux par des dispositifs adaptés à la capitalisation et au transfert de compétences.
Faire émerger des pôles de compétitivité technologique à l'échelle des territoires.	Des plateformes et clusters de recherche développement et d'innovation articulés aux filières sont développés, intégrés aux chaînes de valeur locales.
Stimuler l'investissement privé dans la R&D et l'innovation.	Une dynamique d'investissement public-privé est soutenue par des incitations fiscales et un cadre propice à l'innovation. Un appui au développement de partenariats internationaux et à la mobilisation de financements est apporté pour soutenir l'innovation et l'industrialisation et la modernisation de l'économie.

AGIR

Pour stimuler la compétitivité du pays, le Sénégal **renforcera ses capacités de recherche et d'innovation**. Cela implique une meilleure collaboration entre les universités, les écoles d'ingénieurs, les centres et instituts de recherche et le monde socioprofessionnel notamment, les entreprises, avec des financements et des partenariats public-privé dans le cadre de la réalisation des projets de recherche-développement (R&D). Le gouvernement accélérera également le développement des espaces d'innovation technologique (comme des incubateurs ou des parcs technologiques) pour soutenir la R&D et stimuler les startups locales et encourager le développement de champions nationaux. A cet effet, l'État poursuivra **trois axes d'intervention prioritaires**.

1. Renforcement et diversification du financement

L'objectif est de favoriser un financement durable, pérenne et mieux réparti de la recherche et de l'innovation, en mettant particulièrement l'accent sur l'implication du secteur privé. Il s'agira d'encourager la création et le développement de mécanismes de financement compétitifs, accessibles et adaptés, afin de stimuler l'émergence de projets à fort impact économique et social.

Dans cette perspective, la promotion des thèses d'entreprise représente un levier stratégique : en associant universités, écoles d'ingénieurs, centres de recherche et entreprises, elles permettent d'orienter la recherche vers des problématiques à haute valeur ajoutée pour l'économie nationale, tout en assurant un co-financement durable des activités de recherche scientifique et technologique. Ce dispositif contribue à renforcer la soutenabilité financière des activités de recherche-développement, à favoriser la valorisation des résultats de la recherche et à créer un vivier de compétences alignées sur les besoins de développement socio-économique.

Cette dynamique, adossée à une plus forte mobilisation des ressources budgétaires nationales et de l'appui international, consolidera à long terme un écosystème d'innovation compétitif et durable, moteur de souveraineté scientifique et technologique et de prospérité partagée.

2. Création d'un environnement facilitateur et impulseur

Ce levier vise à combler les déficits persistants en matière d'infrastructures, d'équipements scientifiques et d'environnement de travail. Il s'agira de mettre à niveau les plateaux techniques, de renforcer les capacités logistiques et d'offrir aux chercheurs un cadre de travail conforme aux standards internationaux. L'amélioration des conditions matérielles, humaines et technologiques de la recherche permettra de libérer le potentiel d'innovation et de stimuler une culture de recherche scientifique et technologique tournée vers les besoins du pays.

3. Pilotage et gouvernance de la Recherche & Innovation

Il s'agit de corriger les dysfonctionnements structurels qui freinent l'efficacité du système national de recherche et d'innovation, en instaurant une gouvernance plus cohérente, transparente, agile et orientée résultats. L'action portera sur une meilleure coordination entre les acteurs, une harmonisation des interventions et une gestion optimisée des ressources. À travers un pilotage stratégique renforcé, l'État entend assurer un suivi rigoureux des priorités scientifiques, améliorer les performances, la redevabilité et maximiser l'impact des investissements consentis.

TABEAU 18 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.8. Bâtir un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique		
Programmes	Projets	Réformes
Programme de renforcement du système de recherche et de l'innovation	- Appui à l'installation des entreprises innovantes - Promotion de la recherche collaborative - Installation de campus décentralisés au sein de pôles industriels - Renforcement des capacités de l'écosystème de la recherche et de l'innovation - Projet Spatial du Sénégal (SENSAT) - Pôle national de recherche, d'innovation et de souveraineté scientifique et technologique - Développement Réseau national de laboratoires filières pour la compétitivité territoriale - Fonds compétitif pour projets collaboratifs public-privé - Développement de Plateformes d'innovation frugale pour les territoires - Promotion des inventions et de renforcement de l'innovation - Projet doctoral national en R&D et innovation ouverte - Projet de valorisation des résultats de la recherche - Projet national de thèses d'entreprise pour l'innovation et la souveraineté - Réseau d'incubateurs technologiques thématiques adossés aux pôles de compétitivité - Infrastructure nationale des données et systèmes d'information pour la recherche et l'innovation - Projets Sen IA & Données pour la souveraineté numérique et la compétitivité des filières - Plateforme contributive des chercheurs de la diaspora et des talents internationaux - Projet de formation et de rétention de 500 talents en recherche, développement et innovation	- Mise en œuvre du crédit d'impôt innovation - Renforcement de la protection des brevets - Simplification de l'accès des entrepreneurs internationaux - Mise en œuvre d'une politique d e compensation industrielle



PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Dans un contexte de transition économique, technologique et environnementale, le Sénégal affirme son ambition de bâtir un système national de recherche et d'innovation capable de répondre aux grands défis contemporains. Compte tenu des ressources limitées du Sénégal, plusieurs choix stratégiques ont été opérés pour maximiser l'impact des investissements dans l'innovation.

En termes de méthodologie, il s'agira premièrement d'**attirer des acteurs internationaux** déjà très innovants sur le territoire, à condition que leur implantation favorise un transfert significatif de compétences et de technologies vers les filières stratégiques locales. Deuxièmement, **une priorité sera accordée à l'innovation collaborative** : les projets de recherche devront être orientés marché, avec des débouchés pratiques sur des utilisations concrètes, des produits commercialisables ou des sources directes de compétitivité pour les entreprises sénégalaises. Enfin, en raison des capacités limitées de l'État à porter seul l'effort d'innovation, **les acteurs privés seront fortement incités**, par des dispositions fiscales et non fiscales, à investir dans des projets innovants, notamment en lien avec le renouvellement du parc industriel sénégalais.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives stratégiques ont été définies pour structurer un écosystème national d'innovation, favoriser les partenariats internationaux et mobiliser des financements durables. À travers une approche structurée, le programme de renforcement du système de recherche et d'innovation vise à consolider les capacités scientifiques du pays, à favoriser l'émergence de solutions locales à fort impact, et à positionner le Sénégal comme un acteur de référence sur le continent en matière de souveraineté technologique, de compétitivité industrielle et d'innovation inclusive.

1. Stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat technologique

Le programme entend favoriser l'installation, le développement et la montée en puissance des entreprises innovantes. Il appuiera directement l'installation des entreprises innovantes, tout en déployant un réseau d'incubateurs technologiques thématiques adossés aux pôles de compétitivité. Pour encourager l'investissement privé, il mettra en œuvre des incitations telles que le crédit d'impôt innovation, et facilitera l'arrivée d'acteurs internationaux à travers la simplification de l'accès des entrepreneurs étrangers. Le renforcement de la protection des brevets viendra compléter cet environnement incitatif.

2. Ancrer la recherche dans les territoires et les filières stratégiques

Dans une logique de territorialisation, le programme prévoit l'installation de campus décentralisés au sein de pôles industriels pour rapprocher les chercheurs des besoins économiques locaux. Il développera également des plateformes d'innovation frugale pour les territoires et un réseau national de laboratoires filières pour la compétitivité territoriale, afin de soutenir des dynamiques régionales fondées sur les filières porteuses et les savoir-faire locaux.

3. Favoriser la recherche collaborative et les synergies public-privé

Le renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé constituera un levier majeur. À ce titre, un fonds compétitif pour projets collaboratifs public-privé sera déployé pour financer les projets conjoints les plus prometteurs. Il s'agira également de promouvoir la recherche collaborative et d'ancrer durablement une culture du partenariat, de la co-innovation et du partage de résultats entre chercheurs, entrepreneurs et institutions. La promotion des thèses d'entreprise à travers des projets de recherche développement réalisés en alternances entre les centres de recherche et formations doctorales et le milieu socioprofessionnel, constitue un levier central.

4. Valoriser les résultats de la recherche et stimuler l'innovation ouverte

La valorisation des travaux scientifiques occupe une place centrale dans ce programme. Elle sera portée par un projet de valorisation des résultats de la recherche, un projet doctoral national en R&D et innovation ouverte, ainsi que le projet national de thèses d'entreprise pour l'innovation et la souveraineté. Ces dispositifs visent à transformer les connaissances en solutions concrètes, à rapprocher les mondes académique et économique, et à créer de nouveaux débouchés pour les jeunes chercheurs.

5. Investir dans les talents, les données et les infrastructures stratégiques

Pour garantir la performance du système sur le long terme, l'État prévoit de structurer une infrastructure nationale des données et des systèmes d'information pour la recherche et l'innovation. Cette stratégie sera appuyée par les projets Sen IA & Données pour la souveraineté numérique et la compétitivité des filières, qui visent à développer des capacités d'acquisition, de stockage, de transformation et de valorisation des données massives afin de promouvoir la maîtrise et l'usage de l'intelligence artificielle comme piliers de la souveraineté scientifique et technologique. Par ailleurs, un projet de formation et de rétention de 500 talents en recherche, développement et innovation sera mis en œuvre, en articulation avec la plateforme contributive des chercheurs de la diaspora et des talents internationaux.

6. Déployer des projets emblématiques pour la souveraineté scientifique

Enfin, le programme comprend des projets structurants à forte portée symbolique et stratégique. Le Projet Spatial du Sénégal (SENSAT) incarne cette volonté de positionnement souverain dans les technologies de pointe. Il sera complété par la création d'un Pôle national de recherche, d'innovation et de souveraineté scientifique et technologique, et par la mise en œuvre d'une politique de compensation industrielle visant à renforcer les retombées locales des grands projets d'investissement.



ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉCONOMIE



L'accélération de la transformation numérique de l'économie constitue un levier fondamental pour propulser le Sénégal vers une économie moderne, inclusive et résiliente. En parfaite synergie avec les ambitions du New Deal Technologique, cet objectif vise à intégrer les technologies numériques comme un moteur de croissance économique, de modernisation administrative et d'inclusion sociale, tout en répondant aux impératifs de souveraineté et de sécurité numériques. Face aux disparités actuelles dans l'accès aux infrastructures numériques, notamment en milieu rural, ce programme ambitionne de poser les bases d'un écosystème numérique équitable, performant et durable, capable de positionner le Sénégal comme un hub technologique régional de référence.



RÉPONDRE AU DÉFI

La transformation numérique est un impératif pour moderniser l'économie sénégalaise et optimiser la gouvernance publique, tout en réduisant les fractures numériques qui freinent l'inclusion, en particulier dans les zones rurales. Cet objectif stratégique s'articule autour d'une vision ambitieuse : faire du Sénégal une Nation Digitale agile, où chaque citoyen, entreprise et institution bénéficie des opportunités offertes par la révolution numérique. Pour y parvenir, plusieurs chantiers prioritaires sont définis :

- **Identité numérique universelle** : La mise en place d'une identité numérique unique et sécurisée pour chaque citoyen constitue une pierre angulaire de la transformation digitale. Soutenue par un recensement biométrique national, cette initiative permettra une gestion optimisée de la population, renforçant l'efficacité des services publics et facilitant l'accès à des services numériques sécurisés, tant publics que privés.
- **Digitalisation du cadastre, du foncier et du bâti** : La numérisation complète des registres fonciers, des infrastructures bâties et des systèmes d'adressage transformera la gestion des ressources territoriales. Cette réforme facilitera la modernisation du système fiscal, réduira les conflits fonciers et soutiendra le développement urbain et rural durable, tout en renforçant la transparence et l'efficacité administrative.
- **Accès universel à un internet abordable et performant** : L'extension d'une couverture internet haut débit fiable et abordable à l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales, est une priorité stratégique pour garantir l'inclusion numérique. Cette démarche permettra de démocratiser l'accès aux services en ligne, de favoriser l'inclusion financière et de stimuler l'innovation entrepreneuriale à travers le pays.
- **Positionnement comme pôle d'excellence numérique** : S'inspirant des succès de modèles internationaux et régionaux en matière de formation numérique, le Sénégal ambitionne de devenir un vivier de talents technologiques en Afrique. Une stratégie nationale de formation massive aux compétences numériques sera déployée, à travers la création d'universités, d'instituts spécialisés et de programmes de formation professionnelle. Ces initiatives, s'appuyant sur des approches éprouvées telles que les écosystèmes éducatifs technologiques de pointe et les politiques d'inclusion numérique réussies dans d'autres contextes, viseront à former une nouvelle génération d'informaticiens, de développeurs et d'innovateurs. Cette dynamique permettra de répondre aux besoins croissants d'une économie numérique en pleine expansion, tout en positionnant le Sénégal comme un hub régional d'innovation technologique

TABLEAU 19 : CADRE STRATÉGIQUE OS 1.9

OS.1.9. Accélérer la transformation numérique de l'économie	
Objectifs spécifiques	Résultats
Conduire une révolution digitale au sein de l'État et de l'économie pour accélérer la transformation numérique et améliorer l'efficacité	Les principales prestations de services publics sont digitalisées 100% des Sénégalais ont une identité numérique 80% du foncier avec une identité numérique 90% des procédures administratives sont digitalisées 95% des entreprises ont atteint la maturité digitale Un réseau national haut débit est déployé, pour assurer 95% de taux de connectivité
Renforcer la sécurité, la souveraineté en infrastructures numériques	Toutes les données sensibles sont hébergées au Sénégal Une agence nationale de cybersécurité est opérationnelle avec un SOC national Un cloud souverain est disponible pour l'administration et pour le privé

AGIR

Pour concrétiser cette vision, des actions stratégiques concrètes et coordonnées seront mises en œuvre, mobilisant l'ensemble des parties prenantes – gouvernement, secteur privé, société civile et partenaires internationaux. Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes :

- **Mise en place d'une administration électronique (e-gouvernement)** : La digitalisation des services administratifs permettra de réduire la bureaucratie, d'accroître la transparence et d'améliorer l'efficacité des services publics. La dématérialisation des démarches administratives, combinée à la numérisation intégrale des paiements au Trésor public, simplifiera les interactions entre l'État et les citoyens, tout en optimisant la gestion des ressources publiques.
- **Soutien à la transformation numérique des entreprises** : Des programmes de subventions et d'accompagnement seront déployés pour encourager les entreprises, en particulier les PME, à adopter des solutions numériques innovantes. Ces initiatives incluront des incitations financières, des formations spécialisées et des partenariats public-privé pour intégrer des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'automatisation, renforçant ainsi la compétitivité du secteur privé sénégalais.
- **Extension des infrastructures numériques**: Le déploiement d'infrastructures numériques robustes, incluant des réseaux à haut débit (fibre optique, 5G/6G) et des centres de données souverains, garantira un accès universel à un internet rapide et fiable. Une attention particulière sera portée à l'équipement des zones rurales, afin d'éliminer les disparités géographiques et de promouvoir une inclusion numérique véritablement nationale.
- **Renforcement de la souveraineté et de la sécurité numériques**: La transformation numérique sera soutenue par un cadre réglementaire robuste, garantissant la protection des données personnelles et la résilience face aux cybermenaces. Des protocoles de sécurité avancés, tels que le chiffrement de bout en bout et l'authentification multi-facteurs, seront généralisés pour sécuriser les transactions numériques et renforcer la confiance des utilisateurs.

TABLEAU 20 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.1.9. Accélérer la transformation numérique de l'économie		
Programmes	Projets	Réformes
Sécurité et infrastructures numériques Digitalisation des prestations de services publics	- Mise en place d'une Plateforme Publique Numérique fournissant les services de base (authentification, signature, Paiement, interopérabilité) - Mise en place de l'identité fondationnelle numérique des personnes physiques et morales (e-ID) - Déclinaison sur tous les services de l'administration (e-Cadastre, e-Santé, e-Education, e-Finances, e-Agri, e-Commerce, etc.) - Dématérialisation des procédures administratives et mise en place d'un Guichet Unique - Digitalisation du secteur informel et des micro-entreprises - Mise en place d'un Centre d'archivage numérique national - Mise en place d'un Système d'Adressage Numérique National - Développement de l'industrie de l'investissement dans le numérique - Développement des talents et renforcement des capacités numériques - Sénégal Digital Factory : De l'idée au produit - Sénégal Villes Intelligentes (Smart, Safe & Secure Cities) - Infrastructures, Réseaux et Connectivité Universelle - Mise en place d'un Cloud National Souverain - Mise en place d'une infrastructure de gestion de clés et signature électronique à vocation civile (PKI) - Modernisation du Système d'Information de l'Etat (Interopérabilité, AEG, E-Gov, Collab) - Mise en place d'un SOC et d'un CERT/CSIRT nationaux - Projet de cyberdéfense - Mise en place d'une stratégie nationale de cybersécurité alignée à la cyberdéfense - Projet d'Appui à la modernisation de l'administration (PAMA)	Réformes d'amélioration du cadre légal, réglementaire et de gouvernance du secteur du numérique

Programme phare : Transformation digitale

Le programme de transformation digitale constitue le socle stratégique pour ériger le Sénégal en une Nation Digitale dynamique, inclusive et résiliente. Ce programme vise à métamorphoser les dynamiques économiques, administratives et sociales en intégrant les technologies numériques de manière systémique et durable, tout en consolidant la confiance des citoyens et des entreprises dans un écosystème numérique sécurisé et accessible.



Fondements de la transformation digitale

L'objectif central de ce programme est de réinventer les processus clés qui régissent les services publics, en optimisant leur efficacité, leur transparence et leur accessibilité. Cette démarche permettra de fournir des services en ligne fluides et intuitifs, répondant aux attentes des citoyens et des entreprises. Parallèlement, le programme soutient l'adaptation des entreprises sénégalaises aux impératifs de la révolution numérique, en les incitant à moderniser leurs processus de production, à adopter des technologies disruptives et à saisir les opportunités offertes par l'économie numérique pour renforcer leur compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

Pour les citoyens, l'accent est mis sur l'égalité d'accès à des services numériques abordables, soutenus par une couverture internet haut débit fiable et universelle, y compris dans les zones rurales et reculées. La protection de la vie privée et la sécurité des données personnelles constituent des priorités absolues, garanties par des cadres réglementaires robustes et des infrastructures de cybersécurité de pointe.

Priorités stratégiques

Le succès de cette transformation repose sur une approche ciblée, structurée autour de cinq axes prioritaires qui poseront les fondations d'une économie numérique inclusive et pérenne :

- 1. Identité numérique fondationnelle :** La création d'un système d'identité numérique sécurisé, interopérable et universellement reconnu permettra de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et privés en ligne, tout en renforçant la confiance dans les transactions numériques.
- 2. Digitalisation du foncier, du bâti et de l'adressage :** La numérisation des registres fonciers, des infrastructures bâties et des systèmes d'adressage garantira une gestion transparente et efficace des ressources territoriales, réduisant les conflits fonciers et facilitant le développement urbain et rural.
- 3. Numérisation des services administratifs et transformation des secteurs économiques :** La modernisation des administrations publiques par la dématérialisation des démarches et l'intégration de solutions numériques dans des secteurs clés tels que l'agriculture, le commerce et l'industrie stimulera la productivité et favorisera l'émergence de nouveaux modèles économiques.
- 4. Aménagement numérique du territoire :** Le déploiement d'infrastructures numériques performantes, incluant des réseaux à haut débit et des centres de données locaux, assurera une connectivité homogène sur l'ensemble du territoire, éliminant les disparités géographiques dans l'accès au numérique.
- 5. Réforme du cadre légal pour la souveraineté et la confiance numériques :** La mise en place d'un cadre réglementaire moderne, favorisant l'innovation tout en garantissant la souveraineté numérique et la protection des données, renforcera la confiance des parties prenantes et positionnera le Sénégal comme un acteur crédible dans l'économie numérique mondiale.

Programme phare : Sécurité et infrastructures numériques

Dans le cadre de la Vision 2050, le Programme « Sécurité et infrastructures numériques » s'inscrit comme un levier stratégique pour faire du Sénégal une Nation Digitale souveraine, résiliente et inclusive, en garantissant des infrastructures technologiques robustes et un écosystème numérique sécurisé au service des citoyens, des entreprises et de l'administration publique.

Ce programme constitue un pilier fondamental pour soutenir la transformation digitale du pays, en garantissant des infrastructures numériques robustes, sécurisées et accessibles, tout en assurant la protection des données sensibles et la continuité des services essentiels. Il répond aux impératifs de souveraineté numérique et de cyber-résilience, tout en favorisant un environnement technologique inclusif et fiable pour les citoyens, les entreprises et l'administration publique.

Une réponse aux attentes des parties prenantes

Ce programme s'articule autour des besoins exprimés par les citoyens et les entreprises, qui aspirent à :

- Un accès universel à un internet haut débit stable et sécurisé, couvrant l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales et reculées.
- Une protection renforcée contre les cybermenaces, telles que les arnaques, les piratages et les fraudes, pour garantir la confiance dans l'écosystème numérique.
- Des infrastructures numériques résilientes, capables de résister aux pannes, aux catastrophes naturelles et aux cyberattaques.
- Une gouvernance souveraine des données, réduisant la dépendance aux solutions technologiques étrangères et renforçant l'autonomie numérique du Sénégal.

Piliers stratégiques

Le succès de ce programme repose sur deux axes majeurs, conçus pour poser les fondations d’un écosystème numérique sécurisé, performant et souverain :

1. Modernisation des infrastructures critiques

La transformation digitale du Sénégal nécessite des infrastructures numériques de pointe, capables de soutenir une économie numérique inclusive et de répondre aux besoins croissants en connectivité et en stockage de données. Les priorités incluent :

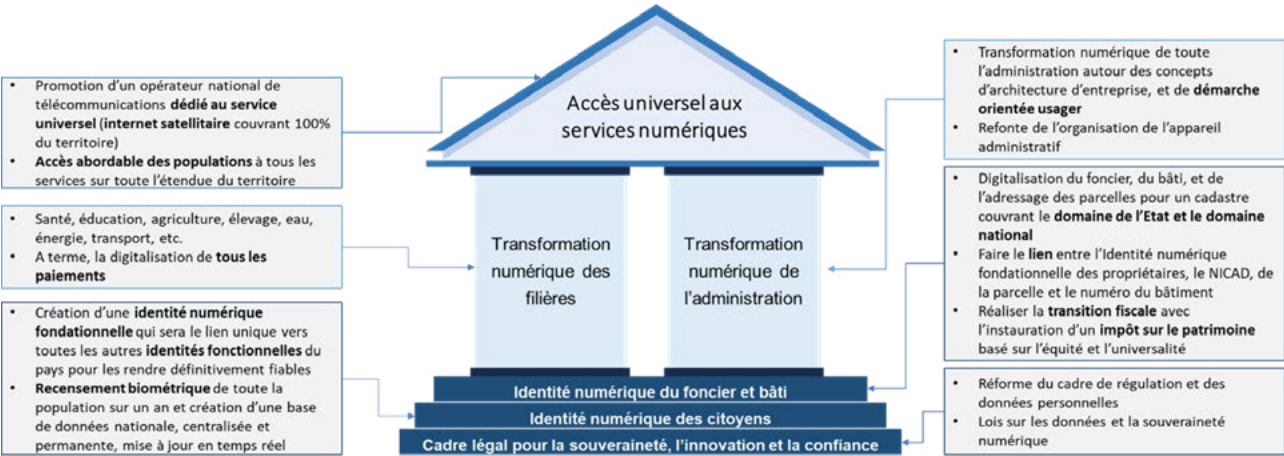
- **Déploiement d’un réseau national haut débit sécurisé** : Le développement d’une infrastructure de fibre optique et de technologies 5G/6G permettra d’assurer une couverture internet à 100 % du territoire, garantissant une connectivité rapide, fiable et accessible à tous, des centres urbains aux zones rurales.
- **Construction de data centers souverains certifiés Tier IV** : Ces centres de données modernes, conformes aux normes internationales les plus exigeantes, hébergeront les données sensibles de l’État, des entreprises et des citoyens, réduisant ainsi la dépendance aux infrastructures étrangères et renforçant la souveraineté numérique.
- **Renforcement de la résilience des infrastructures** : La mise en place de systèmes redondants et de mécanismes de continuité des opérations garantira la robustesse des infrastructures critiques face aux pannes techniques, aux catastrophes naturelles et aux cyberattaques.

2. Confiance numérique et cyber-résilience

La maîtrise du cyberspace est un enjeu stratégique pour assurer la souveraineté numérique et protéger les citoyens, les entreprises et l’État contre les menaces numériques. Cet axe vise à garantir la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité des données et des services critiques, tout en instaurant une culture de la cybersécurité à tous les niveaux de la société. Les actions clés incluent :

- **Protection renforcée des données personnelles** : La mise en œuvre de réglementations strictes imposera la confidentialité des informations sensibles, le consentement éclairé des usagers et l’obligation pour les organisations de signaler toute violation de données dans des délais raisonnables. Ces mesures seront soutenues par des cadres légaux alignés sur les meilleures pratiques internationales.
- **Adoption de protocoles de sécurité avancés** : L’authentification multi-facteurs (MFA), le chiffrement de bout en bout et des mécanismes d’imputabilité seront rendus obligatoires pour tous les services numériques, notamment les opérations et paiements électroniques, afin de minimiser les risques de compromission.
- **Sécurisation des infrastructures critiques**: Une politique nationale de sécurité numérique, déclinée par secteur, intégrera la cyber-résilience dès la conception des projets des Opérateurs d’Importance Vitale (OIV). Des systèmes de surveillance en temps réel, de détection des intrusions et de réponse rapide aux incidents seront déployés pour garantir la continuité des services essentiels.
- **Promotion d’une cyberculture nationale**: Des campagnes de sensibilisation à grande échelle cibleront les citoyens, les entreprises et l’administration publique pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Ces initiatives viseront à éduquer sur les risques liés aux enregistrements frauduleux, au piratage, aux escroqueries et à la cybercriminalité, renforçant ainsi le premier niveau de défense par les utilisateurs eux-mêmes.

FIGURE 9 : PROGRAMME DIGITALISATION DES PRESTATIONS DE SERVICES PUBLICS



MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Part du secteur numérique dans le PIB total	3%	15%

Sources : DGPPE 2024 ; Banque Mondiale (WDI)

MESURER

Mesurer les activités

Indicateurs d'activités	2023	2034
Taux de couverture de l'identité numérique (%)	-	100%
Nombre d'emplois liés aux TIC	19 000	77 000

Source : ANSD -RGPH

AXE 2

CAPITAL HUMAIN DE QUALITÉ ET ÉQUITÉ SOCIALE



Le Sénégal investira dans son capital humain pour relever un défi historique : accompagner 10 millions de nouveaux chercheurs d'emploi d'ici 2050, soit trois fois la population active actuelle. Ce défi est crucial pour préserver le pacte social et limiter les inégalités. La VISION SÉNÉGAL 2050 ambitionne d'assurer l'accès universel à une éducation de qualité, adaptée au marché du travail et ancrée dans les valeurs culturelles, tout en renforçant les systèmes de protection sociale et les infrastructures de santé.

En matière d'éducation, l'objectif est d'universaliser l'accès, réduire la déperdition scolaire et promouvoir une formation professionnelle duale pour 40% des jeunes de plus de 15 ans. Le Sénégal investira également dans un réseau d'infrastructures éducatives, des passerelles diplômantes et des formations adaptées aux besoins du marché. L'État stimulera l'investissement privé et renforcera la qualité pédagogique pour former une nouvelle génération de techniciens, ingénieurs et professionnels qualifiés.

L'innovation et la recherche, soutenues par des écosystèmes dynamiques, joueront un rôle clé, tout comme l'essor du secteur culturel et sportif pour renforcer la cohésion nationale et positionner le pays sur la scène internationale. En parallèle, des réformes foncières garantiront l'accès à la propriété pour deux millions de citoyens, notamment les femmes, en modernisant les outils de gestion et en assurant une taxation équitable.

Avec ces stratégies, le Sénégal vise à devenir un leader en Afrique, où éducation, inclusion sociale, innovation et développement durable se combinent pour transformer les défis d'aujourd'hui en opportunités pour 2050



ASSEOIR UN SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE QUALITÉ



L'enseignement général du Sénégal, malgré les efforts consentis, ne répond encore pas aux attentes sociales et politiques liées au secteur. Un bon indicateur de ce décalage de performance par rapport aux attentes est le taux d'achèvement du cycle (élémentaire, moyen général, secondaire général). Il est, en 2023, particulièrement faible pour le cycle secondaire général, avec seulement 26,10% des élèves qui atteignent la classe de terminale. Ce taux d'achèvement s'élevait en 2023 à 39,6% pour le moyen général et à 62,10% au cycle élémentaire. Cette situation reflète une déperdition en ressources humaines extrêmement coûteuse pour le pays. Le Sénégal mettra fin à ce fort taux de déperdition scolaire.

Selon le diagnostic interne du Ministère de l'Éducation Nationale, les principales causes de cette sous-performances tiennent à i) un système d'évaluation peu performant qui ne favorise pas la qualité des enseignements – apprentissage ; ii) des conditions d'apprentissage (infrastructures scolaires et encadrement scolaire) qui ne favorisent pas suffisamment la réussite scolaire ; iii) des dispositifs d'accompagnement et d'évaluation de la performance des enseignants insuffisants ; iv) une inadéquation des référentiels de formation par rapport aux conditions d'insertion professionnelle et civique des apprenants ; v) une faible implication des communautés ; vi) la non-généralisation de la préscolarisation des enfants.

Le taux d'apprentissage en préscolaire s'élevait en 2023 à 19,6% au Sénégal, comparé à 24% en moyenne en Afrique de l'Ouest à la même date. Toutes les études en matière d'éducation convergent sur l'importance des apprentissages et de l'éveil des enfants en jeune âge, pour leur réussite scolaire future.

Seuls 9% des enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement moyen et secondaire suivent un cursus lié à l'enseignement technique dans l'un des 12 lycées techniques publics ou dans l'enseignement de formation professionnelle, dans l'un des 336 centres de formation agréés. Les passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle et technique demeurent faibles, seuls 10% des enfants du cycle fondamental faisant cette transition.

Le taux de réussite aux concours de ces établissements, bien qu'en progression ces dernières années, (72,40%), demeure encore faible compte tenu des ambitions et des probabilités de certifications offertes par l'approche d'enseignement par les compétences (APC). Certains examens comme le Brevet d'Études Professionnelles (BEP), le Brevet de Technicien (BT) et le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) présentent des taux de réussite aux examens inférieurs à 75%, dénotant une importante potentielle déperdition en ressources humaines qualifiées pour le développement industriel du Sénégal.

RÉPONDRE AU DÉFI

Un ensemble de réformes visera à garantir à chaque jeune Sénégalais(e) un accès équitable à une éducation de qualité et à des compétences reconnues, tout en réduisant le décrochage scolaire.

1. Un enseignement général au service de la réussite de tous

Pour l'enseignement général, les efforts porteront sur i) la généralisation de la scolarisation jusqu'au cycle secondaire d'ici 2034, notamment en zones rurales et défavorisées ; ii) a réduction des effectifs par classe et l'amélioration de l'environnement scolaire, iii) le renforcement du corps enseignant par la formation et une meilleure répartition des ressources humaines ; iii) l'amélioration des curricula, en intégrant compétences de base, numérique, langues, sciences, valeur et citoyenneté ; iv) la mise en place de parcours différenciés et d'un accompagnement social ciblé pour prévenir l'échec scolaire, notamment pour les filles et les élèves vulnérables ou en situation de handicap, y compris dans les daaras.

2. La formation professionnelle renforcée pour mieux répondre aux besoins de l'économie et favoriser l'insertion des jeunes.

En 2034, 30% des jeunes de plus de 15 ans seront scolarisés dans le dispositif de Formation professionnelle et technique. Ce taux atteindra 40% en 2050. Cela constituera une multiplication par 4 de la proportion de jeunes en formation professionnelle par rapport au niveau de 2023. Concrètement, le nombre d'enfants scolarisés dans les cycles de formation professionnelle et d'enseignement technique devrait passer de 152 861 apprenants en 2023 (9% de la classe d'âge à scolariser des 13 – 18 ans) à 330 000 apprenants en 2029 (15%) et 746 100 apprenants en 2034 (30%). Cette augmentation structurelle est indispensable pour adapter la main d'œuvre aux besoins socio-économiques du Sénégal. La majorité des emplois qui seront créés dans les quatre moteurs de croissance et la vingtaine de filières associées de la Vision Sénégal 2050 concerneront des techniciens dans les domaines de la mécanique, de l'hydraulique, de l'électricité, de la construction, des sciences du vivant, de la chimie et des procédés de transformation de la matière. Le primat de la formation professionnelle duale s'avère indispensable pour augmenter la proportion de jeunes techniciens, formés dans des cursus qui mêlent 1/3 de cours théoriques et 2/3 d'expériences pratiques et d'immersion encadrée en entreprise.

Ces réformes conjointes permettront de bâtir un système éducatif plus inclusif et performant, apte à répondre aux besoins du marché du travail et aux ambitions de la Vision Sénégal 2050.

TABEAU 21 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.1

OS.2.1. Asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité	
Objectifs spécifiques	Résultats
Améliorer significativement l'accès à l'éducation préscolaire	Le Sénégal démocratise l'accès au dispositif d'éveil pour les jeunes enfants.
Universaliser et améliorer la qualité de l'enseignement général élémentaire, moyen et secondaire	Le système éducatif de l'enseignement général assure une formation des citoyens adossée à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles tout en étant ouvert sur le monde et préparé aux défis du développement durable.
Intégrer les Daaras dans les stratégies d'éducation et d'apprentissage	L'État garantit l'égalité des chances et l'employabilité des élèves des Daaras.
Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'Enseignement supérieur et renforcer la recherche	L'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation constitue un levier du développement économique, social et culturel du Sénégal.
Faciliter l'accès aux formations professionnelles duales et au suivi continue de l'acquisition des compétences professionnelles	L'approche de formation professionnelle duale est généralisée en coopération avec les organisations professionnelles pour faciliter l'intégration à l'emploi des jeunes apprenants, y compris l'auto-entreprenariat.

AGIR

Pour asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité, il conviendra d'accompagner quatre programmes stratégiques :

1. Développer l'enseignement préscolaire pour garantir un meilleur départ aux enfants

L'État va inclure le préscolaire dans l'obligation scolaire, afin de garantir à chaque enfant au moins une année de préscolarisation. L'État encouragera l'investissement privé afin de créer des structures d'accueil préscolaire habilitées sur l'ensemble du territoire. Il s'attachera à promouvoir des approches pédagogiques centrées sur l'éveil, en intégrant les langues nationales dès le plus jeune âge. Parallèlement, il mettra en place un mécanisme de subvention destiné aux ménages modestes, pour leur permettre de scolariser un million d'enfants à l'horizon 2034.

2. Renforcer l'éducation primaire, moyenne et secondaire pour une école inclusive et de qualité

L'État veillera à éliminer les abris provisoires persistants et mettre à niveau et construire établissements scolaires adaptés aux standards modernes. Il recrutera et formera des enseignants qualifiés, tout en intégrant dans les curricula l'apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM), du numérique et de l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté. Un effort particulier sera porté sur l'adaptation des infrastructures et des contenus pédagogiques afin de garantir l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers.

3. Intégrer progressivement les Daaras dans le système éducatif formel

L'État modernisera les daaras en standardisant les curricula autour de socles communs de compétences et en introduisant des modules de formation professionnelle adaptés aux réalités locales. Il mettra en place un dispositif d'encadrement institutionnel pour accompagner l'intégration progressive de ces structures dans le système éducatif formel, tout en préservant leur spécificité.

4. Généraliser l'apprentissage dual dans la formation professionnelle et technique

Dès 2025, le gouvernement lancera une phase pilote d'un modèle innovant de formation duale, combinant enseignement en centre de formation et immersion en entreprise. Ce modèle sera progressivement étendu pour devenir la norme d'ici 2050. Les programmes de formation seront co-construits par l'État et les organisations professionnelles représentatives, garantissant ainsi leur adéquation avec les besoins réels du marché. L'implication des entreprises sera renforcée pour assurer un enseignement véritablement partenarial. Les centres de formation seront homologués sur la base des curricula validés et feront l'objet d'un processus d'adaptation continue, tenant compte des évolutions économiques, sociales et technologiques.

Ces initiatives s'accompagnent de la promotion de l'excellence scolaire, la systématisation des contrôles de qualité, et le soutien à l'orientation éducative, visant à transformer les défis éducatifs en leviers de développement durable.

TABEAU 22 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.1. Asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité		
Programmes	Projets	Réformes
Enseignement à l'éveil – préscolaire	Promotion des investissements privés dans la création de nouvelles écoles préscolaires habilitées et agréées.	Réforme du cycle fondamental Introduction des apprentissages d'éveil et d'alphabétisation en wolof et autres langues vernaculaires Uniformisation et contrôle du respect des programmes d'éveil et d'apprentissage en préscolaire Mise en place d'un appui pour favoriser l'inscription en maternelle dans des structures privées agréées des enfants des ménages modestes.
Éducation de qualité pour tous (Élémentaire, Moyen et Secondaire)	Remplacement des abris provisoires persistants Programme national de mise à niveau et de construction d'écoles et établissements scolaires pour améliorer l'environnement scolaire et résorber le gap d'enfants non scolarisés Plan d'investissement quinquennal en salles de classe, table-banc et sanitaires dans les établissements Programme de développement des cantines scolaires Programme quinquennal de recrutement de 5000 enseignants publics pour combler les gaps Développement du système national d'assurance qualité de l'éducation et de la formation Stratégie nationale de développement des Daara Renforcement de l'équité et de l'inclusion sociale et scolaire Mise en place d'ateliers d'apprentissage de référence dans les daara : « daara atelier » Construction des 6 lycées professionnels agricoles et agro-alimentaires Construction et équipement de collèges, lycées techniques et centres de formation professionnelle dans les pôles économiques Construction des collèges d'enseignement technique et professionnel Construction et équipement de 38 centres départementaux de formation Programme d'investissement public, PPP et privé en infrastructures scolaires pour les cycles moyens et secondaires d'enseignement général et technique, couplé à des initiatives comme les centres d'excellence sportive et les centres culturels de proximité.	Réforme des curricula Réforme du système d'évaluation et mise en place d'un dispositif national cohérent avec les standards internationaux Révision du cadre juridique et réglementaire des Daara Systématisation des contrôles et inspections du corps professoral Systématisation des modules de formation continue des enseignants Alignement des référentiels de formation de l'enseignement aux besoins du monde socioprofessionnel

Enseignement Supérieur et Recherche	Opérationnalisation de l'Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UNCHK) dans les différents départements. Renforcement du dispositif d'encadrement de l'UNCHK à travers le développement des ENO dans les départements. Projet de construction et d'équipement des ISEP, Écoles d'ingénieurs et Universités Programmation des recrutements de personnel enseignant du supérieur pour atteindre l'objectif d'encadrement 1 enseignant pour 40 apprenants. Augmentation de 30 000 lits des capacités d'internat des universités d'ici 2034 pour les étudiants et les doctorants / chercheurs (investissement public et PPP).	Mise à jour des référentiels de formation Alignement des offres de formations supérieures sur les besoins socioéconomiques, avec mise en place d'écosystèmes favorisant l'apprentissage en vraies situations professionnelles et l'ancrage territorial des formations en lien avec les potentialités économiques locales Le développement de l'assurance qualité à tous les niveaux du système de la formation et de la recherche. Le renforcement des capacités des formateurs des établissements d'enseignement supérieur. La recherche soutient le développement économique et social du Sénégal
Grande offensive de la formation professionnelle de développement de l'emploi et de déploiement massif de la formation professionnelle duale	Recrutement et formation de plus de 1500 formateurs publics agréés. Mise en place de dispositifs d'accompagnement solides et d'accueil en entreprises des jeunes de la formation professionnelle duale. Accompagnement à la certification des maîtres d'apprentissage en entreprises. Promotion de l'investissement privé pour la création de nouveaux centres de formation professionnelle et technique. Mise en place d'un système d'information dynamique sur l'emploi et l'insertion professionnelle des diplômés. Alignement des référentiels de formation de l'enseignement aux besoins du monde socio-professionnel Projets d'amélioration de l'employabilité. Projets de déploiement massif de la Formation professionnelle duale. Projet de promotion de la Qualification et de l'Insertion socioprofessionnelle des Jeunes sénégalais Projet de formation et développement des compétences numériques dans les programmes de formation professionnelle et technique	Élaboration et/ou mise à jour des référentiels métiers/compétences et des référentiel de formation, Mise en place d'un cadre incitatif adapté à la mise en place et à la mise à l'échelle de la formation duale à tous les niveaux de la formation. Mise en place d'un cadre adapté pour le développement des projets de thèses d'entreprise. Mise en place d'un dispositif national d'accréditation des établissements de FPT Réformes réglementaires visant à l'autonomisation financières des établissements de formation professionnelle et technique. Renforcement du dispositif d'orientation de la jeunesse vers les opportunités d'apprentissage en formation professionnelle duale. Mise en place d'un dispositif national de la validation des acquis d'expérience (VAE) Création de passerelles spécifiques pour accueillir les jeunes sortis des Daaras. Projet d'agrégation et d'optimisation des services d'appui, d'accompagnement

Programme Enseignement à l'éveil – préscolaire

Le Gouvernement entend engager une réforme ambitieuse du cycle fondamental pour garantir un accès universel et équitable à l'enseignement préscolaire, en l'intégrant progressivement dans les années d'obligation scolaire. Cette réforme prévoit une réorganisation du cycle élémentaire, qui passerait de six à cinq ans (du CP au CM2), permettant ainsi d'ajouter une année de préscolarisation au sein des dix années d'obligation scolaire. Un scénario de passage à douze années d'obligation scolaire, intégrant les trois ans de préscolarisation (petite, moyenne et grande section), sera également étudié dans le cadre de cette réforme.



Dans ce cadre, une politique de généralisation de l'enseignement préscolaire sera déployée, en mettant l'accent sur l'apprentissage en langues nationales. Cette approche facilitera l'acquisition des bases cognitives dès le plus jeune âge et favorisera une meilleure assimilation des apprentissages fondamentaux.

Pour démocratiser l'accès, des subventions ciblées seront octroyées aux ménages ruraux à faibles revenus, afin de faciliter la scolarisation des enfants dans des structures préscolaires de proximité. Celles-ci comprendront i) des écoles maternelles publiques ou privées conventionnées par l'État ; des structures communautaires semi-publiques, cofinancées par l'État, les collectivités et les communautés locales, mises en place en complément à l'offre publique encore insuffisante dans plusieurs zones.

Un dispositif incitatif favorisera également l'investissement privé national dans les villes secondaires et les localités rurales à forte densité démographique, notamment dans les zones sous-desservies.

La standardisation des compétences des éducateurs, l'harmonisation de leurs profils de formation et le renforcement continu de leurs capacités pédagogiques seront systématisés pour garantir la qualité des services offerts.

À l'horizon 2029, l'objectif est de créer 9 400 nouveaux établissements préscolaires agréés, pouvant accueillir 580 000 enfants supplémentaires âgés de 3 à 6 ans. Cela nécessitera le recrutement de 31 134 puéricultrices pour assurer un encadrement pédagogique de qualité. Le taux de scolarisation dans cette tranche d'âge passerait ainsi de 18 % en 2023 à 45 % en 2029, puis à 60 % en 2034.

Au-delà de son impact sur le développement cognitif et social des enfants, cette réforme contribuera à l'inclusion socioéconomique, en améliorant l'employabilité des mères de jeunes enfants et en augmentant le taux d'activité économique des ménages.

Éducation de qualité pour tous (Élémentaire, Moyen et Secondaire)

Garantir à chaque enfant, chaque jeune et chaque citoyen l'accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable constitue un pilier fondamental de la stratégie nationale. Cette ambition s'inscrit dans une vision intégrée de la transformation du système éducatif, qui repose à la fois sur l'élargissement de l'accès, l'amélioration des apprentissages, la professionnalisation des parcours et l'adaptation continue aux exigences du XXI^e siècle.

Deux programmes structurants articulent cette ambition :

- **Le programme de construction et d'équipement**, qui vise à doter l'ensemble des niveaux d'enseignement – écoles, universités, centres et établissements de formation professionnelle – d'infrastructures modernes, accessibles et adaptées aux besoins des apprenants comme des enseignants.
- **Le programme intégré de transformation de l'éducation**, qui porte une réforme systémique du pilotage, de la gouvernance, des curricula et de l'articulation entre les filières générales, professionnelles et techniques.

Les programmes seront soutenus par le déploiement de grands **chantiers** correspondant aux **cycles d'enseignement**, afin d'assurer une meilleure continuité des parcours éducatifs et de créer les conditions d'une montée en compétences durable de la population.

Programme intégré de transformation de l'éducation

L'Éducation reste un pilier essentiel pour la transformation systémique du Sénégal grâce à un capital humain de qualité.

La transformation de l'éducation désigne un changement profond et durable dans la manière dont l'éducation est conçue, dispensée et vécue. Elle vise à rendre l'apprentissage plus inclusif, efficace et adapté aux défis du XXI^e siècle, en tenant compte des avancées technologiques (IA), des nouvelles approches pédagogiques et des besoins changeants des apprenants.

Elle est marquée entre autres par la réforme curriculaire, l'intégration de la technologie, le développement d'innovations, la garantie de l'accès inclusif au système éducatif, la mise en place de mécanismes de financement innovants...

Le programme est décliné en trois grands projets :

- Le Projet Amélioration de l'Environnement scolaire ;
- Le Projet de Développement, de Modernisation et d'intégration des Daara dans le système éducatif ;
- Le Projet de Renforcement de l'Équité, et de l'Inclusion sociale et scolaire

Amélioration de l'environnement scolaire

Le Projet d'amélioration de l'environnement scolaire a pour objectif de favoriser un accès équitable à l'éducation en remplaçant 7 222 abris provisoires par des infrastructures durables et en réhabilitant ou modernisant les écoles existantes. Il comprend également l'acquisition de 539 180 tables-bancs, la réhabilitation de 285 040 unités, ainsi que l'équipement de 375 collèges et 250 lycées en matériels scientifique, technologique et informatique. Certaines actions, telles que l'élimination progressive des abris provisoires persistants et la réduction du déficit en mobilier scolaire, ont déjà été entamées.

Le projet répond à plusieurs défis majeurs, notamment le manque d'équipements essentiels, l'inaccessibilité des établissements pour les élèves handicapés, ainsi que l'absence de cantines scolaires qui accentue l'absentéisme et la déperdition scolaire.

En s'appuyant sur la construction et la modernisation des infrastructures, l'acquisition d'équipements adaptés, la mise en place de cantines et de Fablabs ainsi que le renforcement des capacités des acteurs, ce projet ambitionne d'améliorer la qualité de l'enseignement, de renforcer l'accès, de réduire l'absentéisme et de favoriser un environnement d'apprentissage sécurisé, inclusif et propice à la réussite scolaire.

Développement, modernisation et intégration des Daara

Le Projet de Développement, de Modernisation et d'intégration des Daara dans le système éducatif vise à moderniser les écoles coraniques en les intégrant dans le système éducatif national. Ce projet allie enseignement religieux et éducation générale, tout en renforçant les infrastructures et les équipements nécessaires. Il met également l'accent sur la formation des acteurs du secteur éducatif et l'aménagement de passerelle permettant aux apprenants des daara de pouvoir intégrer l'enseignement classique ou la formation professionnelle et technique.

Renforcement de l'Équité, de l'Inclusion sociale

Le Projet de Renforcement de l'Équité, de l'Inclusion sociale et scolaire vise à renforcer l'équité et l'inclusion sociale et scolaire au Sénégal en améliorant les capacités des acteurs du MEN et en développant des standards internationaux, tout en mobilisant les partenaires au Développement les autorités locales, les Organisation de la Société civile (OSC) et les communautés pour combattre les préjugés et favoriser la scolarisation des enfants sans distinctions de sexe, d'ethnie, d'origine sociale et géographique, et ceux en situation de handicap. Il accompagne également la mise en œuvre d'un pilotage des performances et d'une gouvernance éducative équitable et inclusive à travers des dialogues stratégiques. Les composantes du projet sont la politique nationale d'éducation inclusive, le plan national d'atténuation des inégalités et vulnérabilités scolaires, la stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme et la stratégie de lutte contre le redoublement et les déperditions scolaires.

Réformes de l'Éducation

Le programme de transformation s'appuie sur un ensemble d'innovations pédagogiques majeures destinées à moderniser en profondeur le système éducatif sénégalais. Il intègre la Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Éducation (NITHÉ), axée sur l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté pour former des citoyens responsables, ainsi que la généralisation des langues nationales comme vecteurs d'apprentissage, complétée par l'introduction de l'anglais dès le préscolaire et l'élémentaire afin de renforcer l'ouverture internationale. La réforme met également l'accent sur la promotion des sciences et des mathématiques, soutenue par une Stratégie Numérique pour l'Éducation visant à moderniser les pratiques pédagogiques. Elle inclut par ailleurs une Stratégie Nationale de Développement du Sport Scolaire, considérant le sport comme un levier éducatif et social. L'ensemble de ces innovations constituera le socle de la réforme des curricula et du système d'évaluation pour garantir la cohérence, la qualité et l'équité des apprentissages.

Programme Enseignement Supérieur

Pour une adéquation des formations de l'enseignement supérieur avec le marché de l'emploi, il est important d'aligner les offres de formation des universités aux besoins sociaux économiques du pays. Pour ce faire, il s'agira de : (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement d'un enseignement supérieur adapté ; (ii) réguler l'enseignement privé ; (iii) réformer les curricula au niveau de l'enseignement supérieur ; (iv) renforcer l'accès à l'Enseignement supérieur orienté vers les Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STEM) en rapport avec les pôles territoriaux ; (v) améliorer la gouvernance et la qualité de l'enseignement supérieur ; et (vi) renforcer la coopération, la mobilité et la recherche entre les universités, l'administration publique, le secteur privé et les centres de recherche.

Programme Grande Offensive de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (GOFOP)

La Grande Offensive de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (GOFOP) est un programme structurant destiné à répondre aux défis du chômage des jeunes et à combler l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail. Il vise à former massivement des techniciens qualifiés, prêts à intégrer les filières de croissance prioritaires de la Vision Sénégal 2050, tout en revalorisant les parcours d'apprentissage existants.

Le cœur du dispositif repose sur le déploiement massif de la formation professionnelle duale, qui associe cours théoriques (1/3) et immersion pratique en entreprise (2/3). Ce modèle permettra de mieux structurer et certifier les apprentissages déjà suivis par près de 400 000 jeunes chaque année dans des environnements informels, souvent auprès d'artisans ou de petites entreprises, dont 70 % sont des garçons sortis du système scolaire avant 17 ans (recensement 2023). Les acquis du programme Ecoles Entreprises seront consolidés et développés pour une meilleure employabilité des jeunes et leur insertion socioprofessionnelle.

Un vaste programme de transformation de la formation professionnelle et technique est en cours, articulé autour de plusieurs axes structurants. Il prévoit le recrutement et la formation de plus de 1 500 formateurs publics agréés, avec un renforcement de leurs compétences techniques et pédagogiques. Parallèlement, des dispositifs solides d'accompagnement sont mis en place pour encadrer l'accueil des jeunes en entreprise, incluant la certification des maîtres d'apprentissage.

La stratégie vise également à stimuler l'investissement privé pour créer de nouveaux centres de formation professionnelle et des écoles d'ingénieurs à vocation régionale et internationale. Un système d'information dynamique est en cours de développement pour assurer le suivi des diplômés, mesurer leur insertion professionnelle et mieux ajuster l'offre de formation aux besoins du marché.

Les référentiels de formation sont progressivement alignés sur les exigences du monde socio-professionnel, dans le cadre d'une refonte des curricula centrée sur les compétences pratiques, en lien avec la Convention nationale État-Employeurs.

Par ailleurs, des projets ciblés visent à améliorer l'employabilité des jeunes et à encourager l'entrepreneuriat, notamment à travers un mécanisme d'agrégation et d'optimisation des services de soutien à la création d'entreprise.

Un dispositif national d'accréditation des établissements de formation professionnelle et technique est en cours de déploiement, accompagné de réformes réglementaires favorisant leur autonomisation financière. L'orientation des jeunes vers les filières d'apprentissage est renforcée, avec une attention particulière portée à la création de passerelles pour les jeunes issus des daaras.

La certification des compétences par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également mise en œuvre pour reconnaître les savoir-faire développés en milieu professionnel. Enfin, des projets de décentralisation adaptent l'offre de formation aux spécificités des bassins d'emploi locaux – comme les métiers miniers à Matam ou l'agroalimentaire en Casamance et dans le Sine Saloum – en impliquant activement les collectivités, les entreprises et l'administration.

Cette réforme ambitieuse transformera durablement le système de formation professionnelle sénégalais, en améliorant l'employabilité des jeunes, en structurant les apprentissages informels et en faisant émerger un véritable écosystème de formation et d'entrepreneuriat au service des filières stratégiques du pays.

MESURER

Mesurer l'impact

<i>Indicateurs d'impact</i>	2023	2034
Réduction du taux de jeunes de 15-24 ans NEET (Not in Education, Employment or Training)	46,8%	10%
Taux brut de préscolarisation	19,6%	60%
Taux d'achèvement scolaire au cycle élémentaire	62,1%	80%
Taux d'achèvement scolaire au cycle moyen	39,6%	60%
Taux d'achèvement scolaire au cycle secondaire	26,1%	50%
Jeunes de 15-34 ans scolarisés dans le système de formation professionnelle	10,4%	30%
Taux d'emploi (secteur formel) après 12 mois des diplômés du Supérieur	< 50%	>80%
Nombre de chercheurs par million d'habitants	650	1000
Nombre d'étudiants de l'Enseignement Supérieur	210 000	310 000

MESURER

Mesurer les activités

<i>Indicateurs d'activités</i>	2023	2034
Centres préscolaires privés agréés	2 746	12 746
Nombre d'éducateurs préscolaires formés	15 941	66 000
Ratio d'élève du secondaire général dans les filières sciences et technologies	22%	35%
Ratio d'élève des daaras avec certificat d'acquisition de compétences	ND	80%
Taux de transition du cycle fondamental vers la Formation Professionnelle et Technique	10%	40%
Nombre de jeunes dans l'apprentissage traditionnel disposant annuellement d'une certification d'acquisition de compétences	ND	400 000
Soutiens à la création de centres de formation professionnelle et lycée techniques privés et publics	ND	200
Taux de réussite aux examens diplômants de la formation professionnelle	ND	90%



MOBILISER LA DIASPORA AUTOUR DE L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

La diaspora sénégalaise constitue un pilier essentiel pour le développement économique, social et culturel du Sénégal. Elle contribue significativement à l'économie nationale à travers des transferts financiers réguliers, et est également une source de compétences et d'innovations, avec un potentiel énorme pour le développement des secteurs stratégiques. Cependant, plusieurs défis restent à relever pour une meilleure contribution à l'agenda national de développement du Sénégal. Premièrement, les services consulaires, souvent jugés peu accessibles et inefficaces, peinent à répondre aux attentes croissantes de la diaspora. Deuxièmement, bien que la diaspora dispose d'un potentiel financier important, les investissements qu'elle réalise restent limités, les contributions étant majoritairement orientées vers le soutien social. Enfin, le potentiel de mobilisation de l'épargne reste insuffisamment valorisé pour le financement des projets économiques. Ces défis démontrent la nécessité d'une stratégie globale pour renforcer le lien entre la diaspora et le Sénégal, tout en maximisant son rôle dans le développement.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal ambitionne de transformer la diaspora en un acteur clé de son développement économique, social et culturel. La stratégie repose sur trois chantiers majeurs : le premier chantier vise à améliorer les services consulaires pour une parfaite accessibilité aux services administratifs ; le deuxième chantier concerne la stimulation des investissements économiques et sociaux de la diaspora, pour un meilleur impact dans le développement du Sénégal en plus des impacts sociaux déjà considérables ; il concerne également l'apport en compétences pour les besoins de ressources humaines qualifiées ; le troisième chantier porte sur la valorisation et la mobilisation de l'épargne de la diaspora pour une contribution au financement durable de l'économie sénégalaise et des principaux projets de développement.

TABLEAU 23 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.2

OS.2.2. Mobiliser la diaspora autour de l'agenda national de transformation	
Objectifs spécifiques	Résultats
Renforcer les capacités des Missions diplomatiques et consulaires pour une meilleure qualité des services offerts aux usagers	Les capacités des consulats sont renforcées pour mieux répondre aux besoins de la diaspora. La qualité des services consulaires est améliorée grâce à une écoute active.
Mobiliser le potentiel de la diaspora (ressources humaines, créativité et projet d'investissement) au service du développement économique, social et culturel du Sénégal	Les investissements de la diaspora sont accrus dans les secteurs prioritaires. Les échanges entre la diaspora et les partenaires économiques locaux sont facilités. Les investissements dans des projets culturels, sociaux et communautaires portés par la diaspora augmentent. La diaspora est sensibilisée aux opportunités d'investissement national.
Mobiliser l'épargne de la diaspora pour le financement des projets nationaux	Des produits financiers attractifs sont développés pour mobiliser l'épargne de la diaspora. La participation des membres de la diaspora aux projets d'investissement au Sénégal est renforcée. La transparence et la sécurisation des investissements réalisés par la diaspora sont assurées.

AGIR

Le plan d'action pour concrétiser la stratégie de mobilisation de la diaspora sénégalaise s'articule autour de trois phases essentielles. Dans une première phase, l'accent sera mis sur l'amélioration des services consulaires avec la simplification et la digitalisation des processus administratifs au niveau des consulats, l'amélioration du traitement des urgences et la mise en place de systèmes d'amélioration continue de la qualité de service.

La deuxième phase portera sur la stimulation des investissements économiques et sociaux de la diaspora avec le renforcement du dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour la diaspora, la mise en place d'incitations fiscales pour les investissements de la diaspora, une stimulation des échanges entre les entrepreneurs de la diaspora et les acteurs économiques locaux et un meilleur accompagnement pour le financement des initiatives culturelles et sociales de la diaspora.

La troisième phase portera sur la mobilisation de l'épargne et la sécurisation des investissements de la diaspora. Il s'agira notamment de promouvoir, auprès des institutions financières locales, le développement de produits financiers rentables et sécurisés pour la diaspora, afin de favoriser le transfert de leur épargne pour le financement de l'économie sénégalaise. A cet effet, une Initiative dite "Patriot Bond" sera lancée par l'État, avec pour objectif de collecter au moins 1000 milliards de FCFA sur 10 ans, pour le financement des investissements publics stratégiques et la participation à des projets productifs publics-privés. L'État mettra également en place un guichet unique de l'investissement et un cadre juridique sécurisant pour les investisseurs de la diaspora.

TABEAU 24 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.2. Mobiliser la diaspora autour de l'agenda national de transformation		
Programmes	Projets	Réformes
Attractivité et mobilisation de la diaspora sénégalaise	Projet « Offre de services de qualité aux usagers de la Diaspora » - Mise en place d'une base données (à plusieurs variables) sur les Sénégalais de l'extérieur - Elaboration d'un manuel type de procédures de gestion des affaires consulaires - Création de permanences consulaires pour améliorer l'accessibilité des services. - Mise en place de plateformes de feedback pour recueillir les suggestions de la diaspora.	- Digitalisation des services administratifs consulaires pour une meilleure accessibilité. - Amélioration de la réactivité des consulats dans la gestion des urgences. - Création d'incitations fiscales pour les investissements de la diaspora. - Établissement d'un cadre juridique sécurisant pour les investisseurs de la diaspora.
	Projet « Investissements et entrepreneuriat de la Diaspora » - Renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour la diaspora. - Organisation de plateformes d'échange annuelles entre les entrepreneurs de la diaspora et les acteurs économiques locaux. - Mise en place et renforcement des mécanismes de financement pour les initiatives culturelles et sociales de la diaspora. - Conception de produits financiers offrant un retour sur investissement compétitif et stable. - Organisation de campagnes de communication ciblées sur les investissements au Sénégal. - Création d'un guichet unique de l'investissement pour les initiatives de la diaspora	



PROGRAMME **ATTRACTIVITÉ ET MOBILISATION DE LA DIASPORA SÉNÉGALAISE**

Le programme « **Attractivité et Mobilisation de la diaspora sénégalaise** » ambitionne de positionner la diaspora sénégalaise comme un acteur stratégique du développement du pays en capitalisant sur ses ressources financières, son expertise et son réseau international.

Ce programme repose sur une approche combinant réformes structurantes et projets concrets pour répondre aux besoins de la diaspora, tout en maximisant son impact sur le développement économique, social et culturel. Parmi les réformes clés, la digitalisation des services consulaires vise à rendre les démarches administratives plus accessibles et efficaces, tandis que l'amélioration de la réactivité des consulats dans la gestion des urgences renforcera la confiance et l'efficacité des services. Un cadre juridique sécurisant sera établi pour protéger les investissements de la diaspora, avec des incitations fiscales attractives pour encourager leur engagement dans des secteurs prioritaires comme l'agriculture, les infrastructures, et les énergies renouvelables.

À côté de ces réformes, des projets concrets viendront accompagner la mise en œuvre du programme, à savoir un projet relatif à une offre de service de qualité à la Diaspora et un projet dédié à la canalisation de l'épargne de la Diaspora vers des investissements productifs.

La création de permanences consulaires dans les grandes zones de concentration de la diaspora permettra de rapprocher les services administratifs des citoyens, tandis que la mise en place de plateformes de feedback offrira un espace structuré pour recueillir les suggestions et préoccupations des membres de la diaspora.

Le renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat encouragera les initiatives économiques, grâce à des mécanismes de financement adaptés, comme les Patriot Bonds ou des fonds dédiés aux projets sociaux et culturels. Des produits financiers compétitifs et stables seront également développés pour mobiliser l'épargne de la diaspora, offrant ainsi un retour sur investissement tout en participant au développement national. En outre, la mise en place de Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) orientés vers des projets d'infrastructures à fort impact pour le Sénégal, permettront aux nationaux de contribuer directement au développement du pays tout en obtenant un rendement attractif.

Le programme met également l'accent sur la création de synergies entre la diaspora et les acteurs économiques locaux, à travers l'organisation annuelle de plateformes d'échange qui réuniront entrepreneurs et investisseurs pour explorer de nouvelles opportunités. Des campagnes de communication ciblées permettront de sensibiliser la diaspora aux opportunités d'investissement au Sénégal et de promouvoir des projets structurants. Un guichet unique de l'investissement sera créé pour centraliser et simplifier les démarches administratives liées aux initiatives portées par la diaspora, garantissant ainsi une fluidité et une meilleure coordination des interventions. Par ailleurs, un cadre institutionnel renforcé assurera la transparence et la sécurisation des investissements, tout en établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux.

Ce programme cherche à multiplier les contributions de la diaspora en s'assurant que chaque initiative, qu'elle soit financière, sociale ou culturelle, ait un impact mesurable et durable. En renforçant les capacités des institutions, en développant des outils modernes, et en instaurant une relation de confiance, ce programme transforme la diaspora en un pilier central de la croissance inclusive du Sénégal. Il s'inscrit dans une vision à long terme, visant non seulement à maximiser les retombées économiques, mais aussi à créer un partenariat solide entre l'État et ses citoyens à l'étranger, fondé sur une prospérité partagée et un développement mutuellement bénéfique.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Délai moyen de délivrance des passeports dans tous les pays	-	3 Semaines
Taux de satisfaction de la diaspora sur la qualité des services consulaires	-	90%
Transferts de la diaspora (% PIB)	9,9%	10%
Volume des investissements de la diaspora (% PIB)	1%	4%
Epargne totale de la diaspora (% PIB)	0,50%	5%

MESURER

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Nombre de services consulaires et de types de services digitalisés	-	100%
Nombre de consulats ayant un dispositif d'amélioration de la qualité de service	-	100%
Cadre fiscal de faveur pour les investissements de la diaspora au Sénégal mis en place	-	Oui
Nombre de forums pour l'investissement de la diaspora organisés	-	20
Nombre de projets d'entreprises et d'investissements de la diaspora soutenus par l'État	-	100
Nombre d'initiatives culturelles et sociales soutenues	-	50
Performances moyennes (volumes, rentabilités) des placements de la diaspora	4%	>7%
Nombre de campagnes de communication lancées à destination de la diaspora	-	20
Nombre et volume des investissements promus par le guichet unique (% PIB)	-	2%
Evolution des contentieux sur les investissements de la diaspora (valeur des projets en % PIB)	-	<0,1%



METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SANTÉ PERFORMANT ET ACCESSIBLE À TOUS

La santé constitue un besoin fondamental et un préalable indispensable au développement du Sénégal. Dans cette optique, la Vision 2050 place la santé des Sénégalais au cœur de ses priorités, avec l'ambition, d'ici dix ans déjà, de garantir un accès universel à des soins de qualité. Cependant, la pandémie de Covid-19 a révélé les faiblesses structurelles du système de santé sénégalais, illustrant les défis à surmonter pour atteindre cet objectif.

Au Sénégal, le ratio de médecins (1 pour 11 111 habitants) demeure en deçà des normes de l'OMS (1 pour 10 000 habitants), avec des disparités marquées entre les régions. Des écarts similaires apparaissent pour les infirmiers et sage-femmes d'État.



La contrainte principale identifiée dans la gestion des ressources humaines du système de santé et d'action sociale réside dans le manque de contrôle des effectifs et la répartition inéquitable des agents, particulièrement dans les zones difficiles d'accès. Il s'y ajoute une tendance de plus en plus marquée par l'émigration de certains spécialistes.

Deuxièmement, les disparités entre les zones rurales et urbaines accentuent les inégalités d'accès aux soins essentiels, laissant de nombreuses populations éloignées des services de santé. L'inventaire récent montre que la plupart des structures, construites il y a plusieurs décennies, souffrent d'un manque d'entretien qui accélère leur dégradation. Un peu plus d'un tiers des hôpitaux, en particulier les EPS3, se concentrent à Dakar, et près de la moitié des structures sanitaires se situent sur l'axe Dakar, Thiès, Diourbel. Il s'y ajoute l'état de délabrement très avancé constaté pour beaucoup de structures de santé. Pour des régions comme Thiès et Diourbel, respectivement, 93% et 92% des structures sanitaires sont à réhabiliter, contre 87,5% pour la région de Ziguinchor. Cette concentration s'étend également aux équipements médicaux, avec la majorité des scanners, IRM, appareils de radiothérapie et centres de dialyse regroupés dans les zones de Dakar, Thiès et Diourbel, laissant certaines régions gravement sous-équipées.

Troisièmement, le financement du système de santé demeure fortement dépendant à la fois de l'aide internationale et des paiements directs effectués par les patients, ce qui fragilise la **durabilité financière** et l'**équité d'accès** aux soins. Parallèlement, le pays doit relever un double défi sanitaire : la persistance des maladies transmissibles et l'augmentation rapide des maladies chroniques, qui exigent une approche intégrée combinant prévention, sensibilisation et prise en charge adaptée.

Selon les **résultats des comptes nationaux de la santé 2022-2023**, les ménages **supportent en moyenne 42,5%** des dépenses totales de santé, tandis que la part de l'État s'élève à **23,3%**, dont **2,7%** apportés par les collectivités territoriales. Les partenaires techniques et financiers (PTF) contribuent à hauteur de **22,8%**, et les entreprises couvrent environ **9%** des dépenses.

Quatrièmement, la faible production locale de médicaments entrave la disponibilité optimale des médicaments. En effet, moins de 10 % des besoins nationaux et seulement près de 16 % des achats de la SEN-PNA sont couverts par la production locale, soulignant la nécessité de renforcer l'industrie pharmaceutique sénégalaise pour garantir un accès équitable aux médicaments.

Enfin, le pays doit simultanément faire face à la persistance des maladies transmissibles et à la propension des maladies non transmissibles, nécessitant une approche multisectorielle combinant promotion de la santé, prévention, sensibilisation et prise en charge adaptée, concept plus connu sous le terme de « santé dans toutes les politiques » qui permet de mieux intégrer les déterminants de la santé dans les politiques publiques. En effet, 53 % des décès au Sénégal en 2022 sont dus aux MNT, avec un taux de mortalité prématurée (décès avant l'âge de 70 ans) de 22 %. Ces défis sont à la fois urgents et essentiels pour soutenir le développement économique et social.

RÉPONDRE AUX DÉFIS

Dans les dix prochaines années, l'ambition est de doter le Sénégal d'un système de santé plus inclusif et plus résilient. Pour cela, un nouveau paradigme est proposé : i) le passage d'une santé curative vers une santé préventive, s'appuyant sur l'instauration d'un dossier patient électronique et la digitalisation des données, ii) la mise en place d'un nouveau modèle économique, s'appuyant sur une assurance maladie obligatoire et un renforcement accru des régions médicales, iii) l'optimisation de la carte sanitaire et la mise en place d'au moins un hôpital de niveau 3 dans chaque région et de niveau 4 dans chaque pôle territoire.

Pour bâtir un système de santé résilient et inclusif, ces insuffisances doivent également être adressées par des réformes profondes, visant à renforcer les ressources humaines, à réduire les inégalités territoriales, à diversifier les sources de financement et à développer une approche globale de la santé publique.

Cette politique innovante et volontariste s’appuiera sur le renforcement du capital humain de la santé, avec des ressources humaines de qualité, uniformément réparties sur l’ensemble du territoire. Sur cette base, la santé s’imposera comme un véritable pilier du développement, confortée par la mise en place de projets structurants, faisant du Sénégal le principal hub régional de l’industrie pharmaceutique et des soins de santé.

TABLEAU 25 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.3

OS.2.3. Mettre en place un système de santé performant et accessible à tous	
Objectifs spécifiques	Résultats
Basculer vers une approche santé préventive guidée par le digital	- Chaque Sénégalais dispose d’un dossier patient médical numérique. - Chaque Sénégalais est référencé et a accès à une aide sociale et une couverture maladie en fonction des critères d’éligibilité. - Les plans personnalisés de santé sont adossés à une gestion décentralisée.
Accroître et diversifier l’offre de santé de qualité partout sur le territoire national	- Le système de santé est considéré de qualité, accessible à tout Sénégalais, quel que soit son lieu de résidence et son niveau de revenu, ainsi qu’aux citoyens de la sous-région. - La mortalité maternelle, néonatale et infantile est réduite. - La prise en charge de la santé du couple mère-enfant et des ado-jeunes est améliorée. - Les maladies transmissibles et non transmissibles sont entièrement prises en charge.
Disposer d’un personnel qualifié de santé	Les ressources humaines qualifiées sont fidélisées avec une répartition équitable.
Garantir un accès équitable aux services de santé	- La couverture maladie universelle est étendue à l’ensemble des citoyens - Les dépenses catastrophiques de santé pour les ménages à faibles revenus sont réduites. - Une quasi-gratuité des soins de santé de base est assurée pour les populations vulnérables. - Un meilleur accès des personnes handicapées aux aides techniques et aux services de réadaptation est garanti. - La collecte et de la gestion des données pour une planification plus précise et efficace de la couverture sociale sont assurées. - La prise en charge médico-sociale est renforcée pour les personnes affectées par des maladies chroniques et stigmatisantes, comme la lèpre.

AGIR

La mise en place d’un système de santé performant et accessible à tous implique pour l’État de se concentrer sur la modernisation des infrastructures, le renforcement du capital humain, la santé préventive, la mise en place d’un système de santé résilient, accessible et technologique et le développement de la recherche médicale. Cela suppose la prise en compte de certains préalables.

1. Passer d’une santé curative à une santé préventive grâce à la digitalisation des données

Le Sénégal passera d’une santé curative à une santé préventive, basée sur une surveillance digitale en temps réel des pathologies et la mise en place de systèmes de rappels pour des examens médicaux obligatoires. La lutte contre les maladies chroniques (diabète, hypertension, cancers, affections respiratoires chroniques, troubles mentaux) sera renforcée par des campagnes nationales de sensibilisation, axées sur les habitudes de vie saine (alimentation, activité physique, gestes sécuritaires) et diffusées via des canaux médiatiques publics.

L’assurance maladie universelle sera instituée, appuyée par l’institutionnalisation de la carte d’égalité des chances.

2. Réduire les distances entre les usagers et les postes de santé par la modernisation et la mise à jour de la carte sanitaire.

Chaque région sera dotée de structures sanitaires conformes aux normes internationales, y compris la construction de nouveaux centres hospitaliers de niveau 3 dans toutes les régions et la mise à niveau des hôpitaux régionaux et des centres de santé pour réduire les disparités d’accès aux soins entre les zones urbaines et rurales. L’État démarrera également la transformation des centres de santé de référence, dans les districts, en hôpitaux dotés de toutes les spécialités et équipements adaptés. Une décentralisation de la gestion des services de santé permettra une gouvernance régionale efficace. La santé digitale et la santé mobile seront également promues, afin de permettre aux populations rurales d’accéder aisément à des soins de santé de qualité.

3. Renforcer la qualité des soins à tous les niveaux

La qualité des soins sera renforcée à tous les niveaux, grâce à une offre complète intégrant les soins curatifs, réadaptatifs et palliatifs. Les efforts porteront sur l’amélioration de la prise en charge des maladies, à travers le développement des services de dépistage, de traitement et de réadaptation. Parallèlement, l’offre de soins spécialisés de référence sera consolidée pour faire du Sénégal un véritable hub médical. Des plans d’adaptation des établissements de santé aux risques climatiques seront mis en œuvre, tandis que les capacités en aide au diagnostic, en gestion des urgences sanitaires et en régulation des urgences médico-chirurgicales et des évacuations seront renforcées. L’extension de la couverture en médicaments génériques dans le système de santé publique, ainsi que l’amélioration de la disponibilité des produits sanguins et dérivés dans les structures de santé, viendront compléter cet effort global pour une offre de soins de qualité.

4. Augmenter l’effectif de personnel qualifié de santé

Face à la pénurie de professionnels de santé, le nombre de médecins, infirmières, et sage-femmes sera doublé. Cela passera par la réforme des programmes scolaires avec l’introduction de filières médicales spécialisées dès le lycée. Un système d’incitations financières et de bourses d’études sera mis en place pour attirer les jeunes vers les carrières médicales. Un grand nombre de spécialistes seront formés dans les différents domaines et mis à la disposition des structures hospitalières sur tout le territoire national (en augmentant les bourses, en développant les capacités d’accueil des stagiaires, en ouvrant de nombreux postes et en favorisant un bon déroulement de la carrière. De plus, des conditions attractives seront offertes aux professionnels de santé pour faciliter leur installation dans les régions sous-desservies. A cet effet, les mesures prévues dans le guide de mobilité (Prime d’éloignement, rotation régulière, gestion démocratique Système MIROIR) seront

également traduites en réalité. Un observatoire des ressources humaines du secteur de la santé sera mis en place à cet effet. Il sera également mis en œuvre la déconcentration des postes budgétaires afin d’assurer le recrutement et la gestion des Ressources humaines aux niveaux régional et local.

5. Faire du Sénégal un hub régional de santé

Le Sénégal doit devenir un pôle attractif pour le tourisme médical en Afrique de l’Ouest. La construction d’un hôpital de niveau 4 près de l’aéroport de Diass et le développement d’infrastructures pour accueillir les patients internationaux contribueront à cette ambition (services de convalescence et de rééducation pour des patients internationaux). Les services de santé spécialisés seront modernisés pour répondre aux normes internationales et attirer des patients de la sous-région et au-delà.

6. Appuyer la recherche médicale

La recherche médicale sera fortement appuyée, afin de consolider et de développer la position du Sénégal comme pays phare en matière de formation, de recherche et de traitement des pathologies.

TABLEAU 26 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.3. Mettre en place un système de santé performant et accessible à tous		
Programme	Projets	Réforme
Programme couverture sanitaire universelle	- Développement de la recherche médicale - Dossier patient numérique - Assurance maladie nationale - Mise en œuvre du fonds d’action sociale - Préparation à la riposte aux épidémies et amélioration de la gestion des urgences sanitaires - Projet d’élimination des décès maternels, néonataux et infanto-juvéniles évitables - Projet d’amélioration de la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles	- Suivi médical préventif à tous les âges - Renforcement et généralisation des régimes d’assurance maladie
	- Développement des infrastructures de pointe (hôpital de niveau 3 en régions et niveau 4 à Dakar, Diass ou Thiès) - Consolidation de l’offre de santé privée - Mise en place d’une nouvelle assurance maladie nationale - Mise à jour de la carte sanitaire sur l’ensemble du territoire national - Création d’une Zone Spéciale de Tourisme Médical - Formation et recrutement de 6400 jeunes dans les métiers d’Infirmiers et Sage-femme d’État - Recrutement de 1050 médecins - Création de la filière santé au collège - Mise en œuvre de l’approche « la santé dans toutes les politiques »	



PROGRAMME DE COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

1. Renforcement des infrastructures et de l’offre de soins sur tout le territoire

Pour assurer un accès équitable et de qualité aux services de santé, le Sénégal s’engage dans un programme ambitieux de modernisation et d’expansion de ses infrastructures. Ce chantier inclut la **construction d’hôpitaux de niveau 3 dans chaque région**, la mise en place progressive **d’hôpitaux de niveau 2 dans les départements**, ainsi que d’un hôpital de niveau 4 dans chaque pôle territorial, avec un plateau technique renforcé. L’objectif est de garantir des soins spécialisés, des services d’urgence de qualité et une prise en charge adaptée aux pathologies complexes sur l’ensemble du territoire. La carte sanitaire nationale fera également l’objet d’une **mise à niveau** afin d’aligner l’offre à la demande réelle. Le **projet d’élimination des décès maternels, néonataux et infanto-juvéniles évitables** et celui **d’amélioration de la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles** complèteront cet effort, en ciblant des priorités de santé publique.

Développement des infrastructures de pointe (centre de santé dans chaque commune, hôpital de niveau 1 ou 2 dans les départements et hôpital de niveau 3 en régions et niveau 4 dans chaque pôle territoire)

Le développement des infrastructures de santé de pointe au Sénégal vise à améliorer l’accès à des soins de santé de qualité pour toute la population, en particulier dans les régions. Le projet prévoit la construction de centres de santé dans chaque commune, progressivement, afin de rapprocher le plus possible les soins de santé de qualité aux communautés ainsi que d’hôpitaux de niveau 3 dans toutes les régions, d’un hôpital de niveau 2 dans les départements (de manière progressive) et d’un hôpital de niveau 4 dans chaque pôle territoire. Chaque hôpital et chaque centre de santé sera doté d’un plateau technique (équipement de laboratoire, Imagerie, etc., selon le cas) et d’une dotation budgétaire adaptée.

Cette initiative permettra de renforcer la couverture sanitaire et d’offrir des services de soins spécialisés et d’urgence de haut niveau dans tout le pays.

Les hôpitaux de niveau 3 seront conçus pour fournir des soins spécialisés, tels que des soins chirurgicaux complexes, des services de maternité, des soins d’urgence, et des traitements pour des pathologies graves, tout en étant équipés de laboratoires modernes, de services de radiologie et d’imagerie médicale avancée. Ces établissements offriront également des services de soins ambulatoires, ainsi que des unités de soins intensifs pour les patients nécessitant une surveillance avancée.

Les hôpitaux de niveau 4 seront des centres médicaux de référence, avec des services hautement spécialisés dans des domaines tels que la cardiologie, la neurologie, l’oncologie, la pédiatrie avancée, la chirurgie complexe, et des soins de réadaptation post-opératoire. Il sera doté des technologies les plus récentes en matière d’imagerie médicale, de traitement par rayonnement, et d’intervention chirurgicale de pointe, avec une capacité d’accueil importante. Le centre sera également un pôle de recherche médicale et de formation, contribuant ainsi à l’essor de la médecine au Sénégal.

Consolidation de l'offre de santé privée

La consolidation de l'offre de santé privée au Sénégal représente un aspect essentiel pour renforcer le système de santé national en complément du secteur public. En diversifiant les sources de financement et en offrant davantage d'options de soins, l'essor de la santé privée contribue à améliorer l'accès aux soins, à moderniser les infrastructures sanitaires et à introduire de nouvelles pratiques médicales dans le pays. Cette consolidation vise à garantir une qualité de soins élevée tout en soutenant l'innovation et la compétitivité dans le domaine de la santé. L'État doit encourager la création de nouveaux centres de santé privés et la modernisation des structures existantes.

2. Transformation numérique et innovation technologique en santé

La digitalisation du système de santé est au cœur de la modernisation des services. Le **Dossier Patient Numérique (DPN)** constituera un socle pour une meilleure traçabilité et coordination des soins, facilitant l'accès aux informations médicales en temps réel. Le développement de la **santé digitale (e-santé)** et de la **santé mobile (m-santé)** permettra de toucher les zones reculées grâce à des outils numériques, avec des dispositifs tels que la téléconsultation ou les alertes médicales par SMS. Un **programme national de télésanté**, interconnectera les structures sanitaires grâce à une plateforme intégrée, combinant DPN, télé-expertise et régulation centralisée. Par ailleurs, la **création d'une Zone Spéciale de Tourisme Médical** renforcera l'attractivité du pays dans ce secteur innovant.

La recherche médicale

En particulier, la recherche médicale est un levier essentiel pour améliorer la qualité des soins de santé, renforcer l'innovation, et répondre aux besoins sanitaires spécifiques de la population. Le Sénégal, fort de son positionnement stratégique en Afrique de l'Ouest et de ses institutions reconnues, doit développer un programme structuré pour stimuler la recherche médicale. Afin d'améliorer les capacités locales en termes de recherche, l'État devra :

- **Construire ou moderniser des centres de recherche** en équipant les laboratoires en matériels de pointe pour la recherche biomédicale, épidémiologique et pharmaceutique.
- **Créer des pôles de recherche spécialisés** en se focalisant sur des domaines prioritaires tels que : les maladies infectieuses (paludisme, tuberculose, VIH/SIDA, etc.) ; les maladies chroniques émergentes (diabète, hypertension, cancers) ; les recherches sur les vaccins et la génétique.

Le Dossier patient numérique

Le dossier patient numérique (DPN) au Sénégal est une initiative visant à moderniser et à digitaliser la gestion des informations médicales des patients. Cette transformation numérique a pour objectif d'améliorer la qualité des soins, d'optimiser la gestion des ressources médicales, de réduire les erreurs médicales, et de faciliter la communication entre les différents acteurs du système de santé. Le DPN permettra aux professionnels de santé d'accéder rapidement à l'historique médical complet du patient, y compris ses antécédents, ses traitements en cours et ses allergies, afin de prendre des décisions éclairées et de fournir des soins de qualité.

La santé digitale et la santé mobile,

Ces technologies permettent d'optimiser les services de santé grâce à des outils numériques, tout en atteignant les populations éloignées ou mal desservies. Les solutions de santé mobile sont notamment les consultations médicales à distance via applications mobiles et plateformes en ligne, les envois d'alertes pour les rendez-vous médicaux et la diffusion de conseils de prévention et d'informations sur les maladies à travers les SMS, applications, ou vidéos en langues locales.

À cet égard, il sera mis en place un programme national de télésanté, construit à partir de modèles de financement innovants. Il connecterait les postes de santé en zones rurales aux centres hospitaliers via une plateforme numérique intégrant le Dossier Patient Numérique (DPN), la téléconsultation et un système de régulation national centralisé. Grâce à des équipements adaptés (caméras, outils de diagnostic à distance) et à l'intervention de spécialistes en ligne, les professionnels de santé en zones rurales pourraient recevoir un appui en temps réel pour le diagnostic et la prescription. Ce dispositif réduirait les inégalités d'accès aux soins spécialisés, limiterait les évacuations coûteuses, et renforcerait l'efficacité du système de santé.

3. Amélioration des ressources humaines et de la qualité des soins

L'insuffisance en professionnels de santé constitue un frein majeur à la qualité des services. Un effort massif est lancé avec la **formation et le recrutement de 6 400 jeunes dans les métiers d'infirmier et de sage-femme d'État**, et le **recrutement de 1 050 médecins généralistes**, afin de renforcer les capacités du système de santé, notamment dans les zones rurales. La **création de la filière santé au collège** permettra de susciter très tôt des vocations dans les métiers de la santé. En parallèle, l'amélioration de l'**hygiène médicale** passera par la dotation en équipements de stérilisation, la montée en gamme de la formation, et la transformation de la section hygiène de l'ENDSS en une véritable école spécialisée.

Amélioration de l'hygiène médicale

L'hygiène médicale constitue un pilier fondamental de la santé publique et des soins de qualité. Au Sénégal, améliorer l'hygiène médicale dans les structures sanitaires et au sein des communautés est crucial pour prévenir les infections associées aux soins (IAS), protéger les patients et le personnel de santé, et renforcer la confiance dans le système de santé. De ce fait, il est important de : i) mettre en place tous les équipements nécessaires pour une hygiène hospitalière aux normes (incinérateur de type banaliseuse, EPI, Masques de qualité, etc.) ; ii) ériger la section hygiène de l'ENDSS en une école spéciale de l'hygiène, tout en relevant le statut du personnel.

Formation et recrutement de 6400 jeunes dans les métiers d'Infirmiers et Sage-femme d'État

Le secteur de la santé au Sénégal fait face à un besoin croissant de professionnels qualifiés, notamment dans les métiers d'infirmiers et de sage-femmes d'État. Pour répondre à cette demande, un projet ambitieux de formation et de recrutement de 6 400 jeunes dans ces métiers a été lancé. L'objectif est de renforcer les ressources humaines dans les établissements de santé, améliorer la qualité des soins, et garantir un meilleur accès à la santé, en particulier pour les femmes et les enfants, tout en créant des opportunités d'emploi pour les jeunes diplômés.

Recrutement de 1050 médecins généralistes

Ce projet s'inscrit dans la volonté de renforcer les ressources humaines dans le système de santé, d'améliorer l'accès aux soins, et de réduire les inégalités en matière de santé, en particulier dans les zones rurales et les régions sous-desservies. Recruter 1 050 médecins permettra de combler les manques dans les hôpitaux publics et les structures sanitaires du pays, afin de répondre à la demande croissante de soins médicaux.

4. Vers une couverture maladie universelle et inclusive

L'accès équitable à la santé repose sur un modèle de protection sociale solide. Le projet de **mise en place d'une nouvelle assurance maladie nationale** vise à garantir une prise en charge pour tous, avec une attention particulière aux personnes vulnérables. L'assurance deviendra obligatoire et adossée à des **conventions d'achat de soins**, tandis que les **mutuelles communautaires** seront soutenues. Un fonds d'action sociale appuiera l'**accélération de la production de la carte d'égalité des chances**, dont la couverture reste encore très partielle. La **gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées de 60 ans et plus** sera maintenue tout en mettant en place un dispositif de ciblage. L'accompagnement des personnes handicapées sera renforcé par des aides techniques et un meilleur accès à la réadaptation. Le programme prévoit aussi le suivi médical préventif à tous les âges et la généralisation des régimes d'assurance maladie.

Mise en place d'une nouvelle assurance maladie nationale

La mise en place d'une nouvelle assurance maladie nationale au Sénégal constitue un pilier fondamental de la réforme du système de santé. L'objectif est de garantir une assurance maladie universelle pour tous les citoyens, en particulier les populations les plus vulnérables, en améliorant l'accès aux soins tout en réduisant les inégalités en matière de couverture sanitaire. Ce projet vise à mettre en place un système d'assurance maladie solide et inclusif, capable de répondre aux besoins de la population en termes de soins médicaux, de prévention et de gestion des urgences. L'objectif est de s'assurer que tous les Sénégalais, quelle que soit leur situation socio-économique, bénéficient d'une couverture santé adéquate.

Un modèle garantissant un accès équitable aux services de santé

Ce volet du programme vise à assurer à chaque citoyen un accès équitable à des soins de santé de qualité, quel que soit son statut socio-économique ou son état de santé. L'assurance maladie sera rendue obligatoire pour l'ensemble de la population, avec des conventions d'achat de soins pour élargir l'offre disponible. Des incitations soutiendront le développement des mutuelles de santé, notamment en zones rurales, tandis que des subventions permettront aux ménages vulnérables d'accéder plus facilement aux médicaments essentiels et aux prestations médicales.

La gratuité des soins sera maintenue pour les enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées de 60 ans et plus, et des dispositifs spécifiques renforceront la prise en charge des pathologies chroniques à soins coûteux.

Pour les personnes handicapées, la production et la distribution d'aides techniques seront intensifiées, les infrastructures de réadaptation améliorées et un accompagnement adapté sera mis en place via des partenariats avec la société civile. L'intégration des données dans le système national d'information sanitaire et sociale permettra une meilleure planification et un suivi efficace des services.

Malgré ces efforts, les résultats actuels demeurent insuffisants. En 2024, seuls 98 126 bénéficiaires disposaient d'une carte d'égalité des chances (14 % de couverture), loin de l'objectif de 700 000 visé en 2029. La proportion de personnes handicapées est passée de 5,9 % en 2013 à 7,9 % en 2024, et la Loi d'Orientation Sociale (2010) reste partiellement appliquée avec seulement 3 décrets d'application sur 15 adoptés.

La protection sociale en santé fait face à plusieurs défis : fragmentation institutionnelle, procédures d'enrôlement longues, difficulté à passer d'une approche assistancielle à l'autonomisation durable, formation insuffisante des acteurs sociaux, faible réactivité en cas d'urgence et ressources limitées face à une demande croissante.

Ce programme ambitionne de corriger ces insuffisances en rendant la couverture maladie réellement universelle, en renforçant les dispositifs pour les groupes vulnérables et en garantissant une prise en charge adaptée et durable pour tous les citoyens.

5. Préparation aux urgences sanitaires et gouvernance intégrée

Tirant les leçons des récentes pandémies, le Sénégal ambitionne de renforcer sa résilience sanitaire. La **préparation à la riposte aux épidémies et l'amélioration de la gestion des urgences sanitaires** impliquent la mise en place de **dépôts d'intrants stratégiques par zone**, la **construction de services de maladies infectieuses avec des CTE aux normes dans chaque région dans les EPS niveau 3**, et l'augmentation des subventions hospitalières pour faire face aux urgences sociales. La surveillance, la coordination régionale et l'utilisation des TIC seront renforcées pour un meilleur suivi des stocks et des besoins. En parallèle, des réformes transversales telles que la **mise en œuvre de l'approche «la santé dans toutes les politiques»** soutiendront une vision systémique de la santé, holistique et intégrée à toutes les politiques publiques sectorielles.

La préparation à la riposte aux épidémies

L'objectif principal est d'améliorer la prévention et la capacité de réaction rapide et efficace du pays en cas de crise sanitaire, en mettant en place des infrastructures adéquates, en formant les personnels de santé, et en renforçant les mécanismes de surveillance et de coordination. Afin de faire face à des situations d'urgence, il sera impératif pour l'État de : i) aménager un dépôt de stockage des intrants dans chaque axe (Nord, sud, est, ouest, centre) ou pôle territoire ; ii) augmenter la subvention des hôpitaux pour faire face aux urgences sociales sanitaires ; iii) construire et équiper un service de maladies infectieuses, abritant un CTE aux normes, dans chaque région dans les EPS 3 ; iv) assurer, au niveau de chaque région, la disponibilité et le suivi en temps réel (en utilisant les TIC) des intrants (médicaments, réactifs laboratoire etc.) ; v) mobiliser, chaque fois que c'est nécessaire, les ressources permettant de couvrir entièrement les besoins de financement des plans de contingence des régions médicales, vi) renforcer la collaboration avec l'armée surtout dans les zones sous forte surveillance militaire et en cas d'intempéries liées aux choc climatiques(inondations, fortes pluviométries, etc.).



MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	153	70
Taux de couverture du vaccin DTCP3 (3 ^{ème} dose) Enfants de 12–23 mois)	82,6	95
Pourcentage de la population enrôlée dans le système national digitalisé des données de santé	-	100%
Nombre de médecins pour 10 000 habitants	0,9	5

Sources : ANSD ; Rapport Annuel de suivi de la Carte Sanitaire

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
Pourcentage de la population enrôlée dans le système national digitalisé des données de santé	-	100%
Taux de numérisation des dossiers médicaux	-	100%
Pourcentage de patients ayant accès à leurs données de santé personnelles via des portails sécurisés en ligne	-	100%
Nombre de nouveaux centres d’urgences fonctionnels dans les hôpitaux régionaux	-	5
Taux de satisfaction des besoins en personnel de santé qualifié	62,99%	100%
Taux de couverture des besoins en infrastructures répondant aux normes	61,53%	90%
Nombre de nouveaux médecins diplômés chaque année		1500
Nombre d’infirmiers et de sage-femmes d’État formé et recruté	-	6 400
Nombre de médecins pour 10 000 habitants	1,26	10
Nombre d’infirmiers et sage-femmes pour 10 000 habitants	4,35	20

Sources : Rapport Annuel de suivi de la Carte Sanitaire

CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE INCLUSIF ET EFFICIENT

Le système de protection sociale au Sénégal souffre d’une couverture insuffisante, particulièrement en milieu rural, et pour les travailleurs informels et les enfants en situation de vulnérabilité, laissant une grande partie de la population sans filet de sécurité. A cet effet, un programme spécifique sera dédié à la protection sociale des travailleurs, dans un contexte de très forte vulnérabilité liée au secteur informel.

Cette exclusion s’accompagne d’un manque de coordination entre les programmes, d’une fragmentation institutionnelle et d’un financement encore largement dépendant de sources externes, ce qui limite son efficacité et sa durabilité.

Les inégalités sociales et territoriales persistent, aggravées par des disparités dans l’accès aux services sociaux de base tels que la santé, l’éducation ou les allocations sociales. L’absence d’outils modernes, notamment numériques, pour le ciblage et le suivi des bénéficiaires entrave l’efficacité des programmes et complique leur gestion. Ces faiblesses institutionnelles exposent les ménages à une grande vulnérabilité face aux chocs économiques, climatiques ou sanitaires, et compromettent leur capacité de résilience.

Par ailleurs, malgré des avancées législatives et institutionnelles en faveur de l’égalité de genre, les disparités entre les sexes demeurent importantes au Sénégal, limitant les opportunités pour les femmes et freinant leur participation pleine et entière au développement national. Ces inégalités sont visibles dans plusieurs domaines clés : seulement 13% des terres agricoles sont détenues par des femmes, alors qu’elles représentent 28,9% de la main-d’œuvre agricole. De même, le taux d’alphabétisation des femmes reste inférieur à celui des hommes (58,3% contre 66,2%), et seulement 35,2% des femmes actives occupent un emploi formel dans le secteur public et 16,6% dans le secteur privé. Par ailleurs, certaines pratiques discriminantes continuent de freiner l’émergence d’une société véritablement inclusive, réduisant l’impact des initiatives en faveur de l’équité.

Ces dernières années, une prise de conscience accrue de ces enjeux a conduit à l’introduction d’objectifs sexospécifiques et de quotas visant à accroître la participation des femmes dans la vie publique et politique. Ces mécanismes ont permis des progrès mesurables, notamment en matière de représentation féminine, mais leur impact reste limité par des disparités persistantes dans la participation économique et la prise de décision. Il est important de noter qu’une faible participation des femmes à la vie économique diminue d’autant la capacité du pays à produire des richesses. Selon les estimations internationales, combler l’écart de genre dans l’emploi pourrait augmenter le PIB du Sénégal de plus de 10%.

Le défi réside désormais dans la capacité à transformer ces engagements en actions concrètes et durables. Il s’agit notamment de renforcer les capacités des femmes, de poursuivre l’institutionnalisation des quotas et des objectifs sexospécifiques, et de mobiliser des efforts pour promouvoir un changement culturel en faveur de l’équité et de l’inclusion à tous les niveaux de la société.

En ce qui concerne la situation des enfants, on note une délinquance et une inadaptation juvénile prenant une ampleur et un aspect particulièrement préoccupant.

On peut déjà relever l’errance et la mendicité d’un nombre important de mineurs qui contribuent à l’encombrement humain des villes, la formation de bandes et le recours à la violence.

Les structures familiales semblent avoir beaucoup de difficultés à s’adapter aux problèmes éducatifs posés par une jeunesse évoluant dans un environnement socio-économique en pleine mutation.

Les établissements de protection judiciaire et sociale présentent un faible capacité d’accueil, un personnel très insuffisant, des ressources financières et matérielles très limitées.

RÉPONDRE AU DÉFI

La politique sénégalaise vise à élargir la couverture sociale pour inclure les travailleurs du secteur informel, les populations rurales et les groupes vulnérables, tout en réduisant les inégalités territoriales et sociales. Une meilleure coordination des programmes et une gouvernance centralisée permettront d’assurer une gestion efficace et équitable des ressources.

La modernisation des outils de gestion, notamment à travers la digitalisation et la création d’une base de données centralisée, facilitera le ciblage des bénéficiaires, la transparence et l’efficacité des interventions. Par ailleurs, des mécanismes de financement innovants et une meilleure mobilisation des ressources garantiront la pérennité du système.

La politique nationale en faveur du renforcement des droits et de la protection des femmes et des enfants s’appuiera sur une transformation profonde des approches actuelles, visant à intégrer systématiquement la dimension genre dans toutes les politiques publiques. Cela se traduira par une planification sensible aux enjeux d’équité, renforcée par des mécanismes de suivi-évaluation adaptés et des capacités institutionnelles consolidées. Un accent particulier sera mis sur l’autonomisation économique des femmes, notamment à travers un soutien accru à l’entrepreneuriat féminin et des réformes garantissant un accès élargi aux ressources productives telles que la terre, le financement et la technologie. Parallèlement, des efforts seront déployés pour renforcer la participation active des femmes dans la vie publique, en consolidant les quotas de représentation dans les instances de décision et en développant des initiatives de formation et de mentorat en leadership. La protection des droits des femmes constituera un pilier essentiel de cette stratégie, avec des mesures robustes pour prévenir et sanctionner les discriminations et les violences, tout en favorisant l’accès à des services de soutien adaptés.

Pour pallier les difficultés relatives à la situation des enfants victimes, témoins, en danger ou en conflit avec la loi, il s’agira de renforcer le dispositif et la capacité d’intervention des services de protection judiciaire et sociale, de mettre en place une protection de remplacement adaptée aux mineurs privées de soins parentaux.

Cette approche structurée permettra de construire un système de protection sociale résilient et inclusif, capable de réduire les inégalités, d’améliorer la résilience des ménages, et de soutenir un développement social et économique durable.

TABLEAU 27 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.4

OS.2.4. Construire un système de protection sociale inclusif et efficient	
Objectifs spécifiques	Résultats
Le modèle de protection sociale permet de lutter contre l'exclusion, les inégalités et l'extrême pauvreté par un programme national de protection sociale des travailleurs	- La pauvreté extrême est significativement réduite grâce à des transferts monétaires ciblés - L'inclusion économique des populations vulnérables dans les circuits économiques est accrue. - La couverture sociale est élargie et adaptée aux groupes les plus défavorisés. - Les employés à domicile et ceux de l'économie de soins sont intégrés au sein du système de protection sociale. - La protection sociale décentralisée permet une prise en charge efficace des vulnérabilités locales. - La protection des enfants est renforcée contre la maltraitance, accompagnée d'une amélioration de leurs conditions de vie. - Les droits et l'inclusion sociale des personnes âgées sont promus.
Le modèle fournit une assistance aux ménages impactés lors des chocs	- La résilience des ménages et des communautés est renforcée face aux chocs climatiques et aux crises économiques. - La réponse aux catastrophes naturelles est plus rapide et coordonnée. - La sécurité alimentaire est renforcée pour les ménages vulnérables en cas de crise.
Les personnes handicapées ont accès aux aides techniques et aux services de réadaptation	Un meilleur accès des personnes handicapées aux aides techniques et aux services de réadaptation est assuré.
Promotion de l'éducation, la santé et l'épanouissement des jeunes filles	- Un environnement protecteur garantissant l'accès des jeunes filles à l'éducation, à la santé et à leur plein potentiel est assuré. - Les connaissances des jeunes filles sur leur santé sexuelle et reproductive sont renforcées. - Les mariages précoces sont réduits grâce à une sensibilisation accrue et des mécanismes de protection renforcés. - La réinsertion professionnelle et éducative post-grossesse est facilitée.
Renforcement de la participation au travail et de l'autonomisation économique des femmes	- Une stratégie de promotion de l'emploi décent est définie pour les femmes dans chaque secteur. - Le développement de l'entrepreneuriat des femmes Entrepreneuriat, Financement, accès à la terre, accès à la technologie est soutenu.
Renforcement de la représentation des femmes dans les instances de décision	La représentation des femmes dans les instances de décision est augmentée.
Protection des droits des femmes	- Le dispositif légal relatif à l'autorité parentale est appliqué - Une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre et un dispositif d'accompagnement des victimes sont mis en œuvre.

AGIR

Pour bâtir un système de protection sociale inclusif et efficient, le Sénégal met en place une série de réformes et d’actions concrètes qui s’articulent autour de plusieurs chantiers stratégiques et d’un programme dédié à la protection sociale des travailleurs. Tout d’abord, l’extension de la couverture des programmes de protection sociale vise à atteindre les groupes les plus vulnérables, notamment les populations rurales et les travailleurs du secteur informel. Cela implique le déploiement de transferts monétaires ciblés et d’initiatives pour garantir une sécurité économique et sociale de base aux ménages précaires.

L’inclusion économique sera renforcée par des mesures d’accompagnement vers les activités productives, ce qui permettra aux populations en situation de vulnérabilité d’accéder à des opportunités économiques et d’améliorer leur résilience. La décentralisation de la gestion des programmes de protection sociale favorisera une adaptation aux spécificités locales, en assurant une réponse rapide et appropriée aux vulnérabilités spécifiques de chaque région.

En matière de protection des groupes spécifiques, un accent particulier sera mis sur la protection des travailleurs et des enfants vulnérables, avec des dispositifs pour prévenir la maltraitance, la mendicité et améliorer leurs conditions de prise en charge. De même, des actions seront menées pour promouvoir les droits et l’inclusion des personnes âgées, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur intégration sociale.

Pour renforcer la résilience des ménages et des communautés face aux chocs, des mécanismes de réponse rapide aux crises économiques et climatiques seront établis, ainsi qu’un soutien ciblé pour assurer la sécurité alimentaire en période de crise. La mise en place de dispositifs de protection pour les personnes handicapées, ainsi que l’amélioration de l’accès aux services de santé et de réadaptation, contribueront également à un système de santé inclusif et résilient.

L’efficience et la transparence du système de protection sociale seront améliorées grâce à la collecte et la gestion des données pour une planification plus précise et une prise de décision éclairée. Cette stratégie globale permettra au Sénégal de bâtir un système de protection sociale durable, capable de répondre efficacement aux besoins des plus vulnérables tout en renforçant la cohésion sociale et la justice économique.

En outre, pour concrétiser le renforcement des droits et de la protection des femmes et des enfants, la politique nationale s’articulera autour d’actions précises. L’intégration de la dimension genre sera une priorité dans toutes les politiques publiques. Cela inclura l’adoption systématique de mécanismes d’analyse et de planification sensibles au genre à chaque étape du cycle des politiques. Une démarche transversale sera développée pour que les programmes et budgets sectoriels reflètent les besoins différenciés des hommes et des femmes, avec des indicateurs sexospécifiques pour mesurer les résultats.

Sur le plan économique, un effort particulier sera déployé pour renforcer l’accès des femmes aux ressources productives et leur autonomisation. Des programmes d’appui à l’entrepreneuriat féminin seront mis en œuvre, garantissant un accès simplifié aux financements et aux opportunités économiques, y compris à la propriété foncière. Ces mesures seront accompagnées d’un accès accru à la formation, aux outils technologiques et à l’innovation, pour encourager des initiatives économiques durables portées par les femmes. Une attention particulière sera accordée à la protection des droits des femmes dans toutes les sphères de la société. Des cadres juridiques robustes seront consolidés pour éradiquer les discriminations.

En parallèle, la représentation des femmes dans les instances de décision sera renforcée. Les quotas existants seront consolidés pour garantir une participation accrue des femmes aux niveaux national et local. Ces mesures s’étendront également aux postes de responsabilité dans l’administration publique et dans les entreprises publiques.

Les dispositions concernant l’Autorité parentale feront l’objet d’une stricte application pour permettre aux femmes de mieux prendre en charge leurs enfants, notamment en cas de divorce et de garde des enfants.

La lutte contre les violences basées sur le genre sera érigée au rang des priorités. Des campagnes de sensibilisation seront déployées pour prévenir ces violences et déconstruire les normes et pratiques qui les favorisent. Les dispositifs juridiques seront renforcés pour garantir une application rigoureuse des lois et une protection effective des victimes. Des personnels de santé, de police et de justice seront sensibilisés et formés pour offrir un accompagnement intégré et adapté aux victimes. De plus, la prise en charge des enfants de la rue et des enfants en conflit avec la loi et en situation sociale difficile sera renforcée ainsi que les mesures de lutte contre la mendicité. Cette stratégie, articulée autour de mécanismes inclusifs et mesurables, vise à garantir un impact tangible et durable sur la société.

TABEAU 28 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.4. Construire un système de protection sociale inclusif et efficient		
Programme	Projets	Réforme
Programme de renforcement de la protection sociale productive et inclusive des ménages et des groupes vulnérables Programme national de protection sociale des travailleurs	- Opérationnalisation du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale - Renforcement et élargissement du système d’assurance retraite - Création d’organes et de fonds locaux de gestion de la vulnérabilité - Déploiement de banques alimentaires communautaires dans les zones vulnérables - Renforcement des subventions pour les groupes vulnérables et maintien de la gratuité des soins pour les enfants et les personnes âgées - Projet de Renforcement de la protection des Enfants (PRPE) - Projets d’Appui à l’Émergence de Familles Productives pour une Croissance Économique Inclusive - Projet de Renforcement du Bien-Être Familial et des Groupes Vulnérables	- Couverture obligatoire de l’assurance maladie pour tous les citoyens - Intégration des données de l’Action Sociale dans le DHIS2 - Digitalisation du système d’alerte précoce pour les catastrophes climatiques - Institutionnalisation d’un dispositif formel de protection de remplacement en faveur des enfants privés de soins parentaux - Renforcement et mise à jour continue du Registre National Unique (RNU)
Equité et égalité de genre	Projet national d’autonomisation des femmes et des jeunes filles	Loi d’orientation relative à l’autonomisation durable des femmes



PROGRAMME DE **RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE PRODUCTIVE ET INCLUSIVE DES MÉNAGES ET DES GROUPES VULNÉRABLES**

Ce programme vise à établir un système de protection sociale complet, capable de lutter contre l'exclusion, de soutenir les ménages face aux chocs, et de garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous. Il repose sur trois volets stratégiques : la réduction des inégalités et de l'extrême pauvreté, l'assistance aux ménages en cas de crise, et l'accès universel aux services de santé essentiels (développés précédemment).

1. Un modèle de protection sociale pour lutter contre l'exclusion, les inégalités et l'extrême pauvreté

Dans ce premier volet, l'objectif est de renforcer les filets de sécurité pour les plus vulnérables, en veillant à ce que chacun ait les moyens de vivre dignement. Pour cela, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) sera pleinement opérationnel, avec des paiements réguliers, transparents et accessibles, afin que les familles bénéficiaires puissent compter sur un soutien constant.

Pour encourager l'autonomie économique, des formations professionnelles seront offertes aux groupes vulnérables, facilitant leur accès à des activités génératrices de revenus. L'accès au microcrédit sera simplifié pour leur permettre de développer de petites activités économiques, tandis que le Registre National Unique (RNU) sera mis à jour de manière continue, assurant un ciblage précis des bénéficiaires et une meilleure visibilité des programmes. Des organes locaux de gestion de la vulnérabilité seront également mis en place pour une approche de proximité, avec des acteurs locaux formés pour une gestion efficace. La protection des groupes spécifiques est également au cœur de ce volet, avec des campagnes de sensibilisation contre la maltraitance des enfants, une meilleure prise en charge des enfants en situation de rue, et une attention particulière aux personnes âgées grâce à la mise en œuvre de la Loi d'Orientation pour leur protection.

2. Un modèle de soutien aux ménages touchés par des chocs

Ce volet se concentre sur la capacité du système à répondre aux crises et aux chocs de manière rapide et coordonnée. Pour cela, des fonds locaux de gestion des vulnérabilités seront développés, permettant de réagir immédiatement en cas de crise. Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) sera renforcé pour offrir une assistance directe aux ménages les plus durement touchés, garantissant une prise en charge adaptée et rapide.

Des partenariats avec les autorités locales et les organismes pertinents faciliteront une réponse concertée et efficace, tandis que des centres d'action sociale seront déployés dans les zones à risque, offrant un soutien de proximité. La mise en place d'un système d'alerte précoce digitalisé pour les catastrophes climatiques permettra une anticipation des crises, complétée par des formations pour les agents locaux afin de renforcer leur capacité d'intervention. Ce volet inclut également le déploiement de banques alimentaires communautaires dans les zones vulnérables pour assurer la sécurité alimentaire des ménages en cas de crise.



PROGRAMME **NATIONAL DE PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS**

Au Sénégal, une large part de la population active évolue dans le secteur informel, sans couverture sociale ni filet de sécurité face aux aléas de la vie professionnelle. Cette précarité fragilise les ménages en cas de maladie, d'accident, de perte d'emploi ou à la retraite, et limite la résilience économique du pays. Un programme de protection sociale des travailleurs est donc indispensable pour garantir les droits fondamentaux, sécuriser les parcours professionnels et renforcer la dignité au travail. Il constitue également un levier essentiel pour formaliser l'économie, améliorer la productivité et soutenir une croissance plus inclusive.

Dans ce cadre, l'élaboration d'un guide méthodologique pour les inspecteurs et contrôleurs du travail, visant à harmoniser les pratiques de contrôle et à prévenir les risques professionnels, marque une avancée importante. Toutefois, pour que cette démarche produise pleinement ses effets, elle doit s'accompagner d'un programme de protection sociale qui assure une couverture santé, des indemnités en cas d'accident ou de maladie professionnelle, ainsi qu'un accompagnement en cas de perte d'emploi ou de licenciement abusif. Ce dispositif renforcerait la transparence du marché du travail, améliorerait l'efficacité du système de sécurité sociale, et consoliderait l'action des institutions compétentes. En protégeant tous les travailleurs, y compris les plus vulnérables, l'État affirmera sa volonté de bâtir un modèle de développement plus équitable, fondé sur la justice sociale et la stabilité économique.



PROGRAMME ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE GENRE

Ce programme repose sur une approche graduelle, privilégiant la sensibilisation, l'éducation et l'accompagnement des communautés pour favoriser une transformation durable et adaptée au contexte sénégalais. En travaillant avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur les valeurs culturelles, il aspire à promouvoir une égalité de genre respectueuse des réalités du pays.

1. Renforcement du cadre juridique et de son application

Les ministères compétents travailleront à harmoniser progressivement les lois nationales avec les engagements internationaux. Un accent particulier sera mis sur la vulgarisation des textes existants en faveur de l'égalité de genre auprès des citoyens, notamment dans les zones rurales. Des formations seront dispensées aux acteurs judiciaires et administratifs pour renforcer la connaissance et l'application effective de ces textes.

2. Sensibilisation et éducation aux questions de genre

Le programme misera sur la sensibilisation des enseignants pour les former à reconnaître et à éliminer progressivement les stéréotypes de genre dans leur pédagogie. Des ateliers et campagnes communautaires seront organisés pour encourager les discussions sur l'égalité entre les sexes et valoriser les rôles des femmes dans la société, en s'appuyant sur des figures positives issues des traditions locales et religieuses.

3. Autonomisation économique des femmes

Les ministères travailleront à faciliter l'accès des femmes aux financements et aux ressources productives, notamment par des programmes de microfinance adaptés et le renforcement des groupements féminins en milieu rural. Des campagnes d'information et des partenariats avec le secteur privé seront initiés pour promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat féminin, avec un accompagnement spécifique pour les secteurs porteurs comme les services à forte valeur ajoutée, l'agriculture et l'artisanat.

4. Autorité parentale pour les femmes

Selon l'article 277 du code de la famille sénégalais, l'autorité parentale est, durant le mariage exercé par le père en qualité de chef de famille. En cas de divorce ou de séparation de corps, l'article 278 du même code dit que : « le gardien de l'enfant exerce les différents droits attachés à la puissance paternelle sur la personne et sur les biens de l'enfant ».

Il en est de même pour l'enfant dont la filiation est établie uniquement à l'égard de la mère. (Article 281 alinéa 2 du code de la famille).

Il résulte de ces textes que dans ces deux cas la femme exerçant la garde de son enfant, n'a pas besoin de solliciter l'autorisation du père pour que l'enfant puisse disposer d'un passeport, d'un compte bancaire, pour voyager avec son enfant.

Le ministère de la Justice organisera des activités de formation et de sensibilisation pour assurer une application rigoureuse de ces textes protecteurs des droits des femmes et des enfants.

5. Promotion de la santé reproductive et des droits des femmes

Le ministère de la Santé pilotera des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités locales pour informer les jeunes filles et les femmes sur leur santé reproductive et les options de planification familiale. Ces actions seront mises en œuvre avec le soutien des communautés, des chefs religieux et des organisations locales pour garantir leur acceptation sociale et culturelle. Le recours à des "marraines" comme les Bajenu Gox sera encouragé et soutenu, y compris en milieu rural.

6. Lutte contre les Violences Basées sur le Genre

Un accent sera mis sur la prévention des violences faites aux femmes et aux filles grâce à des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités locales, mettant en avant des messages consensuels et éducatifs. Des centres d'écoute communautaires seront créés pour accompagner les victimes, et des formations ciblées seront organisées pour les personnels de santé, de justice et de sécurité, afin d'améliorer la prise en charge.

7. Collecte et utilisation des données sexospécifiques

Le programme inclura la mise en place d'un système simplifié de collecte de données sur les questions de genre, avec un appui technique et financier des partenaires internationaux. Ces données permettront de suivre les progrès réalisés, de mesurer l'impact des politiques et d'ajuster les interventions en fonction des besoins.

8. Sensibilisation et engagement des leaders locaux et traditionnels

Les leaders religieux, communautaires et traditionnels seront mobilisés comme partenaires stratégiques pour promouvoir les messages en faveur de l'équité de genre. Leur implication renforcera la légitimité des actions dans les zones rurales et traditionnelles, tout en facilitant l'adhésion des communautés.



RENFORCER ET SÉCURISER L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Taux pauvreté absolue	37,5%*	15%
Indice de réduction des inégalités sociales (indice de Gini)	36,2*	25
Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	153	70
Indice de développement humain (IDH)	169e/192	<110e/192
Taux de mariages très précoces (Pourcentage en première union avant d'atteindre l'âge de 15 ans)	11,3%	0%
Taux d'alphabétisation des femmes	58,3%	100%

Sources : ANSD, PNUD, ANSD

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Nombre de bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale	500 000	1 500 000
Taux d'intégration des employés domestiques et travailleurs informels dans le système de protection sociale	-	>80%
Pourcentage de ménages inscrits dans le Registre National Unique (RNU)	50%	100%
Taux de numérisation des données de protection sociale		100%

Sources : ANSD. PNBSF



La gestion de l'eau et de l'assainissement constitue un défi majeur pour le Sénégal, un pays semi-aride avec des ressources en eau limitées et inégalement réparties. Le pays dispose d'un potentiel hydrique annuel de 26 milliards de m³, mais les précipitations s'inscrivent dans une tendance visiblement baissière alors que la croissance démographique rapide ainsi que les activités agro-industrielles exercent une pression croissante sur ces ressources, dans un contexte d'aggravation des effets des changements climatiques. Le fleuve Sénégal, avec un potentiel de 20,4 milliards de m³, constitue une source clé, mais sa gestion durable, face à des défis comme la salinisation, les prélèvements croissants et la pollution, reste complexe. Par ailleurs, les nappes d'eaux souterraines, bien que relativement abondantes, présentent des inégalités en termes de caractéristiques hydrodynamiques et de répartition spatiale. La qualité physico-chimique de l'eau présente parfois des teneurs élevées en éléments nuisibles (fluor, fer, mercure) dans certaines régions.

Le changement climatique accentue la raréfaction des ressources en eau, la fréquence phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) compromettant la qualité de l'eau disponible. Ces phénomènes exacerbent les risques sanitaires, notamment les maladies hydriques, et fragilisent la résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement. En outre, la gestion des eaux usées et pluviales reste insuffisante, avec de fortes disparités entre zones urbaines et rurales, ce qui entraîne une insalubrité persistante, une dégradation très marquée du cadre de vie, notamment dans les grandes agglomérations où elles sont amplifiées par le non-respect des normes urbanistiques.

Les problèmes institutionnels, le manque de financements adéquats pour la mobilisation des ressources en eau, ainsi que la faiblesse des mécanismes d'autofinancement pour l'entretien et le renouvellement des infrastructures, compliquent davantage la situation. Les équilibres financiers précaires au sein des entreprises publiques et partenaires, telles que la SONES, l'ONAS, la SEN'EAU et les délégataires de service public en milieu rural, affectent la continuité du service, rendant nécessaires des réformes profondes du secteur pour garantir un accès équitable et sécurisé à l'eau potable et à l'assainissement.

RÉPONDRE AU DÉFI

Face à ces défis, il est impératif que le Sénégal mette en place une approche Sécurité de l'Eau basée sur la gestion intégrée, durable et résiliente, en favorisant la mobilisation de ressources locales et l'implication renforcée et mieux structurée du secteur privé ainsi que des communautés dans la gestion des ouvrages au niveau des territoires.

L'ambition du Sénégal en matière d'eau et d'assainissement repose sur une vision claire d'assurer un Accès universel à l'eau et aux services d'assainissement en synergie avec les recommandations des Objectifs du Développement Durable (ODD), afin de contribuer à l'amélioration de la santé, du bien-être des populations, et au développement socio-économique du pays. Cette vision, qui s'adosse sur la promotion de la démarche nexus Eau, Environnement et Développement se concrétise par la mise en place de plusieurs chantiers stratégiques.

Le premier chantier majeur est le renforcement de la gouvernance du secteur, en mettant en place une gestion intégrée des ressources en eau et de l'assainissement à travers des politiques cohérentes et une coordination renforcée entre les acteurs publics, privés et les autres entités non-étatiques. Le second chantier consiste à renforcer l'accès universel, sécurisé et abordable à l'eau potable, en ciblant prioritairement les zones rurales et périurbaines, dans une démarche convergente pour plus d'équité et de justice sociale, tout en améliorant les infrastructures existantes. Il conviendra également de veiller à satisfaire de manière optimale les besoins en eau liés aux autres usages, en particulier pour l'agriculture et l'industrie. Le troisième chantier porte sur l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement pour l'ensemble des populations, en particulier les plus vulnérables, à travers la mise en place de systèmes efficaces de gestion des eaux usées domestiques et industrielles, des excréta dans une dynamique d'économie circulaire.

Le Sénégal mettra en œuvre une stratégie ambitieuse visant à garantir un accès universel à l'électricité pour toute sa population (cf. OS 3.3), y compris dans les zones rurales et isolées. Pour y parvenir, le pays va développer des infrastructures adaptées, tout en améliorant la couverture géographique du réseau électrique.

TABLEAU 29 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.5

OS.2.5. Renforcer et sécuriser l'accès aux services sociaux de base	
Objectifs spécifiques	Résultats
Renforcer l'accès universel, sécurisé et abordable à l'eau potable	- Une approche sécurité hydrique s'appuyant sur une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour mieux réguler et surveiller les réserves en eau est mis en place. - La qualité des eaux de surface et souterraines est améliorée. - Les consommations en eau non facturées sont réduites. - Le patrimoine hydraulique est renforcé. - Les ressources en eau sont mobilisées pour satisfaire les autres usages, notamment productifs - Un service public de l'eau géré de manière innovante et professionnelle est mise en place, garantissant un accès sécurisé aux citoyens à travers un partenariat avec le secteur privé et les collectivités territoriales
Renforcer l'accès à des services sécurisés d'assainissement	Les infrastructures d'assainissement résilientes sont mises en place dans les zones urbaines informelles et les zones rurales. Les systèmes de gestion professionnelle et inclusifs les services d'assainissement sont mis en place avec l'implication du secteur privé et des communautés.
Renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion des services d'eau et d'assainissement	- Le dispositif efficient de régulation sectorielle est mis en place et déployé. - Les partenariats public-privé sont renforcés et les communautés sont impliquées dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement. - Les capacités de gestion et les mécanismes d'écoute citoyenne sont renforcés pour améliorer la satisfaction des usagers. - Les réformes institutionnelles en matière de gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement sont mis en œuvre avec succès - Les cadres légaux régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement sont mis à jour.
Sensibiliser la population à la gestion de l'eau et de l'assainissement	- Des campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau et ainsi qu'à la priorisation de l'assainissement sont mises en œuvre. - Des initiatives communautaires sponsorisées par les leaders, acteurs institutionnels, collectivités et secteur privé sont mises en œuvre à l'échelle des territoires.
Promouvoir des solutions d'assainissement écologiques et durables	Les technologies alternatives et l'économie circulaire sont développées pour favoriser la valorisation des sous-produits et l'émergence de filières porteuses.

AGIR

Des actions structurantes seront mises en œuvre pour garantir à tous un accès équitable et durable à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité. Cela inclut l'élaboration d'un cadre institutionnel et légal renforcé, avec un Code de l'Eau rénové, un Code de l'assainissement révisé, un cadre de régulation innovant et opérationnel ainsi qu'une Loi de Programmation, pour assurer une meilleure coordination entre les parties prenantes et une gestion efficace des ressources hydriques. Un système intégré d'information et de suivi permettra de suivre les progrès et d'assurer une transparence dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour préserver les ressources et améliorer leur gestion, les réseaux de distribution seront modernisés afin de réduire les pertes d'eau, et des infrastructures innovantes comme des systèmes de collecte des eaux de pluie, et des unités de dessalement seront déployées de même que la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation ou encore la recharge des nappes d'eaux souterraines. Ces solutions permettront de diversifier les sources d'approvisionnement et d'accroître la résilience face aux défis climatiques.

Des efforts soutenus seront engagés pour élargir l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Les nouvelles infrastructures hydrauliques seront adossées à l'Initiative des Autoroutes de l'Eau avec des projets structurants comme le Grand Transfert d'Eau, visant à redistribuer les ressources depuis les zones excédentaires vers celles en déficit.

En matière d'assainissement, des infrastructures modernes et résilientes seront construites pour répondre aux besoins des populations, notamment dans les zones les moins desservies. Des solutions innovantes et durables, comme la valorisation des sous-produits des installations d'assainissement pour produire des fertilisants ou des bioénergies, seront également mises en œuvre pour concilier gestion environnementale et développement durable.

Ces actions garantiront des services d'eau et d'assainissement accessibles, durables et adaptés aux besoins de tous, tout en contribuant à préserver les ressources naturelles et à améliorer les conditions de vie.

TABEAU 30 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.5. Renforcer et sécuriser l'accès aux services sociaux de base		
Programme	Projets	Réforme
Eau et assainissement : Programme d'amélioration de l'accès à l'eau en milieu rural Programme national pour la sécurité de l'eau Programme national d'accès aux services sécurisés d'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) - Renforcement de la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. - Mise en œuvre d'initiatives visant à réduire les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. - Diversifier les possibilités de mobilisation des ressources en eau pour la consommation humaine. - Développement de projets de dessalement de l'eau de mer pour répondre aux besoins des régions côtières. - Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs d'hydraulique à l'échelle des territoires. - Projet d'assainissement des centres urbains et des villes religieuses	Renforcement et harmonisation des cadres institutionnels, légaux et normatifs sectoriels. - Élaboration d'un nouveau Code de l'Eau conforme à l'Agenda national de Transformation. - Élaboration d'une nouvelle LPSD conforme à la vision Sénégal 2050, intégrant toutes les parties prenantes. - Développement d'un système sectoriel d'information, de suivi-évaluation et de communication intégrée, innovant et fonctionnel.
	Accès à l'Eau Potable (PAEP) - Renforcement du patrimoine l'hydraulique rurale et urbaine. - Accélération de la mise en œuvre du projet Grand Transfert d'Eau et des autres transferts d'eau. - Développement de projets de gestion durable et de valorisation de l'eau dans des bassins versants stratégiques. - Renforcement de la viabilité financière de l'exploitation des ouvrages hydrauliques.	
	Renforcement de l'accès aux services adéquats d'assainissement - Projet Intégré pour la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PISEA) - Projet innovant d'accès aux services sécurisés d'eau et d'assainissement pour une résilience durable dans les zones défavorisées (PASEA) - Développement de pratiques d'économie circulaire dans le secteur de l'assainissement. - Promotion de la construction et de l'utilisation d'équipements d'assainissement durables. - Renforcement des capacités de traitement et valorisation des sous-produits de l'assainissement. - Projet d'assainissement des centres urbains et des villes religieuses	



PROGRAMME

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les programmes Eau et assainissement visent une gestion durable des ressources en eau pour assurer à tous un accès sûr, équitable et durable à des services d'eau potable et d'assainissement afin de contribuer à l'amélioration de la santé, du bien-être et du développement socio-économique du pays. Les objectifs stratégiques prioritaires sont d'améliorer l'accès à l'eau en milieu rural, assurer la sécurité de l'eau et favoriser l'accès aux services sécurisés d'assainissement.

L'ambition de la Vision Sénégal 2050 est d'allumer ce moteur et de faire émerger une véritable industrie de valorisation des matières premières minières, à travers :

1. Études et Gouvernance

La stratégie du Sénégal en matière d'eau et d'assainissement repose sur une approche renforcée de gouvernance et d'études afin d'assurer une gestion durable et efficace des ressources en eau.

Un des principaux Chantiers de cette stratégie consiste à **renforcer et harmoniser les cadres institutionnel, légal et normatif sectoriels**, afin de garantir une cohérence entre les politiques et d'assurer la synergie entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Cela passe notamment par l'élaboration d'un **nouveau Code de l'Eau** qui soit en parfaite adéquation avec les objectifs de l'Agenda national de Transformation, aligné avec les différentes feuilles de route au niveau africain et international afin de mieux réguler l'utilisation des ressources en eau tout en préservant leur durabilité.

Un autre pilier essentiel est l'**élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD)** qui reflète pleinement la vision du PROJET, en renforçant l'inclusion et la participation active de toutes les parties prenantes du secteur, des collectivités locales aux acteurs privés, en passant par les communautés.

Enfin, la mise en place d'un **système sectoriel d'information, de suivi-évaluation et de communication intégré** constitue un levier essentiel pour garantir l'efficacité des politiques publiques. Ce système devra être innovant en valorisant le potentiel des outils numériques et de l'intelligence artificielle, conformément aux orientations du New Deal Technologique, fonctionnel et permettre un suivi précis de la mise en œuvre des projets, tout en assurant une communication transparente et un accès à l'information pour tous les acteurs concernés.

2. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

La stratégie du Sénégal en matière d'eau et d'assainissement inclut un pilier central : le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE), visant à optimiser l'utilisation des ressources en eau et à garantir leur durabilité dans une perspective de sécurité hydrique.

Le premier objectif est de **renforcer la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau**, en favorisant une approche multisectorielle et en améliorant la coordination entre les différents acteurs impliqués, notamment les ministères, les collectivités locales et le secteur privé.

Le deuxième Chantier stratégique est de **réduire les pertes d'eau dans les réseaux de distribution**, en modernisant les infrastructures et en mettant en place des systèmes de surveillance et de gestion performants pour limiter les fuites et améliorer l'efficacité du système de distribution.

En parallèle, il est essentiel de développer le recours aux sources d'eau non conventionnelles et à des technologies de collecte des eaux de ruissellement, particulièrement dans les zones urbaines et rurales, afin de diversifier les sources d'approvisionnement et augmenter la résilience face au stress hydrique. C'est dans cette logique que le Sénégal va développer des projets de **dessalement de l'eau de mer**, notamment dans les régions côtières, afin de répondre à la demande croissante en eau potable dans ces zones à forte pression démographique. Ces projets de dessalement permettront de diversifier les sources d'approvisionnement en eau tout en contribuant à une gestion plus durable des ressources hydriques du pays.

La problématique de la qualité de l'eau reste également un chantier majeur à adresser aussi bien pour les eaux souterraines que les eaux de surface car au-delà du défi de la couverture quantitative des besoins, cette contrainte pose très souvent des problèmes de santé publique.

3. Programme d'Accès Sécurisé à l'Eau Multiusages (PASEM)

Le Programme d'Accès Sécurisé à l'Eau Multiusage (PASEM) du Sénégal s'inscrit dans une stratégie nationale visant à garantir un accès universel, sûr et durable à l'eau potable pour toutes les populations et tous les usages liés à l'eau.

- Le premier Chantier clé du PASEM est de renforcer le patrimoine hydraulique en milieux urbain et rural, en améliorant les infrastructures existantes et en développant de nouveaux ouvrages pour répondre aux besoins croissants des zones urbaines et rurales en prêtant une attention particulière aux zones isolées et vulnérables.
- Le deuxième Chantier stratégique consiste à accélérer la mise en œuvre de l'initiative des Autoroutes de l'Eau, notamment la phase 1 relative au projet Grand Transfert d'Eau du Lac de Guiers, un projet ambitieux visant à transférer de l'eau depuis les bassins excédentaires vers les régions déficitaires, notamment dans le cadre de l'approvisionnement en eau des grandes agglomérations et des zones rurales périphériques. Ce projet vise à améliorer la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau face aux défis climatiques.
- Un autre objectif clé est de développer des projets de gestion durable des bassins versants, en assurant une gestion intégrée de ces ressources en eau, pour éviter leur surexploitation et préserver la qualité de l'eau.
- Enfin, le PASEM mettra l'accent sur le renforcement de la viabilité financière de l'exploitation des ouvrages hydrauliques, en adoptant des mécanismes de financement durables, en soutenant les partenariats public-privés aussi bien en investissements qu'en gestion de l'exploitation des services et en assurant une gestion efficace des ressources pour garantir la pérennité des services d'eau potable dans tout le pays.

4. Assainissement

Le Programme Assainissement du Sénégal s'inscrit dans une démarche stratégique visant à améliorer les conditions sanitaires et environnementales à travers un accès universel et durable à des services d'assainissement de qualité.

Le premier Chantier de cette stratégie est de **renforcer l'accès à des services sécurisés d'assainissement** pour l'ensemble des populations, notamment en milieu rural et dans les zones périurbaines, où l'accès à des infrastructures d'assainissement reste insuffisant.

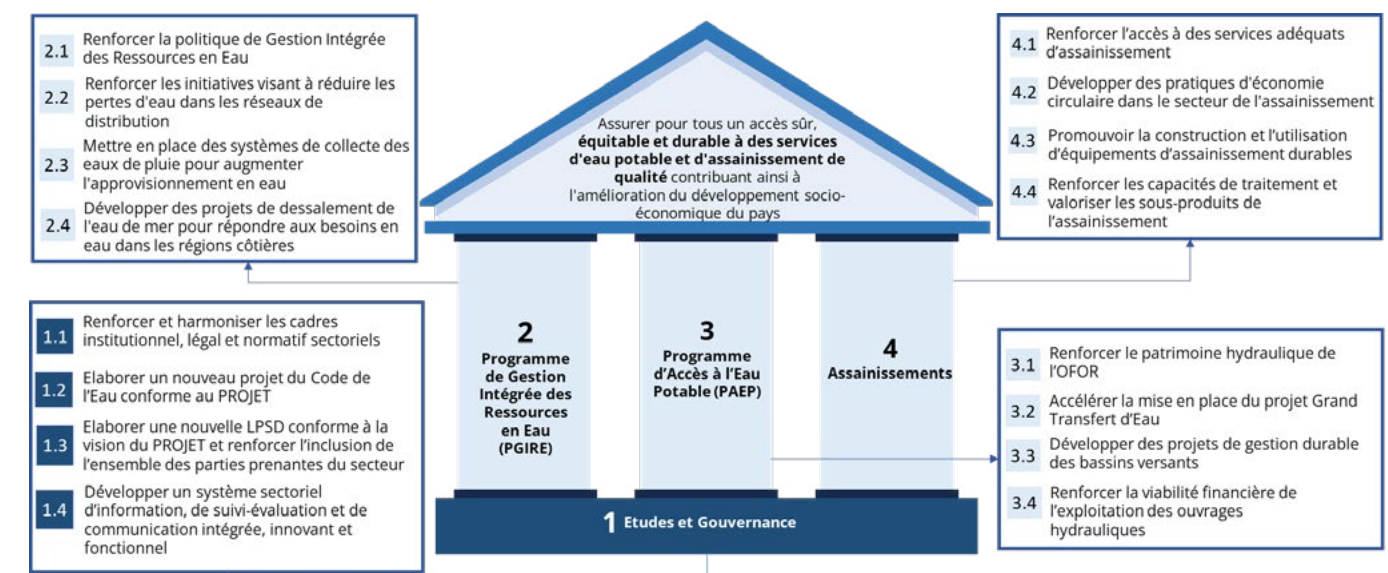
Un autre objectif clé est de **développer des pratiques d'économie circulaire dans le secteur de l'assainissement**, en encourageant la réutilisation des ressources et la valorisation des sous-produits des installations sanitaires, comme les boues de vidange, pour en faire des fertilisants ou des bioénergies. Ce modèle permet de concilier gestion des déchets et développement durable.

La stratégie met également l'accent sur la **promotion de la construction et de l'utilisation d'équipements d'assainissement durables**, adaptés aux besoins des communautés, et respectueux de l'environnement. Cela inclut l'encouragement de solutions innovantes, telles que **les toilettes sèches ou les systèmes de traitement décentralisés**.

Enfin, un volet essentiel du programme consiste à **renforcer les capacités de traitement** des eaux usées et des boues de vidange à travers l'extension et la **modernisation des stations de traitement**, tout en valorisant les sous-produits générés pour en faire des ressources économiques et environnementales.

L'amélioration du cadre de vie des populations passera également par la mise en place d'infrastructures grises et bleues résilientes pour une prévention et une gestion efficace des inondations

Figure 10 : Masterplan Eau et Assainissement :





MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Accès à l’eau	90,1%	100%
Taux de potabilité de l’eau distribuée (%)	82	100
Proportion de ménages ruraux disposant d’un point d’eau sécurisé à moins de 30 min (%)	74	100
Accès universel aux services d’assainissement (%)	67,4	100
Taux d’utilisation des solutions d’assainissement durables (écologiques) (%)	10	30
Proportion des ménages disposant d’un système d’évacuation des eaux usées conforme aux normes (%)	45	85
Taux de prévalence des maladies hydriques (cas pour 1 000 hab.)	15	5

Source : ANSD, SONES , OFOR, SENELEC 2022

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
Proportion de services d’eau et d’assainissement gérés selon les normes de gouvernance	-	100%
Proportion de la population ayant accès à des solutions d’assainissement écologiques	-	30%
Nombre de stations de traitement d’eau mises en service ou modernisées	-	50
Disparité entre les zones urbaines et rurales : %	53,6	0
Nombre de logements sociaux construits ou attribués	-	650 000

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D’EMPLOI EFFICACE

Le Sénégal fait face à un défi historique : sur les 25 prochaines années, 10 millions de personnes à la recherche d’un premier emploi devront être accompagnées, soit trois fois plus que l’ensemble des personnes qui vivent d’une activité rémunérée au Sénégal en 2023. Le nombre de jeunes Sénégalais en situation dite de NEET (Not in Education, Employment or Training) est particulièrement élevé, de 46,8% en 2023, dénotant une perte importante du capital humain non formé et non intégré au marché du travail. Relever le défi de l’acquisition de compétences permettant l’intégration au monde professionnel et à une autonomie financière des jeunes est un prérequis à la poursuite du pacte social qui lie les Sénégalais(es) entre eux : si l’informel et le chômage de masse deviennent la norme, les inégalités sociales atteindront un niveau insoutenable.

RÉPONDRE AU DÉFI

La politique d’accompagnement à l’emploi recouvre plusieurs dimensions. Certaines, comme l’adéquation formation – emploi, ont déjà été traitées spécifiquement (OS 2.1). L’aspect transversal de la politique d’appui à l’emploi couvre le cadre des affaires, et notamment le code du travail qui doit être adapté aux nouvelles pratiques de l’emploi, notamment l’accueil de stagiaires et d’apprentis en entreprises dans le cadre de conventions liées aux établissements de formation professionnelle ou d’enseignement supérieur, les contrats de courte durée pour s’adapter aux pratiques de certains secteurs (saisonniers agricoles et contrats de chantier dans le secteur du BTP), tout en veillant à préserver les droits des salariés et leur permettre d’accumuler de l’expérience dans un environnement plus dynamique et changeant que par le passé, où les travailleurs sont confrontés aux risques d’obsolescence de leurs compétences et/ou de substitution par des technologies automatisées. Une concertation constructive entre les différents partenaires sociaux est nécessaire pour trouver le juste équilibre entre besoins de productivité et résilience des parcours socioprofessionnels des travailleurs. Le Sénégal est confronté au défi particulier de l’emploi informel, notamment dans le secteur des services domestiques (commerce, services à la personne et aux entreprises), dont la régulation est une condition indispensable d’insertion socioéconomique pour des millions de travailleurs et leurs familles. Cette formalisation des emplois informels devrait pouvoir avancer de pair avec l’élargissement de l’assiette des cotisants à la sécurité sociale, évoqué à l’O.S 2.4. Par ailleurs, le Service civique national sera promu et utilisé comme un tremplin pour la préparation de la jeunesse à l’emploi à travers des formations professionnalisantes.

TABLEAU 31 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.6

OS.2.6. Mettre en place une politique d'emploi efficace	
Objectifs spécifiques	Résultats
Encadrer et accompagner vers l'autonomie la jeunesse dans le cadre du Service Civique National Professionnalisant	- Les savoirs pratiques et les valeurs civiques favorisant leur intégration professionnelle sont transmis aux jeunes désirant s'épanouir et s'engager pour la communauté, dans le cadre du Service Civique Professionnalisant.
Réguler les emplois informels à travers de nouveaux contrats d'auto-emplois et de services à domicile (à travers actualisation du code du Travail et dialogue avec les interprofessions)	- Plus 1 000 000 d'emplois informels sont convertis en emplois de services à domicile (dont les employeurs sont des particuliers), ainsi que via les contrats d'auto-emplois (commerce, artisanat, services domestiques), cotisant à leur protection sociale (maladie et retraite).
Accompagner la dynamique de transformation des filières via la démarche FCE : Filière exportatrice ou substitutions importations / émergence de champions nationaux et / soutien à la création d'emplois productifs	20 filières (exportatrices et substitution d'importations) sont transformées dans le cadre de stratégies filières faisant émerger, pour chacune, un ou plusieurs champions nationaux à dimension sous-régionale et internationale, dont les investissements et les liens avec les sous-traitants contribueront à générer plus d'un million (1 000 000) d'emplois d'ici à 2034.
Renforcer la politique d'accompagnement vers l'emploi et l'entreprenariat	Les chômeurs et les inactifs sont accompagnés efficacement vers l'emploi.

AGIR

L'État adressera la question de l'emploi dans une démarche holistique : i) facilitation de la contractualisation de certains emplois informels ; ii) renforcement de l'adéquation formation – emploi ; iii) orientation de la commande publique (infrastructures publiques, achats de biens et de services) vers des structures recourant à des jeunes du Service Civique Professionnel pour faciliter leur expérience professionnelle concrète et leur employabilité ; iv) accompagnement des filières exportatrices et des filières de substitution aux importations, en faisant émerger des champions nationaux qui, via leurs investissements et leurs sous-traitants, génèrent d'emplois productifs.

Un nouveau système de reconnaissance de l'acquisition des compétences théoriques et pratiques sera mis en place, sanctionnés par un système standardisé d'attribution de crédits. L'harmonisation de cette reconnaissance d'acquisition de compétences facilitera la transparence du marché du travail, renforcée par la création d'une plateforme numérique nationale dans laquelle les informations des apprenants et des jeunes professionnels seront mises à la disposition des employeurs, publics et privés. Cette plateforme facilitera le recrutement méritocratique et atténuera les inégalités liées au réseau social et au lieu d'habitation des chercheurs d'emploi.

La promotion du volontariat et de l'engagement communautaire sera renforcée par i) la professionnalisation et extension du Service Civique National pour favoriser l'engagement des jeunes ; ii) la mise en place de passerelles entre volontariat, formation et emploi ; iii) l'encouragement de l'implication des organisations de la société civile dans les politiques publiques.

TABEAU 32 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.6. Mettre en place une politique d'emploi efficace		
Programme	Projets	Réforme
Emplois jeunes Programme Service Civique National Professionnalisant	- Conception de programmes professionnalisants pour les jeunes du service civique - Campagne nationale de communication pour le recrutement des volontaires au Service Civique Professionnalisant. - Projet de mise en place d'un dispositif national de stages civiques professionnalisant	- Création de passerelles spécifiques pour accueillir les jeunes sortis des Daaras. - Création d'une passerelle avec la justice des mineurs pour la mise en place de peines alternatives à l'emprisonnement pour les mineurs délinquants. - Calibrage des sites d'accueil et du besoin en encadrants pour la réussite du Service Civique Professionnalisant
Programme «Gouvernance du marché du travail»	- Projet de digitalisation des procédures de l'administration du Travail (TECH LIGGEEY) - Projet de modernisation du dialogue social et des relations professionnelles - Projet de mise en œuvre du pacte national de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable - Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants - Projet d'appui à la migration régulière de main d'œuvre - Projet d'instauration d'un institut national du travail et de la sécurité sociale	
Programme national de promotion de l'emploi (grande coalition pour l'emploi)	- Système d'information national sur l'emploi, les créations d'emplois, les chercheurs d'emplois et les apprenants / diplômés. - Développement de l'emploi local - Répertoire national des métiers et emplois - Concertation nationale des pôles territoriaux, des entreprises, des établissements de formation professionnelle, des banques et investisseurs pour accélérer les créations d'entreprises et d'emploi dans les territoires. - Mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable - Projet d'appui à la migration régulière de main d'œuvre - Projet de Grande coalition pour l'emploi	Consolidation et optimisation des services d'appui, d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat Modernisation du dialogue social et des relations professionnelles

Programme Service Civique Professionnalisant et Volontariat

Ce dispositif permettrait d'encadrer annuellement plus de 50 000 jeunes, accompagnés à l'acquisition de compétences professionnelles leur facilitant l'emploi ou l'auto-emploi entrepreneurial. Avec ce Service Civique et de Volontariat, les jeunes seront encadrés dans des structures publiques et formés à l'acquisition de compétences qui seront mises en pratique dans le cadre de travaux d'intérêt publics, qu'il s'agisse de travaux de génie civil pour des infrastructures sociales (abris-provisoires, écoles publiques et construction de latrines pour les écoles, centres de santé, voiries urbaines pavées, canaux d'évacuation des eaux et d'assainissement, travaux d'aménagement agricoles, etc.) ainsi que pour des services publics à la personne comme ceux d'auxiliaires de santé, d'éducateurs, de surveillants pédagogiques, d'agent qualifié dans les services de traitement et recyclage des déchets. Ces cursus, bâtis pour une acquisition de compétence sur six à neuf mois, seront sanctionnés par un certificat d'acquis de compétences reconnu sur le marché du travail et donnant droit à des avantages en termes d'accès à des financements, de sous-traitance avec l'État ou des entreprises citoyennes, de recrutement dans la fonction publique ou de soutiens à l'entrepreneuriat.

Programme contractualisation des emplois informels

En 2023, le secteur informel emploierait au Sénégal 1,818 million de personnes, soit 49% de la population active et 23% de la population en âge de travailler. Une part prépondérante des emplois informels est concentrée dans les secteurs du commerce, des services aux particuliers et de certains services domestiques

aux entreprises. La faible productivité de ces activités et l'absence (ou le faible niveau de contrôle) de barrières à l'entrée (en termes de capital, formation et agrément de l'administration) de ces activités explique cette proportion élevée de travail informel. Concrètement, la contribution fiscale et sociale de ces travailleurs ne participe pas ou très peu à l'effort collectif de financement des besoins de la collectivité et des travailleurs.

Inverser cette tendance requiert d'autres moyens que le seul contrôle ou la stigmatisation. Le passage du secteur informel au secteur formel, jugé dans sa dimension de contribution fiscale et de contribution aux cotisations sociales, doit être associé à des services à valeur ajoutée à impact direct sur les contributeurs. Des actualisations au code du travail et un dialogue stratégique avec les organisations professionnelles du commerce de proximité, des services domestiques et des services de proximité aux entreprises, contribueront à la reconnaissance par les services de l'État de près d'un million de contrats d'auto-entrepreneurs et de contrats de services domestiques d'ici à 2034.

Programme Filière, Champion, Emplois productifs (FCE)

20 filières dont les produits ou services sont dédiés à l'export ou à la substitution d'importations, liées aux moteurs de croissance de la Vision Sénégal 2050, feront l'objet d'un nouveau type de dialogue public - privé afin d'identifier les freins à l'investissement (cadre de régulation du secteur, accès aux infrastructures et aux financements, services d'appui, etc.) et au développement des activités du secteur privé, dans l'optique d'une amélioration de sa productivité et de la valeur ajoutée créée localement.

Dans le cadre de ce dialogue, l’État accompagnera plus particulièrement le plan de développement d’entreprises ayant déjà démontré une forme de leadership et de rôle catalyseur dans la filière, pour les accompagner à travers l’accès à certains marchés, des facilitations pour la structuration d’investissements structurants, ou des Partenariats Publics Privés, à réaliser de nouvelles étapes de leur développement, générateur de nouveaux emplois productifs et ayant un effet d’entraînement sur l’ensemble de la filière. Ces champions nationaux, qu’ils soient à capitaux publics ou privés, auront avec l’État un contrat d’objectif de performance pour suivre leur gain de parts de marché au Sénégal, dans la sous-région et les marchés internationaux, ainsi que la croissance de leur chiffre d’affaires, de leur rentabilité et du nombre d’emplois productifs générés.

Cette approche de compétitivité filière et d’accompagnement ciblé de champions nationaux dans la vingtaine de filières à fort potentiel de l’économie sénégalaise, a vocation à générer dans la durée les emplois productifs nécessaires à l’intégration socioéconomique des 10 millions de nouveaux entrants sur le marché du travail dans les vingt-cinq prochaines années. Il sera attendu des champions nationaux une implication forte dans l’accueil d’apprenants dans le cadre de leur apprentissage dual en formation professionnelle, de partenariats avec les établissements d’enseignement supérieur pour bâtir de nouveaux programmes de recherche appliquée, ou encore de partenariat avec un écosystème de fournisseurs et partenaires publics-privés dans une logique de cluster de compétitivité.

Programme national de promotion de l’emploi (grande coalition pour l’emploi)

L’accompagnement à l’entrepreneuriat sera désormais déployé dans un cadre stratégique ciblé, en lien avec les pôles économiques et clusters industriels, agricoles ou de services impulsés par la Vision Sénégal 2050. Ainsi, dans le secteur agricole, des actions de promotion de l’entrepreneuriat pour le développement de services supports aux coopératives et associations de producteurs seront soutenues via la mise à disposition des informations de marché, l’intermédiation entre les producteurs de services et leurs potentiels clients, la mise à disposition de foncier et la facilitation d’accès à des financements. De même, dans les agropoles et les zones industrielles, des actions ciblées de promotion dans les segments industriels et services supports concourant à la compétitivité globale du cluster seront mis à dispositions des potentiels investisseurs et porteurs de projets.

Des incitations ciblées de fonds de garantie et de mise à disposition de ressources longues auprès des établissements de microfinance, afin d’orienter le crédit aux entrepreneurs dans les filières motrices de croissance, contribueront à soutenir les entrepreneurs engagés dans le renforcement de l’écosystème productif des pôles économiques stratégiques.

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Taux de jeunes de 15-24 ans NEET (Not in Education, Employment or Training)	46,8%	10%
Taux de chômage global	20,5%	13%
Taux de chômage des jeunes	27,1%	18%
Jeunes de 15-34 ans scolarisés dans le système de formation professionnelle	10,4%	30%
Taux d’intégration au marché du travail des jeunes diplômés (de la formation professionnelle duale supérieure)	45%	70%

Source : ANSD, ENES 2023

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
Nombre de jeunes dans l’apprentissage traditionnel disposant annuellement d’une certification d’acquisition de compétences	ND	400 000
Conventions professionnelles / filières signées entre l’État et les organisations professionnelles pour les référentiels et dispositifs d’accueil des apprenants dans la formation professionnelle duale	ND	30
Régions disposant de sites d’accueil des volontaires du Service Civique Professionnalisant	0	14
Encadrants du Service Civique Professionnalisant formés	0	850
Chômeurs accompagnés avec succès vers l’emploi	ND	150 000



PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ SPORTIVE



Le secteur sportif au Sénégal est confronté à des défis multiples malgré son rôle clé dans le développement économique, social et culturel. Les infrastructures sportives demeurent insuffisantes et inadaptées aux normes internationales, ce qui limite la pratique sportive et l'accueil d'événements d'envergure. Par ailleurs, le secteur souffre d'un déficit en ressources humaines qualifiées, tant pour l'encadrement que pour la gestion administrative, ce qui entrave son professionnalisme et son efficacité.

De plus, le sport, bien que porteur de valeurs éducatives et de cohésion sociale, n'est pas encore pleinement exploité comme un levier économique. Les initiatives pour professionnaliser les disciplines sportives et promouvoir l'économie liée au sport restent insuffisantes. Ce secteur est aussi marqué par un financement limité, fortement dépendant de l'État, avec une implication insuffisante du secteur privé et de la coopération internationale.

Le sport au Sénégal doit relever le défi de démocratiser sa pratique pour la rendre accessible à toutes les couches sociales, tout en renforçant la gouvernance. Ces enjeux nécessitent une vision stratégique, une mobilisation des acteurs et des ressources accrues pour transformer les opportunités sportives en véritables moteurs de développement national.

RÉPONDRE AU DÉFI

Pour relever les défis du sport au Sénégal, il est impératif de mettre en œuvre une stratégie intégrée et ambitieuse. La réhabilitation et la mise aux normes des infrastructures sportives existantes, permettront d'offrir des espaces adaptés à toutes les pratiques sportives. Parallèlement, la promotion du sport pour tous, avec un accent sur le sport scolaire, le sport à la base et les loisirs, favorisera une démocratisation de l'accès aux activités sportives.

Une nouvelle politique de développement du sport d'élite doit être élaborée en collaboration avec les fédérations sportives et le CNOSS, soutenant ainsi la compétitivité des athlètes sénégalais à l'échelle internationale. La professionnalisation des associations sportives et la promotion des loisirs sportifs comme moteurs économiques contribueront à générer des emplois et à renforcer l'économie locale.

Pour assurer la durabilité de ces efforts, le cadre normatif du sport sénégalais devra être actualisé, et des mécanismes de financement innovants mis en place, incluant des partenariats public-privé. Par ailleurs, un système de communication efficace et une gestion rigoureuse basée sur les résultats garantiront une transparence et une efficacité accrues.

Enfin, le renforcement des compétences est crucial : actualiser les contenus de formation, recruter et former des techniciens qualifiés et développer des compétences en administration et gestion sportive permettront de professionnaliser le secteur et d'assurer une gestion durable des projets sportifs. Ce plan stratégique place le sport au cœur du développement national, comme levier de cohésion sociale, de santé publique et de dynamisme économique.

TABEAU 33 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.7

OS.2.7. Promouvoir l'activité sportive	
Objectifs spécifiques	Résultats
Développer un système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal	- Les infrastructures sont construites et mises à niveau. - La pratique sportive universelle est promue. - Les performances des sportifs sénégalais dans les compétitions internationales sont améliorées. - Le sport contribue de manière significative à l'économie nationale. - La gouvernance et les capacités du secteur sport sont renforcées.

AGIR

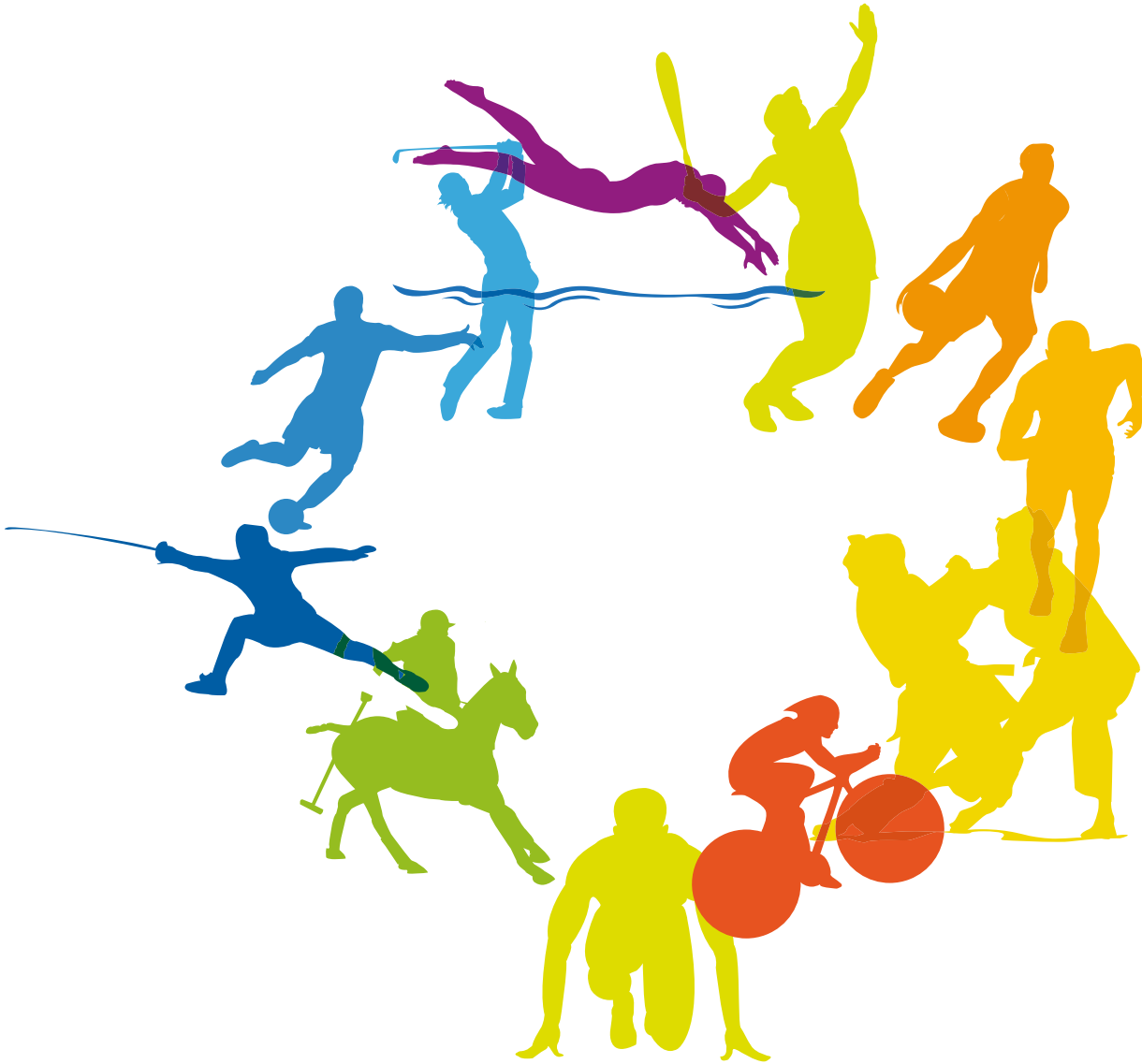
Les actions à mettre en œuvre consisteront à favoriser la pratique du sport, partout sur le territoire national, en érigeant et en réhabilitant des infrastructures sportives de qualité. Le sport scolaire et universitaire sera également développé, en promouvant les valeurs de civisme, de courage et de discipline qui irriguent le sport. La performance des athlètes et sportifs sénégalais de haut niveau sera fortement soutenue, dans le cadre de plans à moyen et long terme de détection des talents, d'encadrement des sportifs et de promotion de leur insertion professionnelle. Un dispositif spécifique sera mis en place pour assurer un franc succès aux Jeux Olympiques de la Jeunesse que le Sénégal doit organiser en 2026.

TABEAU 34 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.7. Promouvoir l'activité sportive		
Programme	Projets	Réforme
Programme national de développement des sports	- Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse au Sénégal en 2026 - Construction d'infrastructures de grande envergure - Développement des ressources humaines et de la formation - Centres d'excellence Sport-Études - Promotion de la pratique sportive - Promotion de la haute compétition - Promotion de l'économie du sport - Lutte contre les pratiques nuisibles - Mobilisation des ressources financières	- Code du sport : Mettre à jour le cadre normatif pour renforcer la gouvernance et la régulation dans le secteur sportif - Renforcement de la gouvernance sportive



PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS



Le développement du sport constitue un levier stratégique pour le Sénégal, à la croisée des dynamiques sociales, éducatives, économiques et diplomatiques. À l’horizon 2026, avec l’**organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)**, le pays s’engage dans une transformation en profondeur de son écosystème sportif. Ce programme vise à structurer l’investissement autour de dix axes majeurs, afin de faire du sport un vecteur de bien-être, de performance et de rayonnement.

1. Amélioration des infrastructures sportive

Dans la perspective des **JOJ 2026**, une priorité est donnée à la **construction d’infrastructures de grande envergure**, répondant aux normes internationales. Le programme comprend également la réhabilitation d’équipements existants sur l’ensemble du territoire. Afin de garantir leur durabilité, un plan de maintenance sera mis en œuvre. Ces investissements visent à créer un héritage structurant, au service des générations futures et de la haute performance.

2. Développement des ressources humaines et de la formation

Le renforcement des compétences constitue un socle fondamental de la réforme, avec la mise en œuvre de programmes de **développement des ressources humaines et de la formation**. Des dispositifs ciblés seront déployés pour former les encadreurs, techniciens et gestionnaires sportifs. Par ailleurs, le programme soutient la création de **centres d’excellence Sport-Études**, afin de conjuguer parcours académiques et préparation à la compétition de haut niveau.

3. Promotion de la pratique sportive

La **promotion de la pratique sportive** pour tous, à travers le sport scolaire, universitaire, communautaire ou de loisir, est un axe structurant du programme. Il s’agit d’encourager l’activité physique dès le plus jeune âge et de promouvoir l’inclusion, notamment des femmes et des personnes en situation de handicap. Cette dynamique participe à la construction d’une société plus équilibrée et cohésive.

4. Professionnalisation et structuration du sport

Pour accompagner la montée en gamme du secteur, le programme promeut la **professionnalisation des associations et fédérations sportives**. Des plans de relance seront contractualisés avec des objectifs de performance et des mécanismes de suivi-évaluation. Le développement de partenariats public-privé (PPP) permettra de mobiliser des financements innovants et de consolider les modèles économiques des acteurs du secteur.

5. Renforcement de la gouvernance sportive

Le **renforcement de la gouvernance sportive** passera par la modernisation du cadre institutionnel, la révision du **Code du sport** et l’amélioration des outils de pilotage et de régulation. Des mécanismes de contrôle, de redevabilité et de transparence seront instaurés pour garantir l’intégrité et l’efficacité de la gestion fédérale et associative.

6. Promotion de l’économie du sport

La **promotion de l’économie du sport** vise à faire émerger un secteur générateur de richesses et d’emplois. Le programme encourage le développement des filières liées au tourisme sportif, à la fabrication d’équipements ou aux services de loisirs. L’organisation régulière d’événements sportifs d’envergure contribuera à renforcer l’attractivité du Sénégal sur la scène internationale.

7. Promotion de la haute compétition

La **promotion de la haute compétition** repose sur l’identification, la détection et l’accompagnement des talents. En complément des centres Sport-Études, des mesures seront prises pour professionnaliser les filières de performance, soutenir les athlètes élite et permettre leur participation à des compétitions régionales et internationales majeures.

8. Lutte contre les pratiques nuisibles

Le programme intègre un volet important de **lutte contre les pratiques nuisibles**, avec le renforcement des dispositifs anti-dopage, la prévention des comportements violents ou discriminatoires, et la sensibilisation aux valeurs d’éthique sportive, de respect et de fair-play.

9. Mobilisation des ressources financières

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions, une stratégie de **mobilisation des ressources financières** sera déployée. Elle repose sur l’augmentation du budget public consacré au sport, la sollicitation de financements extérieurs et la mise en place d’incitations fiscales pour encourager l’engagement du secteur privé.

10. Mise à jour du Code du sport

Enfin, la réforme prévoit une **mise à jour du Code du sport**, en cohérence avec les évolutions du secteur et les standards internationaux. Ce nouveau cadre normatif permettra de mieux encadrer la pratique sportive, de sécuriser les investissements et de renforcer la gouvernance à tous les niveaux.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Valeur ajoutée du sport (Mds XOF)	7,5	15
Taux de pratique sportive régulière dans la population		65%
Taux de participation au sport scolaire et universitaire		95%
Nombre de médailles remportées dans les compétitions internationales		10
Taux d'inclusion des groupes vulnérables dans les activités sportives		80%

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Nombre d'infrastructures sportives construites ou rénovées	-	100
Part des élèves et étudiants licenciés dans les fédérations sportives	-	20%
Évolution du nombre de licenciés dans les fédérations sportives nationales	-	+1 000 000



PROMOUVOIR LES VALEURS CULTURELLES ET SOCIALES SÉNÉGALAISES



Le Sénégal dispose d'un héritage culturel riche, forgé par la diversité ethnique et religieuse du pays, la vitalité de son patrimoine culturel et sa position de carrefour géographique. Cette pluralité culturelle est un pilier du vivre-ensemble, faisant de la culture un levier structurant d'enrichissement mutuel, d'acceptation de la diversité, de renforcement des liens sociaux entre générations et de création de richesse. Cependant, si la reconnaissance de la culture comme un ciment sociétal est acquise, tous les citoyens et tous les territoires ne bénéficient pas et ne contribuent pas à sa vitalité au quotidien.

Un déséquilibre marqué existe entre Dakar, pôle culturel vibrant et moderne, dans une moindre mesure Saint-Louis, et le reste du pays, notamment en matière d'infrastructures culturelles. Par ailleurs, l'animation de ces espaces culturels reste souvent inadéquate ou peu adaptée, notamment face aux attentes des jeunes.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal en 2050, juste, prospère et ancré dans des valeurs fortes, sera un pays où l'accès à la culture sera considéré comme un droit pour tous. Bien commun au même titre que le patrimoine naturel, le patrimoine culturel sera fortement valorisé. Érigée en service public, la culture, accessible à tous et partout, constituera à la fois une force unificatrice, une source d'épanouissement individuel et un levier pour une société durablement démocratique, respectueuse de la diversité culturelle. Pour une frange de la jeunesse désorientée et tentée par l'émigration, la culture leur donnera des repères identitaires et historiques forts.

Enfin, la valorisation du patrimoine culturel du Sénégal contribuera à son rayonnement international et à son influence globale (soft power).

TABLEAU 35 : CADRE STRATÉGIQUE OS 2.8

OS.2.8. Promouvoir les valeurs culturelles et sociales sénégalaises	
Objectifs spécifiques	Résultats
Insérer pleinement la culture dans l'écosystème éducatif	- Les bases en expression artistique et en pensée critique sont acquises dès le jeune âge. - L'intégration des éléments culturels dans les pratiques pédagogiques des enseignants est renforcée. - Les valeurs culturelles sont diffusées comme levier d'épanouissement et de cohésion sociale à l'école.
Consacrer le rôle des médias en tant que vecteur de dissémination de valeurs culturelles	- La diffusion de contenus nationaux valorisant la diversité et le patrimoine culturel dans les médias est encouragée. - L'accès des populations rurales et urbaines à des programmes culturels est amélioré.
Favoriser le développement d'initiatives culturelles innovantes sur tout le territoire	- Les espaces culturels répondant aux attentes des communautés, notamment rurales, sont redynamisés et développés. - Le développement et la multiplication des projets culturels locaux, en zones rurales et urbaines, est soutenu. - Les talents locaux et territoriaux sont soutenus et encouragés à travers des événements régionaux.
Assurer la sauvegarde et la promotion du patrimoine national	- Les sites historiques naturels et culturels sont préservés et mis en valeur. - Les communautés locales sont mobilisées et sensibilisées pour participer activement à la sauvegarde du patrimoine. - La documentation et l'accessibilité au riche patrimoine national sont assurées.
Valoriser le patrimoine vivant et entretenir la mémoire collective	- La transmission des savoirs traditionnels et pratiques culturelles entre générations est renforcée. - La reconnaissance et la valorisation des porteurs de traditions et récits locaux sont accrues. - Les mémoires locales et pratiques vivantes sont intégrées dans les politiques culturelles nationales.

AGIR

Pour promouvoir la vitalité de la culture sénégalaise et la conservation du patrimoine national, les espaces culturels seront revitalisés, dans chaque région, chaque pôle territorial, pour devenir des lieux d'expression adaptés aux attentes des jeunes et des communautés. L'éducation culturelle sera intégrée dans les programmes scolaires et soutenue par des initiatives locales, favorisant la transmission des savoirs et le développement de l'esprit critique chez les jeunes. Les médias joueront un rôle central dans la valorisation du patrimoine, mais également dans l'ouverture sur le monde et la perméabilité à l'innovation, grâce à un soutien accru à la production de contenus culturels accessibles à tous.

La sauvegarde du patrimoine immatériel passera par des actions impliquant activement les communautés locales et encourageant la documentation des savoirs traditionnels. Enfin, des mesures seront prises pour soutenir les initiatives innovantes et inclusives, afin de renforcer l'unité nationale et le rayonnement international de la culture sénégalaise.

TABLEAU 36 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.2.8. Promouvoir les valeurs culturelles et sociales sénégalaises		
Programme	Projets	Réforme
Promotion et valorisation du patrimoine culturel	- Éducation et expression artistique à l'école et mise en réseau des acteurs éducatifs et culturels - Contribution à l'élaboration de contenus culturels, célébrant le patrimoine et l'histoire sénégalaise et leur diffusion sur les chaînes de radiodiffusion nationales - Maisons des archives nationales - Cité du Cinéma et de l'audiovisuel du Sénégal - Appui technique aux collectivités locales et soutien aux projets communautaires de préservation du patrimoine - Inventaire participatif du patrimoine - Transmission intergénérationnelle avec la participation du 3^{ème} âge à la formation des plus jeunes - Soutien du patrimoine vivant à travers une journée dédiée	- Intégration renforcée de la culture dans les référentiels éducatifs autour des thèmes fondateurs de l'identité nationale sénégalaise - Réforme des droits d'auteurs et renforcement de la protection intellectuelle - Encadrement stricte des sites protégés pour une lutte contre toutes les formes de pollutions liées à une exploitation - Reconnaissance officielle des porteurs de savoirs : labellisation des produits des artisans détenteurs de savoir-faire d'exception (traditionnels ou moderne) et facilitation de l'accès à la commande publique



PROGRAMME PROMOTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Ce programme vise à affirmer le rôle structurant de la culture dans la société sénégalaise, en mettant l’accent sur la transmission des savoirs, la préservation du patrimoine, l’accès équitable à la culture, et l’innovation créative. Il repose sur une approche inclusive et participative, ancrée dans les réalités locales, afin de valoriser l’identité nationale et d’assurer une juste reconnaissance des divers héritages culturels du pays. À l’avenir, les interventions en matière de culture mettront davantage en lumière les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien. Qu’il s’agisse des artistes du spectacle vivant, des chercheurs qui explorent les racines culturelles, ou des artisans et créateurs locaux, leur rôle sera central dans la valorisation de la diversité et de la richesse culturelle. En investissant dans les filières de ces acteurs, le Sénégal ambitionne de maintenir et d’accroître sa position de leader sur la scène culturelle africaine, tout en offrant un rayonnement international à ses talents et traditions. En consolidant les liens entre les générations, en mobilisant les collectivités locales et en valorisant les médias comme outils de transmission, ce programme se positionne comme un moteur de cohésion sociale et de développement durable, tout en offrant un rayonnement accru à la richesse culturelle sénégalaise.

Transmission, éducation artistique et ancrage identitaire

L’éducation et la jeunesse sont au cœur de cette ambition. **L’expression artistique sera renforcée** à l’école, à travers l’introduction systématique d’activités culturelles dans le parcours éducatif, accompagnée par des enseignants formés à la médiation culturelle. Des passerelles seront créées entre écoles, artistes et structures culturelles, favorisant la mise en réseau des espaces éducatifs et culturels. Les jeunes seront également impliqués dans la préservation du patrimoine de leur terroir à travers des activités pratiques, accompagnées d’un **inventaire participatif du patrimoine**, porté par les collectivités et les communautés.

Un effort particulier sera mené pour intégrer durablement la culture dans les référentiels éducatifs, autour des **thèmes fondateurs de l’identité nationale sénégalaise**. Dans une logique de continuité, des initiatives **intergénérationnelles** mobiliseront les aînés – notamment via leur **participation active à la formation des plus jeunes** – pour assurer la **transmission vivante des savoirs, savoir-faire et traditions**. Une **journée nationale du patrimoine vivant** sera instituée afin de célébrer ces expressions culturelles enracinées dans le quotidien.

Valorisation du patrimoine et des infrastructures culturelles

Le devoir de mémoire revêt une importance cruciale pour préserver l’histoire collective du Sénégal et transmettre les valeurs qui fondent son identité.

La préservation de la mémoire collective et du patrimoine matériel se traduira par la poursuite et l’entretien des édifices mémoriels existants ou en projet. Dans cette dynamique, plusieurs infrastructures culturelles majeures seront déployées, notamment les **Maisons des archives nationales** et la **Cité du cinéma et de l’audiovisuel du Sénégal**, véritables pôles d’attractivité culturelle, de création et de diffusion de produits culturels.

Les collectivités territoriales bénéficieront d’un appui technique renforcé pour porter des **projets communautaires de préservation patrimoniale**, tout en garantissant l’inclusion des communautés locales dans la gestion de leur propre héritage. Des outils numériques et des radios communautaires valoriseront également les initiatives régionales, contribuant à la diversité des voix culturelles du pays.

Reconnaissance des porteurs de savoirs et réforme du cadre culturel

Considérant que la culture est portée par des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien, la reconnaissance et la valorisation de ses acteurs sont des piliers de ce programme. Un **système officiel de labellisation des artisans et praticiens détenteurs de savoir-faire d’exception**, traditionnels ou contemporains, sera mis en place, leur ouvrant notamment l’accès à la commande publique et à des mécanismes de soutien. Le **patrimoine vivant**, porté par ces acteurs, sera ainsi soutenu et protégé durablement.

Dans le même esprit, une **réforme des droits d’auteur** et un **renforcement de la protection de la propriété intellectuelle** garantiront une meilleure rémunération des créateurs et une juste valorisation des œuvres sénégalaises.

Le programme s’appuiera également sur les médias comme leviers de diffusion culturelle. Les chaînes nationales seront encouragées à diffuser des contenus célébrant le patrimoine et l’histoire sénégalaise, tandis que les radios locales et plateformes numériques valoriseront des contenus centrés sur les réalités culturelles régionales. Les collectivités locales joueront un rôle clé, bénéficiant d’un appui technique pour initier des projets de préservation patrimoniale et pour réaliser des inventaires participatifs mobilisant les communautés.

Encadrement, durabilité et harmonisation territoriale

L’intégration de la culture dans les politiques d’aménagement du territoire sera renforcée. Les **sites culturels et naturels protégés** feront l’objet d’un **encadrement strict** pour prévenir toute forme de pollution ou d’exploitation non durable, notamment dans les zones à vocation touristique. Les autorités culturelles seront systématiquement associées à l’élaboration des schémas d’urbanisme, pour garantir une **harmonie architecturale respectueuse des identités territoriales** et des équilibres écologiques.

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Taux d’intégration des contenus culturels locaux dans les programmes des médias nationaux	-	>60%
Augmentation du tourisme culturel lié aux activités soutenues	-	>10% p.a.

Mesurer les activités

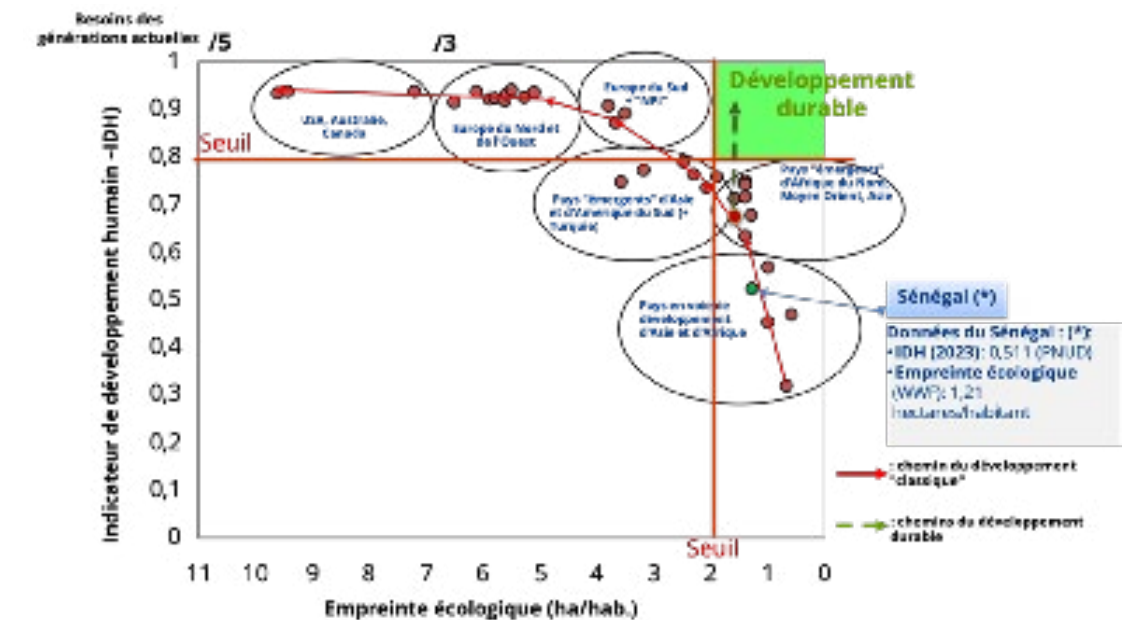
Indicateurs d’impact	2023	2034
Nombre de sites patrimoniaux protégés et restaurés	7	15
Part des écoles ayant intégré les disciplines artistiques et culturelles dans leur programme	-	>50%
Montant des investissements publics et privés dans le secteur culturel (milliards FCFA)	-	100

AXE 3

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Sénégal s'engage à bâtir un modèle de développement ambitieux, centré sur l'équilibre entre croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Cette ambition repose sur des transformations profondes, portées par une vision à long terme.

Figure 11 : La trajectoire de développement et son empreinte écologique



Transition énergétique et maîtrise des impacts environnementaux

Le Sénégal aspire à devenir un leader de la transition énergétique en Afrique. Avec une capacité électrique installée qui passera de 1 945 MW (2023) à plus de 12 000 MW en 2050, dont 40 % en énergies renouvelables, le pays éliminera progressivement les combustibles fossiles polluants. Un mix énergétique renforcé par le gaz et l'énergie nucléaire garantira un accès universel à l'électricité, avec un tarif compétitif à 60 FCFA/kWh, favorisant ainsi la compétitivité industrielle, le bien-être des populations et la satisfaction de nos engagements climat.

Modernisation des infrastructures et intégration territoriale

Le développement de cinq corridors stratégiques connectera le pays, réduisant de 70 % les coûts logistiques et de 80 % les délais d'acheminement des marchandises. Ces infrastructures feront du Sénégal un pivot régional, reliant l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée. Elles intégreront les régions isolées et renforceront l'économie locale tout en consolidant l'unité nationale.

Résilience climatique et gestion durable des écosystèmes

Le Sénégal se positionnera comme un modèle de résilience climatique grâce à une gestion intégrée des ressources naturelles, guidée par un Schéma Directeur d'Aménagement Durable. La Grande Muraille Verte, traversant le pays sur 850 km, freinera la désertification, favorisera la sécurité alimentaire et diversifiera les sources de revenus des communautés rurales.



ASSURER UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET UNE URBANISATION ORGANISÉE

Urbanisation planifiée et équilibrée

La saturation de Dakar sera compensée par la création de huit nouvelles agglomérations durables, chacune dépassant le million d'habitants. Ces pôles offriront un cadre de vie moderne et résilient, combinant infrastructures sociales, zones économiques et systèmes de transport intégrés pour mieux répartir les dynamiques démographiques. Ces nouvelles agglomérations devront répondre à des critères de durabilité tels que l'efficacité énergétique, la mixité sociale, la gestion intégrale et efficiente des déchets et la disponibilité de transports multimodaux.

Économie circulaire et zéro déchet

Une économie circulaire organisée éliminera 100 % des déchets ménagers et industriels, soutenue par des industries de recyclage créatrices d'emplois. Les normes encourageront des alternatives locales durables et élimineront les produits polluants ou à obsolescence programmée, contribuant à un environnement sain et productif.

Accès universel à l'eau et à l'assainissement

Avec des projets comme les « autoroutes de l'eau » et des infrastructures renforcées, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sera universel d'ici 2050. La gestion intégrée des ressources hydriques préservera les ressources souterraines tout en répondant aux besoins croissants liés au changement climatique et à l'urbanisation.

Champion de l'économie bleue et de la finance climatique

Le Sénégal s'imposera comme un acteur clé de l'économie bleue et des financements climatiques. Des mécanismes innovants tels que les marchés de crédits carbone et les obligations vertes mobiliseront des ressources pour la transition énergétique et la préservation des écosystèmes. Ces initiatives renforceront la position du Sénégal comme leader régional en finance climatique.

Une ambition nationale tournée vers l'avenir

Le Sénégal 2050 se projette comme une nation résiliente et inclusive, valorisant l'équité sociale, la durabilité environnementale et la compétitivité économique. Cette trajectoire incarne une ambition d'avenir où les richesses naturelles, humaines et technologiques sont exploitées de manière responsable pour construire un pays prospère, durable et exemplaire en Afrique.

Le Sénégal est caractérisé par une population jeune (âge médian inférieur à 19 ans), en forte croissance démographique et très concentrée sur la zone ouest (Régions de Dakar, Thiès et Diourbel) avec un cumul de 8 548 440 habitants soit 47% de la population totale (ANSD, RGPH-5, 2023). Depuis l'indépendance, de nombreux efforts ont été déployés pour la planification et le développement urbains, mais les résultats tangibles restent limités et un important déficit de logements subsiste. Le pays reste enfermé dans le cercle vicieux d'une urbanisation anarchique et galopante, à impacts très négatifs sur le cadre de vie et le développement économique et social – mettant en évidence : (i) une non application de la réglementation dans les domaines de l'urbanisme et de la construction, (ii) une occupation irrégulière du sol, (iii) une prolifération des quartiers mal lotis, (iv) un développement urbain non maîtrisé, (v) une utilisation inefficace des espaces, (vi) une hausse des coûts de construction et aménagements urbains, (vii) un encombrement urbain, une recrudescence des quartiers spontanés ou taudis, une mobilité réduite, un cadre de vie dégradé, (viii) un ralentissement des activités génératrices de revenus.

Cette situation illustre la nécessité d'une planification rigoureusement appliquée. S'il est difficile de démontrer les bénéfices directs d'une planification, il est souvent plus facile d'apprécier le coût de la non-planification ou de sa non-application. La construction récente de l'autoroute à péage en donne un bon exemple avec un budget de plus de 100 milliards FCFA pour le dédommagement des occupants des terrains et la restructuration urbaine (soit le tiers du coût total du projet Dakar-Diamniadio) pour un projet dont un tracé a été effectué depuis 1978 et les emprises foncières définies.

RÉPONDRE AU DÉFI

Face aux défis croissants de l'urbanisation rapide et des disparités territoriales, une très grande attention sera portée à l'aménagement de l'espace national. L'État renforcera son rôle en matière de planification urbaine et de gestion des territoires pour garantir un développement harmonieux, durable et inclusif. Cette démarche impliquera une gouvernance intégrée, où les structures centrales et locales travailleront en synergie pour coordonner les projets d'aménagement et optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Un rééquilibrage des dynamiques économiques et sociales sera encouragé la promotion de pôles urbains régionaux et des villes secondaires, afin de réduire la pression sur les grandes agglomérations et de valoriser l'ensemble des territoires. Une attention particulière sera également accordée au secteur de la construction et des matériaux, avec l'objectif de rendre les logements, les équipements et les infrastructures accessibles, compte tenu des réalités dans chaque localité. Par ailleurs, des dispositifs financiers innovants permettront de faciliter l'accès à la propriété et de promouvoir une urbanisation maîtrisée et équitable. Enfin, le dispositif de gestion des déchets sera

renforcé au niveau national, en y intégrant le niveau rural, conformément aux orientations définies par le Chef de l’État qui a institué les journées de mobilisations citoyennes dans toutes les communes du pays, à travers le slogan “Setal sunu Réew”.

Cette approche proactive marquera un retour de l’État dans la gestion de l’espace national, visant à bâtir des territoires mieux organisés, résilients, au service du développement national et contribuant à un cadre de vie harmonieux pour les citoyens.

TABLEAU 37 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.1

OS.3.1. Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée	
Objectifs spécifiques	Résultats
Promouvoir un aménagement durable des territoires, avec le développement de pôles économiques intégrés	- Le territoire national est réorganisé en 8 pôles économiques intégrés - Les territoires sont aménagés de manière durable - Les territoires sont dotés de documents de planification urbaine durable. - Les quartiers mal lotis sont restructurés ; - Les quartiers sont rénovés - Les espaces publics sont aménagés.
Construire des villes durables au sein des pôles économiques intégrés	- La promotion du logement social et de la construction est accélérée ; - Les déchets et l’assainissement des zones urbaines sont correctement gérés ; - Les déchets sont réduits et valorisés - La lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques est intensifiée. - L’usage du transport intra-urbain est optimisé. - L’étalement urbain est limité pour préserver les terres naturelles ou agricoles. - La mixité sociale est développée dans les programmes et projets de logements.

AGIR

1. Coordonner les efforts nationaux à travers le PNADT pour garantir une cohérence dans l’aménagement des territoires et équilibrer le développement économique, social et environnemental inclusif .
2. Mettre à la disposition des communes des documents de planification urbaine
3. Mettre en œuvre les SDAU-R pour décliner localement les orientations stratégiques nationales en plans d’aménagement urbains et ruraux adaptés.
4. Restructurer les bidonvilles afin qu’ils intègrent le tissu urbain ;
5. Rénover certains quartiers pour leur doter d’équipements, d’infrastructures et d’espace publics aménagés ;
6. Exécuter les projets structurants pour répondre aux besoins spécifiques identifiés tout en s’alignant sur les objectifs nationaux. (Exemple : Opérationnaliser le programme de logements sociaux et économiques).

TABLEAU 38 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.1. Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée		
Programme	Projets phares	Réforme
Pôles territoriaux : - Programme stratégique de déploiement des pôles territoriaux - Programme national pour la compétitivité des pôles territoires	- Projet d’Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) - Projet d’assistance architecturale aux Collectivités locales - Projet stratégique de déploiement des pôles territoires (PSDPT) - Plan national d’Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) - Programme national de Développement des Territoires ruraux (PNDTR) - Projet d’Aménagement et de Développement des Pôles urbains au Sénégal (PAPUS) - Programme des ZAC (Programme d’aménagement urbain) - Projet national d’aménagement et de Modernisation des villes religieuses (PNAMVR) - Projet Dakar métropole - Projet d’Aéroville AIBD	
Aménagement durable : - Programme national de planification urbaine et d’aménagement durable du territoire - Programme national d’amélioration du cadre de vie et de gestion des espaces verts urbains - Programme les autoroutes de l’eau - Programme national de promotion du logement abordable et décent - Programme intégré de Développement de l’Assainissement (PIDA) - Programme de Résilience et de maîtrise du Risque d’Inondation au Sénégal (PRRIS) - Programme de gestion intégrée du littoral	- Programme national de développement local (PNDL) - Programme national de Planification urbaine et de Gestion des Risques urbains au Sénégal (PNPUS) - Programme « NEKKAL » phase 2 - Programme national d’accès au logement et du Renouveau urbain (PNALRU) - Projet de construction de 300000 logements - Transformer 100 bidonvilles - Projet national de lutte contre les encombrements - Projet villes vertes pour l’emploi - Projet d’aménagement des entrées et sorties de villes - Projet de renforcement de l’Amélioration de la qualité des services du Parc de Hann - Projet Cadre de Vie, espaces verts et mobiliers urbains (PROCAVEM) - Projet national de valorisation industrielle des déchets - Projet d’aménagement du parc forestier urbain de Dakar Yoff - Projet de Grand transfert de l’EAU (GTE) - Projet de transfert d’eau PREFERLO - Mobilisation des ressources en eau de surface, baobolong, etc. - Projet national d’aménagement et de restauration des plans d’eau (lacs Bakel et consorts) - Projet de transfert d’eau brute interbassins (fleuves Sénégal et Gambie) - Projet de transfert d’eau Zone de captage Malem Hodar - Projet de transfert d’eau champ captant de Diattacounda - Projet intégré de Développement de l’Assainissement (PIDA) - Projet de Gestion des Eaux pluviales Et d’Adaptation aux Changements Climatiques (PROGEP) - Projet de promotion de la Gestion intégrée et de l’économie des déchets solides (PROMOGED) - Projet de développement de la filière des matériaux de construction - Projet spécial d’aménagement et de développement de Touba métropole - Projet de mise en œuvre du Pôle urbain de Daga Kholpa - Projet d’aménagement et de gestion des zones côtières - Projet de désenclavement des zones de production phase 2 - Projet d’Aménagement des zones de production - Projet de Relèvement d’Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)	- Révision Code général des Collectivités territoriales ; - Incitations fiscales et financières : La mise en place de régimes dérogatoires et de subventions spécifiques pour encourager les promoteurs immobiliers à investir dans le logement social - Pôles territoires - Révision de la loi d’orientation sur l’habitat social - Code du cadre de vie - Loi d’orientation sur la copropriété - Code de l’immobilier privé - Loi d’orientation sur la gestion intégrée des déchets



PROGRAMME PÔLES TERRITORIAUX

Ces programmes visent à repenser la carte économique du Sénégal en développant des bassins économiques compétitifs, reposant sur les atouts agroécologiques, miniers, géographiques et historiques des différents territoires. L'objectif est de désengorger Dakar, rééquilibrer l'occupation de l'espace, et créer des pôles dynamiques portés par un secteur privé local fort, adossés à des filières motrices capables d'impulser la souveraineté alimentaire et d'ajuster le déficit de la balance courante avec un potentiel d'exportation et une substitution aux importations des produits de première nécessité.

Programmes clés :

1. Programme stratégique de déploiement des pôles territoriaux :

- Identification des 8 pôles de croissance (Dakar, Thiès, Diourbel-Touba, Nord, Centre, Nord-Est, Sud-Est, Sud).
- Aménagement de plateformes industrielles et logistiques, infrastructures numériques et hubs de formation dans chaque pôle.
- Définition et accompagnement de 3 à 4 filières « moteurs » par pôle (agro-industrie, mines, services, énergie, etc.).

2. Programme national pour la compétitivité des pôles territoriaux :

- Développement de clusters et chaînes de valeur locales, favorisant l'émergence de champions nationaux.
- Appui à l'investissement privé et partenariats public-privé pour accélérer la transformation industrielle dans les pôles.
- Mise en place d'un dispositif incitatif pour attirer les investisseurs et faciliter l'accès au foncier industriel et à l'énergie.



PROGRAMME AMÉNAGEMENT DURABLE

Ces programmes visent un développement territorial équilibré et inclusif prenant en compte le volet environnemental et les effets de changement climatique, et passent par la mise en œuvre d'une meilleure planification urbaine, de la modernisation du cadre de vie et de l'accès aux logements décents et abordables pour tous.

Programmes clés :

1. Programme national de planification urbaine et d'aménagement durable du territoire :

Finalisation et mise en œuvre du PNADT et déclinaison en SDAU-R et documents d'urbanisme à l'échelle locale.

Mise en place d'un système intégré de suivi-évaluation des projets d'aménagement.

2. Programme national d'amélioration du cadre de vie et de gestion des espaces verts urbains :

Modernisation de la gestion des déchets, création d'espaces verts et promotion de villes durables et résilientes.

Amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires et transformation de bidonvilles.

3. Programme "Les Autoroutes de l'Eau" :

Déploiement d'infrastructures majeures d'adduction et de transfert d'eau pour sécuriser l'approvisionnement dans les zones urbaines et rurales.

4. Programme national de promotion du logement abordable et décent :

Construction de logements sociaux et économiques accessibles, intégrés aux pôles de croissance et villes nouvelles.

5. Programme intégré de développement de l'assainissement (PIDA) :

Extension et modernisation des réseaux d'assainissement, systèmes de traitement et valorisation durable des déchets.

6. Programme de Résilience et de maîtrise du Risque d'Inondation au Sénégal (PRRIS)

Maîtrise du Risque d'Inondation au Sénégal (PRRIS) pour renforcer la sécurité des établissements humains face aux catastrophes liées à l'eau, et une meilleure articulation entre les PDU et les Plans Directeurs d'Hydraulique et d'Assainissement est assurée pour intégrer efficacement les infrastructures sectorielles dans l'aménagement spatial.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
8 pôles économiques territoriaux dotés de plans d'aménagement et de développement cohérents et programmation de leur portefeuille d'investissements	1	8
8 nouvelles agglomérations durables dépassant le million d'habitants à horizon 2050	2	10
Part du PIB national généré hors région de Dakar (%)	55	65
Nombre de filières régionales compétitives intégrées aux chaînes de valeur nationales et internationales	4	12
Taux de couverture en infrastructures logistiques (zones industrielles, routes, plateformes multimodales) dans les pôles (%)	30	80
Part des collectivités territoriales dotées d'un SDAU-R et d'un PUD opérationnel (%)	35	100

Sources : ANSD, MUCTAT, APIX, MITTA

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Nombre de logements sociaux construits ou attribués	-	650 000
Nombre d'emplois créés dans les pôles urbains et économiques	-	1 500 000
Taux de couverture des communes en documents de planification urbaine	18%	100%
% des déchets collectés traités	ND	80

Sources : ANSD, APIX, MITTA



PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS



Le Sénégal est fortement exposé aux impacts du changement climatique, à la dégradation des habitats naturels et à la perte de biodiversité, avec des conséquences majeures sur les équilibres géophysiques, sociaux et économiques. L'érosion côtière, exacerbée par l'élévation du niveau de la mer, affecte gravement les zones littorales, où se concentrent 70 % des activités économiques du pays. Parallèlement, la désertification, la salinisation et l'acidification des terres, compromettent la productivité agricole.

Les variations climatiques augmentent les risques d'inondations qui figurent parmi les aléas les plus destructeurs. Elles aggravent aussi la raréfaction des ressources hydriques, un phénomène accentué par l'ensablement des plans d'eau et la prolifération de plantes envahissantes, limitant l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage.

La pression démographique entraîne la conversion des terres, accentue la dégradation écologique, puis menace les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations, en particulier dans les zones rurales.

La situation des ressources naturelles au Sénégal reste par conséquent caractérisée par une crise écologique marquée par une dégradation continue de l’environnement. Elle nécessite des actions urgentes pour renforcer la résilience climatique, protéger et conserver la biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés, lutter contre les pollutions et nuisances.

Ces actions sont indispensables pour asseoir un développement durable.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal va bâtir sa résilience environnementale pour renforcer la durabilité géophysique, économique et sociale tout en contribuant aux enjeux mondiaux de lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. La gestion durable des écosystèmes évoluera significativement à travers l’intensification de la reforestation, l’amélioration de la protection et l’aménagement des forêts, de la lutte contre les pollutions, les nuisances et l’érosion côtière, de l’extension et de la consolidation des aires protégées terrestres, maritimes et humides, en ligne avec les engagements internationaux pour la biodiversité adoptée à Kunming et Montréal en 2022. A cela, s’ajoute la réalisation du projet continental de la Grande Muraille verte et la transformation de villages en écovillages pour un mode vie plus écologique. Ces efforts renforceront le renouvellement des stocks fauniques terrestres et aquatiques, favorisant une exploitation soutenable dans des secteurs comme la pêche, tout en soutenant le développement de l’éco-tourisme et du tourisme responsable. La protection accrue des écosystèmes contribuera également à améliorer la qualité de l’eau, de l’air et des sols, au bénéfice de toute la population.

Pour lutter contre l’érosion côtière, le Sénégal mettra en œuvre des solutions douces et des mesures d’enrochement, accompagnera la relocalisation des populations exposées et développera des dispositifs de lutte contre les pollutions littorales. La préservation des mangroves et des habitats halieutiques, combinée au soutien d’activités économiques respectueuses des équilibres écologiques, renforcera cette résilience, protégeant les zones les plus sensibles du pays.

TABLEAU 39 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.2

OS.3.2. Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels	
Objectifs spécifiques	Résultats
La conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	- La conservation de la biodiversité, la gestion des aires protégées sont assurées,
	- La résilience climatique des populations et de l’économie est accrue
La gestion intégrée de l’environnement marin et côtier	- Des financements Verts et Bleus dédiés à la protection de l’environnement et à la résilience climatique (finance verte/bleue) sont mobilisés.
	- La déforestation et la désertification sont maîtrisées.
La gestion intégrée de l’environnement marin et côtier	Le littoral est protégé.
	Les paysages et écosystèmes sont valorisés

AGIR

Le Sénégal doit urgemment protéger son environnement et maintenir les équilibres écosystémiques, compte-tenu d’une part, du rôle central des écosystèmes dans la vie économique et sociale (agriculture, tourisme, culture...) du pays, et d’autre part, de leur fragilité.

Des actions ambitieuses seront mises en œuvre pour garantir une gestion durable des écosystèmes terrestres, marins et humides ainsi que l’amélioration du cadre de vie, en intégrant préservation, résilience et participation des populations locales.

A cet effet, le Programme de Conservation des écosystèmes et de gestion de l’environnement propose diverses initiatives devant contribuer à renforcer et à garantir :

- la gestion durable la biodiversité ;
- la restauration des écosystèmes dégradés ;
- l’utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- la prise en compte de l’environnement dans toutes les politiques de développement ;
- la lutte contre les pollutions, nuisances et effets néfastes des changements climatiques.

La gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes, consistera à accroître les actions de reforestation, de restauration et de protection, au moyen du reboisement, de la régénération assistée, de la mise en défens, de classements, d’aménagements, de la surveillance, du contrôle des pollutions, etc.

Le classement de 30 % du territoire terrestre, marin et des zones humides constituera une étape essentielle, avec la mise en place d’une commission nationale regroupant l’État, les collectivités territoriales, les acteurs de la recherche et les ONG, pour définir les zones à protéger. Il sera soutenu par des campagnes de sensibilisation et l’adoption de textes législatifs nécessaires.

Un Plan d’Aménagement et de gestion sera élaboré pour chaque aire protégée, en vue de définir les modalités de surveillance, de suivi écologique, d’utilisation durable des ressources naturelles et de mise en œuvre de programmes de recherche.

Sur les biotechnologies modernes qui offrent des solutions innovantes notamment dans le domaine de la restauration des sols dégradés ou de l’amélioration de la résilience des cultures au stress hydrique, un cadre national de biosécurité renforcé et opérationnel sera mis en place. Cela permettra d’exploiter pleinement et de manière sûre, ce potentiel tout en prévenant les risques pour la santé humaine, animale et l’environnement, conformément aux dispositions du Protocole de Carthagène.

Concernant le littoral, les actions seront concentrées sur des mesures de protection côtière physiques (digues, épis...) et des solutions fondées sur la nature. **La protection de 100 % des 700 km** de côtes sera une priorité, avec un diagnostic des risques et la mise en œuvre de plans de résilience sociale et économique, incluant la réinstallation des populations vulnérables. Un **Plan de Résilience** du Littoral, appuyé par un plan d’investissement détaillé, sera élaboré pour coordonner les interventions et renforcer la durabilité des écosystèmes côtiers. L’accompagnement des populations menacées pour leur relocalisation, ainsi que le développement de dispositifs de lutte contre les pollutions, restent nécessaires.

La préservation des mangroves, des autres habitats côtiers et marins, associée au développement d’activités économiques durables, entre dans ce cadre et renforcera la résilience des zones les plus vulnérables du pays.

TABEAU 40 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.2. PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS		
Programme	Projets	Réforme
Conservation des écosystèmes et de gestion de l'environnement : - Programme de gestion durable des forêts - Programme de conservation et valorisation de la biodiversité - Programme de prévention et de gestion des pollutions et des nuisances	- Projet intégrateur de la Grande Muraille Verte. - Réhabilitation des parcs et réserves du Sénégal - Lutte contre les feux de brousse - Projet d'amélioration de la conservation des ressources marines et côtières et de la gestion des aires marines protégées du Sénégal (PROCOGAMP) - Restauration des habitats et des fonds marins - Projet intégré de gestion des écosystèmes agro-sylvo- pastoraux des sites miniers du Ferlo et du Sénégal oriental pour un développement durable - Modernisation du service des eaux et forêts chasses et de la conservation des sols - Renforcement des initiatives de reboisement (PRORIR) - Projet plan décennal d'investissement prioritaire pour les eaux et forêts, les parcs et les aires marines protégées - Projet de reverdissement des écoles du Sénégal (PROVES) - Projet de promotion de l'utilisation sécurisée des biotechnologies modernes - Projet d'amélioration des semences forestières - Projet de renforcement de la gestion des fruits forestiers et des produits forestiers non ligneux (PREGEFF) - Projet de renforcement et d'amélioration de la qualité des services du Parc de Hann - Projet de gestion durable des forêts et de valorisation des services écosystémiques - Projet agroforestier de lutte contre la désertification et d'adaptation aux changements climatiques - Projet de valorisation du bambou - Élaboration du plan de résilience du littoral avec un plan d'investissement et de gestion détaillé. - Projets d'aménagement et de gestion intégrée des zones côtières - Projet de protection côtière Ouest Africain WACA - Project de protection côtière de Yarakh à Guéreo - Projet de renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés côtières face au changement climatique dans le delta du Saloum et Basse Casamance (P2REC)	Gestion des ressources naturelles : - Élaboration d'une loi sur la biodiversité - Révision du cadre institutionnel des parcs nationaux et des eaux et forêts (réforme du statut des personnels) ; - Révision du code de la chasse et de la protection de la faune - Actualisation de la politique forestière du Sénégal - Actualisation de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité - Création d'un mécanisme de financement durable de la conservation de la biodiversité - Modernisation des services des eaux et forêts chasses et de la conservation des sols, et des parcs nationaux - Adoption et promulgation de la loi et des décrets instituant les nouvelles aires protégées sur 30% du territoire terrestre, marin et zones humides Changements climatiques : - Révision du cadre institutionnel de la politique climatique et littorale nationale - Réforme du comité national sur les changements climatiques ; - Création d'un cadre institutionnel sur les outils de tarification du carbone : - o marché carbone - o taxe carbone - o fiscalité verte - o allocation de quotas d'émissions de tco2 et mécanisme d'échange - o éco-organisme/ écotaxe sur les filières (pneu, plastique, D3E, etc.) - Révision des subventions aux énergies fossiles pour les réorienter vers le renouvelable. Gestion du littoral : - Création de l'autorité nationale de gestion intégrée du littoral ; Pollutions et nuisances - Révision du cadre juridique sur la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets et programmes de développement - Réglementation sur l'affichage environnemental des produits. - Obligation pour les entreprises de publier un bilan environnemental



PROGRAMMES CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ambition est de garantir une protection et une valorisation durable du capital naturel du Sénégal, en visant une conservation renforcée des écosystèmes terrestres, marins et des zones humides, tout en prévenant les pollutions et nuisances environnementales. L'objectif stratégique 30/30/30 – sanctuariser 30 % du territoire terrestre, 30 % du milieu marin et 30 % des zones humides – constitue la pierre angulaire de ces programmes, traduisant la volonté d'ancrer la gestion durable de l'environnement dans l'action publique.

1. Transition écologique et renforcement de la politique environnementale

Le Sénégal entend impulser une véritable transition écologique, à travers un changement de paradigme dans les politiques publiques en faveur de l'environnement et du climat. Ce pilier structure les bases d'une gouvernance environnementale renouvelée, intégrée à l'ensemble des stratégies de développement sectorielles et territoriales. Il repose sur plusieurs leviers d'action complémentaires :

- Renforcement de la gouvernance environnementale : réorganisation institutionnelle avec la création d'une Autorité nationale de gestion intégrée du littoral, réforme du Comité national sur les changements climatiques, et modernisation du cadre de pilotage environnemental.
- Évolution du cadre juridique et réglementaire : élaboration d'une Loi sur la biodiversité, révision du Code de la chasse, réforme du statut du personnel des Parcs nationaux et des Eaux et Forêts, et mise à niveau de leurs services respectifs (montée en puissance du service des Parcs nationaux et de celui des Eaux et
- Mise en place d'un cadre pour la finance carbone : création d'un cadre institutionnel pour le marché carbone permettant de mobiliser des financements innovants en faveur des projets de reforestation, d'agroécologie et de restauration des écosystèmes.
- Intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques : systématisation des études d'impact environnemental et social (EIES), renforcement des critères écologiques dans la commande publique, et promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Préservation des écosystèmes contre les méfaits des feux de brousse ;
- Renforcement des capacités d'intervention des services forestiers et des parcs nationaux
- Éducation environnementale et engagement citoyen : sensibilisation à l'éco-citoyenneté, appui aux clubs environnement dans les écoles, et renforcement des ONG locales dans les activités de surveillance et de conservation.

2. Programme de gestion durable des forêts et des écosystèmes terrestres (Pilier du 30 % terrestre)

Ce programme vise à renforcer la résilience des écosystèmes terrestres et à lutter contre la dégradation accélérée des ressources forestières. Il s'agit de restaurer les terres dégradées, d'améliorer la gestion des forêts existantes et de mettre en protection au moins 30 % du territoire terrestre. Le programme favorisera une exploitation équilibrée des ressources agro-sylvo-pastorales, tout en offrant des alternatives durables aux populations dépendantes du bois-énergie. L'implication des collectivités locales et des acteurs communautaires sera au cœur de la mise en œuvre.

Une politique d'aménagement écologique de l'espace villageois qui promeut la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable (transformation de villages en écovillages) sera promue.

Projets clés :

- Grande Muraille Verte pour lutter contre l'avancée du désert et restaurer les terres dégradées.
- PRORIR : Programme national de reboisement massif et de restauration des forêts.
- Lutte contre les feux de brousse à travers la surveillance, les pare-feux et l'équipement des brigades forestières.
- Gestion intégrée des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux dans les zones minières et sylvicoles.
- Aménagement de nouvelles aires protégées terrestres pour atteindre la cible 30 % du territoire protégé.

3. Programme de conservation et valorisation de la biodiversité marine et des zones humides (Pilier du 30 % marin et zones humides)

Ce programme entend protéger les écosystèmes aquatiques et zones humides, essentiels pour la régulation climatique, la pêche et la biodiversité. Il vise à classer et sanctuariser 30 % des espaces marins et humides, à restaurer les habitats dégradés et à développer des plans de gestion durable en partenariat avec les communautés riveraines et les pêcheurs. La valorisation éco-touristique des aires protégées sera promue comme levier économique alternatif à l'exploitation intensive.

Projets clés :

- Délimitation et sanctuarisation de 30 % du milieu marin et 30 % des zones humides, via une commission nationale multisectorielle et adoption de textes législatifs spécifiques.
- Plan PROCOGAMP pour la gestion durable des aires marines protégées et la restauration des habitats côtiers et fonds marins.
- Réhabilitation des parcs, forêts classées et réserves terrestres et aquatiques pour renforcer la protection de la faune et la flore.
- Plans d'aménagement et de conservation durable pour chaque aire protégée, avec dotation en moyens humains, financiers et technologiques.

4. Programme de prévention et gestion des pollutions, nuisances et résilience littorale (Pilier transversal)

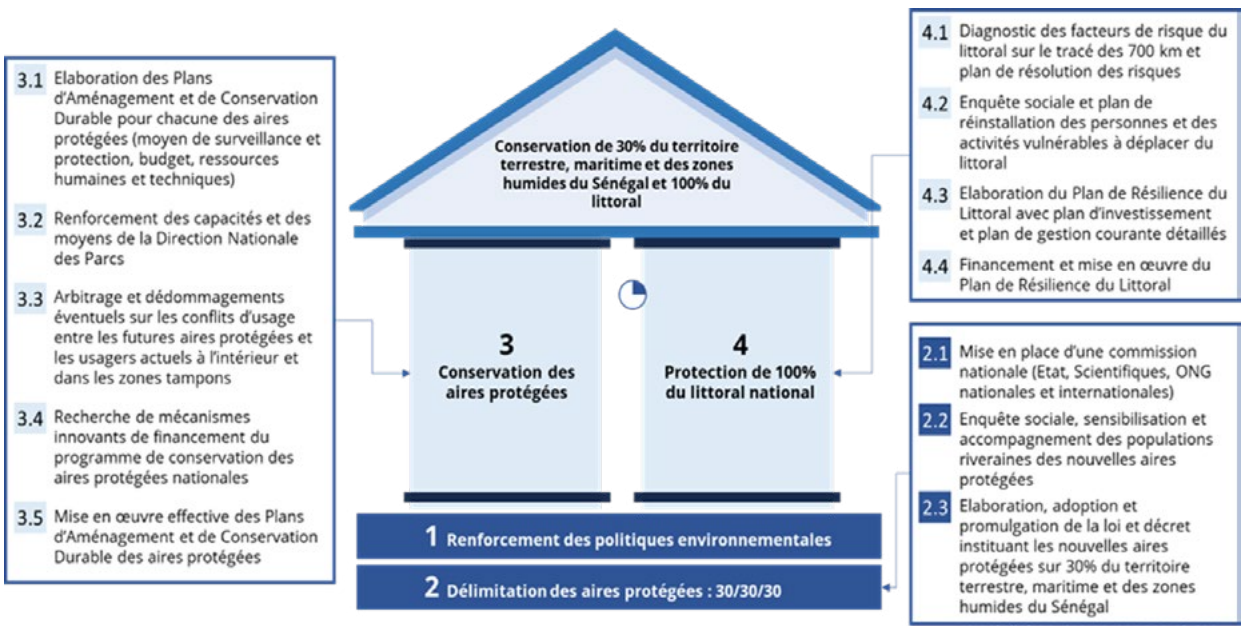
Ce programme a pour ambition de sécuriser l'ensemble des 700 km de côtes sénégalaises face aux risques d'érosion, de submersion marine et de pollution. Il prévoit des interventions de protection physique, de restauration écologique et de régulation stricte de l'occupation des terres littorales. Les populations vulnérables installées en zones à risque bénéficieront de solutions de relocalisation planifiée et de mesures de résilience socio-économique. L'objectif est d'assurer une protection intégrale et durable du littoral, garantissant à la fois la sécurité humaine, la préservation de la biodiversité côtière et le développement maîtrisé des activités économiques.

Projets clés :

- Protection et gestion intégrée du littoral sénégalais, avec un objectif de 100 % des côtes protégées, y compris contre l'érosion et les risques climatiques.
- Plan de Résilience du Littoral, incluant des solutions de relocalisation des populations vulnérables, des ouvrages de défense côtière et un plan d'investissement durable.
- Surveillance et contrôle renforcés des pollutions industrielles et urbaines, avec mise en œuvre de plans de dépollution et de gestion des déchets dangereux.



Figure 12 : Programmes Conservation des écosystèmes et gestion de l’environnement



MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
% du territoire national converti en aires protégées	8%	30%
% du littoral national protégé	-	100%

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
% urbains connectés à un système d’assainissement	28,7%	100%
Pollution de l’air µg/m3/an	63,3	15
% du territoire national (terrestre, marin et eaux douces) en aires protégées avec décret délimitation géographique précise, plan de gestion et équipe opérationnelle de protection sur le terrain	-	30%

FOURNIR UN ACCÈS UNIVERSEL
À UNE ÉNERGIE DURABLE,
COMPÉTITIF ET À MOINDRE COÛT



Le secteur énergétique du Sénégal se trouve à un tournant stratégique, avec un potentiel significatif en pétrole et en gaz qui ouvre des perspectives prometteuses pour le développement économique et la diversification de son mix énergétique. Malgré les avancées notoires, des contraintes demeurent et constituent des entraves majeures au développement économique et social du pays. L’électricité est produite à 71 % à partir de produits pétroliers importés (fuel lourd, gasoil), ce qui rend le pays particulièrement vulnérable aux chocs pétroliers. Mais surtout, le coût de production place le Sénégal parmi les pays les moins compétitifs de la région Ouest-africaine et induit des subventions qui compromettent l’équilibre budgétaire et justifient en partie la forte croissance de la dette publique au cours des trois dernières années. Bien que des efforts aient été faits pour intégrer des énergies renouvelables telles que le solaire et l’éolien, le mix énergétique reste majoritairement thermique. Le Sénégal s’est engagé dans le cadre du JTEP à atteindre 40% de part des ENR d’ici 2030, une cible nécessitant des investissements massifs et une planification plus cohérente des infrastructures.

Le pays bénéficie d’une bonne couverture du réseau de transport électrique, mais il reste des défis majeurs à surmonter : la réduction des pertes non techniques, l’amélioration du recouvrement des créances et une réforme institutionnelle inachevée de la SENELEC.

En outre, la transition énergétique impose de renforcer les capacités de planification et de gestion des ressources humaines pour anticiper les métiers du futur et garantir une transition énergétique juste et durable.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal mettra en œuvre une stratégie ambitieuse visant à **garantir un accès universel à l’électricité pour toute sa population**, y compris dans les zones rurales et isolées. Pour y parvenir, le pays va développer des infrastructures adaptées, tout en améliorant la couverture géographique du réseau électrique.

Le Sénégal vise à mettre en œuvre une offre électrique compétitive et durable en diversifiant ses sources de production, avec un accent particulier sur le gaz et les énergies non carbonées (solaire, éolien, nucléaire...), pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et baisser les coûts de production. Pour soutenir cette transition, une gouvernance et une planification efficaces et innovantes seront mises en place, afin de mieux coordonner les projets énergétiques et garantir une gestion optimale des ressources.

Le pays va développer un réseau de transport et de distribution efficient, en modernisant les infrastructures existantes pour réduire les pertes énergétiques. Parallèlement, le gouvernement veillera à assurer un service de qualité pour une clientèle en forte croissance, notamment urbaine, tout en garantissant l’équilibre financier permanent des opérateurs du secteur énergétique. Cette approche intégrée permettra de répondre aux besoins croissants en électricité, tout en veillant à la pérennité des services offerts.

Les résultats attendus incluent une diminution des pertes techniques et non-techniques, une amélioration de la qualité de l’offre d’électricité et une réduction des coûts énergétiques pour les consommateurs. Cette transformation énergétique vise à soutenir le développement économique du pays, en contribuant à la création d’un environnement propice à l’investissement et à la croissance durable.

AGIR

Le Sénégal vise une transformation énergétique ambitieuse reposant sur une stratégie claire pour garantir un accès universel à une énergie propre, abordable et fiable. Le dispositif de gouvernance et de planification sera renforcé avec un cadre innovant incluant une planification de la demande à long terme, la veille technologique et des réformes institutionnelles, notamment au sein du MEPM.

L’offre électrique compétitive et durable sera structurée autour de l’installation de 10 000 MW en énergie verte et bleue d’ici 2050, incluant 6 000 MW en turbines à gaz et 4 000 MW d’énergies renouvelables, avec une priorité à l’intégration du gaz dans le mix énergétique. Le coût de l’électricité sera réduit pour favoriser la compétitivité économique.

Un réseau de transport et de distribution efficient sera développé avec l’extension et la densification des infrastructures, l’intégration de technologies intelligentes et la promotion de l’accès des tiers au réseau. Ces actions contribueront à réduire les pertes techniques et non techniques tout en améliorant la qualité du service.

Enfin, l’équilibre financier des opérateurs sera assuré par des réformes structurelles, ainsi que l’adoption d’un cadre juridique modernisé avec le Code de l’électricité et le décret sur le contenu local.

Cette stratégie intégrée vise à transformer durablement le secteur énergétique sénégalais en soutenant la croissance économique, en réduisant la dépendance aux importations d’hydrocarbures et en alignant le pays sur les engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

TABEAU 41 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.3

OS.3.3. Fournir un Accès universel à une énergie durable, compétitif et à moindre coût	
Objectifs spécifiques	Résultats
Conduire une transition énergétique juste et équitable	- Augmentation des capacités de production à partir de sources renouvelables (mise en œuvre du JETP pour atteindre 40% d’énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2030)
	- Augmentation de l’utilisation de Gaz comme combustible avec la mise en œuvre de la stratégie « Gas to Power »
	- Planification optimale de l’offre à moindre coût
	- Installation des capacités de production nucléaire (SMR)
Atteindre l’accès universel à l’électricité de qualité et à moindre coût	- Développement de la mobilité verte
	- Extension et densification du réseau de transport sur le territoire national ;
	- Amélioration de la couverture géographique du réseau électrique notamment de distribution (Extension, renforcement et réhabilitation du réseau de distribution 30Kv (dorsale)
	- Amélioration de la résilience du réseau (amélioration de la conduite du secteur électrique)
Augmenter l’efficacité énergétique	- Développement de l’accès aux services électriques en milieu rural
	- Réduction des pertes techniques et commerciales d’électricité
	- Amélioration de l’efficacité énergétique des infrastructures et installations

TABEAU 42 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.3. Accès universel à une énergie durable, compétitif et à moindre coût		
Programme	Projets	Réforme
Transition Énergétique : Programme accès universel à l'électricité compétitive et durable	Dispositif de Gouvernance et Planification Efficace et Innovante - Renforcement institutionnel du MEPM. - Mise en œuvre d'un cadre de planification de la demande et d'un plan de production à long terme. - Mise en place d'une veille technologique et d'études stratégiques.	Renforcement du cadre sectoriel : Adopter le Décret sur le contenu local dans le secteur de l'électricité
	Offre électrique compétitive et durable - Mise en œuvre de la transition énergétique - Réalisation d'un programme d'offres d'énergies renouvelables (ENR) de 4 000 MW à l'horizon 2050, dont 1100 MW sur la période 2024-2034. - Renforcement et extension du réseau de transport. - Densification des réseaux de distribution et de vente. - Promotion de l'utilisation des technologies intelligentes dans les réseaux. - Projet d'économie et d'efficacité énergétique - Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones rurale et transfrontalières - Projet de production d'énergie photovoltaïque sur les autoroutes - Projet d'implantation d'une centrale solaire à l'aéroport AIBD	Restructuration de SENELEC Rendre effective la filialisation de Senelec au sein d'une holding publique Introduction de l'accès des tiers au réseau : - Rendre effectif l'Accès des Tiers au Réseau (ATR) par la promulgation des textes relatifs - Rendre effective la séparation fonctionnelle des activités d'Opérateur Système (Dispatch) et de Gestionnaire de Réseau



PROGRAMME ACCÈS UNIVERSEL À L'ÉNERGIE DURABLE ET COMPÉTITIF

Le Sénégal est engagé dans une transition énergétique ambitieuse. Plusieurs leviers constitueront le socle de cette transition :

- Augmenter rapidement la production d'électricité à un coût compétitif.
- Mieux exploiter les ressources locales (comme le gaz) et développer les énergies renouvelables.
- Garantir l'accès à l'électricité pour tous, avec une qualité de service optimale.
- Renforcer les compétences des travailleurs du secteur pour faire face aux évolutions technologiques.

L'Agenda National de Transformation est le plan d'action qui permettra au Sénégal de relever ces défis et d'atteindre son objectif: un accès universel à une énergie propre, abordable et fiable.

L'ambition formulée pour le secteur de l'électricité au Sénégal ; « Installer plus de 10 000 MW en 25 ans en énergie verte (renouvelable) et bleue (gaz), à un prix compétitif inférieur à 60 F CFA pour les industriels et les ménages» ; s'inscrit pleinement dans les enjeux énergétiques mondiaux actuels. Elle vise à transformer profondément le paysage énergétique sénégalais en misant sur les énergies renouvelables et en proposant une énergie à la fois propre et abordable.

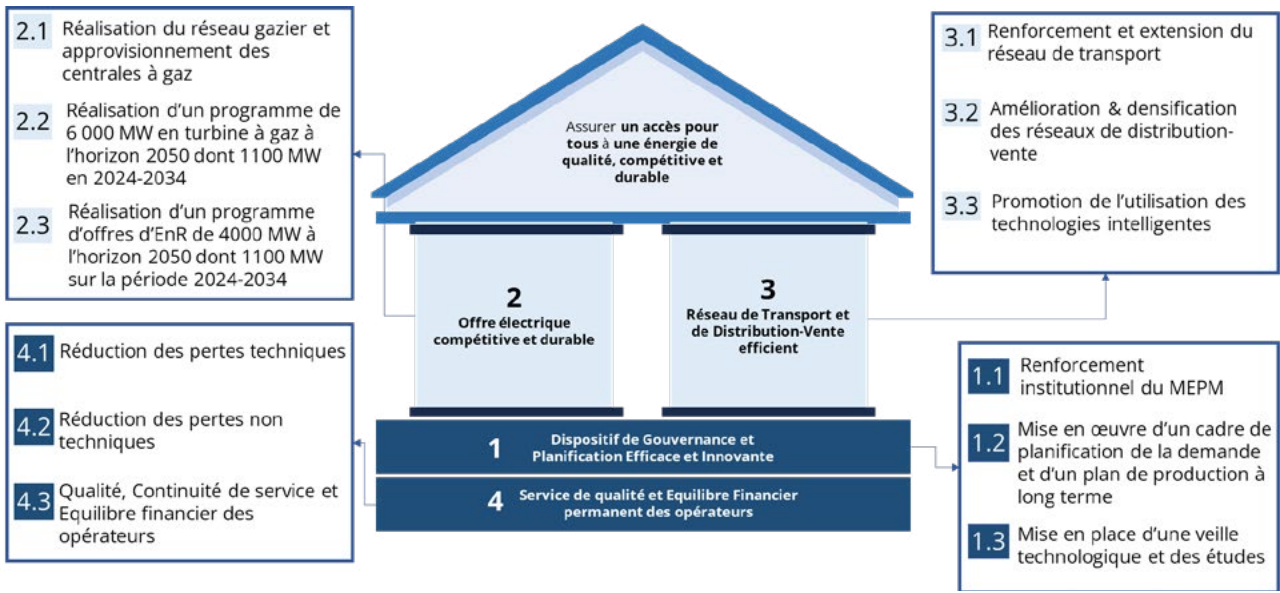
L'objectif de produire une grande partie de l'électricité à partir de sources renouvelables est aligné avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique conformément aux engagements pris dans le cadre du JETP. En diversifiant son mix énergétique, le pays aspire à réduire sa dépendance aux importations d'hydrocarbures et ainsi renforcer sa sécurité énergétique.

Par ailleurs, un coût de l'électricité compétitif reste un facteur clé pour attirer les investissements et stimuler la croissance économique, notamment dans les secteurs industriels.

Pour guider la dynamique de transformation et réussir la transition énergétique, renforcer la compétitivité économique du pays et améliorer la qualité de vie des populations, l'Agenda National de Transformation reposera sur les chantiers suivants :

1. La mise en place d'un dispositif de gouvernance et de planification efficace et innovant ;
2. Le développement d'une offre électrique compétitive et durable ;
3. Le développement d'un réseau de transport et de distribution efficient ;
4. L'assurance d'un service de qualité à une clientèle en forte croissance et un équilibre financier permanent des opérateurs.

Figure 13 : Masterplan Énergie



MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Prix moyen du kWh (en F CFA)	110	60
Score ETI (World Economic Forum)	46,6	60
Production d'électricité (GWH)	6 580	15 000
Capacités de production (MW)	1 945	4 200

Sources : SENELEC 2022 ; World Economic Forum 2023

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Taux d'électrification nationale : %	74,4	100
Disparité entre les zones urbaines et rurales : %	53,6	0
Taux de disponibilité du réseau électrique	74%	90%
Production énergétique totale provenant de sources renouvelables (%)	30	40
Émissions de CO ₂ provenant de la combustion de carburants par rapport à la production totale d'électricité (MtCO ₂ /TWh)	1,5	0,5

Sources : Senelec 2022 ; ANSD – RGHP-5 ; SDR 2024



PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

Le passage à une production et une consommation durable est un impératif stratégique pour le Sénégal. Face aux défis croissants du changement climatique, de la raréfaction des ressources naturelles et de la pollution, il devient essentiel d'intégrer ces enjeux dans les politiques publiques et les modèles économiques. L'industrialisation rapide, l'urbanisation galopante et la consommation excessive des ressources naturelles accentuent les pressions sur l'environnement et rendent indispensable une transition vers des modes plus durables. Cette transition doit être guidée par des politiques publiques fortes, une responsabilisation des entreprises et une sensibilisation accrue des citoyens afin d'adopter des comportements de consommation plus respectueux de l'environnement.

Les principaux défis à relever sont :

- Une surexploitation des ressources naturelles et une faible valorisation des déchets.
- Une transition énergétique incomplète et une forte dépendance aux combustibles fossiles.
- Un cadre réglementaire insuffisamment incitatif pour l'économie circulaire.
- Une sensibilisation limitée des entreprises et des consommateurs aux enjeux de durabilité.
- Des infrastructures de recyclage et de gestion des déchets encore sous-développées.

Le Sénégal se doit d'aligner son développement sur des standards internationaux tout en tenant compte de ses spécificités locales. Il est essentiel de favoriser l'émergence d'un modèle de croissance inclusif et respectueux de l'environnement, où la performance économique rime avec responsabilité sociale et écologique.

RÉPONDRE AU DÉFI

Pour répondre aux défis identifiés, il est crucial de mobiliser des instruments stratégiques et opérationnels à plusieurs niveaux. L'élaboration d'un cadre réglementaire incitatif permettra d'encourager l'émergence d'un tissu économique plus vert, en favorisant les entreprises qui adoptent des pratiques écoresponsables. L'innovation et la recherche seront également des leviers essentiels pour accélérer la transition vers une production moins polluante et plus efficiente. Par ailleurs, la sensibilisation des citoyens et des acteurs économiques devra être intensifiée afin d'encourager une consommation plus sobre et durable.

Le Sénégal devra également adapter ses chaînes d’approvisionnement en réduisant sa dépendance aux importations polluantes et en favorisant les circuits courts, limitant ainsi l’empreinte carbone des produits consommés localement. L’engagement des entreprises sera fondamental pour assurer une transformation structurelle du tissu économique, en intégrant les principes de l’économie circulaire et de la responsabilité sociétale. Enfin, la gouvernance et les partenariats internationaux joueront un rôle clé dans l’accès aux financements verts et dans le partage d’expertise avec des pays pionniers en matière de transition écologique.

TABLEAU 43 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.4

OS.3.4. Promouvoir des Modes de Production et de Consommation Durables	
Objectifs spécifiques	Résultats
La population est éduquée et sensibilisée à la consommation responsable	- La notion de développement durable est intégrée dans les cursus scolaires. - Des campagnes de sensibilisation sur la consommation responsable sont menées. - L’étiquetage environnemental est promu.
Les entreprises sont plus innovantes et actives dans l'écoconception des produits	- La recherche et développement en technologies propres est encouragée. - L'écoconception et le réemploi est promu. - L'économie circulaire est encouragée.
Les pollutions sont sensiblement réduites	- Les déchets et pollutions plastiques sont réduits. - La lutte contre la pollution industrielle et atmosphérique est renforcée. - La promotion du traitement intégral des déchets est garantie.
Les chaînes d'approvisionnement et de transformation sont gérées durablement	- Les pertes de production, stockage des produits alimentaires sont réduites. - Les programmes d'efficacité énergétique font l'objet d'un soutien continu. - La commande publique durable est promue.
La gouvernance pour le développement durable est renforcée	- Le bilan social et environnemental des entreprises est promu. - Des incitations économiques pour la transition écologique sont mises en place. - La coopération internationale est renforcée.

AGIR

La mise en œuvre des leviers stratégiques passe par un ensemble d’actions prioritaires permettant d’atteindre des résultats mesurables. Pour réussir cette transition, il est essentiel de mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires, d’assurer une coordination efficace entre les différents acteurs et de renforcer la capacité institutionnelle en charge de l’exécution des politiques environnementales. La modernisation des infrastructures de gestion des déchets et le développement de nouvelles solutions énergétiques seront des éléments structurants du plan d’actions. De plus, l’introduction de mesures fiscales incitatives encouragera l’innovation verte et l’investissement dans les secteurs stratégiques.

L’adoption de technologies propres, la formation d’une main-d’œuvre qualifiée et l’essor d’un écosystème entrepreneurial favorable à la transition écologique sont des conditions indispensables pour assurer le succès de ce plan. L’État devra également jouer un rôle de facilitateur en favorisant les partenariats public-privé et en mettant en place un cadre de suivi rigoureux pour évaluer les progrès réalisés.

TABLEAU 44 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.4. Promouvoir des Modes de Production et de Consommation Durables		
Programme	Projets	Réforme
Promotion des Modes de Production et de Consommation Durables	- Incubateurs d’innovation pour l’éco-conception et l’économie circulaire.	- Mise en place d’une taxe carbone pour les industries polluantes.
	- Campagnes de sensibilisation à la consommation responsable.	- Mise en place d’un système d’échange de quotas d’émissions (allocations de quotas d’émissions de tCO2 et mécanisme d’échange)
		- Réglementation sur l’affichage environnemental des produits.
		- Obligation pour les entreprises de publier un bilan environnemental.
		- Révision des subventions aux énergies fossiles pour les réorienter vers le renouvelable.
Valorisation des déchets et développement d’une économie circulaire	- Conception et développement de stratégies de valorisation (agronomique, énergétique, matière et artisanale) des déchets solides - Recyclage et valorisation des déchets plastiques - Promotion de l’économie circulaire	Mise en place d’un éco-organisme/ écotaxe sur les filières (pneu, plastique, D3E, etc.)

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Pollution de l’air liée à la production (DALY pour 1 000 habitants)	0,69	0,5
Pollution de l’air liée aux importations (DALY pour 1 000 habitants)	1,29	1
Émissions d’azote liées à la production (kg/habitant)	12,43	10
Émissions d’azote liées aux importations (kg/habitant)	4,57	4

Source : PNUE

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
Taux de recyclage des déchets solides	-	50%
Nombre de projets de recherche et innovation financés.	-	100
Nombre de formations et sensibilisations menées.	-	200
Nombre d'entreprises ayant reçu des incitations fiscales vertes.	-	1000



METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES DE CONNECTIVITÉ

Situé au carrefour des principales routes commerciales du monde, le Sénégal est le point d'accroche de 5 corridors naturels de l'hinterland en Afrique de l'Ouest : Dakar – Bamako – Niamey; Dakar – Bissau – Conakry ; Dakar – Mauritanie – Maroc ; Dakar – Tamba – Conakry et Dakar – Kayes - Bamako. Cependant, une faible performance logistique et un système de transports peu compétitifs handicapent la compétitivité globale de l'économie sénégalaise. Le secteur de la logistique et des transports ne contribue qu'à hauteur de 3% du PIB, avec un coût annuel des embouteillages estimés à 900 Milliards de FCFA de pertes, et le port de Dakar (90% des échanges et 95% des recettes douanières) est classé parmi les 25 derniers ports au monde. Par ailleurs, plus de 400 000 tonnes de produits agricoles sont perdues chaque année à cause des insuffisances logistiques et de transport. Enfin, l'infrastructure logistique actuelle ne permet pas de valoriser l'important potentiel des régions intérieures (agricole, minier, touristique...), aujourd'hui quasiment en friche.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le Sénégal démarre l'ambitieux projet de mailler son territoire à travers cinq corridors stratégiques performants. Le développement d'infrastructures de transport et de logistique sur ces cinq corridors permettra de diviser par 3 les frais de transport et de logistique et par 5 les délais d'acheminement des denrées du Sénégal vers ses voisins proches. Le développement de ces corridors stratégiques renforcera l'intégration physique du Sénégal à l'Afrique de l'Ouest et en fera la passerelle pivot entre l'Afrique du Nord et le littoral ouest du Golfe de Guinée. Ces corridors offriront de nouveaux débouchés commerciaux à la production nationale et contribueront à bâtir un secteur logistique compétitif, source d'emplois et de revenus décents. Le Sénégal deviendra un partenaire clé pour l'approvisionnement des pays enclavés du Sahel, contribuant ainsi à son rayonnement et sa force diplomatique. Au-delà de simples infrastructures, les corridors seront érigés en véritables axes de développement, piliers du désenclavement, ils contribueront à débloquer le potentiel de création de richesses des différents terroirs nationaux, en particulier les plus éloignés de Dakar. En connectant les différentes régions du pays entre elles, ces corridors contribueront au raffermissement de l'unité nationale et à la correction des iniquités territoriales..

TABLEAU 45 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.5

OS.3.5. Mettre en place des infrastructures de connectivité	
Objectifs spécifiques	Résultats
Bâtir 5 corridors de transport sous-régionaux compétitifs	- Les voies ferrées sont modernisées pour faciliter le transport lourd et réduire les coûts logistiques. - Le fleuve Sénégal est dragué pour relier les régions Nord et Nord-Est à l'Atlantique. - Des autoroutes complémentaires sont construites pour opérationnaliser les grands corridors économiques.
Mailler le territoire national par un réseau de routes de qualité et de pistes carrossables en toute saison	Des routes et pistes rurales sont aménagées pour désenclaver les territoires et renforcer la connectivité.
Renforcer les moyens de transport maritimes	- Les capacités portuaires sont augmentées afin d'accueillir des navires de plus grande taille. - Les délais d'accostage et de déchargement sont réduits grâce à des infrastructures modernisées. - Des zones logistiques portuaires sont développées pour faciliter le transit rapide des marchandises. - Les corridors maritimes sont renforcés pour accroître les échanges et soutenir le cabotage régional.
Renforcer le transport aérien	- Les aéroports sont agrandis pour répondre à la hausse du trafic de fret et de passagers. - Les liaisons régionales et internationales sont améliorées pour renforcer la connectivité aérienne. - Les coûts du transport aérien sont réduits grâce à une meilleure compétitivité des services. - Des plateformes logistiques sont créées autour des aéroports pour intégrer les chaînes d'approvisionnement. - L'autonomisation en matière de formation des ressources humaines qualifiées est mise en œuvre en s'appuyant sur l'Ecole de l'Armée de l'Air de Thiès et l'écosystème de formation d'ingénieurs et techniciens.
Améliorer la compétitivité des services logistiques et portuaires	Les infrastructures portuaires sont améliorées pour garantir un accueil efficace des marchandises en transit.
Améliorer la compétitivité des services de transport et de logistiques terrestres	- Des centres d'échange multimodal sont implantés le long des principaux corridors logistiques. - Les procédures douanières et administratives sont simplifiées.

AGIR

Un plan intégré sera mis en œuvre pour positionner le Sénégal comme une plaque tournante logistique en Afrique de l’Ouest. Le **Schéma Directeur des Transports et de la Logistique (SDTL)** assurera un maillage multimodal du territoire grâce à cinq grands corridors connectant les régions intérieures aux marchés régionaux et internationaux. Ces corridors incluront le développement des infrastructures ferroviaires, autoroutières et fluviales, avec des projets emblématiques comme le **corridor Dakar-Tamba-Bamako**, appuyé par un chemin de fer moderne et des ports secs, et le **corridor Saint-Louis-Kayes**, qui exploitera le transport fluvial sur le fleuve Sénégal.

Des pôles économiques stratégiques seront créés autour de ces corridors pour dynamiser les économies locales, comme le développement de zones logistiques et industrielles, et l’aménagement de bases de stockage à Tambacounda, Kaolack, Matam et Ziguinchor. Le transport maritime sera renforcé par la modernisation des ports secondaires et l’acquisition de nouveaux navires pour améliorer les liaisons, notamment sur l’axe Dakar-Ziguinchor.

Le transport aérien jouera également un rôle central avec la réalisation du **hub aérien national**, comprenant des extensions d’aérogares, le développement de capacités de fret (Cargo), la reconstructions/réhabilitation des aéroports régionaux, la création d’une ville aéroportuaire à AIBD, la mise en place d’un centre de maintenance aéronautique et la stratégie de redressement d’Air Sénégal. La connectivité numérique sera intégrée au secteur logistique grâce à la digitalisation des processus de transport, la gestion automatisée des flux, et l’optimisation des itinéraires logistiques.

Des mécanismes de financement innovants, comme les partenariats public-privé (PPP), seront mobilisés pour soutenir ces projets. L’objectif global est de réduire par trois les coûts logistiques et par cinq les délais de transport, tout en augmentant la compétitivité des infrastructures, positionnant durablement le Sénégal comme un hub logistique et commercial de premier plan en Afrique.

TABLEAU 46 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.5. Mettre en place des infrastructures de connectivité		
Programme	Projets	Réforme
Schéma Directeur des Transports et de la Logistique	- Maillage territorial en autoroutes et préservation du patrimoine routier - Développement du réseau ferroviaire - Développement du transport fluvial - Développement du Hub aérien - Développement des zones logistiques et des centres d’échange multimodal le long des principaux corridors	- Simplification des procédures douanières et administratives - Modernisation et Régulation des Transports Terrestres
	Maillage du territoire national par un réseau de routes de qualité et de pistes carrossables en toute saison : - Programme de développement du réseau autoroutier et des routes express - Programme de modernisation des parcs automobiles et de mobilité verte - Programme de construction de ponts et d’ouvrages d’art - Programme de mise à niveau des corridors, de construction de routes et d’ouvrages de franchissement (désenclavement zones agro-sylvo pastorales, minières et côtières)	- Projet de Développement du Réseau Autoroutier (PDRA) - Projet de connectivité routière des ports de Sendou-Bargny et Ndayane - Mise à Niveau des routes Nationales (PM2N) - Aménagement des Voiries dans les Villes secondaires (PA2VS) - Projet de construction de routes rurales et d’ouvrages de franchissement pour le désenclavement des territoires (PPDT) - Désenclavement de zones agro-sylvo pastorale (PDZAP) - Modernisation du parc automobile de transport urbain - Modernisation du parc automobile de transport interurbain de voyageurs - Modernisation du parc automobile de transport de marchandises - Extension du Bus Rapid Transit (BRT) - Restructuration du réseau de transport en commun (RTC) - Système de transport intelligent (ITS) - Projet Hub Connect - Projet de mobilité verte au Sénégal - Reconfiguration et mise à niveau des échangeurs, ponts et autoponts (dont échangeur du CICES et Second pont de Ziguinchor)
Transport ferroviaire :	- Renforcement et extension du Train Express Régional (TER) - Construction d’une nouvelle ligne à écartement standard Dakar-Kidira	

Transport maritime : - Programme de construction, d'opérationnalisation et de valorisation des ports	- Projet d'exploitation des ports Ndayane, de Sendou, de Ziguinchor, de Foundiougne Dakhonga et de Kaolack - Développement des infrastructures portuaires : Réhabilitation et modernisation des infrastructures dans les ports secondaires - Développement des chantiers navals - Ligne Dakar Praia - Liaison Dakar-Gorée - Projet des bateaux-taxis
Transport aérien : - Programme de construction d'infrastructures aéroportuaires	- Stratégie du hub aérien - Développement et compétitivité de la compagnie Air Sénégal - Reconstruction des aéroports du Sénégal - Extension Aérogare Passager AIBD - Projet d'Aérogare Fret - Construction de l'héliport de Toubacouta - Centre de maintenance aéronautique - Centre de formation aux métiers de l'aéronautique (AIMAC) - Observatoire du Transport aérien
Optimisation Logistique et de Modernisation Portuaire	- Automatisation des processus portuaires, - Amélioration des infrastructures de stockage et de dédouanement, - Mise en place de systèmes de gestion de la chaîne logistique intégrée, - Développement de zones logistiques à proximité des ports.
Sécurité : Programme d'amélioration de la sécurité routière ferroviaire et aéroportuaire	- Programme de construction des centres modernes de contrôle technique des véhicules et d'examen pour le passage des permis de construire - Projet d'alerte précoce sur les risques d'inondations (APRI) - Projet d'amélioration de la qualité des services météorologiques et climatiques pour un accès durable à l'information pour tous - Renforcement de la sécurité et de la sûreté aéroportuaire - Projet de refonte et mise à niveau du Bulletin d'Analyse des Accidents corporels



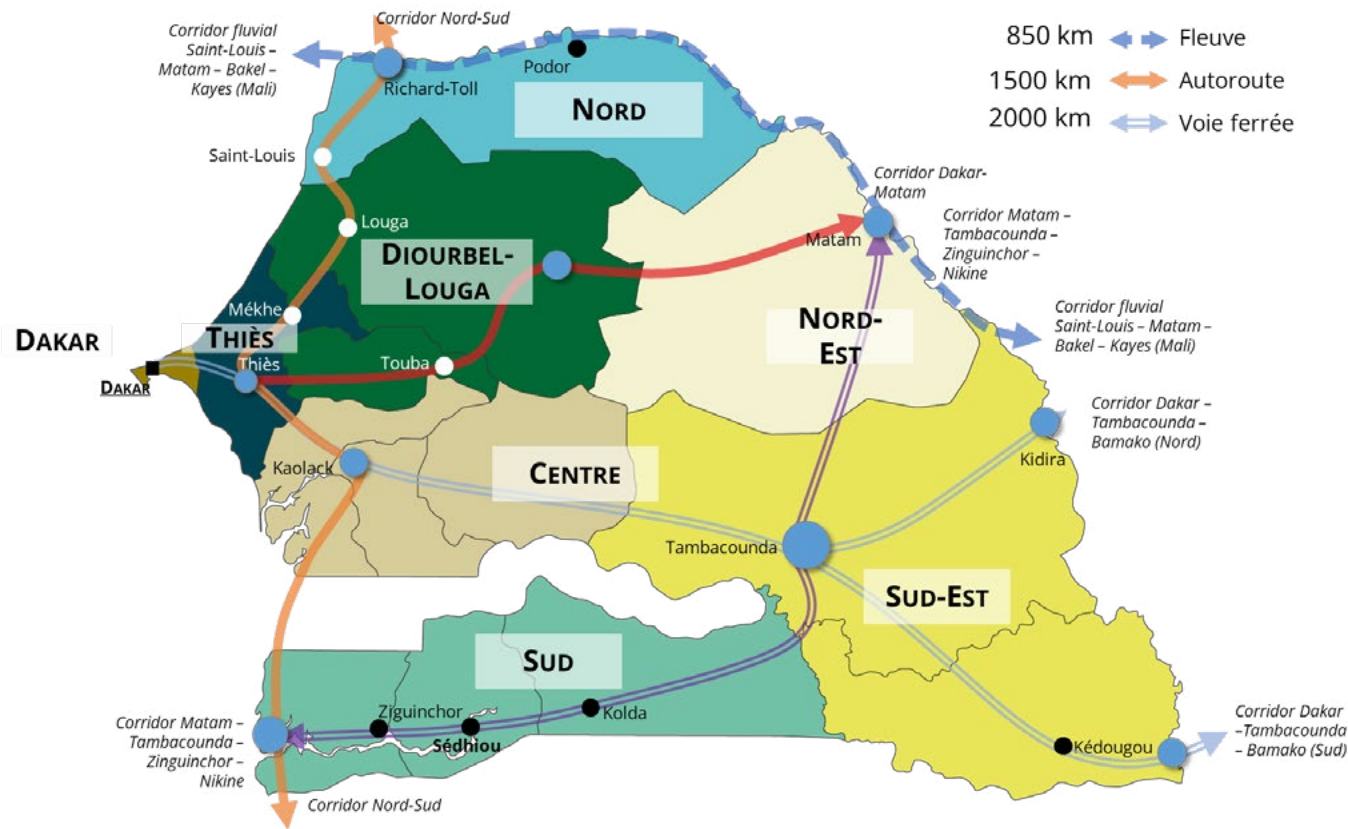
PROGRAMME SCHÉMA DIRECTEUR DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

Programme

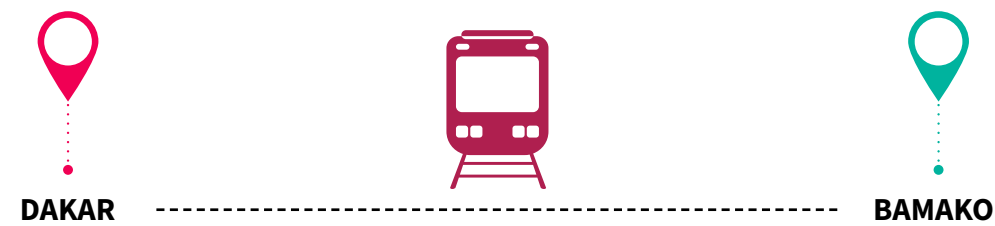
Pour adresser ces enjeux, le Programme Schéma Directeur des Transports et de la Logistique (SDTL) 2050 permettra :

1. D'assurer un maillage efficient du territoire national à travers cinq grands axes multimodaux, afin de stimuler le développement autour de ces axes et connecter le Sénégal à ses marchés régionaux : i) corridor Dakar-Tamba-Bamako (via Kidira et via Kédougou), ii) corridor St Louis Kayes (fleuve Sénégal), iii) corridor Nikine (Basse Casamance) – Vélingara - Kédougou iv) corridor St-Louis - Nikine, v) corridor Matam- Tamba-Nikine.
2. De coordonner de façon précise les investissements d'infrastructures au niveau local (transport, énergie, eau...) afin de bâtir neuf grands pôles économiques compétitifs sur le territoire (exemple : la zone agro-industrielle Sel de Fatick, dans le cadre du pôle économique du Sine-Saloum) ;
3. D'améliorer de façon significative la performance logistique du pays, notamment en divisant le coût par 3 et les délais logistiques par 5 sur les principaux corridors régionaux (en commençant par le corridor central Dakar-Kidira).

Figure 14 : Carte des corridors logistiques en 2050

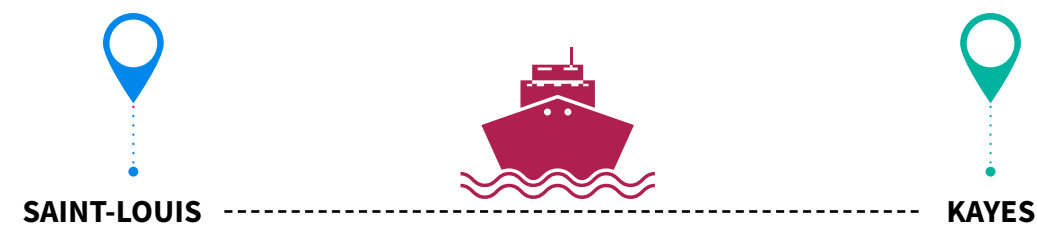


Corridor 1



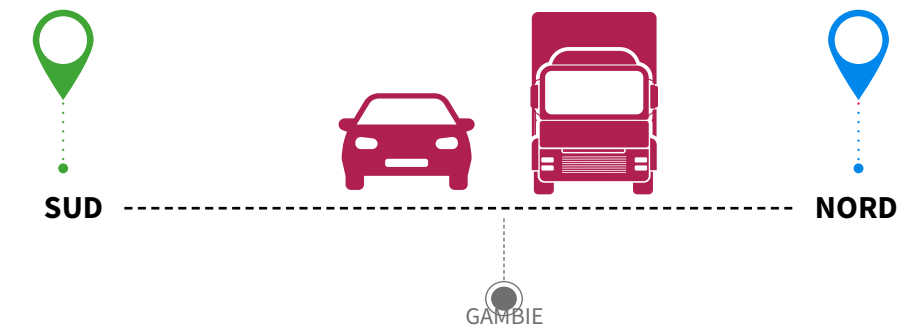
Le premier corridor connectera Dakar à Bamako via Tambacounda et deux (2) axes frontaliers, l'un à Kidira, l'autre passant par Kédougou plus au Sud. Ce corridor sera notamment doté d'un chemin de fer moderne de 940 kilomètres en deux (2) voies (sur le territoire du Sénégal), qui connectera les ports de Dakar, Ndayane et Bargny aux pays du Sahel enclavés, via Bamako. Un réseau de ports secs et de plateformes logistiques, dont la principale au Sénégal sera située à Tambacounda, aidera à fluidifier les flux logistiques de ce corridor. À terme, dans le cadre de la coopération sous- régionale, le chemin de fer Dakar Tambacounda Kidira et Kédougou pourra s'intégrer à un corridor ferroviaire ouest-africain long de 2000 kilomètres qui reliera le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger, dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Corridor 2



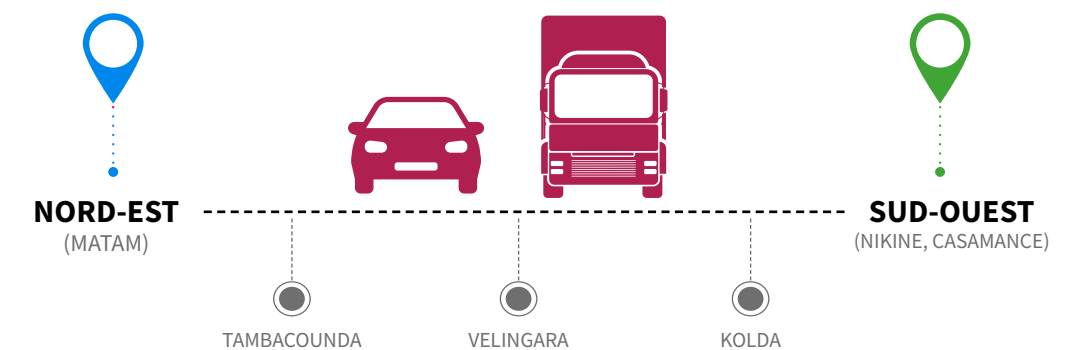
Le deuxième corridor reliera Saint-Louis à Kayes (au Mali) via Matam et Bakel, et s'appuiera sur le dragage régulier du fleuve Sénégal et le développement d'un transport fluvial efficient au moins 10 mois sur 12 de l'année. Ce corridor permettra d'intégrer le pôle énergétique et industriel de Saint-Louis avec toute la vallée du fleuve Sénégal, appelée à fortement développer la production de céréales et les agro- industries, en capitalisant notamment sur la production de phosphates à Matam. Ce corridor sera stratégique pour contribuer à faire du Sénégal l'un des greniers alimentaires (agriculture, élevage, aquaculture et pêche, agro-industries) du Sahel. Le Sénégal renforcera son implication dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, cadre pertinent pour stimuler l'investissement privé pour le développement de compagnies de transport et de logistique fluviale sur ce corridor.

Corridor 3



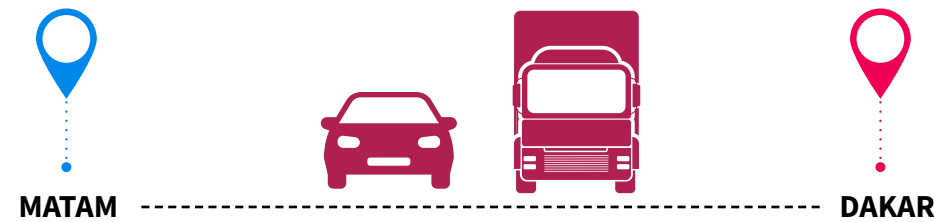
Le troisième corridor connectera le Sud au Nord du Sénégal, en traversant la Gambie, et s'intégrera à un corridor autoroutier panafricain plus vaste reliant Tanger (Maroc) à Monrovia (Libéria). Ce corridor autoroutier reliera entre elles les villes de Ziguinchor, de Bignona, de Banjul et Barra en Gambie, de Sokone, Kaolack, Fatick, Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis et Richard Toll. Ce corridor sera déterminant pour le désenclavement et l'intégration au réseau national de la Casamance. Il renforcera également nos liens économiques avec la Gambie et contribuera à faire du Sénégal un point carrefour entre l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée.

Corridor 4



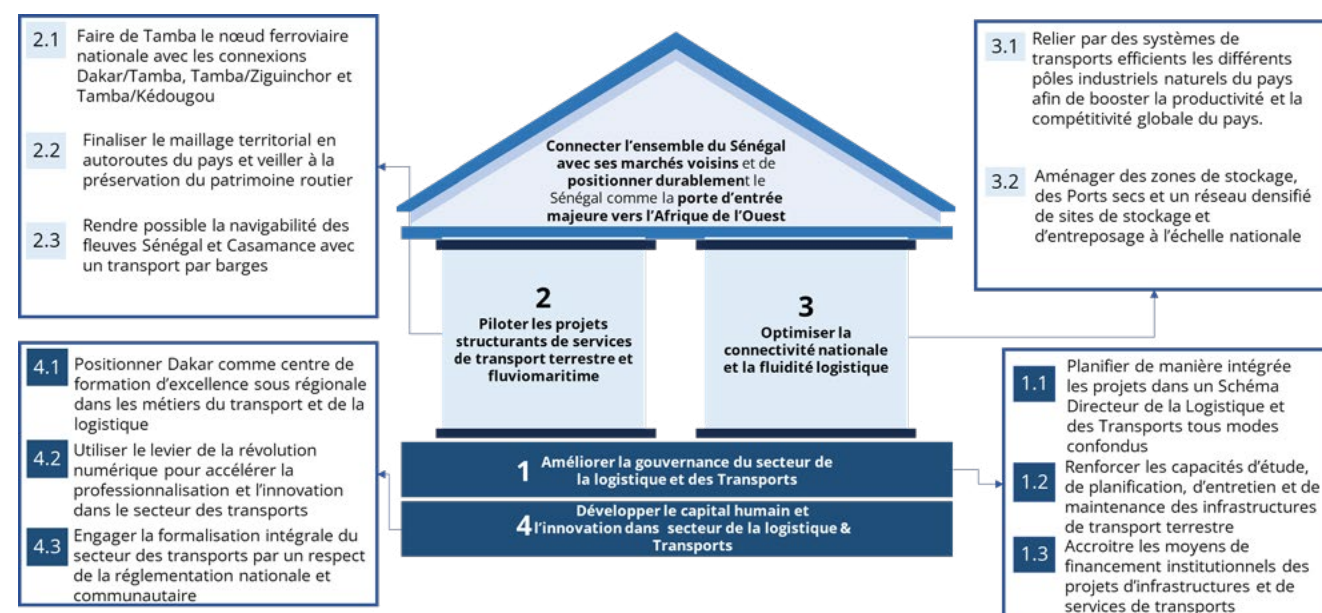
Le quatrième corridor constituera la dorsale du Sénégal en connectant le Nord-Est du pays, notamment la ville de Matam, au Sud-Ouest du pays, à Nikine. En rattachant le Fouta à la Casamance en passant par le carrefour logistique de Tambacounda, ce corridor autoroutier de 650 kilomètres rattachera le Sahel à la forêt tropicale, les terres des éleveurs à celles des forestiers. Il permettra également d'intégrer logistiquement la Haute et Basse Casamance, en reliant par autoroute Ziguinchor, Kolda et Vélingara. En reliant entre eux des territoires historiquement enclavés, ce corridor jouera un rôle majeur dans le rééquilibrage territorial du Sénégal. Le développement d'infrastructures numériques, de transport d'électricité et de places commerciales le long de ce corridor contribuera à une renaissance économique de ces régions à fort potentiel agricole, minier, industriel et commercial.

Corridor 5



Le cinquième corridor reliera Matam à Dakar, en traversant le Nord-Est et en l'interconnectant à l'autoroute Touba – Dakar, laquelle trouvera une extension naturelle pour connecter les centres de production pastorale comme le Ranch de Dolly, et raccorder au réseau logistique national les villes de Dahra et Linguère. Cette autoroute Matam – Dakar favorisera également l'écoulement de la production de phosphates et d'engrais du département de Matam.

Figure 15 : Schéma directeur des transports et de la logistique



Onze projets dont trois phares à entamer dès à présent :

1. Planifier de manière intégrée les projets dans un Schéma Directeur de la Logistique et des Transports tous modes confondus.
2. Renforcer les capacités d'étude, de planification, d'entretien et de maintenance des infrastructures de transport terrestre.
3. Accroître les moyens de financement institutionnels des projets d'infrastructures et de services de transports.
4. Faire de Tamba le nœud ferroviaire national avec les connexions Dakar/Tamba, Tamba/Ziguinchor et Tamba/Kédougou.
5. Finaliser le maillage territorial en autoroutes du pays et veiller à la préservation du patrimoine routier.
6. Rendre possible la navigabilité des fleuves Sénégal et Casamance avec un transport par barges.
7. Relier par des systèmes de transports efficaces les différents pôles industriels naturels du pays afin de booster la productivité et la compétitivité globale du pays.
8. Aménager des zones de stockage, des ports secs et un réseau densifié de sites de stockage et d'entreposage à l'échelle nationale.
9. Positionner Dakar comme centre de formation d'excellence sous régional dans les métiers du transport et de la logistique.
10. Digitalisation des Systèmes de Transport et de Logistique : Utiliser le levier de la révolution numérique pour accélérer la professionnalisation et l'innovation dans le secteur des transports :
 - a. Création de plateformes numériques de gestion des flux de transport.
 - b. Digitalisation des processus douaniers.
 - c. Installation de capteurs pour le suivi en temps réel des flux, et mise en place de systèmes d'information pour l'optimisation des itinéraires et la coordination des acteurs du secteur.
11. Modernisation et de Régulation des Transports Terrestres :
 - a. Engager la formalisation intégrale du secteur des transports par un respect de la réglementation nationale et communautaire
 - b. Mettre en place un cadre réglementaire moderne et adapté pour organiser, sécuriser et rendre plus durable le secteur des transports terrestres : Élaborer une loi-cadre pour organiser le secteur des transports terrestres, réviser le code de la route, réguler les véhicules électriques et la mobilité digitale, encadrer les deux-roues et les chauffeurs professionnels, et réformer le système de permis de conduire pour renforcer la sécurité, la durabilité et l'efficacité du transport.



PROGRAMME TRANSPORT AÉRIEN

Parallèlement au développement des transports terrestres, aériens vont être renforcés avec un repositionnement des aéroports de Ziguinchor, Tambacounda, Ourossogui, de Matam, de Kédougou et de St Louis.

Le développement du transport aérien constitue un levier stratégique pour la connectivité nationale et l'attractivité régionale du Sénégal. Le pays ambitionne de devenir un hub aérien de référence en Afrique de l'Ouest, en renforçant la compétitivité de ses infrastructures, la performance de sa compagnie nationale, et la sécurité du secteur. Ce programme accompagne l'extension des services, la modernisation des équipements, et la montée en gamme de la régulation du transport aérien.

Principaux projets structurants :

- **Stratégie du hub aérien** : développement du hub autour de l'AIBD, extension des capacités logistiques et passagers, plateforme AIMAC, services MRO, observatoire du transport aérien.
- **Développement et compétitivité de la compagnie Air Sénégal** : redressement opérationnel, soutien financier, adaptation du réseau, création d'une filiale régionale.
- **Reconstruction des aéroports du Sénégal** : repositionnement et modernisation des aéroports régionaux (Cap-Skiring, Matam, Kédougou, Saint-Louis).
- **Extension de l'aérogare passagers de l'AIBD** pour accroître la capacité d'accueil et améliorer l'expérience client.
- **Projet d'aérogare fret** pour renforcer les capacités de traitement des marchandises à l'AIBD.
- **Centre de maintenance aéronautique (MRO)** pour l'entretien et la réparation des aéronefs.
- **Renforcement de la sécurité et de la sûreté aéroportuaires** : équipements de contrôle, gestion des risques, conformité aux standards internationaux.
- **Construction de l'héliport de Toubacouta** pour améliorer l'accessibilité et la couverture médicale/logistique.
- **Mise en place de l'Observatoire du Transport Aérien**, en charge du suivi des performances, de la régulation, et de la transparence du secteur.



PROGRAMME TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL

Ce programme a pour objectif de développer un réseau maritime et fluvial performant, capable de soutenir le désenclavement intérieur du pays, de renforcer les liaisons régionales et internationales et de réduire les coûts et délais logistiques. Il s'appuie sur la construction de nouvelles infrastructures portuaires modernes, le développement d'une flotte maritime nationale diversifiée et la mise en place de services réguliers pour le transport de passagers et de marchandises.

Initiatives clés :

Programme de construction, d'opérationnalisation et de valorisation des ports :

- Construction et mise en service des ports de Ndayane, Sendou, Ziguinchor, Foundiougne-Dakhonga et Kaolack, équipés d'infrastructures modernes pour le commerce et les passagers.
- Valorisation économique de ces plateformes à travers des partenariats public-privé et l'installation de zones logistiques.

Programme de développement des liaisons maritimes :

- Renforcement de la flotte maritime nationale, avec acquisition et modernisation de navires pour les dessertes stratégiques (Dakar-Ziguinchor, Dakar-Saloum, Dakar-Saint-Louis).
- Accroissement de l'offre de cabotage régional, reliant les principaux ports sénégalais et favorisant l'intégration sous-régionale.
- Mise en place de nouvelles lignes internationales, notamment la ligne Dakar-Praia pour améliorer la connectivité avec le Cap-Vert.
- Liaison Dakar-Gorée renforcée pour le transport touristique et quotidien.
- Développement d'un projet de bateaux-taxis pour les zones littorales à forte densité urbaine.

Développement des infrastructures portuaires :

- Réhabilitation et modernisation des ports secondaires existants pour accroître leur capacité d'accueil et leur efficacité opérationnelle.
- Amélioration des installations pour le fret et les passagers, y compris la création de terminaux spécialisés (conteneurs, vracs, roulier).
- Développement de chantiers navals modernes pour l'entretien et la réparation de la flotte nationale et sous-régionale.



PROGRAMME D'OPTIMISATION LOGISTIQUE ET DE MODERNISATION PORTUAIRE



Ce programme a pour objectif de renforcer l'efficacité de la chaîne logistique nationale et de positionner les ports sénégalais comme hubs régionaux en Afrique de l'Ouest. Il s'articule autour de la modernisation des infrastructures, de l'automatisation des processus, et de la création de zones logistiques intégrées connectées aux principaux corridors commerciaux. L'enjeu est de réduire les coûts et délais de passage portuaire, d'améliorer la compétitivité du pays et de faciliter les échanges commerciaux nationaux et internationaux.

Initiatives clés :

- **Automatisation des processus portuaires** : dématérialisation complète des procédures de dédouanement, introduction de guichets uniques électroniques, utilisation de solutions numériques pour optimiser les flux d'entrée et sortie des marchandises.
- **Amélioration des infrastructures de stockage et de dédouanement** : création et modernisation d'espaces de stockage spécialisés (conteneurs, produits frigorifiés, vracs), renforcement des capacités douanières et d'inspection pour accélérer le traitement des cargaisons.
- **Mise en place de systèmes de gestion intégrée de la chaîne logistique** : déploiement de plateformes numériques permettant une traçabilité complète des marchandises, une planification optimisée des flux et une meilleure coordination entre les opérateurs (ports, douanes, transporteurs).
- **Développement de zones logistiques à proximité des ports** : aménagement de zones multimodales (maritime, routier, ferroviaire) dotées d'entrepôts modernes et de services à valeur ajoutée, pour fluidifier le transit des marchandises et rapprocher les services des importateurs et exportateurs.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Indice de Compétitivité Logistique du Sénégal	114e/160	Top 50
Nombre total de passagers transportés par voie aérienne (millions/an)	4,5	10
Volume annuel de fret aérien traité (milliers de tonnes)	42	100
Part du trafic aérien régional capté par le Sénégal (%)	12	20
Volume annuel de fret maritime et fluvial (millions de tonnes)	18	30
Part du cabotage dans le transport national de marchandises (%)	8	20
Nombre de passagers transportés par voie maritime et fluviale (millions/an)	1,2	4
Temps moyen de passage portuaire (heures)	72	24

Sources : Le Ministère des Pêches et des Infrastructures Maritimes et Portuaires, ANACIM, AIBD, ANSD

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Nombre de nouveaux navires acquis ou modernisés (unités)	-	10
Nombre de procédures portuaires totalement automatisées (%)	30	100
Km de lignes ferroviaires modernisées et opérationnelles	ND	940
Volume (en MT) de marchandises transportées par rail par an	15	40
Km du fleuve Sénégal dragués		650

Sources : Le Ministère des Pêches et des Infrastructures Maritimes et Portuaires, ANACIM, AIBD, ANSD



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Sénégal occupe une place stratégique pour l'inclusion sociale et économique des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Toutefois, le secteur est confronté à plusieurs défis structurels qui freinent son développement. Premièrement, la faiblesse des structures d'encadrement et de gouvernance limite la coordination et la reconnaissance des acteurs de l'ESS. Deuxièmement, l'accès au financement reste un obstacle majeur, car les entreprises sociales et solidaires manquent de mécanismes adaptés pour répondre à leurs besoins. Troisièmement, la faible diffusion des innovations sociales et la digitalisation insuffisante des acteurs de l'ESS entravent leur compétitivité et leur impact économique. Enfin, le secteur souffre de l'absence d'un cadre juridique et fiscal unifié qui pourrait soutenir son expansion et améliorer sa contribution au PIB. Ces défis mettent en lumière la nécessité de structurer le secteur et de le positionner comme un véritable levier de transformation économique et sociale.

RÉPONDRE AU DÉFI

Pour relever ces défis, le gouvernement sénégalais entend promouvoir une ESS dynamique, performante et capable de contribuer efficacement à l'inclusion économique. Cette stratégie repose sur plusieurs chantiers clés. Tout d'abord, un effort important sera consacré à la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel, incluant l'opérationnalisation du Conseil national de l'ESS, du cadre de concertation des acteurs de l'ESS et d'un Observatoire national pour mieux encadrer le secteur. Ensuite, le développement des activités de l'ESS sera soutenu à travers des programmes (i) de promotion de l'entrepreneuriat social et de renforcement des capacités de gestion des entreprises, (ii) de soutien au financement du secteur grâce à des mécanismes diversifiés, tels que les subventions, les prêts à faible taux d'intérêt, les fonds solidaires et le refinancement des institutions de microfinance et (iii) de promotion des secteurs porteurs de l'ESS tels que l'économie circulaire, l'agroforesterie, les marchés publics à haute intensité de main d'œuvre. Enfin, l'innovation sociale et solidaire sera favorisée dans l'ensemble de l'économie en promouvant une large diffusion des bonnes pratiques de responsabilité sociale des entreprises, afin d'augmenter leur productivité et leur impact économique, social et environnemental.

TABEAU 47 : CADRE STRATÉGIQUE OS 3.6

OS.3.6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire	
Objectifs spécifiques	Résultats
Les produits et services de l'ESS se développent durablement	- Le cadre juridique et fiscal des activités d'ESS est amélioré. - La population et les acteurs économiques sont sensibilisés et formés sur les avantages de l'ESS. - Les activités porteuses de l'ESS sont soutenues.
Les entreprises de l'ESS sont bien encadrées et plus performantes	- Les structures d'encadrement de l'ESS sont opérationnelles. - L'entrepreneuriat local est soutenu. - L'accès aux facteurs de production est facilité. - L'accès aux financements est amélioré.
Les innovations sociales se diffusent dans l'ensemble de l'économie	- Les innovations sociales sont promues dans l'ensemble de l'économie. - L'ESS contribue à la transformation économique. - L'ESS contribue à la transformation écologique.

TABEAU 48 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.3.6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire		
Programme	Projets	Réforme
Programme ESS : - Programme de développement de l'économie sociale et solidaire pour la création de richesse immédiate (PRECOSOL)	- Plan de communication et de formation des acteurs	- Mise en place des structures d'encadrement de l'ESS
	- Stratégie de développement des Pôles et collectivités territoriales sur les activités à fort impact économique et social	- Mise en place d'un cadre fiscal de faveur
	- Création d'incubateurs au niveau des collectivités territoriales	
	- Renforcement des capacités des entrepreneurs	
	- Appui à la digitalisation des ESS	
	- Appui aux plateformes d'ESS et à l'innovation sociale et solidaire (PAPESS)	
	- Promotion des Acteurs de l'Economie sociale et solidaire dans les collectivités territoriales (PROMESS)	
	- Plan de renforcement du financement des ESS (Subventions, Dons, Fonds propres, Microfinance, Crowdfunding, Fonds solidaires...)	
	- Soutien aux secteurs et entreprises dans l'élaboration de politiques RSE	
	- Précisions du Bilan social sur les données RSE	
	- Soutien au développement de l'ESS dans chaque pôle territorial	
	- Soutien des ESS à fort impact environnemental	

AGIR

Programme Économie sociale et solidaire et microfinance

Le plan d’actions pour le développement de l’ESS inclut en priorité l’élaboration d’un cadre de faveur pour le développement des produits et services de l’ESS. Cela comporte notamment la définition d’un cadre juridique et fiscal adapté, la mise en place d’un plan de promotion et de formation sur l’ESS et l’élaboration des stratégies de développement économique et social des pôles territoriaux.

L’État renforcera les bases institutionnelles en accélérant le lancement des activités du Conseil national de l’ESS et de l’Observatoire national. Un recensement exhaustif des acteurs de l’ESS sera réalisé, accompagné de la mise en place d’un système d’information adapté facilitant le renseignement régulier des données sur la contribution du secteur de l’ESS notamment au PIB et aux emplois. Le soutien aux entreprises et organismes de l’ESS sera favorisé par la création d’incubateurs, l’appui à la digitalisation des activités des ESS et l’amélioration des conditions de financement.

La diffusion des innovations sociales dans l’ensemble de l’économie sera promue pour contribuer à la transformation économique et écologique des territoires. L’État soutiendra les secteurs et entreprises dans l’élaboration de politiques RSE ; il renforcera l’information des entreprises par une meilleure intégration du reporting RSE dans les bilans sociaux et soutiendra le développement des ESS à fort impact économique, social ou environnemental.

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Part de l'ESS dans le PIB	<10%	20%
Nombre d’ESS créées	ND	60 000
Nombre d'emplois décents créés par l'ESS	ND	300 000
Part des secteurs ou entreprises formelles disposant d'une politique RSE	ND	60%
Part des pôles territoriaux disposant d'une stratégie ESS	0%	100%
Part des ESS dans l'économie circulaire, l'agroforesterie, la préservation des écosystèmes	ND	40%

Mesurer les activités

Indicateurs d’impact	2023	2034
Nombre d'actions de vulgarisation et de formation	ND	100
Croissance des sous-secteurs porteurs de l'ESS	ND	10%
Rapports annuels du Conseil national et du cadre de concertation de l'ESS	0	1 par an, régulier
Nombre d'incubateurs	ND	1 000
Nombre de programmes de renforcement des capacités	ND	50
Nombre d'ESS soutenues dans leur digitalisation	ND	10 000
Concours annuel sur les projets d'ESS à fort impact les plus innovants	ND	>1 régulier
Nombre d'ESS soutenues pour l'accès au foncier	ND	10 000
Evolution des montants des financements par type de financement et d'ESS	ND	+10% par an
Nombre de rapports RSE conformes aux informations exigées	ND	100%
Nombre de collectivités territoriales disposant d'un plan de développement de l'ESS	ND	500
Nombre d'ESS dans les activités à fort impact environnemental	ND	2 000

AXE 4

BONNE GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT AFRICAIN

Le Sénégal ambitionne de devenir en 2050 un modèle de bonne gouvernance, soutenu par des institutions républicaines regagnant la confiance citoyenne grâce à une justice indépendante, luttant contre la corruption et préservant l'État de droit. La participation citoyenne, renforcée par une démocratie participative et une transparence accrue dans la gestion publique, sera un pilier central.

L'administration publique sera modernisée et digitalisée pour améliorer son efficacité, sa transparence et son orientation vers les usagers. Tous les paiements avec l'État seront dématérialisés, et les administrations adopteront une démarche de qualité axée sur des performances mesurables.

Les collectivités territoriales, mieux financées grâce à un transfert accru de ressources, deviendront des moteurs de développement local, alignés sur une vision nationale cohérente. La déconcentration de l'administration centrale et la création de pôles économiques régionaux soutiendront une croissance équilibrée sur tout le territoire.

Sur le plan continental, le Sénégal renforcera son rôle dans l'intégration africaine par des partenariats régionaux, des réformes économiques et la simplification des visas pour les Africains. Au niveau mondial, il s'engagera dans des actions diplomatiques exemplaires pour le climat, la tolérance interculturelle et le multilatéralisme. La diaspora sénégalaise sera mieux intégrée, avec des mécanismes favorisant son rôle économique et social.

En matière de sécurité, le Sénégal adaptera son architecture de défense pour répondre aux défis contemporains, renforcer ses capacités opérationnelles et promouvoir la paix. La Gendarmerie et la Police moderniseront leurs infrastructures et approches pour garantir la sécurité, tout en reconstruisant la confiance avec les populations. La Brigade des Sapeurs-pompiers sera renforcée pour mieux anticiper et gérer les risques liés au développement démographique et infrastructurel.

En somme, le Sénégal de 2050 se positionnera comme un État fort, inclusif, pacifique et engagé dans le progrès africain et mondial.



CONSOLIDER L'ÉTAT DE DROIT ET LA CITOYENNETÉ

L'État de droit constitue un fondement essentiel pour assurer la justice sociale, la protection des droits fondamentaux et la cohésion nationale. Il garantit l'égalité devant la loi, le respect des droits et libertés des citoyens ainsi que la transparence dans la gestion des affaires publiques. Dans un contexte de transformation nationale et de modernisation des institutions, le renforcement de l'État de droit au Sénégal vise à consolider la confiance des citoyens envers les institutions, assurer une justice équitable et promouvoir une gouvernance efficace et responsable. Cette démarche s'inscrit dans la Vision Sénégal 2050 et repose sur des réformes structurelles, le développement des infrastructures judiciaires et le renforcement des mécanismes de contrôle et de redevabilité.

Par ailleurs, les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, théoriquement indépendants les uns des autres, ne sont en fait ni séparés ni équilibrés. Ce diagnostic, posé en décembre 2013 par la Commission Nationale de Réforme des Institutions, présidée par le Pr Amadou-Mahtar MBOW et basée sur une large consultation citoyenne, pointait du doigt l'hyper-présidentialisme à la sénégalaise, qui a pour corollaire une mainmise du pouvoir exécutif sur les pouvoirs législatifs et judiciaires, voire médiatique, affaiblissant ainsi l'indépendance de ces sphères. Cette situation s'est traduite notamment par une judiciarisation de l'espace politique, fortement préjudiciable à la qualité du débat démocratique et à la sécurité des citoyens.

Les institutions nationales jouent un rôle fondamental dans la consolidation de l'État de droit et la garantie d'une gouvernance efficace. Toutefois, ces dernières années, des faiblesses structurelles ont été observées, affectant leur capacité à répondre aux attentes des citoyens et à assurer un équilibre des pouvoirs. La réforme institutionnelle devient donc une nécessité pour moderniser l'appareil d'État, renforcer la démocratie et garantir un accès équitable à la justice.

La réforme des institutions nationales repose sur trois axes principaux : (i) le renforcement de l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, (ii) l'amélioration de l'accès à la justice et (iii) la modernisation du cadre électoral. Ces réformes visent à garantir des institutions plus transparentes, efficaces et adaptées aux exigences de développement du Sénégal.

Enfin, le renforcement du civisme, de la citoyenneté et de la démocratie participative est un enjeu fondamental pour la consolidation de la cohésion sociale et la gouvernance inclusive au Sénégal. Une citoyenneté active et engagée permet de renforcer la légitimité des institutions, d'améliorer la transparence et de favoriser une meilleure appropriation des politiques publiques par les citoyens. En mettant en place des mécanismes permettant à chacun de contribuer aux décisions publiques, le pays s'inscrit dans une dynamique de développement harmonieux et de responsabilisation collective.

RÉPONDRE AU DÉFI

Le renforcement de l'État de droit et de la protection du citoyen repose sur trois piliers fondamentaux : le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques, l'amélioration de l'accès aux services publics et la lutte contre la corruption. Ces éléments sont essentiels pour garantir un cadre institutionnel fiable, renforcer la confiance des citoyens envers l'État et assurer une gestion publique transparente et efficace.

Le Sénégal ambitionne ainsi de bâtir un environnement institutionnel robuste, garantissant la protection des droits fondamentaux, l'égalité devant la loi et l'accès à une justice équitable pour tous. Cela nécessitera la mise en œuvre de réformes structurelles visant à moderniser le cadre juridique, à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et à assurer la fonctionnalité des instances de gouvernance à toutes les échelles de décision.

L'amélioration de l'accès aux services publics constitue un levier majeur pour renforcer l'inclusion et la cohésion sociale. En développant des infrastructures adaptées, en facilitant les démarches administratives et en veillant à une répartition équitable des ressources, le gouvernement entend garantir une prestation de services efficace et accessible à tous, sans distinction.

En outre, la promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption seront au cœur des réformes institutionnelles. Le renforcement des mécanismes de contrôle, l'adoption de dispositifs favorisant la transparence et la mise en œuvre de sanctions dissuasives permettront de créer un environnement de gouvernance plus éthique et responsable.

Par ailleurs, les défis institutionnels du Sénégal sont multiples et nécessitent des réformes profondes pour garantir un État de droit plus fort et plus équilibré. Ces défis se manifestent principalement à travers trois axes majeurs : le déséquilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, les difficultés d'accès des citoyens à la justice et la nécessité de moderniser le système électoral. L'absence d'une gouvernance institutionnelle efficace entrave la consolidation de la démocratie et limite la participation citoyenne aux décisions publiques. De plus, la faible transparence des institutions et le manque de mécanismes de contrôle réduisent la redevabilité des acteurs publics.

Enfin, malgré les avancées en matière de gouvernance, plusieurs défis persistent pour la promotion du civisme et de la démocratie participative :

- **Faible implication des citoyens dans la vie publique** : Le taux de participation aux élections et aux débats publics reste insuffisant.
- **Déficit d'éducation civique** : La formation aux valeurs de citoyenneté et de civisme n'est pas suffisamment intégrée dans les cursus scolaires et académiques.
- **Manque d'accès à l'information publique** : L'opacité dans certaines décisions publiques freine l'engagement citoyen.
- **Absence de mécanismes efficaces de consultation et de participation** : Peu d'instances permettent aux citoyens d'interagir directement avec les pouvoirs publics.

La participation accrue des citoyens dans la gestion publique, par la matérialisation d'une véritable démocratie participative, au niveau central comme au niveau local, basée sur un accès transparent aux informations publiques, renforcera l'adhésion des citoyens aux institutions de la République.

TABEAU 49 : CADRE STRATÉGIQUE OS 4.1

OS.3.6. Consolider l'Etat de droit et la citoyenneté	
Objectifs spécifiques	Résultats
Renforcer l'État de droit et la protection du citoyen	- Un pouvoir judiciaire indépendant garantissant l'égalité de droit, avec une meilleure éducation aux droits humains, des cadres d'échange inclusifs, et des instances de gouvernance fonctionnelles à toutes les échelles. - Une amélioration de la rédaction des textes de loi pour éviter toute ambiguïté et assurer leur vulgarisation
Garantir par la Justice la protection des droits des citoyens	- Une justice efficace qui garantit le respect des droits et devoirs des citoyens et des justiciables - Un accès inclusif et équitable des citoyens aux services judiciaires , avec des infrastructures et une administration modernisées
Imposer dans la gestion publique la probité et la transparence par un contrôle permanent	- Une administration probe et transparente, contrôlée et redevable de ses actes - Un environnement de gouvernance transparent, avec des mécanismes de lutte contre la corruption renforcés.
Convertir la gestion publique à la démocratie participative et à l'engagement civique des citoyens	Une démocratie participative qui promeut le civisme et l'engagement citoyen dans la chose publique
Renforcer l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire	Un Parlement et un pouvoir judiciaire plus autonomes et efficaces, garantissant un meilleur contrôle de l'Exécutif.
Réformer le système électoral	Un processus électoral plus transparent et inclusif, assurant une meilleure participation des citoyens et une plus grande crédibilité des scrutins.

AGIR

Le renforcement de l'État de droit et de la citoyenneté nécessite la mise en place d'actions concrètes pour moderniser les institutions judiciaires, améliorer la qualité des services publics et lutter efficacement contre la corruption. L'adoption de réformes structurelles, le déploiement de nouvelles infrastructures et la digitalisation des services publics sont autant de leviers stratégiques pour garantir un cadre institutionnel fiable et performant.

Dans cette perspective, le Sénégal mettra en œuvre des réformes juridiques pour assurer l'équité devant la loi, renforcer la transparence administrative et promouvoir la participation citoyenne. La modernisation des systèmes judiciaires et administratifs passera par la digitalisation des services, l'amélioration des infrastructures et la formation des acteurs institutionnels.

Au niveau institutionnel, l'ampleur des changements à apporter nécessitera une révision de la Constitution. Les changements concerneront essentiellement le renforcement de l'indépendance des sphères exécutive, législative et judiciaire pour un équilibre entre ces pouvoirs. La fonction du Président de la République sera mieux encadrée : sa responsabilité pourra être engagée dans le cadre d'une procédure de destitution pour manquement grave, qui pourra être initiée et suivie par les corps indépendants. Une autre réforme qui garantira l'autonomie entre les pouvoirs est l'indépendance du parquet vis-à-vis du Ministre de la Justice.

Une Charte des libertés et de la démocratie sera adoptée pour renforcer les droits et libertés, ainsi que les principes fondamentaux de fonctionnement des institutions et les principes généraux du système électoral. Ce dernier sera amélioré dans le sens d'une crédibilité renforcée pour refléter les choix démocratiques sans interférences, ainsi qu'une meilleure inclusivité, en intégrant automatiquement par exemple tous les citoyens de plus de 18 ans dans le fichier électoral lorsqu'ils se verront établir une carte nationale d'identité.

Une loi d'accès à l'information publique confèrera aux citoyens le droit d'exiger toute information publique aux représentants de l'État sous certaines conditions, et toutes les administrations avec autonomie de gestion, notamment les agences publiques, devront publier annuellement un rapport de bilan de gestion accessible au grand public. Les rapports d'audit de la Cour des Comptes seront également mis à disposition du public dès leur présentation au Président de la République, pour enrichir le débat démocratique par la connaissance de faits avérés, relativement aux modalités de la gestion publique.

Enfin, les corps de contrôle seront renforcés et autonomisés budgétairement, ainsi que dans la définition et l'exécution de leurs missions de contrôle. Un pouvoir de saisine directe du procureur leur sera octroyé et, en cas de carence ou de lenteur de ce dernier, de transmission directe de rapports d'audit au juge.

La mise en œuvre de ces réformes repose sur des initiatives clés visant à moderniser les institutions, renforcer l'indépendance des pouvoirs et garantir une meilleure participation citoyenne. Ces réformes, conçues de manière concertée, permettront de répondre aux défis identifiés tout en assurant une gouvernance plus efficace et inclusive.

Pour promouvoir un engagement civique accru et une démocratie participative effective, plusieurs mesures stratégiques seront mises en place :

Renforcement de l'éducation civique et citoyenne :

- Intégration systématique de l'éducation civique dans les programmes scolaires et académiques.
- Organisation de campagnes nationales de sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen afin de faire du civisme et de la citoyenneté des activités du quotidien.
- Création d'un observatoire de la citoyenneté et du civisme pour suivre l'évolution des pratiques citoyennes.
- Optimisation des outils et plateformes médiatiques/digitaux pour véhiculer des programmes, enseignements et valeurs civiques et citoyennes.

Amélioration de l'accès à l'information et à la participation :

- Mise en place d'une plateforme de démocratie participative permettant aux citoyens de donner leur avis sur les politiques publiques.
- Révision de la législation pour renforcer l'accès à l'information publique et la transparence des décisions.
- Développement d'outils numériques pour faciliter les consultations publiques.
- Intégrer à tous les niveaux de l'enseignement (primaire, scolaire, universitaire) des programmes de volontariat et d'engagement communautaire comme matière validant les semestres, années.

Renforcement des institutions locales pour une démocratie participative efficace :

- Instaurer des budgets participatifs à tous les niveaux de gouvernance locale.
- Créer des conseils citoyens consultatifs dans chaque commune.
- Former les élus et les fonctionnaires à la gestion participative et au dialogue avec la population.

TABEAU 50 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.4.1. Consolider l'État de droit et la Citoyenneté		
Programme	Projets	Réforme
Programme amélioration de la qualité de service de la justice et de l'état de droit	- Construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures judiciaires - Transformation digitale des services judiciaires - Amélioration de l'accès aux services de la justice - Déploiement des maisons de la justice et des centres de médiation de proximité - Modernisation de la Justice juvénile - Préparation à la réinsertion sociale et accompagnement post-carcéral	- Révision du Code de procédure pénale et civile pour renforcer les droits de la défense et la célérité des jugements. - Institutionnalisation de l'obligation de motivation des décisions de justice dans un langage accessible. - Renforcement de la formation continue des magistrats et greffiers sur les droits humains, les pratiques de médiation et la lutte contre les discriminations. - Encadrement plus strict de la détention préventive pour prévenir les abus et respecter la présomption d'innocence. - Élargissement du recours à la médiation et à la conciliation avant tout contentieux formel. - Faciliter l'accès à l'avocature et aux professions notariales des sénégalais de l'extérieur qui veulent revenir et professer au pays - Réforme du cadre légal pour garantir l'indépendance des institutions- Révision des mécanismes de protection des droits fondamentaux - Considérer la possibilité de nommer les magistrats sur la base de mandats non révocables leur garantissant une sécurité et ainsi une prise de décision objective
	Promotion de la culture de reddition des comptes et de renforcement de la compétence des corps de contrôle	- Renforcement dans la nouvelle Constitution des obligations de transparence et de publicité de l'information publique - Renforcement des pouvoirs d'investigation des Inspections administratives et financières (IEF) ministérielles et des organismes de contrôle de l'action publique - Révision de la constitution intégrant une charte des libertés et de la démocratie renforçant l'autonomie des pouvoirs - Réforme du conseil constitutionnel - Réforme du système électoral - Réforme du système judiciaire - Révision des modes de nomination des hauts fonctionnaires et responsables des institutions - Renforcement des institutions de contrôle, comme la Cour des comptes et l'Inspection générale d'État

Démocratie participative, citoyenneté et civisme au service du bien commun	- Renforcement de l'instruction civique - Promotion de l'engagement citoyen dans l'action publique	Intégration dans la réforme de la Constitution de mesures favorisant la participation citoyenne sur tous les volets républicains
--	---	--

Pour relever ces défis et bâtir des institutions plus solides et légitimes, plusieurs initiatives seront mises en place, allant de la révision du cadre juridique et réglementaire à la modernisation des structures administratives et judiciaires.

Programme renforcement du droit des citoyens, du droit des justiciables et amélioration de la qualité de la Justice

Pour réaliser ce programme, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- le renforcement de l'accès à l'information juridique et judiciaire pour tous les citoyens, notamment à travers des dispositifs d'éducation juridique populaire et des plateformes numériques simplifiées ;
- la consolidation et l'élargissement du réseau des Maisons de Justice pour offrir une justice de proximité accessible, rapide et équitable ;
- la réforme et la mise en œuvre effective de l'aide juridictionnelle, avec une attention particulière aux personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées);
- la mise en place d'un Observatoire des droits des justiciables pour assurer un suivi indépendant des pratiques judiciaires et promouvoir la transparence ;
- la digitalisation des services judiciaires et l'amélioration de l'interface usager-justice, incluant l'informatisation de l'état civil et la traçabilité des procédures ;
- l'amélioration des conditions de détention et le renforcement des programmes de réinsertion sociale, dans une logique de respect des droits humains ;
- le renforcement des capacités des acteurs judiciaires (magistrats, greffiers, agents pénitentiaires, auxiliaires de justice) à travers la formation continue axée sur l'éthique, les droits humains et l'égalité de traitement ;
- l'amélioration des conditions de travail de l'administration pénitentiaire et la professionnalisation de ses missions.

Programme lutte contre la corruption, renforcement des contrôles et de la transparence dans la gestion publique

La corruption affecte toutes les couches de la société. Elle se manifeste par des pertes de ressources financières énormes et rend vulnérables les institutions. La corruption engendre également la réticence des citoyens, acteurs économiques et partenaires.

Ce programme inclut: (i) l'adoption de la loi sur l'accès à l'information; (ii) l'érection de la probité comme principe fondamental dans le fonctionnement de l'Administration publique et (iii) le renforcement des prérogatives des organes de contrôle ; (iv) l'application effective des sanctions prévues par la loi et le règlement contre les personnes et acteurs impliqués dans les faits de corruption.

Renforcement de l'équilibre des pouvoirs :

Modernisation du cadre constitutionnel et institutionnel pour assurer une séparation effective des pouvoirs et renforcer les contre-pouvoirs démocratiques.

- Révision du cadre constitutionnel pour limiter l'ingérence de l'exécutif dans les affaires judiciaires et parlementaires.
- Instauration d'un Conseil constitutionnel renforcé et réellement indépendant.
- Réforme du système électoral : Révision du cadre électoral pour garantir des élections libres et transparentes, inscription automatique des citoyens et renforcement des organes de contrôle.
- Réforme du pouvoir judiciaire : Instauration d'une véritable indépendance du parquet, modernisation du Conseil Supérieur de la Magistrature, digitalisation des processus judiciaires.

Modernisation et démocratisation des institutions :

- Révision des modes de nomination des hauts fonctionnaires et responsables des institutions pour garantir plus de transparence et d'équité.
- Modernisation du système judiciaire: Simplification et digitalisation des procédures judiciaires, renforcement des tribunaux de proximité et amélioration de l'accès à l'information juridique.
- Digitalisation des processus législatifs et administratifs pour améliorer l'accès à l'information et l'efficacité des décisions.
- Mise en place d'un système de gouvernance participatif intégrant les citoyens dans la prise de décision.

Amélioration de la gouvernance et de la redevabilité :

- Création d'une Agence nationale de transparence et de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs effectifs.
- Renforcement des institutions de contrôle, comme la Cour des comptes et l'Inspection générale d'État, avec un accès élargi aux données publiques.
- Instauration d'une plateforme publique de suivi des réformes institutionnelles pour favoriser la transparence et la participation citoyenne.

Programme Démocratie participative, citoyenneté et civisme au service du bien commun

Il s'agira de : (i) renforcer l'éducation civique dans les référentiels de formation à tous les niveaux d'enseignement ; (ii) promouvoir l'engagement citoyen et communautaire des jeunes, en particulier en s'inspirant de l'expérience réussie des Cellules École-milieu ; (iii) mener des campagnes continues de sensibilisation sur les valeurs civiques et citoyennes ; (iv) mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes de citoyenneté et de civisme ; (v) mettre en place un observatoire de la citoyenneté et du civisme et (v) développer des initiatives de volontariat dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement au niveau des programmes de l'État et des collectivités territoriales.

La citoyenneté se caractérise par la participation à la vie de la cité dans le cadre d'une solidarité pleine et entière. À cet égard, il convient de souligner que le citoyen est soumis à un certain nombre de droits, à exercer avec liberté et responsabilité, à côté de devoirs auxquels il est assujéti.

La réalisation de cet effet passera par : (i) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de l'État en faveur des initiatives citoyennes ; (ii) l'appui à la participation des organisations de la société civile (OSC) dans les politiques publiques ; et (iii) le renforcement du service civique national et de l'éducation à la citoyenneté.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Positionnement dans le classement de l'Indice Global de l'État de Droit	60/142	30/142
Note dans l'Indice Global de l'État de Droit	0,55	0,65
Positionnement dans le classement de l'Indice de Transparency International	70 ^{ème} /180	Top 15
Note dans l'Indice de Transparency International	43/100	> 80/100
Positionnement dans le classement de l'Indice Ibrahim de Gouvernance en Afrique	11/54	5/54

Sources : WJP 2023 ; Transparency International 2023

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Positionnement dans le classement Indice Global de l'État de Droit sur les dimensions « contraintes au pouvoir du Gouvernement » ; « absence de corruption » ; « droits fondamentaux » ; « Justice Civile » ; « Justice Pénale »	60/142	<30/142
Réduction des délais des décisions de justice	ND	ND
Ratio de peines alternatives à l'emprisonnement	ND	>60%
Ratio de situation de surpeuplement des établissements pénitentiaires	100%	50%

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Indice de perception de l'indépendance judiciaire	45/100	70/100
Nombre de tribunaux de proximité opérationnels	20	50
Taux de digitalisation des actes d'état civil	30%	100%
Pourcentage d'électeurs inscrits automatiquement	0%	100%
Niveau de confiance dans les élections (sondages)	55%	80%

Sources : ANSD ; Ministère de la Justice, Programme de digitalisation de l'état civil, et données du Ministère de la Gouvernance Territoriale ; World Justice Project (Rule of Law Index) ; Afrobarometer ; CENA et DGE ;

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Ratio des budgets de collectivités locales élaborés dans le cadre d'une procédure participative citoyenne	ND	>75%



RÉFORMER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE CENTRALE ET DÉCENTRALISÉE

Le Sénégal est confronté à des défis majeurs dans la modernisation de son administration publique, accentués par des lenteurs bureaucratiques, une gestion inefficace des ressources humaines et matérielles, et une adoption encore insuffisante des technologies numériques pour simplifier les processus administratifs.

Le Sénégal connaît également de fortes disparités économiques et sociales entre ses différentes régions due à la concentration excessive de l'État. Ces disparités se manifestent par une répartition inégale des infrastructures administratives et une faible couverture des zones rurales, où les citoyens peinent à accéder à des services publics de base.

La décentralisation au Sénégal fait face à plusieurs défis majeurs qui limitent son efficacité. Parmi eux, une répartition inégale des ressources entre les collectivités territoriales, qui entrave leur capacité à exercer pleinement les compétences transférées, exacerbant ainsi les disparités entre régions riches et pauvres. Les collectivités manquent souvent de moyens financiers suffisants et d'une autonomie réelle pour mettre en œuvre des plans de développement cohérents avec leurs besoins locaux.

De plus, l'absence d'une gestion efficace des ressources humaines au niveau local, associée à un déficit de formation des agents territoriaux, nuit à la qualité des services publics dans les zones éloignées. La faible coordination entre l'administration centrale et les collectivités territoriales complique davantage la mise en œuvre des politiques publiques décentralisées, freinant ainsi l'émergence des pôles de développement régionaux promis par les réformes.

RÉPONDRE AU DÉFI

L'État sénégalais vise une réorganisation et une modernisation de son administration pour garantir un accès équitable aux services, améliorer leur qualité, renforcer la transparence et restaurer la confiance des citoyens tout en répondant aux attentes croissantes d'une population en quête de services efficaces et accessibles.

La digitalisation intégrale des processus entre administration et citoyens simplifiera les démarches, renforcera la transparence et dématérialisera tous les paiements. Une démarche d'assurance qualité, orientée vers la satisfaction des usagers, sera adoptée dans toutes les administrations, avec des objectifs mesurables et des évaluations régulières des agents publics.

Cette stratégie accompagnera l'émergence de huit pôles économiques régionaux et de nouvelles agglomérations pour équilibrer la répartition des richesses, accueillir la croissance urbaine et stimuler le développement économique harmonieux sur l'ensemble du territoire national.

Parallèlement, la décentralisation sera renforcée par un transfert massif de moyens financiers aux collectivités territoriales, qui recevront plus de 5 % du PIB via des fonds alimentés par la TVA et d'autres taxes. Ces ressources soutiendront des plans de développement locaux alignés sur la Vision Sénégal 2050, faisant des collectivités des moteurs du développement équilibré. En parallèle, l'État procédera à une large déconcentration de son administration, transférant personnels et moyens vers des pôles régionaux autonomes.

TABEAU 51 : CADRE STRATÉGIQUE OS 4.2

OS.4.2. Réformer l'Administration publique centrale et décentralisée	
Objectifs spécifiques	Résultats
Bâtir une administration publique moderne	- Les services administratifs sont bien organisés - Les profils des responsables sont en adéquation avec les postes occupés - Les processus de gestion de l'administration sont digitalisés
Déconcentrer l'Administration	La Charte de la déconcentration est effectivement mise en œuvre
Responsabiliser davantage les collectivités dans la prise en charge du développement territorial	- Le processus de transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales est approfondi - Les décisions sont directement prises au niveau décentralisé pour certaines questions intéressant les collectivités
Exercer pleinement la souveraineté de l'Etat dans l'espace numérique	Les capacités nationales de sécurisation, de contrôle et de surveillance du cyberspace sont renforcées

AGIR

Une transformation ambitieuse de l’administration publique vise à en faire une institution moderne, accessible et centrée sur les besoins des citoyens. Les grands registres de l’État seront digitalisés, et une phase pilote « zéro papier » remplacera les processus traditionnels par des solutions numériques pour simplifier les démarches et réduire les délais. Les contrats de performance seront généralisés pour renforcer la culture de responsabilité et améliorer l’efficacité des services, soutenus par des mécanismes de suivi-évaluation rigoureux.

Pour garantir l’équité, des politiques adaptées seront mises en place pour inclure les populations marginalisées et assurer un accès équitable aux services publics. Une stratégie nationale d’accueil et d’orientation institutionnalisera un service adapté à tous. Des partenariats public-privé (PPP) et des financements innovants appuieront ces réformes, en particulier dans les zones défavorisées.

Par ailleurs, des actions ciblées seront entreprises pour renforcer les capacités et l’autonomie des collectivités territoriales. Les transferts financiers seront augmentés, avec une part définie des recettes fiscales allouée aux fonds locaux, et des taxes adaptées aux réalités régionales seront introduites pour diversifier les revenus. La gestion des ressources humaines locales sera améliorée grâce à des formations continues et à des outils modernes de planification des emplois et compétences.

Des plans de développement locaux alignés sur les priorités nationales seront élaborés, accompagnés d’indicateurs de performance pour évaluer régulièrement l’impact des projets. Une meilleure coordination entre l’administration centrale et les collectivités sera assurée en clarifiant les rôles institutionnels et en favorisant des partenariats public-privé pour renforcer les infrastructures.

Ces actions permettront de bâtir une administration digitalisée, équitable et bien organisée, où les usagers bénéficieront de services de qualité et des collectivités territoriales autonomes, compétentes et responsables, capables de répondre efficacement aux besoins des populations locales.

TABLEAU 52 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.4.2. Réformer l’Administration publique centrale et décentralisée		
Programme	Projets	Réforme
Efficacité de l’État : - Programme de transformation du service public - Programme de gestion intégrée et de développement des ressources humaines - Transformation numérique de l’administration - Entretien et maintenance	- Projets de transformation de l’expérience usager et de la qualité du service public - Projets santé et bien-être des agents de l’Etat - Projet de développement des ressources humaines de l’Etat - Projet d’Appui à la modernisation de l’Administration (PAMA) - Transformation numérique des régies financières - Transformation numérique des finances publiques - Transformation numérique du secteur de la sécurité et de la défense - Transformation digitale du Ministère de l’Intégration africaine et des Affaires étrangères (MIAAE) - Modernisation / réhabilitation des infrastructures de l’administration publique	- Généralisation des contrats de performance - Mécanismes de financement innovants - Réorganisation de l’administration publique Renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance, avec une attention particulière portée sur la performance des services - Projets de réforme de l’administration (1. Rénovation de l’organisation administrative; 2. Réforme du système de rémunération dans la fonction publique)
Programme décentralisation	- Projet de renforcement des capacités de l’administration territoriales (y compris services déconcentrés) - Projet de réforme de la déconcentration alignée aux pôles territoires - Mise en place de programmes de formation continue pour les agents territoriaux en administration, planification et gestion budgétaire	- Application des dispositions de la Charte de la Déconcentration dans tous les secteurs - Transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. - Renforcement du financement des collectivités territoriales. - Introduction de cadres institutionnels pour clarifier les rôles des collectivités territoriales. - Harmonisation des plans de développement locaux (PDL) avec les priorités nationales pour une cohérence stratégique.



PROGRAMME DE **MODERNISATION** **ET EFFICACITÉ DE L'ÉTAT**

L'administration publique sénégalaise entre dans une phase de transformation visant à la rendre plus moderne, équitable et accessible. Cette évolution repose sur plusieurs leviers complémentaires pour répondre efficacement aux attentes des citoyens et réduire les disparités sociales et territoriales.

La digitalisation des services publics constitue une première priorité. Les grands registres de l'État sont progressivement numérisés, et une phase pilote « zéro papier » est déployée dans l'administration centrale et déconcentrée pour simplifier les démarches et accélérer les traitements.

La recherche d'efficacité et de transparence se traduit par la généralisation des contrats de performance dans les administrations, instaurant une culture de la responsabilité et des résultats. Des mécanismes de suivi et d'évaluation de la qualité des services publics sont mis en place pour garantir des prestations fiables et équitables.

La déconcentration de l'État progresse grâce à la mise en œuvre effective de la Charte de la déconcentration et au renforcement des capacités des administrations territoriales. Les services déconcentrés disposent de moyens accrus pour assumer pleinement leurs nouvelles attributions et rapprocher l'action publique des citoyens.

L'équité sociale guide l'ensemble des réformes. Des politiques spécifiques sont conçues pour répondre aux besoins des populations rurales et défavorisées, tandis qu'une stratégie nationale d'accueil et d'orientation garantit un service public adapté et accessible à tous.

Enfin, la transformation de l'État s'appuie sur des mécanismes de financement innovants et sur des partenariats public-privé. Des investissements ciblés renforcent les infrastructures numériques, notamment dans les zones défavorisées, afin d'assurer un accès équitable aux services publics modernes sur l'ensemble du territoire.





PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION ET RENFORCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Sénégal engage une nouvelle étape dans sa politique de décentralisation, en donnant aux collectivités territoriales les moyens d'exercer pleinement leurs compétences et de répondre efficacement aux besoins des populations.

De nouvelles attributions sont transférées aux collectivités, accompagnées d'un financement renforcé et prévisible. Une quote-part clairement définie de la TVA et d'autres taxes alimente les fonds de dotation, avec pour objectif d'atteindre 5 % du PIB. Les collectivités voient également leurs sources de revenus diversifiées grâce à des taxes locales adaptées et à la mise en place de partenariats public-privé destinés à développer les infrastructures locales.

La réussite de la décentralisation repose aussi sur une meilleure gestion des ressources humaines. Des programmes de formation continue renforcent les compétences des agents territoriaux en matière d'administration, de planification et de gestion budgétaire. La mise en œuvre d'outils modernes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) optimise l'utilisation des ressources disponibles.

Des outils de planification et de suivi plus performants sont déployés, avec l'élaboration de plans de développement locaux (PDL) alignés sur les priorités nationales et la mise en place d'indicateurs de performance permettant d'évaluer régulièrement l'impact des projets financés.

Enfin, une meilleure coordination entre l'État central et les collectivités territoriales clarifie les rôles et responsabilités de chaque niveau de gouvernance, évitant les chevauchements et favorisant une action publique plus cohérente, efficace et proche des citoyens.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Degré de satisfaction des usagers des services publics locaux	ND	80%
Recettes publiques des collectivités territoriales (%PIB)	<1%	>3%
Part du privé dans le financement des projets locaux	ND	>30%
Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	80%
Transferts aux collectivités territoriales en % du PIB	<1	2

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
Part des procédures administratives digitalisées	-	100%



RENFORCER LA SÉCURITÉ NATIONALE

Le contexte actuel de la sécurité, au plan international, régional et national dicte d'adopter des stratégies d'anticipation face aux menaces multiformes et multidimensionnelles, mais aussi de capaciter les personnels pour faire face aux besoins d'intervention ou de gestion des crises. En outre, les effets du dérèglement climatique impactent les groupes vulnérables dont les conditions économiques et sociales sont déjà très précaires.

C'est pourquoi, la sécurité, levier fondamental et catalyseur du développement socio-économique et culturel d'un pays, est placée au cœur du processus de changement prôné par l'Agenda national de transformation Sénégal 2050 qui met le citoyen au centre des préoccupations sécuritaires.

Ainsi, le défi principal à relever consiste à assurer une gouvernance sécuritaire efficace, juste et respectueuse des droits de l'homme dans une société sûre, sereine et stable.

RÉPONDRE AU DÉFI

En 2050, le Sénégal aura renforcé son dispositif sécuritaire de prévention et d'appréhension des menaces traditionnelles et émergentes, internes et externes et garanti l'ordre public et la paix sociale. Le renforcement de notre stratégie et de nos capacités militaires et sécuritaires est la voie obligée pour l'affirmation de la souveraineté militaire du Sénégal sur son territoire.

TABEAU 53 : CADRE STRATÉGIQUE OS 4.3

OS.4.3. Renforcer la sécurité nationale	
Objectifs spécifiques	Résultats
Assurer la paix et la sécurité des populations à l'intérieur du territoire national.	- Le terrorisme, le blanchiment, le trafic de drogue, le financement illicite, la traite des personnes et les atteintes contre l'environnement sont maîtrisés - La délinquance et la criminalité sous toutes ses formes sont maîtrisées et réduites.
Sécuriser et protéger les populations contre les effets des risques et catastrophes.	- Un dispositif efficace de prévention des risques et catastrophes est mis en place et déployé partout sur le territoire national - La politique de gestion des secours est renforcée - Des plateformes citoyennes agiles sont mises en place pour interagir avec les populations en vue de renseigner et alerter pour permettre une intervention rapide des forces de sécurité - Des mécanismes de surveillance et d'intervention permanents et efficaces sont mis en œuvre par les forces de sécurité sur l'ensemble du territoire national pour garantir la sécurité des personnes et des biens.
Instaurer une gouvernance sécuritaire déconcentrée, adaptée aux réalités locales	La départementalisation de la sécurité est effective, avec une prise en compte efficace des priorités et des spécificités territoriales, en cohérence avec les stratégies de développement locales
Renforcer la paix sociale au sein de la Nation sénégalaise.	- Une paix définitive est conclue dans le Sud du pays - La prévention des conflits liés aux ressources est renforcée. - L'esprit de citoyenneté, de sécurité et de défense nationale est vulgarisé au sein de la population et de la jeunesse en particulier
Sécuriser les ressources naturelles	- Les ressources forestières, minières, énergétiques et halieutiques sont préservées. - Les capacités opérationnelles des acteurs impliqués dans la protection de l'environnement et des ressources naturelles sont renforcées.
Garantir la sécurité extérieure du territoire national et participer à la sécurité collective mondiale.	- Une nouvelle politique de défense extérieure cohérente et efficace est conçue, mise en œuvre et évaluée régulièrement - La résilience nationale face aux crises extérieures est assurée - La participation active à la sécurité collective sous-régionale et régionale à travers des opérations conjointes avec tous les pays limitrophes est renforcée - La participation à la sécurité collective mondiale est renforcée
Développer une cohérence capacitaire des forces de sécurité et de défense dans le domaine du capital humain et des moyens d'action	- Le recrutement est rationalisé selon les besoins réels. Les formations initiales et continues sont spécialisées, ciblées et valorisées. - Les équipements majeurs nécessaires à l'exécution des missions de sécurité et de défense sont réalisés durablement. - Les capacités d'action sont renforcées à travers la disponibilité d'équipements adaptés, de technologies de pointe et d'infrastructures adéquates ainsi que la programmation des ressources financières dans le cadre d'une planification pluriannuelle alignée sur les priorités stratégiques de l'Etat.
Soutenir le développement économique et social à travers des missions de sécurité intégrées	- Les politiques agricoles, rurales et pastorales sont accompagnées à travers la lutte contre les vols de bétail et les trafics affectant les chaînes de valeur - La sécurisation des pôles de développement économique touristiques est garantie afin d'accompagner les politiques publiques de développement.
Développer une sécurité de proximité centrée sur le lien population-forces de sécurité	La Police communautaire et territorialisée est devenue un outil structurant du vivre-ensemble, facilitant la prévention, la médiation et la confiance mutuelle

AGIR

Le Sénégal met en œuvre une stratégie globale et coordonnée pour relever les défis sécuritaires actuels et futurs, en combinant prévention, coopération et renforcement des capacités nationales.

La première étape consiste à **évaluer en profondeur les menaces** pesant sur la stabilité nationale et régionale, qu’il s’agisse du terrorisme, de la criminalité transnationale ou des tensions frontalières. Cette analyse permet de définir des priorités claires et d’anticiper les risques émergents.

Le pays investit dans le **renforcement des capacités de ses forces de défense et de sécurité**, à travers la formation continue, l’acquisition d’équipements modernes et le développement d’infrastructures adaptées. L’objectif est de disposer de moyens humains et matériels capables de répondre rapidement et efficacement aux crises.

La **coopération régionale et internationale** est activement encouragée. Le Sénégal travaille en synergie avec ses partenaires africains et les organisations spécialisées pour intensifier le partage d’informations, mener des opérations conjointes et renforcer les mécanismes collectifs de sécurité.

L’implication de la **société civile** complète cette démarche. Des programmes de prévention et de sensibilisation sont mis en œuvre pour favoriser la vigilance communautaire, prévenir la radicalisation et instaurer une culture de sécurité partagée entre l’État et les citoyens.

Cette approche repose sur une **stratégie intégrée**, combinant actions sécuritaires, développement économique, lutte contre les inégalités et promotion des droits humains, afin de construire une paix durable et résiliente.

Enfin, l’État encourage et accompagne le **développement d’une industrie nationale de défense**, notamment la production d’équipements militaires et de sécurité intérieure, afin de renforcer la souveraineté nationale dans l’acquisition d’équipements essentiels et réduire la dépendance extérieure.

TABLEAU 54 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.4.3. Renforcer la sécurité nationale		
Programme	Projets	Réforme
Programme Défense et Sécurité	- Renforcement des ressources humaines	
	- Amélioration des conditions de vie et de travail du personnel	
	- Renforcement des équipements	- Amélioration du cadre juridique
	- Modernisation des infrastructures	- Amélioration du service rendu aux usagers des services de police
	- Lutte contre l’émigration irrégulière	- Réforme des dispositifs de prévention des risques et catastrophes
	- Renforcement de la sanctuarisation du territoire	- Départementalisation des secours d’incendies et la régionalisation des secours spécialisés
	- Renforcement de la sécurisation des ressources	- Départementalisation de la sécurité
	- Renforcement du dispositif de sécurité biométrique	- Refonte de l’architecture de défense et de sécurité nationale
	- Mise en place d’une stratégie nationale de cybersécurité alignée à la cyberdéfense	
	- Prévention et maîtrise des catastrophes	
	- Renforcement de la Participation à la sécurité collective (bilatérale, ONU, Communautaire)	

MESURER

Mesurer l’impact

Indicateurs d’impact	2023	2034
Score du Sénégal dans l’indice de sécurité humaine	2,174 (57 ^{ème} /167)	<1,7 (Top 30)



IMPULSER LES RÉFORMES ET PROJETS NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DE LA MARQUE PAYS «SÉNÉGAL 2050»

Acteur important de l'intégration africaine, le Sénégal s'engage activement à déployer une diplomatie d'influence et de souveraineté au sein des organisations communautaires comme l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union Africaine pour contribuer significativement à la prise en charge des défis de notre continent mais aussi globaux relatifs notamment à la paix et sécurité internationales, la réforme de la gouvernance économique et commerciale, la migration internationale, au changement climatique et la transition énergétique etc.

Les initiatives diplomatiques de notre pays au sein des instances communautaires et à caractère universel seront accompagnées par des actions de redynamisation de la coopération bilatérale africaine et de la diplomatie du bon voisinage, pour développer des alliances stratégiques à fort impact sur la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union africaine, de la Vision 2050 de la CEDEAO et de la Vision prospective 2040 de l'UEMOA.

Pour combler le gap de financement et du capital technologique nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda 2050, les stratégies de promotion d'une diplomatie économique, commerciale, scientifique au sein des organisations internationales à caractère universel et des pays du reste du monde seront renforcées, pour attirer les financements étrangers (IDE, APD, etc.), les technologies appropriées pour renforcer la compétitivité de nos entreprises au niveau national et international.

Une telle mission exige en effet, une coordination efficiente de l'action extérieure de notre Gouvernement à l'international, mais également des ressources humaines de qualité et matérielles conséquentes. En parallèle, la digitalisation des services administratifs et consulaires demeure une priorité.

Toutefois, cette ambition est entravée par des contraintes budgétaires qui limitent l'exécution des stratégies internationales, des projets de coopération ainsi que l'entretien des infrastructures diplomatiques nécessaires au rayonnement de notre pays à l'international.

Cette volonté du Sénégal de renforcer son image sur la scène internationale nécessite des efforts de visibilité et de plaidoyer pour affirmer sa position en tant que leader régional et acteur global.

RÉPONDRE AU DÉFI

Pour répondre aux défis de l'intégration africaine et des relations internationales, le Sénégal ambitionne de consolider sa position en tant qu'acteur majeur en Afrique. Le pays s'engage à renforcer ses liens institutionnels, politiques, économiques et sociaux avec des communautés comme l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union Africaine, tout en jouant un rôle actif dans la prévention et la résolution des conflits. Cet engagement vise à garantir la sécurité et la prospérité des peuples africains, contribuant à une stabilité régionale durable.

Sur le plan économique, le Sénégal compte affirmer sa position et mettre en œuvre les réformes monétaires et financières décidées au l'UEMOA et la CEDEAO pour promouvoir un développement équilibré et souverain dans la sous-région. En parallèle, des stratégies bilatérales seront développées avec ses voisins, intégrant des projets d'infrastructures et de zones économiques communes pour favoriser une coopération régionale accrue. Pour démontrer son engagement envers l'intégration panafricaine, le pays facilitera la mobilité des Africains en simplifiant les démarches de visas.

Sur la scène internationale, le Sénégal défendra un multilatéralisme respectueux des souverainetés nationales et s'illustrera par une exemplarité dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et le dialogue interculturel et interreligieux.

Pour assurer la cohérence globale de sa politique extérieure, le pays se dotera d'une plateforme de marque claire, puissante et évocatrice, permettant la compréhension par ses parties prenantes et partenaires des priorités portées par la Vision 2050 alignées à l'identité, aux valeurs et aux intérêts stratégiques de la nation sénégalaise.

Ces efforts visent à positionner le Sénégal comme un leader influent, respecté et suivi sur les grandes scènes régionales et internationales.

TABEAU 55 : CADRE STRATÉGIQUE OS 4.4

OS.4.4. Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine et de la marque pays «Sénégal 2050»	
Objectifs spécifiques	Résultats
Devenir un moteur de l'intégration régionale en Afrique	- Le pays ratifie les textes communautaires et honore pleinement ses engagements. - Le paiement régulier des contributions aux organisations communautaires s'effectue avec rigueur et ponctualité. - Les politiques nationales sont harmonieusement alignées sur les modèles définis au niveau communautaire, favorisant une cohérence d'ensemble. - La coopération intra-africaine est renforcée, portée par une logique de solidarité et de partenariat durable.
Contribuer activement à la résolution des grands enjeux diplomatiques mondiaux	- Les conventions et textes internationaux pertinents sont systématiquement ratifiés, renforçant l'ancrage du pays dans les normes et standards mondiaux. - Le pays participe activement aux missions de paix et contribue pleinement aux initiatives de médiation des conflits régionaux, affirmant son rôle moteur dans la stabilité et la coopération régionales.
Diversifier les coopérations bilatérales	Une nouvelle doctrine de coopération bilatérale est élaborée et s'applique de manière stratégique, renforçant l'efficacité et l'impact des partenariats internationaux.
Construire, animer, défendre, une marque pays puissante, positive et résistante	- La plateforme de marque-pays est actualisée, enrichie et se déploie activement à l'échelle nationale, renforçant l'unité et l'attractivité du pays. - Les parties prenantes nationales sont pleinement mobilisées pour assurer un alignement stratégique, une appropriation collective et une activation cohérente de la marque-pays.

TABEAU 56 : PROJETS ET RÉFORMES

OS.4.4. Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine et de la marque pays «Sénégal 2050»		
Programme	Projets	Réforme
Intégration africaine et diplomatie internationale :	- Mise en place d'une Agence de Coopération technique internationale	- Révision de la carte diplomatique
	- Création de l'institut diplomatique et consulaire du Sénégal	
- Programme de renforcement des missions diplomatiques dans les pays africains	- Développement des échanges commerciaux avec les États Ouest-africains	- Réviser le dispositif national de coordination et de suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux du Sénégal
- Programme de développement des échanges commerciaux avec les États ouest-africains	- Renforcement des missions diplomatiques dans les pays africains	
	- Promotion de la diplomatie économique au service de la compétitivité	
	- Coordination et impulsion des réformes et projets communautaires (agenda 2063 UA, agenda 2050 UEMOA, ...)	
	- Renforcement de la présence du Sénégal dans les instances communautaires	
Marque pays	- Marque Sénégal 2050 : Rayonnement et intégration africains	Améliorer et renforcer la destination Sénégal à travers le tourisme, la promotion de l'image du Sénégal à l'international

AGIR

Pour renforcer sa position sur la scène régionale et internationale, le Sénégal approfondira son intégration africaine en participant activement aux initiatives de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine, tout en développant des corridors économiques et en facilitant la mobilité à travers la simplification des visas pour les Africains. La diplomatie économique sera dynamisée pour attirer des investissements étrangers et soutenir les projets de la diaspora, notamment à travers des coopératives d'habitat et des entreprises.

La paix et la sécurité seront au cœur des priorités, avec une participation accrue aux initiatives de sécurité régionale et un renforcement des capacités diplomatiques pour prévenir les conflits. Les infrastructures diplomatiques seront modernisées grâce à une rationalisation des ambassades, à la digitalisation des services consulaires et à l'automatisation des processus administratifs.

Enfin, le Sénégal jouera un rôle de leader dans la lutte contre le changement climatique et défendra ses intérêts au sein des organisations internationales, renforçant ainsi son influence et sa crédibilité mondiale.



PROGRAMME

INTÉGRATION AFRICAINE ET DIPLOMATIE INTERNATIONALE

Le Sénégal affirme son ambition de devenir un acteur influent et respecté sur les plans régional et mondial, en s'appuyant sur des outils diplomatiques modernisés, une mobilisation renforcée de sa diaspora et une participation active aux initiatives africaines et multilatérales.



Renforcer l'intégration africaine

La coopération régionale est intensifiée à travers un engagement plus fort auprès de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union africaine, avec un alignement systématique des priorités nationales sur les grands agendas continentaux, notamment l'Agenda 2063. La mobilité intra-africaine est facilitée grâce à une simplification des procédures de visa pour les ressortissants africains, marquant un pas concret vers une intégration panafricaine effective.

Une Agence de coopération technique internationale est créée pour partager l'expertise sénégalaise à travers la formation, l'échange de coopérants et l'assistance humanitaire, incarnant le principe « l'Afrique aide l'Afrique ». Des projets d'infrastructures régionales, tels que les corridors économiques et les zones économiques bilatérales, renforcent les liens physiques et économiques avec les pays voisins.

Promouvoir une diplomatie économique ouverte et proactive

Le Sénégal déploie une stratégie d'influence ciblée pour attirer les investissements étrangers, valoriser ses atouts économiques et faciliter les partenariats d'affaires. La diaspora est pleinement impliquée dans cette dynamique : ses projets économiques bénéficient d'un accompagnement renforcé, incluant la création de coopératives d'habitat et d'entreprises, ainsi que des dispositifs favorisant leur réinsertion économique et sociale.

Contribuer à la sécurité et à la paix régionales

Les capacités diplomatiques sont renforcées afin de jouer un rôle moteur dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal accroît sa participation aux initiatives de sécurité régionales, en coopération avec ses partenaires africains, pour lutter contre le terrorisme, gérer les crises et favoriser une stabilité durable dans la région.

Moderniser les infrastructures diplomatiques et consulaires

La carte diplomatique du pays est optimisée pour assurer une couverture efficace et répondre aux besoins des Sénégalais de l'étranger. Les ambassades et consulats bénéficient de moyens financiers accrus et d'une modernisation de leurs infrastructures, garantissant une présence sénégalaise plus visible et performante sur la scène internationale.

Accélérer la digitalisation des services extérieurs

Les démarches administratives des Sénégalais de l'étranger sont simplifiées grâce à la digitalisation des services consulaires et l'automatisation de certains processus diplomatiques, réduisant les délais et améliorant la qualité de service.

Porter un leadership dans les enjeux environnementaux et multilatéraux

Le Sénégal défend une position proactive dans la lutte contre le changement climatique, en promouvant une politique exemplaire en matière de biodiversité et d'énergies renouvelables. Sur la scène internationale, le pays s'engage à renforcer le multilatéralisme, en soutenant une gouvernance mondiale plus équitable et respectueuse des souverainetés nationales, tout en défendant ses intérêts stratégiques.



PROGRAMME CONSTRUCTION ET GESTION D'UNE MARQUE PAYS FORTE, POSITIVE ET RÉSILIENTE

La marque pays représente l'identité unique et valorisante qu'un État projette sur la scène nationale et internationale. Au-delà d'un outil de communication, la marque pays constitue une forme de narration stratégique et de méthodologie qui renvoie l'image d'un pays, en mettant en lumière ses atouts, ses valeurs, ses objectifs, ses moyens et sa trajectoire de développement voulue. Il s'agit d'un cadre structurant qui donne du sens aux ambitions nationales, les traduit en une identité claire et reconnaissable pour obtenir des résultats d'investissement alignés à ses objectifs de développement.

Ce programme constitue une réponse stratégique aux besoins de visibilité et de positionnement du Sénégal sur la scène internationale. Il s'appuie sur la mise en place d'une équipe en charge de l'animation de cette marque pays, la construction d'une plateforme de valorisation et un travail coordonné et continu de promotion pour atteindre ses objectifs de développement. A ce titre, c'est un outil essentiel de la mise en œuvre de la Vision Sénégal 2050.

MESURER

Mesurer l'impact

Indicateurs d'impact	2023	2034
Rang du Sénégal dans l'Indice d'Intégration Régionale de l'UA	7 ^{ème}	Top 3

Source : Indice de l'Intégration Régionale Afrique 2024

Mesurer les activités

Indicateurs d'impact	2023	2034
% des Traités, Accords et Protocoles de l'UA ratifiés par le Sénégal	ND	100
% des Traités, Accords et Protocoles de la CEDEAO ratifiés par le Sénégal	ND	100
% du commerce avec les autres pays de l'UA	ND	30
% des investissements des autres pays de l'UA dans les IDE entrants	ND	30

Table des illustrations

Tableau 1 : Évolution prévisionnelle des indicateurs économiques clés	19	Tableau 35 : Cadre stratégique OS 2.8	176
Tableau 2 : Un cadre macroéconomique assaini	20	Tableau 36 : Projets et réformes	177
Tableau 3 : Cadre stratégique OS 1.1	25	Tableau 37 : Cadre stratégique OS 3.1	184
Tableau 4 : Programmes, Projets et réformes	27	Tableau 38 : Projets et réformes	185
Tableau 5 : Cadre stratégique OS 1.2	40	Tableau 39 : Cadre stratégique OS 3.2	190
Tableau 6 : Projets et réformes	43	Tableau 40 : Projets et réformes	192
Tableau 7 : Cadre stratégique OS 1.3	56	Tableau 41 : Cadre stratégique OS 3.3	198
Tableau 8 : Projets et réformes	61	Tableau 42 : Projets et réformes	200
Tableau 9 : Cadre stratégique OS 1.4	67	Tableau 43 : Cadre stratégique OS 3.4	204
Tableau 10 : Projets et réformes	69	Tableau 44 : Projets et réformes	205
Tableau 11 : Cadre stratégique OS 1.5	80	Tableau 45 : Cadre stratégique OS 3.5	207
Tableau 12 : Projets et réformes	80	Tableau 46 : Projets et réformes	209
Tableau 13 : Cadre stratégique OS 1.6	84	Tableau 47 : Cadre stratégique OS 3.6	221
Tableau 14 : Projets et réformes	84	Tableau 48 : Projets et réformes	221
Tableau 15 : Cadre stratégique OS 1.7	90	Tableau 49 : Cadre stratégique OS 4.1	228
Tableau 16 : Projets et réformes	91	Tableau 50 : Projets et réformes	230
Tableau 17 : Cadre stratégique OS 1.8	95	Tableau 51 : Cadre stratégique OS 4.2	235
Tableau 18 : Projets et réformes	97	Tableau 52 : Projets et réformes	237
Tableau 19 : Cadre stratégique OS 1.9	103	Tableau 53 : Cadre stratégique OS 4.3	243
Tableau 20 : Projets et réformes	104	Tableau 54 : Projets et réformes	245
Tableau 21 : Cadre stratégique OS 2.1	114	Tableau 55 : Cadre stratégique OS 4.4	248
Tableau 22 : Projets et réformes	116	Tableau 56 : Projets et réformes	249
Tableau 23 : Cadre stratégique OS 2.2	125		
Tableau 24 : Projets et réformes	126		
Tableau 25 : Cadre stratégique OS 2.3	132		
Tableau 26 : Projets et réformes	134		
Tableau 27 : Cadre stratégique OS 2.4	143		
Tableau 28 : Projets et réformes	145		
Tableau 29 : Cadre stratégique OS 2.5	154		
Tableau 30 : Projets et réformes	156		
Tableau 31 : Cadre stratégique OS 2.6	162		
Tableau 32 : Projets et réformes	164		
Tableau 33 : Cadre stratégique OS 2.7	170		
Tableau 34 : Projets et réformes	170		

FIGURES

Figure 1 : Architecture de la planification nationale	15
Figure 2 : Programme Mines	48
Figure 3 : Masterplan Hydrocarbures	51
Figure 4 : Plan du réseau gazier du Sénégal	52
Figure 5 : Estimation de la demande de gaz à l’horizon 2030	52
Figure 6 : Masterplan industries manufacturières	64
Figure 7 : Masterplan Tourisme	73
Figure 8 : Masterplan ICC volet Production	75
Figure 9 : Programme Digitalisation des prestations de services publics	109
Figure 10 : Masterplan Eau et Assainissement	159
Figure 11 : La trajectoire de développement et son empreinte écologique	181
Figure 12 : Programmes Conservation des écosystèmes et gestion de l’environnement	196
Figure 13 : Masterplan Énergie	202
Figure 14 : Carte des corridors logistiques en 2050	211
Figure 15 : Schéma directeur des transports et de la logistique	214

